



RÉGION WALLONNE

Evolution de l'économie agricole et horticole de la Région Wallonne en 2002

Evolution de l'économie agricole et horticole de la Région Wallonne en 2002



RÉGION WALLONNE

Editeur responsable : ???????
????????
Dépôt légal :
ISBN :
Prix :



Direction Générale de l'Agriculture
Division de la Politique Agricole (IG1)
Direction de l'Analyse Economique Agricole (D14)

Conseil Supérieur Wallon de l'Agriculture,
de l'Agro-alimentaire et de l'alimentation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
Préambule	V
Chapitre I : LES FACTEURS DE PRODUCTION	1
1. LA TERRE	1
1.1 La superficie agricole utilisée (SAU)	1
1.2 La valeur vénale des terres	4
1.3 Les modes de faire-valoir des terres	6
2. LE MATERIEL AGRICOLE	10
3. LE CAPITAL AGRICOLE	17
3.1 La nature et l'importance des capitaux engagés dans l'agriculture	17
3.2 L'endettement des exploitations agricoles professionnelles	29
3.3 Nouveaux investissements et nouveaux emprunts	34
4. LA MAIN-D'ŒUVRE	38
4.1 Situation au 15 mai 2002	38
4.2 Evolution depuis 1981	46
4.3 Etat civil de l'exploitant	49
4.4 Formation du chef d'exploitation	52
4.5 Succession des exploitants	54
Chapitre II : L'EXPLOITATION	61
1. LE NOMBRE D'EXPLOITATIONS	61
2. REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON L'ORIENTATION TECHNICO-ECONOMIQUE	64
3. REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LA SUPERFICIE CULTIVEE	66
4. LA SUPERFICIE AGRICOLE UTILISEE MOYENNE PAR EXPLOITATION	67

	<u>Pages</u>
5. LE NOMBRE D'EXPLOITATIONS DETENTRICES DE BOVINS ET DE PORCS	71
5.1 Le nombre de détenteurs de bovins	71
5.2 Le nombre de détenteurs de porcs	82
6. LE TAUX DE REMPLACEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET HORTICOLES WALLONNES	86
Chapitre III : LES PRODUCTIONS AGRICOLES WALLONNES	91
1. LES PRODUCTIONS VEGETALES	91
1.1 Les céréales	91
1.2 Les plantes industrielles	105
1.3 Les prés, les prairies et les cultures fourragères	112
1.4 Les légumes à cosse récoltés secs	116
1.5 Les pommes de terre et les plants de pomme de terre	117
1.6 Les productions maraîchères	120
1.7 Les productions fruitières	122
1.8 Les pépinières d'arbres et arbustes fruitiers, ornementaux et forestiers	125
1.9 Les cultures ornementales	126
1.10 Les sapins de Noël	127
1.11 Terres arables retirées de la production	129
2. LES PRODUCTIONS ANIMALES	132
2.1 La production bovine	132
2.2 La production porcine	138
2.3 La production avicole	142
2.4 La production chevaline	146
2.5 La production ovine et caprine	148
Chapitre IV : DEGRE D'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION	151
1. LES RENDEMENTS	151
1.1 Le rendement laitier	151
1.2 Le froment d'hiver	155
1.3 L'orge d'hiver	157
1.4 Les betteraves sucrières	159
1.5 Les pommes de terre	161
1.6 Les prairies	164
1.7 Le maïs laiteux ou pâteux	165

	<u>Pages</u>
2. LES DEPENSES	166
2.1 Les engrais achetés	166
2.2 Les produits de lutte	166
2.3 Les aliments concentrés achetés	166
3. LA CHARGE EN BETAIL BOVIN	167
4. LE NOMBRE D'HECTARES PAR UNITE DE TRAVAIL (UT)	167
Chapitre V : EVOLUTION DES PRIX DES PRINCIPAUX PRODUITS ET MOYENS DE PRODUCTION AGRICOLES	169
1. LES PRODUITS VEGETAUX	169
1.1 Les céréales	169
1.2 La pomme de terre	171
1.3 La betterave sucrière	172
2. LES PRODUITS ANIMAUX	173
2.1 La viande Bovine	173
2.2 La viande porcine	175
2.3 La viande de volaille	176
2.4 Le lait	177
2.5 Les œufs	178
3. EVOLUTION DES PRIX RECUS, DES PRIX PAYES ET DU RAPPORT PRIX RECUS/PRIX PAYES	179
3.1 Indices des prix reçus	179
3.2 Indices des prix des moyens de production	182
3.3 Les termes de l'échange	186
Chapitre VI : EVOLUTION DU REVENU AGRICOLE	187
SECTION 1 LES DONNEES DE LA DIRECTION DE L'ANALYSE ECONOMIQUE AGRICOLE (DAEA)	187
1. LE REVENU EN AGRICULTURE	192
1.1 Structure des produits et des charges	192
1.2 Evolution du revenu du travail par ha	204
1.3 Evolution du revenu du travail par unité de travail	210
1.4 Evolution du revenu familial par unité de travail	222

	<u>Pages</u>
2. LE REVENU EN HORTICULTUREL	223
2.1 Evolution du revenu du travail par hectare	223
2.2 Evolution du revenu du travail par unité de travail	226
3. EVOLUTION DU REVENU AGRICOLE ET DU REVENU COMPARABLE	230
SECTION 2 - LES DONNEES DU RESEAU WALLON DE COMPTABILITE AGRICOLE (RWCA)	232
1. RAPPEL DES CARACTERISTIQUES GENERALES DES DES EXPLOITATIONS DE L'ECHANTILLON	233
1.1 Selon les régions agricoles	233
1.2 Selon les orientations technico-économiques	234
2. ANALYSE STATIQUE DES COMPTES D'EXPLOITATION POUR L'ECHANTILLON 2000/2001	236
2.1 Analyse des charges des exploitations	236
2.2 Analyse des produits moyens de l'échantillon	249
2.3 Analyse des aides directes	244
2.4 Analyse du nombre d'unité de travail par région agricole	248
2.5 Analyse du nombre d'unités de travail par OTE	249
2.6 Analyse du revenu d'exploitation	249
3. ANALYSE DYNAMIQUE DES DONNEES	254
3.1 Evolution des charges et des produits des exploitations	254
 Chapitre VII : CONTRIBUTION DE L'AGRICULTURE WALLONNE A LA PRODUCTION FINALE AGRICOLE ET HORTICOLE BELGE ET A LA FORMATION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT REGIONAL	 257
1. PRODUCTION FINALE AGRICOLE ET HORTICOLE WALLONNE	257
2. CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES	264
4. VALEUR AJOUTEE BRUTE (VAB) ET VALEUR AJOUTEE NETTE (VAN)	265
4. PART DE L'AGRICULTURE DANS LA VALEUR AJOUTEE BRUTE REGIONALE	266

PREAMBULE

Ce rapport annuel sur l'évolution de l'économie agricole et horticole de la Région wallonne est présenté conformément à l'arrêté du 8 janvier 1987 instituant le CSWAAA (Conseil supérieur wallon de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de l'alimentation).

Cette édition est la quinzième. Pour la première fois, elle a été établie par l'administration de la Région. Ceci est une suite de la régionalisation du Ministère fédéral de l'Agriculture qui a confié les diverses compétences aux régions. C'est la Division de la Politique Agricole et spécialement la Direction de l'Analyse économique (DAEA ou D14) qui a reçu cette mission.

La D 14 a repris en partie le personnel et les compétences de la partie francophone du Centre d'Economie Agricole (CEA).

Pour la rédaction de ce premier rapport interne à l'administration, c'est le rapport de l'année dernière, rédigé par la Faculté de Gembloux, qui a servi de guide. Le schéma général du rapport a été conservé et un certain nombre de chapitres ont simplement été actualisés et légèrement modifiés. D'autres, tels que ceux relatifs aux prix et aux revenus, ont été profondément remaniés.

Cette édition comporte donc les 7 chapitres traditionnels :

- les facteurs de production
- les exploitations
- les productions
- le degré d'intensification des productions
- les évolutions des prix des produits et des moyens de production
- le revenu agricole
- la contribution de l'agriculture wallonne dans l'agriculture belge et dans le PIB wallon.

La partie consacrée au revenu agricole comprend comme précédemment deux sections : l'une basée sur le réseau comptable de la D 14 (ex CEA) et portant sur l'année 2002 et l'autre élaborée au départ du réseau wallon de comptabilité (RWCA) et portant sur l'année 2000-2001. Cette seconde partie a été rédigée par le professeur Lebailly et son équipe de Gembloux ; elle est donc publiée sous sa responsabilité.

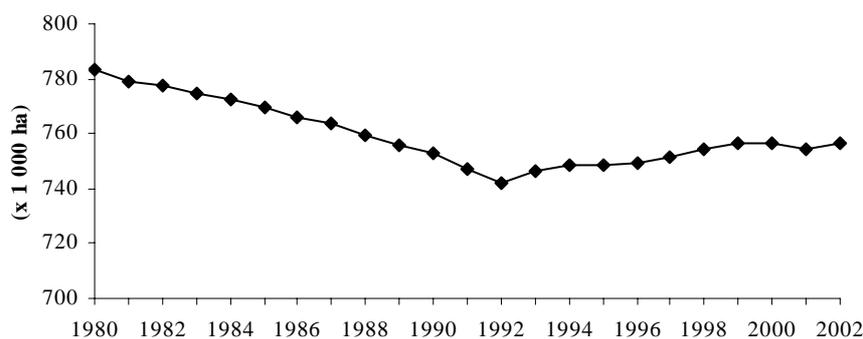
CHAPITRE I - LES FACTEURS DE LA PRODUCTION

1. LA TERRE

1.1 La superficie agricole utilisée (SAU)

Au 15 mai 2001, la SAU wallonne atteint 756 567 ha, soit 54,3 % de la SAU nationale qui s'élève à 1 392 691 ha. De plus, elle représente 44,9 % de la superficie totale de la Région wallonne, qui affiche 1 684 430 ha. En 1980, la SAU wallonne était de 783 165 ha (figure 1.1).

Figure 1.1 : Evolution de la SAU en Région wallonne, de 1980 à 2001 (x 1 000 ha)



Source des données de base : INS – Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

La SAU wallonne n'a cessé de décroître jusqu'en 1992, atteignant alors 742 361 ha, soit une diminution importante de près de 41 000 ha ou 5,2 % en douze ans. Cette diminution est due à plusieurs facteurs dont les principaux sont: le développement des activités économiques (création de parcs industriels, construction de bâtiments abritant des bureaux, installations de stockage, ...); l'amélioration des conditions de vie (construction de maisons individuelles, infrastructures de service public, ...) ou encore la construction de voies de communication.

A partir de 1992, cependant, on observe une hausse graduelle de la SAU à un taux moyen de 0,3 % par an. La réforme de la PAC décidée en 1992 et mise en application à partir du 1^{er} juillet 1993 a renforcé le lien entre la production et le sol, via les aides compensatoires aux cultures arables, octroyées en fonction de la superficie cultivée, et via la limitation des aides aux bovins mâles, aux vaches allaitantes et aux ovins par une charge par ha de superficie fourragère maximale. Cette hausse de la SAU reste très modeste. Depuis 1999, la SAU reste relativement stable.

Chiffres repères SAU wallonne	
x 1 000 ha	
1980	783 (max)
1992	742 (min)
2002	757

Entre 2001 et 2002, la SAU wallonne a été en légère augmentation ; cette augmentation se retrouve dans la majorité des régions et dans toutes les provinces sauf le Luxembourg.

Tableau 1.1 : Variation de la SAU en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes, entre 2001 et 2002 (ha) et importance relative des régions agricoles dans la Région wallonne.

	SAU		
	2001	2002	Région wallonne
Région flamande	635 156	635 886	
Région wallonne	754 666	756 567	100,0
Sablo-limoneuse	44 650	43 317	5,7
Limoneuse	270 316	271 039	35,8
Herbagère liégeoise	58 355	58 514	7,7
Campine hennuyère	1 259	1 211	0,2
Condroz	136 094	136 373	18,0
Haute Ardenne	25 877	25 989	3,4
Fagne	15 356	15 242	2,0
Famenne	63 122	63 603	8,4
Ardenne	109 244	109 334	14,5
Région jurassique	33 273	32 796	4,3
Brabant wallon	63 486	63 790	8,4
Hainaut	220 984	221 585	29,3
Liège	158 874	159 697	21,1
Luxembourg	146 803	146 427	19,4
Namur	164 519	165 078	21,8

Source de données de base : INS – Recensements agricoles et horticoles au 15 mai 2001 et 2002

Plus globalement, l'évolution de la SAU a été variable selon les lieux (tableau 1.2). Durant les années 80, la régression a été un peu plus forte en Flandre qu'en Wallonie. Après la réforme de la PAC de 1992, cependant, l'augmentation a été nettement plus sensible en Flandre qu'en Wallonie, si bien que la SAU flamande recensée en 2002 représente 100,3 % de ce qui était observé en 1980, contre 96,6 % en Wallonie.

Tableau 1.2 : Evolution de la SAU dans le Royaume, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes, de 1980 à 2002 (1980 = 100)

	SAU				
	1980	1985	1990	1995	2002
Royaume	100	98,0	95,7	96,5	98,3
Région flamande	100	97,7	95,2	97,6	100,3
Région wallonne	100	98,2	96,1	95,6	96,6
Sablo-limoneuse	100	97,9	95,4	95,9	96,4
Limoneuse	100	99,2	98,3	98,4	98,7
Herbagère liégeoise	100	95,3	89,9	85,0	86,2
Campine hennuyère	100	94,2	96,2	87,4	85,5
Condroz	100	98,2	97,9	97,5	99,2
Haute Ardenne	100	99,2	94,3	87,0	85,0
Fagne	100	99,2	96,2	97,7	97,3
Famenne	100	98,9	94,8	93,6	96,2
Ardenne	100	96,9	94,4	94,7	98,1
Région jurassique	100	96,3	90,4	90,4	96,6
Brabant wallon	100	99,1	98,0	100,5	96,7
Hainaut	100	99,2	98,5	98,7	98,7
Liège	100	97,9	94,3	91,3	92,2
Luxembourg	100	96,9	93,4	93,4	97,8
Namur	100	98,3	96,5	95,9	97,3

Source de données de base : INS – Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

Des différences significatives sont observées entre les régions agricoles. Entre 1980 et 2002, la SAU a régressé de 14 % dans la région herbagère liégeoise et de 15 % en Haute Ardenne, ces régions étant tournées vers la production laitière. La régression est de 4,0 % en Famenne et de 2 % en Ardenne et région jurassique. La SAU n'a que fort peu diminué en région limoneuse et dans le Condroz (moins de 2 %), régions où l'on pratique largement les grandes cultures.

Au niveau provincial, on constate également de nettes différences. C'est en province de Liège que la SAU a diminué le plus : 7,8 % entre 1980 et 2002. Dans le Brabant wallon et en province de Namur, la baisse est respectivement de 3,0 % et 2,7 %. La régression a été moins importante dans le Luxembourg (2,2 %) et en province de Hainaut (1,3 %).

1.2 La valeur vénale des terres

En Région wallonne, en 2002, 4 101 parcelles de terres de culture ont été vendues de gré à gré, portant sur une superficie de 5 384 ha et une somme de 68 852 432 euros. En moyenne, la parcelle vendue a une superficie de 1,31 ha et le prix atteint 12 789 euros/ha. En Région flamande, 6 691 parcelles ont été vendues, pour une superficie de 6 178 ha et une somme de 127 500 427 euros. En moyenne, la parcelle est plus petite qu'en Wallonie, avec 0,92 ha, mais le prix est nettement plus élevé : 20 600 euros/ha.

A l'intérieur de la Wallonie, les prix des terres de culture varient fortement (carte 1.1).

Les terres de cultures sont les moins chères dans le Luxembourg, où le prix est, en moyenne, inférieur à 8 800 euros/ha (sauf dans l'arrondissement d'Arlon). A l'opposé, les terres de cultures sont particulièrement chères en province de Liège (22 500 euros/ha dans l'arrondissement de Liège). Le prix des terres de culture est de l'ordre de 15 400 euros/ha en province de Hainaut et de 9 600 euros/ha en province de Namur.

En 2002, les ventes de terres agricoles de gré à gré se répartissent comme suit : 392 ha en Brabant wallon, 1 443 ha en Hainaut, 1 057 ha à Liège, 1 053 ha en Luxembourg et 1 233ha dans la province de Namur.

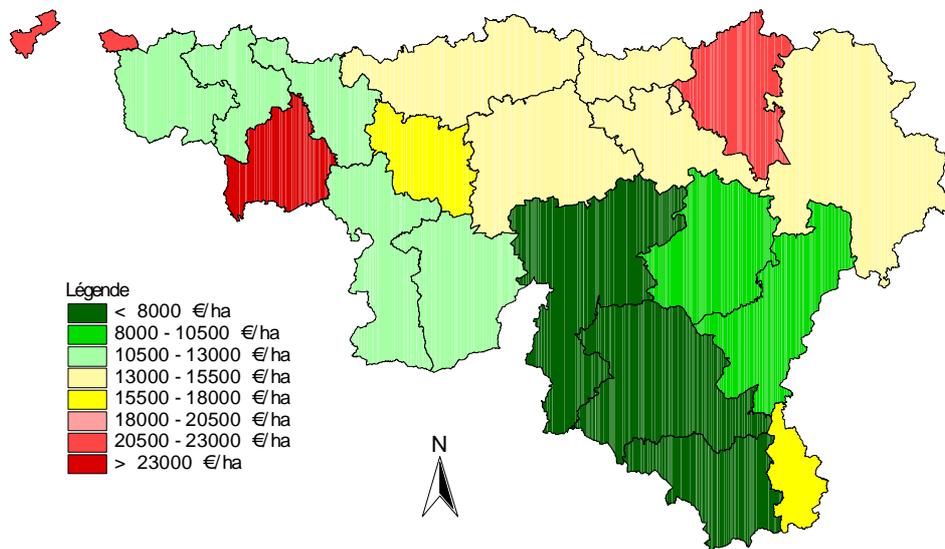
En ce qui concerne les prairies, 2 184 parcelles ont été vendues de gré à gré en Région wallonne en 2002, portant sur une superficie de 3 347 ha et un montant de 26 108 326 euros. En moyenne, la superficie vendue est de 1,53 ha, le prix atteignant 7 800 euros/ha.

Comme pour les terres de culture, on constate des différences significatives à l'intérieur du territoire wallon.

Les ventes publiques, quant à elles, sont moins importantes que les ventes de gré à gré : elles ont porté en 2002 sur 247 ha (4%) pour les terres et sur 100ha pour les prairies (4,7%).

Comme pour les ventes de gré à gré, on observe des différences de prix importantes selon les régions.

Carte 1.1 : Prix des terres de cultures vendues de gré à gré dans les arrondissements de la Région wallonne, en 2002 (€/ha).



Source des données de base : INS – Annuaire de statistiques financières

D'une manière générale, on constate que le prix des terres arables et des prairies est d'autant plus élevé que la densité de population est importante. La possibilité d'une utilisation non agricole des terres est plus grande dans les zones fortement peuplées, ce qui en renchérit significativement le prix. A l'opposé, le prix des terres reste nettement plus faible lorsque l'agriculture apparaît comme leur seule valorisation possible.

Deux observations intéressantes sont encore à prendre en considération :

- le nombre d'ha vendus atteint actuellement environ 20 000 par an. Au début des années 90, le nombre approchait les 30 000.
- on constate (tableau 1.3) une augmentation importante des prix des terres et des prairies au cours des dernières années. Entre 1995 et 2002, les prix ont augmenté en moyenne de 43% en Wallonie et de 39 % en région flamande. La hausse la plus importante a été enregistrée pour la province de Luxembourg

Tableau 1.3 : Evolution des prix de vente des terres agricoles, de 1995 à 2002 (€/ha – ventes de gré à gré)

	1995	2002	2002 / 1995 en %
Belgique	12107	16990	+40
Région flamande	14806	20637	+39
Région wallonne	8956	12789	+43
Anvers	17355	26464	+52
Brabant flamand	12448	15851	+27
Brabant wallon	12345	14327	+16
Flandre occidentale	16045	22027	+37
Flandre orientale	14783	20575	+39
Hainaut	8354	15439	+65
Liège	10964	16019	+46
Limbourg	13324	17369	+30
Luxembourg	5219	8769	+68
Namur	8190	9632	+18

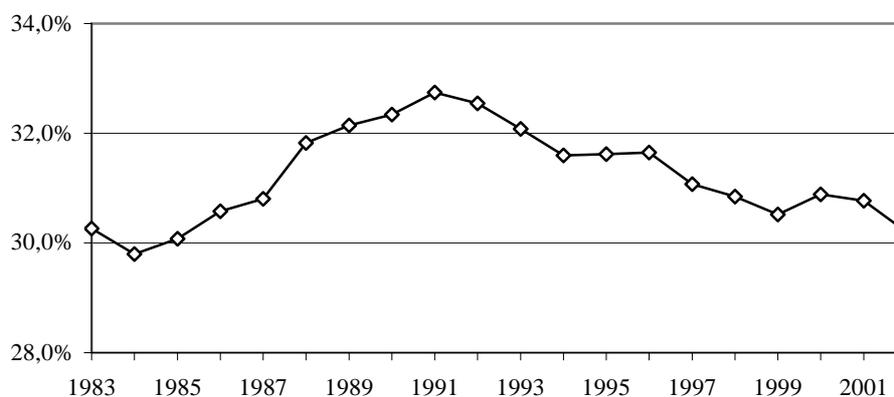
Source de données de base : INS – Annuaire de statistiques financières.

1.3 Les modes de faire-valoir des terres

Les deux principaux modes de faire-valoir des terres agricoles sont le faire-valoir direct (l'exploitant est le propriétaire) et le faire-valoir indirect (l'exploitant n'est pas le propriétaire). Les autres modes de faire-valoir (métayage, par exemple) ne concernent qu'une faible part de la SAU.

En Région wallonne, la part de la SAU en faire-valoir direct est relativement faible, notamment par rapport aux régions voisines. Depuis 1983, le pourcentage de la SAU en faire-valoir direct a d'abord eu tendance à augmenter, avant de régresser quelque peu dans les années 90. En 2002, 30,2 % des terres cultivées en Wallonie appartiennent à l'exploitant (figure 1.2). En 2001, le pourcentage était de 30,8.

Figure 1.2 : Evolution de la part de la SAU cultivée en faire-valoir direct en Région wallonne, de 1983 à 2002 (%)



Source des données de base : INS – Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

En région flamande, 33,6 % de la SAU est en faire-valoir direct.

Le pourcentage de la SAU en faire-valoir direct varie quelque peu selon les régions agricoles. Il est le plus faible en région limoneuse et en Famenne (28,2%). Le Condroz, orienté vers les grandes cultures affiche une valeur guère plus élevée (29,5%). A l'opposé, la proportion de faire-valoir direct est plus grande dans le sud et l'est de la Wallonie (région jurassique, Haute Ardenne et Ardenne).

Sur le plan provincial, des différences sont également constatées. Le taux de faire-valoir direct est le plus faible en Hainaut et dans la province de Namur. Il est le plus élevé dans la province du Luxembourg. Cette province est, en effet, relativement plus rurale et agricole (tableau 1.3).

Chiffres repères	
% faire valoir direct	
Wallonie	30,2
REGIONS AGRICOLES	
Limoneuse	28,2 (min)
Jura	36,8 (max)
PROVINCES	
Hainaut	26,8 (min)
Luxembourg	35,0 (max)

Si la proportion des terres en faire-valoir direct varie en fonction des lieux, elle varie plus fortement encore en relation avec la taille des exploitations (tableau 1.4). Dans les exploitations de moins de 10 ha, les agriculteurs et horticulteurs sont, en moyenne, propriétaires de plus de la moitié des terres qu'ils cultivent. Au-delà de 30 ha, cette proportion tombe à 30 % voire moins. D'une manière générale, le pourcentage de faire-valoir direct est d'autant plus faible que la superficie cultivée s'accroît. Parmi les plus grandes exploitations, néanmoins, on remarque une légère hausse du faire-valoir direct.

Tableau 1.4 : Part de la superficie en faire-valoir direct selon la taille de l'exploitation, en Région wallonne, en 2001

Classe de superficie (ha)	SAU totale (ha)	SAU en faire-valoir direct	
		Ha	%
0,01 – 2	1 417	1 022	72,1
2 – 5	5 645	3 651	64,7
5 – 10	14 196	8 006	56,4
10 – 20	36 767	16 379	44,5
20 – 30	55 000	19 547	35,5
30 – 50	156 637	48 456	30,9
50 – 80	212 228	58 776	27,7
> 80	272 776	76 396	28,0

Source des données de base : INS – Recensement agricole et horticole au 15 mai 2001

Tableau 1.5 : Superficies en faire-valoir direct et en faire-valoir indirect en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes, en 2002

Faire-valoir	Région wallonne		Région flamande		Sablo-limoneuse		Limoneuse		Herbagère liégeoise		Campine hennuyère	
	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%
Direct	228 742	30,2	213 848	33,5	83 215	31,4	93 257	28,2	17 728	30,3	357	29,8
Fermeage	522 559	69,1	410 937	64,6	178 252	67,4	234 987	71,1	40 487	69,1	854	70,5
Autres	526	0,7	11 080	1,8	3 245	1,2	2 261	0,7	297	0,5	-	-
SAU	756 567	100,0	635 886	100,0	264 710	100,0	330 505	100,0	58 564	100,0	1 211	100,0

Faire-valoir	Condroz		Haute Ardenne		Fagne		Famenne		Ardenne		Région jurassique	
	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%
Direct	40 164	29,5	9 254	35,6	4 929	32,3	17 928	28,2	38 957	35,6	12 053	36,8
Fermeage	95 035	69,7	16 718	64,3	10 303	67,6	45 160	71,0	69 046	63,2	20 497	62,5
Autres	1 174	0,8	18	0,1	10	0,1	515	0,8	1331	1,2	246	0,7
SAU	136 373	100,0	25 989	100,0	15 242	100,0	63 603	100,0	109 334	100,0	32 796	100,0

Faire-valoir	Brabant wallon		Hainaut		Liège		Luxembourg		Namur	
	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%
Direct	20 003	31,4	59 326	26,8	49 416	30,9	51 234	30,9	48 764	29,5
Fermeage	43 264	67,8	161 040	72,7	109 552	68,6	93 182	68,6	115 521	70,0
Autres	513	0,8	1 220	0,5	727	0,5	2 011	0,5	793	0,5
SAU	63 780	100,0	221 585	100,0	159 697	100,0	146 427	100,0	165 078	100,0

Source des données de base : INS – Recensement agricole et horticole au 15 mai 2002

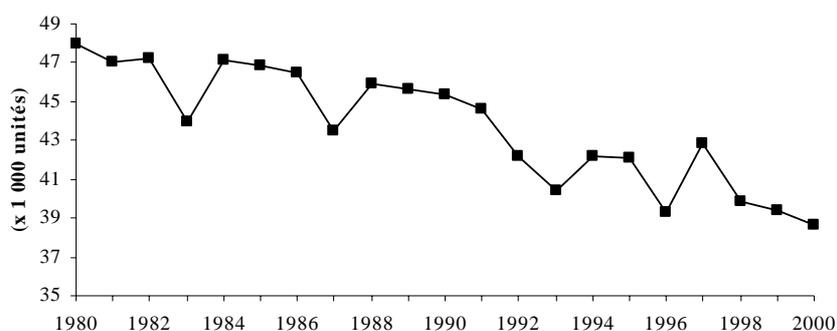
2. LE MATERIEL AGRICOLE

Les données ci-dessous ont notamment trait à l'évolution du nombre de machines recensées dans les exploitations wallonnes au cours des vingt dernières années. Cependant, l'évolution n'a pas été seulement quantitative, mais aussi qualitative. Les machines sont devenues plus puissantes, plus précises et plus efficaces. Le temps de travail nécessaire à la réalisation d'une tâche diminue continuellement. Ces aspects qualitatifs, impossibles à quantifier, influencent considérablement le parc des différentes machines.

-Tracteurs

Le nombre de tracteurs recensés en Wallonie était de 47 993 en 1980. Il est resté stable durant quelques années avant de marquer une tendance à la baisse, surtout dans les années 90. Le nombre de tracteurs a, en effet, régressé sensiblement en 1992 et 1993, années de la réforme de la PAC, pour atteindre 40 409 unités. Malgré des reprises en 1994 et 1997, la tendance générale reste à la baisse. En 2000⁽¹⁾, le nombre de tracteurs s'élève à 38 619 unités, soit environ 760 unités de moins que l'année précédente et près de 9 400 unités de moins qu'en 1980 (figure 1.3).

Figure 1.3 : Evolution du nombre de tracteurs en Région wallonne, de 1980 à 2000



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

En 2000, on recense 96 271 tracteurs en Belgique, dont 40 % en Wallonie. La superficie moyenne par tracteur est de 14,5 ha en Belgique. Elle est de 11,0 ha seulement en Flandre, mais atteint 19,6 ha en Wallonie. Le nombre de tracteurs est, en fait, lié au nombre d'exploitations plus qu'à la superficie cultivée. La région sablo-limoneuse à elle seule compte 27 % du nombre total de tracteurs en Belgique. La superficie moyenne par tracteur y est à peine supérieure à 10 ha (tableau 1.6). La région limoneuse compte un peu plus de 19 000 tracteurs ou 20 % du total national.

⁽¹⁾ Suite à la réforme du questionnaire de l'INS, ces données seront dorénavant actualisées tous les 3 ans. Les données du recensement 2000 ont été reprises.

Parmi les régions agricoles situées entièrement sur le territoire wallon, c'est en Ardenne et en Condroz que l'on recense le plus de tracteurs : 5 659 et 4 994, soit respectivement 14,6 et 12,9% du total wallon. Le rapport SAU/nombre de tracteurs varie d'une région à l'autre. Il est le plus élevé en Condroz (26,92 ha) et en Famenne (23,38 ha). A l'opposé, il n'atteint que 10,96 ha en Haute Ardenne et 15,68 ha en région herbagère liégeoise.

La SAU moyenne par tracteur est minimale dans le Hainaut, avec 17,24 ha, et maximale dans la province de Namur, avec 25,42 ha.

En Wallonie, 55% des tracteurs agricoles ont une puissance supérieure à 60 KW ; cette proportion atteint 65 % en Condroz et 63 % en limoneuse.

Sur le plan provincial, c'est en brabant wallon que l'on trouve le pourcentage le plus élevé (67 % de tracteurs de forte puissance).

Tableau 1.6 : Nombre de tracteurs et superficie moyenne par tracteur en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes, au 15 mai 2000

	Royaume ⁽¹⁾	Flandre	Wallonie	Sablo-limoneuse	Limoneuse	Fagne	Famenne	Ardenne	Région jurassique
Nombre	96 271	57 613	38 619	25 836	19 012	798	2 702	5 659	1 552
SAU (ha)	1 394 083,00	636 876,29	756 724,62	266 442,09	331 490,39	15 265,66	63 169,72	108 837,33	32 820,60
Sup/tract (ha)	14,5	11,1	19,6	10,3	17,4	19,1	23,4	19,2	21,6
% 60 KW			55	50	63	45	48	43	49

	Herbagère liégeoise	Campine hennuyère	Condroz	Haute Ardenne	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Nombre	3 703	69	4 994	2 372	2 985	12 891	9 045	7 261	6 437
SAU (ha)	58 067,17	1 260,69	134 462,39	26 006,93	66 849,09	222 253,65	158 510,00	145 455,78	163 656,10
Sup/tract (ha)	15,7	18,3	26,9	11,0	22,4	17,2	17,5	20,0	25,4
% 60 KW	36	59	65	34	67	60	46	45	62

Source des données de base : INS – Recensement agricole et horticole au 15 mai 2000

¹⁾ Les chiffres relatifs au Royaume ne correspondent pas à la somme des chiffres relatifs à la Flandre et à la Wallonie car un faible nombre d'exploitations sont du ressort de la Région bruxelloise.

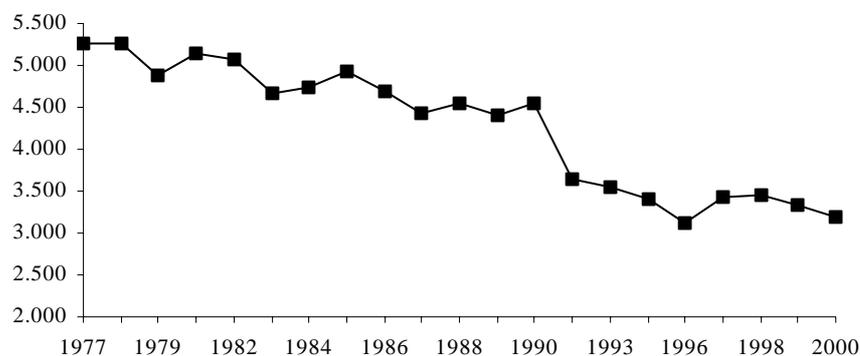
Sur le plan provincial, c'est en Hainaut que l'on recense le plus de tracteurs : 12 891, soit 33,3 % du total wallon. La province de Liège détient 23,4 % des tracteurs recensés en Wallonie, pour 18,8 % dans le Luxembourg, 16,7 % en province de Namur et 7,7 % en Brabant wallon.

La SAU moyenne par tracteur est minimale dans le Hainaut, avec 17,24 ha, et maximale dans la province de Namur, avec 25,42 ha.

-Autre matériel

En Région wallonne, le nombre de moissonneuses-batteuses, quant à lui, était de l'ordre de 5 000 aux environs de 1980. Il a régressé par la suite, surtout dans les années 90, pour atteindre 3 200 unités en 2000 (figure 1.4).

Figure 1.4 : Evolution du nombre de moissonneuses-batteuses en Région wallonne, de 1980 à 2000



Source des données de base : INS – Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

Pour l'ensemble du Royaume, la superficie en céréales par moissonneuse-batteuse atteint 62,16 ha en 2000. En Wallonie, cette superficie moyenne est de 57,40 ha .

La Wallonie détient 63,4 % des moissonneuses-batteuses recensées en Belgique en 2000.

La région limoneuse à elle seule compte 2 064 moissonneuses-batteuses, soit 41 % du total recensé en Belgique. La région sablo-limoneuse, quant à elle, en compte un peu moins de 1 000 et le Condroz en recense 631 (20 % du total wallon). Le nombre de moissonneuses-batteuses est évidemment directement lié à la superficie consacrée aux céréales dans la région considérée.

Au niveau provincial, on constate que le nombre de moissonneuses-batteuses est de loin le plus important dans le Hainaut : 1 297 unités ou 40 % du total wallon. La province de Namur compte 22 % des moissonneuses-batteuses recensées en Wallonie, contre 14 % dans la province de Liège et 12 % dans les provinces de Luxembourg et du Brabant wallon.

La superficie moyenne en céréales par moissonneuse-batteuse varie sensiblement selon les provinces. Elle est la plus élevée en province de Liège (74 ha) et la plus faible dans la province de Luxembourg (31 ha).

Les charrues sont évidemment largement répandues dans les exploitations agricoles wallonnes. Au 15 mai 2000, on en recense 11 261, soit 29 % du total national (tableau 1.7).

La détention d'une charrue dépend de l'orientation des productions. La région sablo-limoneuse à elle seule compte presque autant de charrues (11 063) que l'ensemble de la Wallonie. On en recense plus de 7 300 en région limoneuse. Parmi les régions situées entièrement sur le territoire wallon, c'est en Ardenne (1 489 unités – 13,2 % du total wallon) et en Brabant wallon (1 158 unités – 10,3 % du total wallon) que l'on en dénombre le plus.

Sur le plan provincial, c'est de loin le Hainaut qui arrive en tête, avec 4 434 charrues ou 39,4 % du total wallon. Viennent ensuite les provinces de Namur (18,0 %), de Luxembourg (17,6 %), de Liège (14,7 %) et du Brabant wallon (10,3 %).

Le nombre de semoirs, quant à lui, atteint 10 316 au 15 mai 2000. Cela représente 45 % du total national.

En Belgique, les semoirs se trouvent surtout dans les régions orientées vers les grandes cultures que sont les régions limoneuse (7 321 unités), sablo-limoneuse (6 573 unités) et le Condroz (1 563 unités).

Tableau 1.7 : Matériel agricole en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes, au 15 mai 2000

	Royaume	Flandre	Wallonie	Sablo-limoneuse	Limoneuse	Fagne	Famenne	Ardenne	Région jurasique
moissonneuses-batteuses	5043	1843	3200	984	2064	24	139	235	131
Motoculteurs	4 367	3 829	508	1 529	726	3	18	45	23
Charrues	38 671	27 392	11 261	11 063	7 343	145	706	1 489	468
Semoirs	22 948	12 618	10 316	6 573	7 321	105	579	700	377
Pulvérisateurs	25 138	17 011	8 109	8 109	6 396	65	420	629	285
Récolteuses de betteraves	892	298	594	594	477	2	13	14	14
Récolt. de pommes de terre	1 758	1 014	744	642	604	1	5	19	17
Récolteuses-hacheuses pour fourrages	1 353	622	730	252	431	13	56	47	37

	Herbagère liégeoise	Campine hennuyère	Condroz	Haute Ardenne	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
moissonneuses-batteuses	26	4	631	11	383	1297	435	382	703
Motoculteurs	24	3	87	30	63	204	88	65	88
Charrues	311	29	1 003	224	1 158	4 434	1 661	1 978	2 030
Semoirs	190	25	1 563	130	1 238	4 481	1 595	1 123	1 879
Pulvérisateurs	475	20	1 185	197	931	3 223	1 564	940	1 451
Récolteuses de betteraves	8	1	99	1	85	280	108	3	118
Récolt. de pommes de terre	9	3	58	6	37	579	50	37	41
Récolteuses-hacheuses pour fourrages	20	-	138	2	64	367	55	94	150

Source des données de base : INS – Recensement agricole et horticole au 15 mai 2000

Au plan provincial, c'est le Hainaut qui vient de loin en tête, avec 4 481 semoirs ou 43,4 % du total wallon.

Les pulvérisateurs constituent aussi un matériel fréquemment rencontré dans les exploitations agricoles. C'est ainsi qu'on en dénombre 8 109 en Wallonie en 2000. Cela représente 32,2 % des pulvérisateurs recensés en Belgique.

La région sablo-limoneuse à elle seule compte un tiers des pulvérisateurs recensés en Belgique, soit autant que pour la Région wallonne dans son ensemble. La région limoneuse est également importante, avec 25,4 % des pulvérisateurs belges. Parmi les régions situées entièrement sur le territoire wallon, c'est le Condroz qui arrive de loin en tête, avec 1 185 unités ou 14,6 % du total wallon.

Chiffres repères	
Matériel agricole wallon en 2000	
x 1 000 unités	
Tracteurs	39
Moissonneuse-batteuse.	3
Charrues	11
Semoirs	10
Pulvérisateurs	8

Sur le plan provincial, c'est de nouveau le Hainaut qui occupe la première place, avec 3 223 pulvérisateurs ou 39,7 % du total wallon.

Le recensement au 15 mai 2000 dénombre encore 508 motoculteurs en Wallonie, soit 11,6 % du total national. Ils se trouvent surtout en Hainaut (204 unités).

Le nombre de récolteuses de betteraves est de 594, soit 66,6 % du total national. La région limoneuse, à elle seule, compte plus de la moitié des récolteuses de betteraves recensées en Belgique. Le Condroz en compte 99, soit 16,7 % du total wallon. Au niveau provincial, c'est le Hainaut qui compte le plus de récolteuses de betteraves, avec 47,1 % du total wallon.

Le nombre de récolteuses de pommes de terre en Wallonie est de 744, soit 42,3 % du total national. Les récolteuses de pommes de terre se trouvent avant tout dans les régions sablo-limoneuse (642) et limoneuse (604). Sur le plan provincial, c'est le Hainaut qui arrive largement en tête, avec 77,8 % des récolteuses de pommes de terre recensées en Wallonie.

Enfin, les récolteuses-hacheuses pour fourrages et/ou maïs sont au nombre de 730 en Wallonie, soit 54,0 % du total national. Dans ce total, les régions sablo-limoneuse et limoneuse représentent, respectivement, 18,6 et 31,9 % des effectifs. Si l'on considère les provinces, le Hainaut détient la moitié des récolteuses-hacheuses de Wallonie.

3. LE CAPITAL AGRICOLE

3.1 La nature et l'importance des capitaux engagés dans l'agriculture

Jusqu'à l'exercice 2001, l'estimation des capitaux nécessaires à la réalisation des activités agricoles a été réalisée par le Centre d'Economie Agricole du ministère des Classes moyennes et de l'Agriculture.

Les calculs sont effectués sur base d'un échantillon d'environ 1 000 comptabilités agricoles relatives à des entreprises réparties à travers le pays. Le champ d'observation ne comprend que des exploitations agricoles (à l'exclusion des horticoles) dont la dimension économique ⁽¹⁾ atteint au moins 4 UDS (21 220 euros) et qui dès lors peuvent être considérées comme ayant un caractère véritablement professionnel. En outre, le champ d'observation est limité aux exploitations dont la dimension économique est inférieure à 75 UDS (397 875 euros) car il y a une réelle difficulté à représenter les exploitations de très grande dimension.

L'exercice comptable envisagé ici débute le 1^{er} janvier 2001 et se termine le 31 décembre de la même année (récolte 2001), il correspond donc à l'année civile.

L'activité agricole recourt à des capitaux importants et variés, surtout dans les agricultures développées, où les technologies de même que la biologie ont fortement progressé. La substitution du matériel à la main-d'œuvre, la reprise de terres et l'achat de quotas nécessitent des investissements onéreux. La hauteur des capitaux mis en œuvre aujourd'hui constitue d'ailleurs l'un des principaux freins à l'installation des jeunes.

3.1.1 Le capital par exploitation

Au cours de l'exercice 2001, le capital mis en œuvre dans une exploitation agricole à caractère professionnel atteint, en moyenne, 658 000 euros en Région wallonne. La situation est semblable en Région flamande, où le capital moyen est de 640 000 euros, la moyenne nationale étant de 647 000 euros.

En Région wallonne, 51,5 % des capitaux sont engagés par l'exploitant (339 000 euros) et 48,5 % par les bailleurs.

Parmi les capitaux avancés par l'exploitant, les capitaux fonciers en constituent une moitié et le capital d'exploitation l'autre moitié. Le capital mis en œuvre par l'exploitant pour les terres et les améliorations foncières s'élève, en moyenne, à 98 000 euros, soit 15,0 % du total des capitaux engagés par exploitation. Ces chiffres sont voisins de ce que l'on observe en Flandre, où les exploitations sont de dimension plus petite mais le prix des terres plus élevé. En Région wallonne, les bâtiments et les quotas de production comptent pour 11,6 % du total des capitaux engagés, ce qui est nettement moins qu'en Flandre, où l'on rencontre plus fréquemment des porcheries et des poulaillers.

Si les terres et les bâtiments sont souvent mis à la disposition des exploitants, le capital d'exploitation est, quant à lui, presque totalement avancé par ces derniers. En Région wallonne, en 2001, le cheptel vif représente 16,6 % du total des capitaux engagés par exploitation, soit 110 000 euros. Il s'agit essentiellement de bovins. En Région flamande, la valeur moyenne du cheptel vif est un peu moins élevée. Quant au cheptel mort, en Région wallonne, il vaut en moyenne 42 000

¹ La dimension économique d'une exploitation agricole correspond à la MBS totale de cette exploitation exprimée en unité de dimension standard (UDS). Le montant d'une UDS fluctue d'un exercice comptable à l'autre en fonction des MBS utilisées. Ainsi, sur base des MBS de 1998, le montant d'une UDS pour l'exercice comptable 2001 vaut 5 305 euros.

euros ou 6,3 % du total des capitaux. Par ailleurs, les capitaux circulants interviennent pour 2 %. Les chiffres correspondants sont un peu plus faibles en Flandre, les exploitations y étant de plus petite taille.

Le tableau 1.8 donne la répartition moyenne, selon leur nature, des capitaux engagés dans une exploitation agricole en Région flamande, en Région wallonne et en Belgique. La figure 1.5 illustre la répartition de ces capitaux en Région wallonne.

Figure 1.5 : Répartition des capitaux engagés par exploitation, selon leur nature en Région wallonne (exercice 2001)

Total des capitaux engagés dans l'exploitation agricole wallonne 658 000 euros (100,0%)				
Capitaux engagés par l'exploitant (51,5%)			Capitaux engagés par les bailleurs (48,5%)	
Capital foncier (26,6%)		Capital d'exploitation (24,9%)		
Terres, amél. foncières (15,0%)	Autres (11,6%)	Cheptel vif (16,6%)	(6,3%)	
				Cheptel mort
				Capital circulant (2,0%)

Source des données de base : CEA – La rentabilité de l'exploitation agricole en 2001

Tableau 1.8 : Répartition des capitaux engagés par exploitation, selon leur nature, en Région flamande, en Région wallonne et dans le Royaume (exercice 2001)

	Région flamande	Région wallonne	Royaume
Total des capitaux (x 1 000 euros)	640	658	647
Capitaux engagés par l'exploitant (%)	53,6	51,5	52,8
dont : - capital foncier	32,2	26,6	29,9
dont : - terres, amélior. foncières	16,4	15,0	15,8
- autres	15,8	11,6	14,1
- capital d'exploitation	21,4	24,9	22,9
dont : - cheptel vif	14,5	16,6	15,5
- cheptel mort	5,2	6,3	5,7
- capital circulant	1,7	2,0	1,7
Capitaux engagés par les bailleurs	46,4	48,5	47,2

Source des données de base : CEA – La rentabilité de l'exploitation agricole en 2001

Le montant total des capitaux engagés et leur répartition varient sensiblement en fonction de la région agricole considérée (tableau 1.9) et de l'orientation technico-économique (tableau 1.10).

Parmi les régions agricoles situées entièrement ou partiellement sur le territoire wallon, c'est en région limoneuse et en Condroz que le capital par exploitation est le plus élevé, il atteint respectivement 705 000 et 757 000 euros. En Haute Ardenne et en région herbagère liégeoise, il est le moins élevé, respectivement 467 000 et 517 000 euros.

Dans les régions où le capital total est le plus important, la part du capital engagé par l'exploitant est la plus faible : 45,0 % en région limoneuse et 49,7 % en Condroz. A l'opposé, c'est dans la zone Ardenne + région jurassique que la part des capitaux engagés par l'exploitant est la plus élevée : 64,4 %.

La part des capitaux fonciers engagés par l'exploitant est la plus élevée dans les régions à vocation laitière, à savoir 34,8% en région herbagère liégeoise et 34,7 % en Haute Ardenne. Ce résultat provient du fait que ce poste tient compte de la valeur des quotas. Dans les deux régions précitées, les bâtiments et les quotas (repris dans le poste « autres ») représentent environ un cinquième du total des capitaux engagés. Par contre, en région limoneuse, ils en constituent moins d'un dixième.

La part des capitaux fonciers engagés par l'exploitant est également assez élevée en région sablo-limoneuse (32,3 %).

Tableau 1.9 : Répartition des capitaux engagés par exploitation, selon leur nature, dans les régions agricoles de la Région wallonne (2001)

	Sablo- limoneuse	Limoneuse	Condroz	Herbagère liégeoise
Total des capitaux (x 1 000 euros)	639	705	757	517
Capitaux engagés par l'exploitant (%)	53,1	45,0	49,7	58,6
dont : - capital foncier	32,3	25,0	25,3	34,8
dont : - terres, améliorations foncières	16,3	16,2	14,3	15,7
- autres	16,0	8,8	11,0	19,1
- capital d'exploitation	20,8	20,0	24,4	23,8
dont : - cheptel vif	13,0	10,9	15,9	16,8
- cheptel mort	5,8	6,4	6,3	6,4
- capital circulant	2,0	2,7	2,2	0,6
Capitaux engagés par les bailleurs	46,9	55,0	50,3	41,4

	Fagne + Famenne	Haute Ardenne	Ardenne + Jura
Total des capitaux (x 1 000 euros)	606	467	550
Capitaux engagés par l'exploitant (%)	60,6	57,8	64,4
dont : - capital foncier	28,1	34,7	26,0
dont : - terres, améliorations foncières	13,2	12,8	13,6
- autres	14,9	21,9	12,4
- capital d'exploitation	32,5	23,1	38,4
dont : - cheptel vif	25,7	15,6	31,3
- cheptel mort	5,8	7,3	6,6
- capital circulant	1,0	0,2	0,5
Capitaux engagés par les bailleurs	39,4	42,2	35,6

Source des données de base : CEA – La rentabilité de l'exploitation agricole en 2001

Tableau 1.10 : Répartition des capitaux engagés par exploitation, selon leur nature, en fonction des orientations technico-économiques (exercice 2001)

	Cultures agricoles	Lait, très spécialisé	Lait, moyennement spécialisé	Bovins mixtes	Bovins à viande	Porcs	Poly-culture	Polyélevage-bovins	Porcs – bovins	Cultures et lait	Cultures et bovins non laitiers	Cultures et porcs
	1	411	412	43	42	501	602-605	71	72	811 + 812	813 + 814	82
Total des capitaux (x 1 000 euros)	695	636	613	691	645	469	526	741	661	778	721	632
Capitaux engagés par l'exploitant (%)	37,0	54,2	52,7	55,0	54,0	73,3	39,4	56,0	64,9	48,3	45,6	55,7
dont : - capital foncier	24,3	35,5	29,9	26,8	20,8	44,1	22,5	36,3	40,4	29,0	22,4	36,4
dont : - terres, améliorations foncières	18,5	16,8	13,3	14,5	11,9	17,1	15,6	16,7	17,9	16,5	14,6	21,2
- autres	5,8	18,7	16,6	12,3	8,9	27,0	6,9	19,6	22,5	12,5	7,8	15,2
dont : - capital d'exploitation	12,7	18,7	22,8	28,2	33,2	29,2	16,9	19,7	24,5	19,3	23,2	19,3
dont : - cheptel vif	2,7	11,9	15,5	21,1	27,7	22,6	7,2	12,6	18,0	10,2	14,6	10,7
- cheptel mort	6,3	6,0	6,0	5,8	4,7	5,3	5,1	5,1	5,1	6,4	6,0	5,9
- capital circulant	3,7	0,8	1,3	1,3	0,8	1,3	4,6	2,0	1,4	2,7	2,6	2,7
Capitaux engagés par les bailleurs	63,0	45,8	47,3	45,0	46,0	26,7	60,6	44,0	35,1	51,7	54,4	44,3

Source des données de base : CEA – La rentabilité de l'exploitation agricole en 2001

Dans les régions limoneuse et sablo-limoneuse, le capital d'exploitation représente seulement quelque 20 % du capital total. A l'opposé, il atteint 32,5 % dans la zone Fagne + Famenne et plus de 38 % dans la zone Ardenne + région jurassique. Cette différence est due à l'importance du cheptel vif, lequel représente 31,3 % du capital total dans la zone Ardenne + région jurassique et 25,7 % dans la zone Fagne + Famenne, ces deux zones étant orientées vers l'élevage bovin. Par contre, le cheptel vif ne compte que pour 10,9 % des capitaux de l'exploitation en région limoneuse, laquelle est principalement orientée vers les grandes cultures.

Quant au cheptel mort par exploitation, il représente 45 000 euros en région limoneuse et 48 000 euros en Condroz. C'est aussi dans ces régions que le capital circulant est le plus élevé, ce qui va de pair avec une forte présence des cultures agricoles.

L'importance et surtout la répartition des capitaux varient sensiblement en fonction de l'orientation technico-économique des exploitations.

En 2001, le capital total par exploitation le plus élevé est observé dans les orientations « cultures et lait » (778 000 euros) et « polyélevage-bovins » (741 000 euros). A l'opposé, le capital total par exploitation est de loin le plus faible dans l'orientation « porcs », avec 469 000 euros. Pour les autres orientations technico-économiques spécialisées, le total des capitaux engagés atteint : 695 000 euros pour l'orientation « cultures agricoles », 636 000 euros pour les exploitations laitières très spécialisées, 613 000 euros pour les exploitations laitières moyennement spécialisées, 691 000 euros pour l'orientation « bovins mixtes » et 645 000 euros pour l'orientation « bovins à viande ».

La part des capitaux qui sont engagés par l'exploitant diffère très fortement selon l'orientation. Elle est relativement faible dans les exploitations spécialisées en « cultures agricoles » (37 %) et en « polyculture » (39 %) et très élevée dans l'orientation « porcs » (73 %). Dans l'orientation « cultures agricoles », la superficie moyenne (52,1 ha) est plus élevée que dans les autres orientations et le taux de fermage y est plus important, ce qui explique le niveau moins élevé de la part des capitaux qui sont engagés par l'exploitant. Au contraire, dans les exploitations orientées vers la production porcine, la superficie moyenne est très petite (14,0 ha) et les exploitants sont généralement propriétaires des bâtiments et du cheptel.

La part des capitaux relatifs aux bâtiments et aux quotas (poste « autres » du capital foncier) engagés par l'exploitant est particulièrement élevée dans les exploitations orientées vers la production porcine ainsi que dans celles qui sont orientées vers les productions bovines (lait et viande).

En ce qui concerne le capital d'exploitation, la part du cheptel vif dans l'ensemble des capitaux est la plus élevée dans les orientations « bovins à viande » (27,7 %), « porcs » (22,6 %) et « bovins mixtes » (21,1 %). La valeur du cheptel vif s'élève à 179 000 euros dans les exploitations de « bovins à viande » et à 146 000 euros dans les exploitations de « bovins mixtes ». A l'inverse, le cheptel vif est peu présent dans l'orientation « cultures agricoles ». Dans les exploitations orientées vers la production laitière, la valeur du cheptel vif est nettement inférieure à ce que l'on observe pour les exploitations spécialisées dans la production de viande bovine : 76 000 euros dans les exploitations laitières très spécialisées (11,9 % du capital total) et 95 000 euros dans les exploitations moyennement spécialisées (15,5 % du capital total).

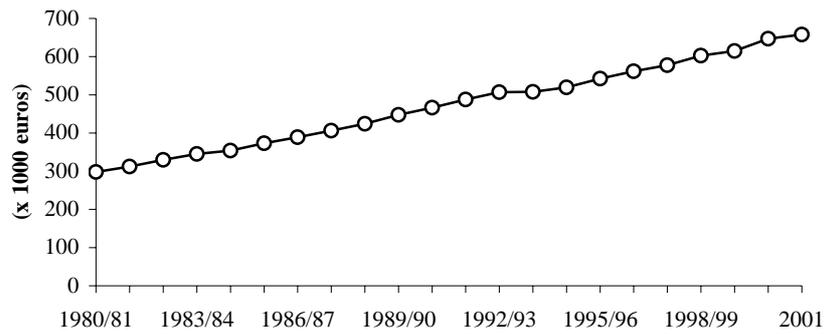
Quant au cheptel mort, son importance varie de 4,7 % pour l'orientation « bovins à viande » à 6,4 % pour l'orientation « cultures et lait ».

Le capital circulant est relativement plus élevé dans les exploitations orientées vers les cultures agricoles (3,7 %) et vers la polyculture (4,6 %).

Chiffres repères		
Capital par exploitation en RW		
x 1 000 euros		
1980/81	298	(min)
2001	658	(max)

Au cours du temps, la valeur du capital total par exploitation n'a cessé de croître (figure 1.6). En 1980/81, cette valeur était de 298 166 euros et, en 2001, elle atteint 658 000 euros, soit plus du double de ce qui était enregistré près de vingt ans auparavant. Cette hausse résulte bien sûr en partie de l'inflation monétaire mais elle est également due à l'agrandissement des exploitations ainsi qu'à la multiplication et la sophistication des machines et matériels divers.

Figure 1.6 : Evolution de la valeur totale des capitaux engagés par exploitation agricole professionnelle en Région wallonne, de 1980/81 à 2001 (x 1 000 euros)



Source des données de base : CEA – La rentabilité de l'exploitation agricole

3.1.2 Le capital par 100 euros de produit brut

Le capital nécessaire pour obtenir une valeur de 100 euros de produit brut donne une idée de l'importance des capitaux mis en œuvre en agriculture et du caractère intensif en capital que revêt l'activité agricole.

Au cours de l'exercice 2001, il a fallu mettre en œuvre 520 euros de capitaux en Région wallonne pour obtenir 100 euros de produit brut. La différence est très nette avec ce que l'on observe en Région flamande, où 377 euros seulement ont dû être mobilisés pour obtenir 100 euros de produit brut. Pour l'ensemble du Royaume, il a fallu, en 2001, mobiliser des capitaux d'une valeur de 426 euros pour obtenir un produit de 100 euros (tableau 1.11).

Tableau 1.11 : Capitaux engagés dans l'exploitation agricole professionnelle par 100 euros de produit brut, par unité de travail et par hectare de SAU en Région flamande, en Région wallonne et dans le Royaume, en 2001

	Région flamande	Région wallonne	Royaume
Par 100 euros de produit brut (euros)	377	520	426
Par unité de travail (x 1 000 euros)	430	443	436
Par ha de SAU (x 1 000 euros)	20,6	12,1	16,0

Source des données de base : CEA – La rentabilité de l'exploitation agricole en 2001

Le capital nécessaire à l'obtention d'un produit brut de 100 euros varie sensiblement selon les régions agricoles (tableau 1.12) et surtout selon les orientations technico-économiques (tableau 1.13).

Tableau 1.12 : Capitaux engagés dans l'exploitation agricole professionnelle par 100 euros de produit brut, par unité de travail et par hectare de SAU selon les régions agricoles wallonnes, en 2001

	Sablo-limoneuse	Limoneuse	Condroz	Herbagère liégeoise	Fagne + Famenne	Haute Ardenne	Ardenne + Jura
Par 100 euros de produit brut (euros)	389	531	526	462	515	461	521
Par unité de travail (x 1 000 euros)	420	492	516	351	388	346	362
Par ha de SAU (x 1 000 euros)	19,4	14,0	12,0	12,3	9,8	11,7	9,3

Source des données de base : CEA – La rentabilité de l'exploitation agricole en 2001

Tableau I.13 : Capitaux engagés dans l'exploitation agricole professionnelle par 100 euros de produit brut, par unité de travail et par ha de SAU selon les orientations technico-économiques, en 2001

	Cultures agricoles	Lait, très spécialisé	Lait, moyennement spécialisé	Bovins mixtes	Bovins à viande	Porcs	Polyculture	Polyélevage -bovins	Porcs - bovins	Cultures et lait	Cultures et bovins non laitiers	Cultures et porcs
	1	411	412	43	42	501	602-605	71	72	811 + 812	813 + 814	82
Par 100 euros de produit brut (euros)	559	529	489	489	635	156	444	438	285	512	578	303
Par unité de travail (x 1 000 euros)	555	435	409	423	455	327	336	404	432	446	482	409
Par ha de SAU (x 1 000 euros)	13,4	17,2	15,5	14,3	13,4	-	14,1	20,3	26,1	13,9	13,9	21,0

Source des données de base : CEA – La rentabilité de l'exploitation agricole en 2001

Par 100 euros de produit brut, c'est en région sablo-limoneuse que le capital engagé est le plus faible (389 euros). A l'opposé, le capital nécessaire à l'obtention de 100 euros de produit brut est plus élevé en région limoneuse (531 euros), en Condroz, (526 euros) et dans la zone Ardenne + région jurassique (521 euros) où le cheptel bovin joue un rôle important.

Parmi les orientations technico-économiques, c'est l'orientation « porcs » qui a nécessité le plus petit capital pour l'obtention d'un produit brut de 100 euros : 156 euros seulement. Par contre, les capitaux les plus importants ont été mis en œuvre dans l'orientation « bovins à viande », avec 635 euros. Le capital requis pour l'obtention d'un produit d'une valeur de 100 euros est également élevé dans les orientations « cultures et bovins non laitiers », avec 578 euros, et « cultures agricoles », avec 559 euros.

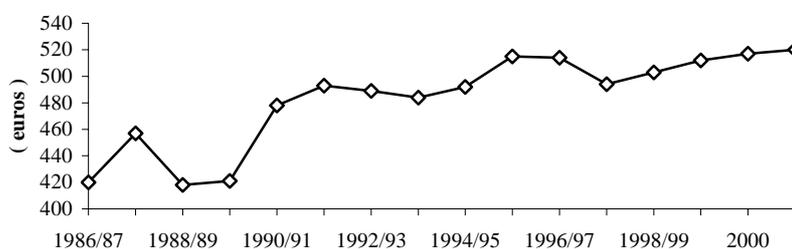
Au cours du temps, le capital moyen qu'il faut mettre en œuvre montre une tendance générale à la hausse. Une diminution non négligeable a toutefois été notée au cours de la période 1987-1989 et durant l'exercice 1997/98. Pour l'exercice 2001 le capital moyen engagé par 100 euros de produit brut s'élève à 520 euros (figure 1.7). Au fil des années, on observe que la production agricole nécessite de plus en plus de capitaux, ce qui pose des problèmes pour la reprise des exploitations ainsi que pour la poursuite de l'activité de ceux qui sont déjà en place et qui doivent régulièrement recourir à l'emprunt.

Chiffres repères

Capital engagé pour
100 euros de produit brut

(euros)	
1988/89	418 (min)
2001	520 (max)

Figure 1.7 : Evolution du capital engagé pour l'obtention d'un produit brut d'une valeur de 100 euros en Région wallonne, de 1986/87 à 2001(euros)



Source des données de base : CEA – La rentabilité de l'exploitation agricole

3.1.3 Le capital par unité de travail (UT)

En 2001, le capital engagé par UT est de 443 000 euros en Région wallonne. Il est un peu moins élevé en Région flamande : 430 000 euros, la moyenne nationale étant de 436 000 euros. Avec des montants de cet ordre, on peut se rendre compte de la difficulté qu'il y a de créer de nouveaux emplois dans le secteur agricole, bien que cette situation ne soit pas spécifique.

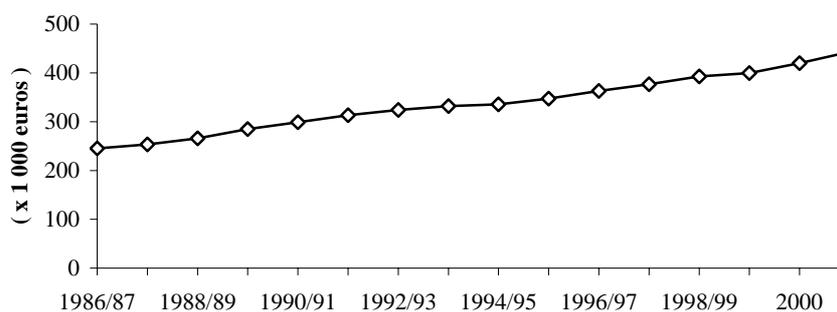
Le capital par UT fluctue fortement selon les régions agricoles (tableau 1.12). Il est le moins élevé en Haute Ardenne (346 000 euros) et en région herbagère liégeoise (351 000 euros). Il est le plus important dans les régions de grandes cultures : 516 000 euros en Condroz et 492 000 euros en région limoneuse.

Si l'on considère les orientations technico-économiques (tableau 1.13), on constate que le capital par UT est le plus faible dans les exploitations orientées vers la production porcine (327 000 euros). A l'opposé, le capital par UT est de loin le plus élevé dans l'orientation « cultures agricoles », avec 555 000 euros. Des montants relativement importants sont aussi observés pour les orientations « cultures et bovins non laitiers » (482 000 euros) et « bovins à viande » (455 000 euros).

Au cours du temps, le capital engagé par UT ne cesse d'augmenter. Alors qu'il était inférieur à 250 000 euros en 1986/87, il atteint 443 000 euros en 2001, ce qui représente une hausse de plus de 20 000 euros par rapport à l'exercice précédent (figure 1.8).

Chiffres repères	
Capital engagé par UT	
(x 1 000 euros)	
86/87	245,4 (min)
2001	443,0 (max)

Figure 1.8 : Evolution du capital engagé par unité de travail en Région wallonne, de 1986/87 à 2001 (x 1 000 euros)



Source des données de base : CEA – La rentabilité de l'exploitation agricole

3.1.4 Le capital par ha de SAU

Pour l'exercice 2001, le capital moyen par ha de SAU atteint 12 100 euros en Région wallonne contre 20 600 euros en Région flamande. Cette forte différence est surtout due au prix de la terre qui est nettement plus élevé en Flandre qu'en Wallonie. Pour l'ensemble du pays, le capital moyen par ha est de 16 000 euros.

C'est également le prix de la terre qui explique l'essentiel des différences observées entre les régions agricoles. Le capital par ha de SAU est le plus faible dans les zones Ardenne + région jurassique (9 300 euros) et Fagne + Famenne (9 800 euros). A l'opposé, le capital par ha atteint 14 000 euros en région limoneuse et 19 400 euros en région sablo-limoneuse. Dans les autres régions agricoles, le capital par ha de SAU est voisin de 12 000 euros.

Si l'on prend en considération les orientations technico-économiques, on constate que le capital par ha de SAU est particulièrement important dans celles où la production porcine est présente : plus de 26 000 euros par ha pour l'orientation « porcs-bovins » et 21 000 euros pour l'orientation « cultures et porcs ». Ceci n'a rien de surprenant étant donné que l'élevage porcin est généralement peu lié au sol.

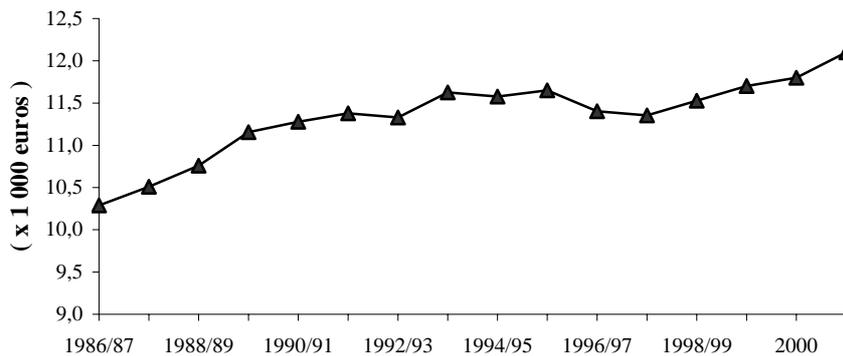
Le capital par ha de SAU atteint des valeurs nettement plus faibles dans l'orientation « cultures agricoles » (13 400 euros) et les orientations combinant les cultures et la production bovine (13 900 euros). Dans ces exploitations, c'est la superficie cultivée relativement élevée qui fait diminuer le montant du capital par ha.

Dans l'orientation « bovins à viande », le capital par ha de SAU est aussi moins élevé (13 400 euros) car la production y revêt un caractère plutôt extensif.

Au cours du temps, le capital par ha de SAU montre une tendance à la hausse. De 10 300 euros en 1986/87, il est passé à 12 100 euros en 2001 (figure 1.9). Toutefois, on a constaté une certaine stabilisation voire une diminution de sa valeur au cours de la période 1993-1997.

Chiffres repères	
Capital engagé par ha	
(x 1 000 euros)	
86/87	10,3 (min)
2001	12,1 (max)

Figure 1.9 : Evolution du capital engagé par ha de SAU en Région wallonne, de 1986/87 à 2001 (x 1 000 euros)



Source des données de base : CEA – La rentabilité de l'exploitation agricole

3.2 L'endettement des exploitations agricoles professionnelles

L'importance des capitaux qu'il faut mobiliser afin d'assurer les activités agricoles pose le problème de la source de financement. Il est indiqué plus haut que les propriétaires de facteurs de production fondamentaux (terres, bâtiments) n'exerçant pas eux-mêmes la profession d'agriculteur jouent néanmoins un rôle très important, grâce à la location de leurs biens, régie par une législation spécifique détaillée.

Parmi les capitaux qui sont dits mis en œuvre par les exploitants eux-mêmes, il faut faire la distinction entre ceux qui proviennent de leurs biens propres et ceux qui sont empruntés.

Lors de l'exercice 2001, les capitaux empruntés, en moyenne, par l'agriculteur professionnel wallon s'élevaient à près de 113 000 euros (tableau 1.14). En Flandre, l'endettement moyen est de 109 000 euros, si bien que les capitaux empruntés atteignent 111 000 euros au niveau national.

Tableau 1.14 : Capitaux empruntés et taux de solvabilité des exploitants agricoles professionnels en Région flamande, en Région wallonne et dans le Royaume, en 2001

	Région flamande	Région wallonne	Royaume
Capitaux empruntés (x 1 000 euros)	109	113	111
Taux de solvabilité (%)	68,4	66,5	67,6

Source des données de base : CEA – La rentabilité de l'exploitation agricole en 2001

Par rapport à l'exercice 2000, le montant des capitaux empruntés par exploitation est resté inchangé en Région wallonne. Il a, par contre, diminué de 9 000 euros par exploitation en Région flamande.

Les capitaux empruntés sont importants dans toutes les régions agricoles (tableau 1.15). Ils sont néanmoins plus faibles en Haute Ardenne (84 000 euros) qu'en Condroz (153 000 euros).

Tableau 1.15 : Capitaux empruntés et taux de solvabilité des exploitants agricoles professionnels dans les régions agricoles wallonnes, en 2001

	Sablo-Limoneuse	Limoneuse	Condroz	Herbagère liégeoise	Fagne + Famenne	Haute Ardenne	Ardenne + Jura
Capitaux empruntés (x 1 000 euros)	111	105	153	99	129	84	100
Taux de solvabilité (%)	67,0	66,9	59,3	67,1	64,9	68,8	71,5

Source des données de base : CEA – La rentabilité de l'exploitation agricole en 2001

La variabilité de l'endettement est plus importante en fonction des orientations technico-économiques (tableau 1.16). L'endettement est le plus faible dans les orientations « cultures agricoles » (87 000 euros) et « polyculture » (68 000 euros) et le plus élevé dans les orientations « porcs-bovins » (145 000 euros) et « cultures-lait » (146 000 euros). Les exploitations laitières se trouvent à un niveau intermédiaire avec 107 000 euros.

Tableau 1.16 : Capitaux empruntés et taux de solvabilité des exploitants agricoles professionnels selon les orientations technico-économiques, en 2001

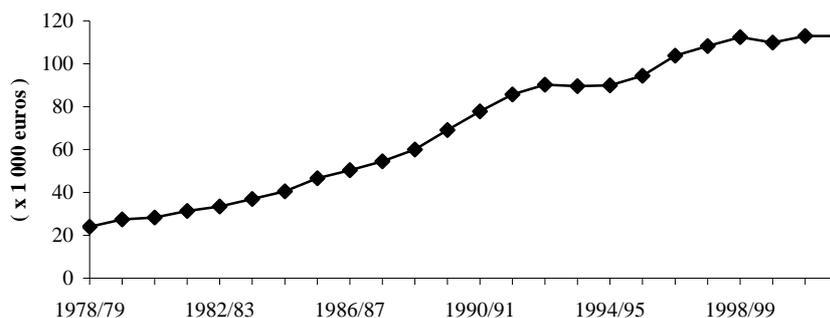
	Cultures agricoles	Lait, très spécialisé	Lait, moy. spécialisé	Bovins mixtes	Bovins à viande	Porcs	Poly-culture	Polyélevage-bovins	Porcs – bovins	Cultures et lait	Cultures et bovins non laitiers	Cultures et porcs
	1	411	412	43	42	501	602-605	71	72	811 + 812	813 + 814	82
Capitaux empruntés (x 1 000 euros)	87	107	97	110	88	143	68	111	145	146	118	143
Taux de solvabilité (%)	66,0	69,0	70,0	71,0	74,6	58,4	67,1	73,2	66,9	61,2	64,1	59,4

Source des données de base : CEA – La rentabilité de l'exploitation agricole en 2001

Le montant des capitaux empruntés a augmenté très nettement au cours des deux dernières décennies (figure 1.10). En 1978/79, les capitaux empruntés représentaient moins de 25 000 euros. La progression a été très importante pendant les années 80, pour dépasser les 75 000 euros dans les années 90. Après une stagnation au début des années 90, probablement due à l'incertitude liée à la réforme de la PAC, on enregistre de nouveau une progression, pour arriver à un endettement moyen de 113 000 euros en 2001, soit 3 074 euros de plus qu'au cours de l'exercice 1999-2000, et au même niveau qu'au cours de l'exercice 2000.

Chiffres repères	
Capitaux empruntés Région wallonne (x 1 000 euros)	
1978/79	24,0 (min)
1992/93	90,3
2001	113,0 (max)

Figure 1.10 : Evolution des capitaux empruntés par exploitation agricole professionnelle en Région wallonne, de 1978/79 à 2001 (x 1 000 euros)



Source des données de base : CEA – La rentabilité de l'exploitation agricole

L'importance des emprunts contractés pose le problème de la solvabilité des exploitations. En 2001, le taux de solvabilité, c'est-à-dire le rapport entre les fonds propres et le total des capitaux engagés par l'exploitant, atteint 66,5 % en Wallonie. Il est plus élevé en Flandre (68,4 %).

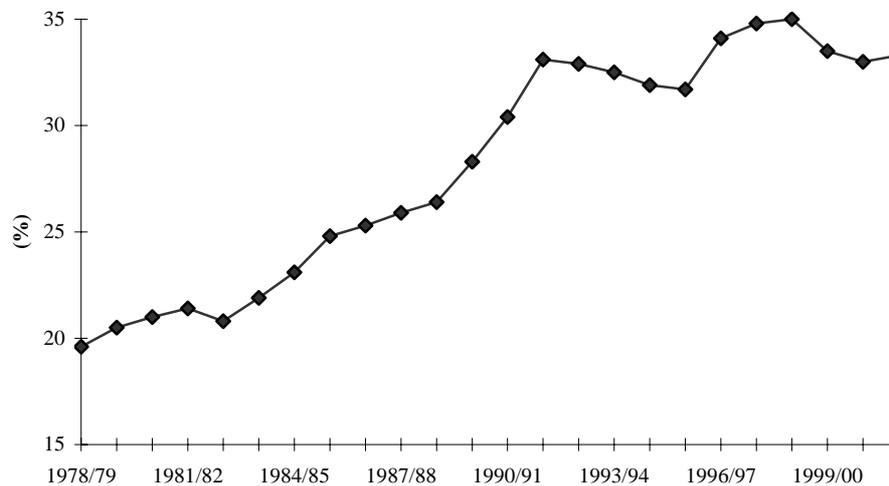
Le taux de solvabilité varie peu en fonction des régions agricoles (tableau 1.15). Il est minimum en Condroz (59,3 %) et maximum dans la zone Ardenne + région jurassique (71,5 %).

La variabilité est plus grande en fonction des orientations technico-économiques (tableau 1.16). Le taux de solvabilité est le plus faible dans les exploitations tournées vers la production porcine et qui ont contracté les emprunts les plus lourds. Le taux de solvabilité atteint en effet 59,4 % dans l'orientation « cultures et porcs » et 58,4 % dans l'orientation « porcs ». A l'opposé, le taux de solvabilité est le plus élevé dans les orientations « polyélevage bovins », avec 73,2 % et « bovins à viande », avec 74,6 %. Les exploitations laitières se trouvent dans une situation intermédiaire : 69 % pour celles qui sont très spécialisées et 70 % pour celles qui ne sont que moyennement spécialisées. Enfin, le taux de solvabilité s'élève à 66,0 % dans l'orientation « cultures agricoles ».

Au cours du temps, la part des capitaux empruntés dans l'ensemble des capitaux engagés par l'exploitant a sensiblement progressé (figure 1.11). La part des capitaux empruntés était inférieure à 20 % en 1978/79 (le taux de solvabilité était donc supérieur à 80 %). Cette proportion a surtout crû durant la période 1984/85 à 1991/92, atteignant alors 33 %. Après quatre années de baisse (31,7 % en 1995/96), la part des capitaux empruntés dans le total des capitaux engagés par l'exploitant repart de nouveau à la hausse pour atteindre le record de 35,0 % en 1998/99. Puis il diminue à nouveau jusqu'à 33 % en 2000, pour s'établir à 33,3 en 2001.

Chiffres repères	
Région wallonne	
Capitaux empruntés/ capitaux engagés (%)	
1978/79	19,6 (min)
1991/92	33,1
1998/99	35,0 (max)
2001	33,3

Figure 1.11 : Evolution de la part des capitaux empruntés dans le total des capitaux engagés par l'exploitant, en Région wallonne, de 1978/79 à 2001 (%)



Source des données de base : CEA – La rentabilité de l'exploitation agricole

3.3 Nouveaux investissements et nouveaux emprunts

En 2001, les nouveaux investissements réalisés, en moyenne, dans l'exploitation agricole wallonne atteignent 12 299 euros (tableau 1.17) et 11 992 euros en Flandre. En moyenne nationale, on atteint 12 118 euros. Malgré les difficultés rencontrées dans le secteur agricole et la grande incertitude concernant l'avenir, on constate donc que les agriculteurs continuent d'investir afin d'améliorer les conditions de production, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Les exploitations, en effet, ne cessent de s'agrandir et le matériel de s'améliorer, de même d'ailleurs que les plantes et les animaux eux-mêmes. Aujourd'hui, les agriculteurs sont souvent placés devant le choix suivant : investir ou disparaître.

Tableau 1.17 : Nouveaux investissements et nouveaux emprunts de l'exercice 2001 dans l'exploitation agricole professionnelle, en Région flamande, en Région wallonne et dans le Royaume (en euros)

	Région flamande	Région wallonne	Royaume
Nouveaux investissements	11 992	12 299	12 118
Nouveaux emprunts	7 970	10 981	9 208

Source des données de base : CEA – La rentabilité de l'exploitation agricole en 2001

Comme on l'a vu plus haut, les investissements à réaliser sont importants et nécessitent le recours à l'emprunt. En Région flamande, les nouveaux emprunts contractés au cours de l'exercice 2001 se sont élevés, en moyenne, à 7 970 euros, soit 4 022 euros de moins que les investissements réalisés. En Région wallonne, les nouveaux emprunts sont sensiblement supérieurs et atteignent 10 981 euros, soit 1 318 euros de moins que les investissements. En moyenne nationale, les emprunts se sont élevés à 9 208 euros, soit 2 910 euros de moins que les investissements.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2001 varient sensiblement en fonction de la région agricole (tableau 1.18). Parmi les régions agricoles dont le territoire est situé entièrement ou partiellement en Wallonie, c'est en région herbagère liégeoise et en zone limoneuse que les nouveaux investissements ont été les plus importants, avec plus de 13 000 euros. Par contre, ils ont été les plus faibles dans la zone Ardenne + Jura, avec moins de 8 000 euros. La situation est très différente si l'on considère les nouveaux emprunts. Ceux-ci sont les plus élevés dans la zone Fagne + Famenne, avec 13 246 euros. Ils sont les plus faibles en Haute Ardenne, avec moins de 6 000 euros.

Tableau 1.18: Nouveaux investissements et nouveaux emprunts de l'exercice 2001 dans l'exploitation agricole professionnelle, selon les régions agricoles wallonnes (en euros)

	Sablo-limoneuse	Limoneuse	Condroz	Herbagère liégeoise	Fagne + Famenne	Haute Ardenne	Ardenne + Jura
Nouveaux investissements	11 134	13 397	10 871	15 394	10 253	12 066	7 907
Nouveaux emprunts	6 554	12 329	6 484	10 495	13 246	5 539	11 554

Source des données de base : CEA – La rentabilité de l'exploitation agricole en 2001

La variabilité des nouveaux investissements et des nouveaux emprunts est plus forte encore si l'on considère les orientations technico-économiques (tableau 1.19). Les nouveaux investissements et les nouveaux emprunts sont les plus élevés pour l'orientation « poly-élevage bovins » avec respectivement 30 045 euros et 22 557 euros. Les nouveaux investissements et les nouveaux emprunts les plus faibles s'observent respectivement pour l'orientation « porcs » (presque 3 200 euros) et l'orientation « cultures et lait » (presque 3 400 euros).

Dans la plupart des orientations de production, on constate que les investissements de l'exercice 2001 dépassent, parfois largement, les emprunts. Ce n'est toutefois pas le cas des orientations « porcs », « porcs-bovins », « bovins mixtes », « bovins à viande ». Dans l'orientation « cultures et bovins non laitiers », les investissements et les emprunts sont quasiment du même niveau.

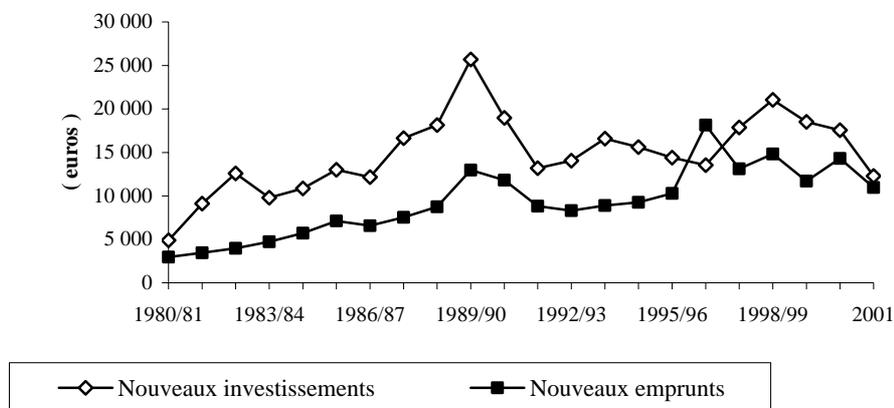
Tableau I.19 : Nouveaux investissements et nouveaux emprunts de l'exercice 2001 dans l'exploitation agricole professionnelle selon les orientations technico-économiques (en euros par exploitation)

	Cultures agricoles	Lait, très spécialisé	Lait, moyennement spécialisé	Bovins mixtes	Bovins à viande	Porcs	Poly-culture	Polyélevage-bovins	Porcs – bovins	Cultures et lait	Cultures et bovins non laitiers	Cultures et porcs
	1	411	412	43	42	501	602-605	71	72	811 + 812	813 + 814	82
Nouveaux investissements	11 058	17 740	15 875	10 867	6 148	3 190	10 960	30 045	6 870	17 908	10 425	24 647
Nouveaux emprunts	6 678	8 608	6 049	14 443	6 622	9 215	3 507	22 557	14 227	3 359	10 963	9 102

Source des données de base : CEA – La Rentabilité de l'exploitation agricole en 2001

Au cours des deux dernières décennies, les montants des nouveaux investissements et des nouveaux emprunts ont sensiblement évolué (figure 1.12).

Figure 1.12 : Evolution des nouveaux investissements et des nouveaux emprunts par exploitation agricole professionnelle en Région wallonne, de 1980/81 à 2001 (euros)



Source des données de base : CEA – La rentabilité de l'exploitation agricole

Les nouveaux investissements étaient de l'ordre de 4 900 euros en 1980/81 et ont grimpé, irrégulièrement, jusqu'à plus de 25 600 euros en 1989/90, exercice particulièrement favorable aux activités agricoles. Ils ont fortement chuté au cours des deux années suivantes, car la conjoncture s'est montrée moins favorable à la veille de la réforme de la PAC. Après deux années de redressement, on enregistre trois années de baisse consécutives, pour arriver aux environs de 13 500 euros en 1996/97. On assiste ensuite à une reprise des investissements au cours des deux années qui suivent. Depuis l'exercice 1999/00, la tendance est à nouveau la baisse et plus particulièrement en 2001, année au cours de laquelle on atteint 12 299.

Quant aux nouveaux emprunts, ils étaient de l'ordre de 3 000 euros en 1980/81 et ont sensiblement progressé au cours des années 80, approchant les 13 000 euros au cours de l'exercice 1989/90. Après trois années de baisse, on enregistre de nouveau une hausse vers un nouveau record en 1996/97, avec 18 146 euros. Au cours des derniers exercices, l'évolution des nouveaux emprunts se fait en dents de scie avec des variations d'amplitude limitées. En 2001, les nouveaux emprunts atteignent 10 981 euros.

4. LA MAIN-D'ŒUVRE

Rappelons que la personne de référence du recensement de l'INS est dorénavant l'exploitant ⁽²⁾ et non plus le chef d'exploitation ⁽³⁾. Par conséquent, la main-d'œuvre familiale du chef d'exploitation d'une entreprise dont l'exploitant est une personne morale devient de la main-d'œuvre non-familiale.

Les exploitants pris en compte ci-après sont des personnes physiques qui fournissent un travail sur leur exploitation agricole.

Par ailleurs, la main-d'œuvre agricole ne se limite plus à celle qui est présente le jour du recensement mais à celle qui couvre toute l'année précédente.

4.1 Situation au 15 mai 2002

Au 15 mai 2002, 30 426 personnes exercent une activité dans le secteur agricole et horticole en Wallonie. Elles représentent 30 % de la main-d'œuvre nationale dans ce secteur. On distingue la main-d'œuvre permanente de la main-d'œuvre non permanente. La main-d'œuvre permanente représente deux-tiers de la main-d'œuvre totale (66,9 %), cette proportion est identique à celle qui est observée sur le plan national. La Wallonie compte 29,6 % de la main-d'œuvre permanente nationale et 29,4 % de la main-d'œuvre non permanente nationale.

La main-d'œuvre est majoritairement masculine (68,0 %), surtout lorsqu'elle est occupée à temps plein (72,0 %).

Les exploitants constituent la plus grande partie de la main-d'œuvre : 65,1 % de la main-d'œuvre permanente et 46,5 % de la main-d'œuvre non permanente. Parmi les exploitants à temps plein, on compte 15 % de femmes et, parmi les exploitants à temps partiel, 24 %.

Les conjoints aidants forment le deuxième groupe en importance numérique. Il est très largement à dominance féminine. En 2002, on dénombre 6 317 conjoints aidants, en Wallonie, dont 3 381 à temps plein.

Les autres membres de la famille sont au nombre de 3 409, dont 1 756 travaillent de façon permanente. Un peu plus de 10 % des autres membres de la famille (358 personnes) sont des salariés.

Les autres personnes sont seulement au nombre de 2 773, soit 9,1 % de la main-d'œuvre totale.

² L'exploitant est le responsable juridique et économique de l'exploitation. Il s'agit de la personne (physique ou juridique) pour le compte et au nom de laquelle l'exploitation est mise en valeur.

³ Le chef d'exploitation est la personne qui a la responsabilité de la gestion journalière de l'exploitation.

Figure 1.13 : Répartition de la main-d'œuvre agricole wallonne au 15 mai 2002

Main-d'œuvre wallonne totale (30 426 personnes)			
Permanente (67 %)		Non permanente (33 %)	
Hommes (68 %)		Femmes (32 %)	
Exploitants (59 %)		Conjoint aidant (21 %)	11 %
		Autres membres de la famille	9%
		Autres personnes	

Source des données de base : INS - Recensement agricole et horticole au 15 mai 2002

En Région wallonne, près de deux-tiers des exploitants n'ont pas de conjoint aidant.

Par rapport à la Flandre, l'effectif des autres personnes occupées dans les exploitations wallonnes est assez faible. En effet, la Flandre emploie nettement plus de main-d'œuvre non familiale, notamment en horticulture, secteur très bien développé dans cette région, mais peu pratiqué en Wallonie. Les grands élevages industriels (porcs, volailles) sont également plus fréquents dans le nord du pays.

Le tableau 1.20 présente la situation de la main-d'œuvre agricole et horticole en Wallonie et en Belgique au 15 mai 2002.

Tableau 1.20 : Situation de la main-d'œuvre agricole et horticole en Wallonie et en Belgique,
au 15 mai 2002

	Région wallonne		Royaume		A/B
	A	%	B	%	%
Main-d'œuvre permanente					
Exploitants :					
- masculins	11 268	85,1	34 767	87,5	32,4
- féminins	1 977	14,9	4 948	12,5	40,0
- total	13 245	100,0	39 715	100,0	33,4
Conjoints aidants :					
- masculins	287	8,5	933	7,2	30,8
- féminins	3 094	91,5	12 106	92,8	25,6
- total	3 381	100,0	13 039	100,0	25,9
Autres membres de la famille saliés :					
- masculins	222	89,2	1 216	81,8	18,3
- féminins	27	10,8	271	18,2	10,0
- total	249	100,0	1 487	100,0	16,7
Autres membres de la famille non salariés :					
- masculins	1 264	83,9	3 016	80,5	41,9
- féminins	243	16,1	730	19,5	33,3
- total	1 507	100,0	3 746	100,0	40,2
Autres personnes :					
- masculins	1 620	82,2	7 774	72,7	20,8
- féminins	352	17,8	2 922	27,3	12,0
- total	1 972	100,0	10 696	100,0	18,4
- hommes	14 661	72,4	47 706	70,1	30,7
- femmes	5 693	27,6	20 977	29,9	27,1
Total	20 354	100,0	68 683	100,0	29,6

Tableau 1.20 (suite) : Situation de la main-d'œuvre agricole et horticole en Wallonie
et en Belgique, au 15 mai 2002

	Région wallonne		Royaume		A/B
	A	%	B	%	%
Main-d'œuvre non permanente					
Exploitants :					
- masculins	3 552	75,9	10 944	78,8	32,5
- féminins	1 130	24,1	2 943	21,2	38,4
- total	4 682	100,0	13 887	100,0	33,7
Conjoints aidants :					
- masculins	691	23,5	2 095	20,3	33,0
- féminins	2 245	76,5	8 215	79,7	27,3
- total	2 936	100,0	10 310	100,0	28,5
Autres membres de la famille salariés :					
- masculins	88	80,7	296	74,2	29,7
- féminins	21	19,3	103	25,8	20,4
- total	109	100,0	399	100,0	27,3
Autres membres de la famille non salariés :					
- masculins	1 130	73,2	4 576	70,7	24,7
- féminins	414	26,8	1 900	29,3	21,8
- total	1 544	100,0	6 476	100,0	23,8
Autres personnes :					
- masculins	576	71,9	1 817	57,4	31,7
- féminins	225	28,1	1 350	42,6	16,7
- total	801	100,0	3 167	100,0	25,3
- hommes	6 037	59,9	19 728	57,6	30,6
- femmes	4 035	40,1	14 511	42,4	27,8
Total	10 072	100,0	34 239	100,0	29,4
- hommes	20 698	68,0	67 434	65,5	30,7
- femmes	9 728	32,0	35 488	34,5	27,4
Total général	30 426	100,0	102 922	100,0	29,6

Source des données de base : INS - Recensement agricole et horticole au 15 mai 2002

La main-d'œuvre agricole est répartie de manière inégale entre les diverses régions agricoles (tableau 1.21).

Tableau 1.21 : Répartition de la main-d'œuvre agricole dans les régions agricoles situées totalement ou partiellement en territoire wallon, en Belgique, en Région flamande et en Région wallonne, au 15 mai 2002

	Royaume	Flandre	Wallonie	Sablo- limoneuse	Limoneuse	Fagne	Famenne
Main-d'œuvre permanente							
Exploitants - hommes	34 767	23 485	11 268	9 047	5 514	240	847
- femmes	4 948	2 971	1 977	1 107	810	43	178
- total	39 715	26 456	13 245	10 154	6 324	283	1 025
Conjoints aidants	13 039	9 651	3 381	3 905	1 798	74	214
Autres membres de la famille	5 233	3 475	1 756	1 414	874	30	116
Autres	10 696	8 697	1 972	2 132	1 157	20	55
Total	68 683	48 279	20 354	17 605	10 153	407	1 410
Main-d'œuvre non permanente							
Exploitants - hommes	10 944	7 387	3 552	2 968	1 682	109	278
- femmes	2 943	1 813	1 130	778	592	25	73
- total	13 887	9 200	4 682	3 746	2 274	134	351
Conjoints aidants	10 310	7 371	2 936	2 870	1 288	44	215
Autres membres de la famille	6 875	5 218	1 653	2 363	1 017	15	97
Autres	3 167	2 359	801	870	518	8	30
Total	34 239	24 148	10 072	9 849	5 097	201	693
Total général	102 922	72 427	30 426	27 454	15 250	608	2 103
Permanents/total (%)	66,7	66,7	66,9	64,1	66,6	66,9	67,0
Exploitants/total (%)	52,1	49,2	58,9	50,6	56,4	68,6	65,4

Tableau 1.21 (suite) : Répartition de la main-d'œuvre agricole dans les régions agricoles situées totalement ou partiellement en territoire wallon, en Belgique, en Région flamande et en Région wallonne, au 15 mai 2002

	Ardenne	Jura	Herbagère liégeoise	Campine hennuyère	Condroz	Haute Ardenne
Main-d'œuvre permanente						
Exploitants - hommes	1 651	425	1 384	23	1 532	620
- femmes	418	107	224	5	240	116
- total	2 069	532	1 608	28	1 772	736
Conjoints aidants	461	110	324	7	466	99
Autres membres de la famille	261	77	188	0	260	82
Autres	143	41	201	6	438	22
Total	2 934	760	2 321	41	2 936	939
Main-d'œuvre non permanente						
Exploitants - hommes	521	104	458	11	534	245
- femmes	165	34	131	2	152	113
- total	686	138	589	13	686	358
Conjoints aidants	477	138	499	2	325	269
Autres membres de la famille	228	97	154	1	188	171
Autres	51	15	85	2	166	12
Total	1 442	388	1 327	18	1 365	810
Total général	4 376	1 148	3 648	59	4 301	1 749
Permanents/total (%)	67,0	66,2	63,6	69,5	68,3	53,7
Exploitants/total (%)	63,0	58,4	60,2	69,5	57,1	62,6

Source des données de base : INS - Recensement agricole et horticole au 15 mai 2002

Au niveau national, la région sablo-limoneuse, qui fait partiellement partie de la Wallonie, compte le plus de personnes employées en agriculture et en horticulture : 27 454, soit 26,7 % du total. La région limoneuse, dont les sols sont d'excellente qualité et qui se trouve principalement en Région wallonne, compte également un nombre important de personnes actives dans le secteur agricole : 15 250, soit 14,8 % du total national.

Parmi les régions agricoles situées entièrement sur le territoire wallon, c'est en Ardenne que l'on recense la main-d'œuvre la plus importante : 4 376 personnes, elle est suivie de près par le Condroz (4 301 personnes) et d'un peu plus loin par la région herbagère liégeoise (3 648 personnes). Leur part dans la main-d'œuvre totale wallonne est respectivement de 14,4, de 14,1 et de 12,0 %. Viennent ensuite la Famenne et la Haute Ardenne, avec 2 103 (6,9 %) et 1 749 (5,7 %) unités. La région jurassique ne compte plus que 1 148 personnes (3,8 % du total wallon) et la région herbagère de la Fagne 608 personnes (2,0 %). La Campine hennuyère, région de très faible importance, n'occupe que 59 personnes en agriculture.

La partie wallonne des régions limoneuse et sablo-limoneuse compte 12 434 personnes employées entièrement ou partiellement en agriculture (40,9 % du total wallon).

Le rapport entre la main-d'œuvre permanente et la main-d'œuvre totale varie assez sensiblement d'une région à l'autre. Alors que ce rapport est très semblable en Flandre et en

Wallonie (66,7 et 66,9 %), on observe un maximum de 69,5 en Campine hennuyère. A l'opposé, ce rapport n'est que de 53,7 % en Haute Ardenne.

Le pourcentage d'exploitants dans la main-d'œuvre totale varie lui aussi en fonction des régions agricoles. Ce pourcentage est de 52,1 sur le plan national. Il est moindre en Flandre (49,2) qu'en Wallonie (58,9). Les plus fortes proportions d'exploitants sont observées en Campine hennuyère (69,5 %), en Fagne (68,6 %) et en Famenne (65,4 %). A l'opposé, les plus faibles proportions concernent la région sablo-limoneuse (50,6 %) et la région limoneuse (56,4 %).

Le tableau 1.22 indique la répartition de la main-d'œuvre selon les provinces wallonnes.

En Région wallonne, c'est la province du Hainaut qui compte le plus de personnes employées en agriculture : 9 376 unités en 2002 (30,8 % du total wallon). La province de Liège arrive en deuxième position avec 7 919 personnes (26,0 %). Les provinces de Luxembourg et de Namur viennent ensuite, avec respectivement 5 565 (18,3 %) et 5 280 (17,4 %) personnes travaillant dans le secteur agricole. Le Brabant wallon occupe la dernière place avec 2 286 personnes (7,5 % du total wallon).

Il convient cependant de mentionner ici que les provinces du Hainaut et de Liège sont de loin les plus peuplées. Proportionnellement, c'est la province de Luxembourg qui est la plus agricole, ensuite c'est celle de Namur.

La part de la main-d'œuvre permanente dans la main-d'œuvre totale varie sensiblement selon les provinces. Elle est la plus élevée dans le Hainaut (72,7 %) et le Brabant wallon (67,1 %). Elle est plus faible dans les provinces de Liège (61,0 %) et de Namur (65,9 %). En province de Luxembourg, le pourcentage de main-d'œuvre permanente est de 66,3.

Les provinces plutôt orientées vers les productions végétales présentent donc une proportion de main-d'œuvre permanente plus élevée que celle que l'on observe dans les provinces orientées vers les productions bovines.

Le pourcentage d'exploitants dans la main-d'œuvre totale diffère également selon les provinces. Les valeurs les plus faibles sont observées en Brabant wallon (55,9 %) et dans le Hainaut (57,3 %). La valeur la plus élevée est relevée en province de Luxembourg (61,5 %). Les valeurs obtenues pour les provinces de Liège et de Namur sont respectivement de 58,9 et 60,5 %. Dans les régions orientées vers l'élevage bovin, les exploitations sont de plus petite taille et occupent plus souvent une seule personne que dans les régions de grandes cultures.

Tableau 1.22 : Répartition de la main-d'œuvre agricole selon les provinces wallonnes,
au 15 mai 2002

	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Main-d'œuvre permanente					
Exploitants - hommes	798	3 624	2 855	2 073	1 918
- femmes	137	536	446	525	333
- total	935	4 160	3 301	2 598	2 251
Conjoints aidants	229	1 427	626	574	525
Autres membres de la famille	124	551	426	339	316
Autres	247	678	480	178	389
Total	1 535	6 816	4 833	3 689	3 481
Main-d'œuvre non permanente					
Exploitants - hommes	253	943	1 003	640	713
- femmes	90	266	358	183	233
- total	343	1 209	1 361	823	946
Conjoints aidants	206	646	1 008	662	414
Autres membres de la famille	109	457	470	318	299
Autres	93	248	247	73	140
Total	751	2 560	3 086	1 876	1 799
Total général	2 286	9 376	7 919	5 565	5 280
Permanents/total général (%)	67,1	72,7	61,0	66,3	65,9
Exploitants/total général (%)	55,9	57,3	58,9	61,5	60,5

Source des données de base : INS - Recensement agricole et horticole au 15 mai 2002

4.2 Evolution depuis 1981

En 1981, la Wallonie comptait 57 347 personnes travaillant dans le secteur agricole, dont 36 817 (64,2 %) de manière permanente et 20 530 (35,8 %) de manière occasionnelle. En un peu plus de vingt ans, le nombre de personnes exerçant une activité agricole ou horticole a régressé de près de 47 %. Ainsi en 2002, on recense en Région wallonne 30 426 personnes dont 20 354 travaillent de manière permanente et 10 072 de manière occasionnelle. Au total, elles représentent près de 30 % des personnes actives dans le secteur agricole belge.

Le tableau 1.23 indique l'évolution chiffrée de la main-d'œuvre agricole en Belgique et en Région wallonne entre 1981 et 2002 (main-d'œuvre totale, exploitants, main-d'œuvre permanente et main-d'œuvre non permanente).

La diminution du nombre de personnes occupées en agriculture est un processus qui a commencé il y a de très nombreuses années. En effet, la productivité du travail agricole n'a cessé d'augmenter depuis des décennies, grâce aux progrès réalisés dans tous les domaines : utilisation d'engrais, sélection de plantes et d'animaux à haut rendement, mécanisation de nombreuses activités, motorisation, soins apportés aux plantes et aux animaux, encadrement des producteurs, investissements dans la recherche et la formation, ...

La hausse de la productivité de la main-d'œuvre agricole a pu tout d'abord être compensée par la hausse de la demande, due à la croissance de la population et à l'amélioration des revenus. Cependant, les investissements très importants réalisés par les pouvoirs publics après la seconde guerre mondiale et surtout par l'instauration de la PAC ont permis d'enregistrer des progrès très significatifs, si bien que la main-d'œuvre nécessaire à la satisfaction d'une demande toujours croissante allait en diminuant. Historiquement, cette diminution de la main-d'œuvre occupée dans le secteur agricole a permis le développement du secteur industriel et, plus tard, du secteur tertiaire.

Au cours de ces dernières décennies, le but de la production agricole a fondamentalement changé. En effet, pendant des siècles, le but principal de chaque exploitant agricole était de nourrir sa propre famille. Seul le surplus éventuel était vendu. Parmi les villageois qui n'étaient pas agriculteurs, ainsi que parmi les habitants des bourgs et des villes, nombreux étaient ceux qui cultivaient également un lopin de terre pour leurs besoins propres. Cette économie autarcique a perduré jusqu'au XX^e siècle. Ce n'est véritablement qu'après la seconde guerre mondiale que la majorité des exploitations agricoles se sont orientées vers la commercialisation de leurs produits, ce qui a entraîné la spécialisation. Les agriculteurs sont alors entrés de plus en plus dans l'économie de marché, tant pour la vente de leurs productions que pour l'achat des intrants nécessaires. La modernisation des exploitations a également requis la détention de capitaux de plus en plus importants, obligeant nombre d'exploitants à recourir au crédit. Le secteur agricole s'est donc inséré de plus en plus dans l'économie générale. L'amélioration de la formation a aussi permis à la classe agricole de sortir de son isolement et d'assimiler les progrès techniques et scientifiques relatifs à ses activités.

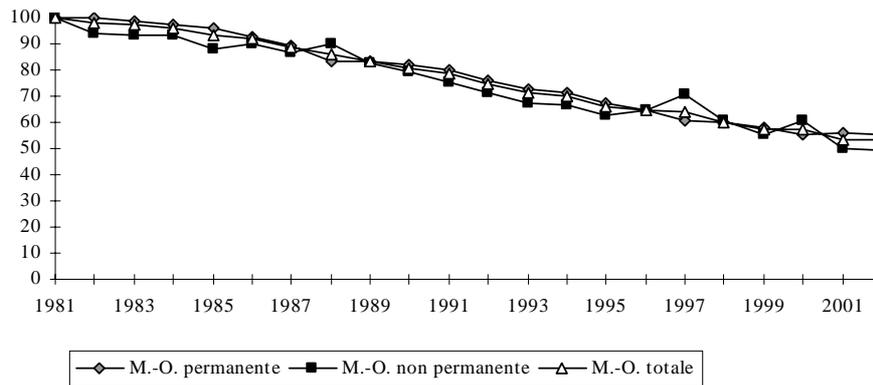
Comme, par ailleurs, la croissance de la demande subissait un ralentissement, l'amélioration continue de la productivité et l'opportunité de trouver dans d'autres secteurs un emploi rémunérateur ont provoqué une régression très marquée de la main-d'œuvre agricole.

Malgré le chômage qui va sans cesse croissant, on remarque cependant que le nombre d'emplois agricoles continue de régresser à un rythme élevé. Le problème se situe aujourd'hui au niveau de l'installation de nouveaux fermiers. Lorsqu'un agriculteur âgé part à la retraite, ses terres et ses bâtiments d'exploitation sont plus souvent repris par un agriculteur déjà en activité que par un nouvel exploitant. Il est probable que ce phénomène se poursuivra à l'avenir, car beaucoup d'exploitations wallonnes sont encore de petite taille, alors même que l'agriculture wallonne repose sur les grandes productions de masse que sont les céréales, le sucre, la viande bovine et le lait. Ce sont là des productions réalisées un peu partout dans le monde et la concurrence est rude. Cependant, ce sont aussi des productions dont les débouchés sont énormes.

Pour garder le maximum d'emplois en agriculture, il apparaît néanmoins indispensable d'encourager la diversification dans tous les sens du terme (modes de production, produits, transformation, commercialisation, ...) ainsi que l'incorporation d'un maximum de valeur ajoutée.

La figure 1.14 illustre l'évolution relative, sur base 1981 = 100, de la main-d'œuvre agricole en Wallonie. En 2002, la main-d'œuvre totale ne représente plus que 53,1 % de la main-d'œuvre recensée en 1981. Pour la main-d'œuvre permanente et non permanente, on obtient respectivement 55,3 %, et 49,1 %.

Figure 1.14 : Evolution relative du nombre de personnes occupées à temps plein et du nombre de personnes occupées à temps partiel en agriculture et horticulture, en Région wallonne, de 1981 à 2002 (1981 = 100)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

Tableau 1.23 : Evolution de la main-d'œuvre agricole, en Belgique et en Région wallonne
(période 1981 - 2002) (x 1 000 unités)

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Main-d'œuvre totale											
Royaume	177,8	177,0	170,6	168,2	163,0	161,6	156,2	151,9	147,1	142,8	139,2
Région wallonne	57,3	56,3	55,6	54,9	53,4	52,7	50,7	49,1	47,6	46,3	44,9
dont :											
Exploitants											
Royaume	110,2	107,0	104,6	102,2	99,8	97,2	94,6	91,9	89,4	87,2	84,2
Région wallonne	36,6	34,4	34,6	33,9	33,2	32,3	31,5	30,7	29,9	29,2	28,3
Main-d'œuvre permanente											
Royaume	104,0	102,6	102,0	100,9	99,0	97,5	94,6	90,7	89,4	88,5	86,6
Région wallonne	36,8	36,9	36,4	35,8	35,3	34,2	32,9	30,7	30,6	30,1	29,4
Main-d'œuvre non permanente											
Royaume	73,8	70,0	68,6	67,3	64,0	64,0	61,5	61,2	57,6	54,4	52,6
Région wallonne	20,5	19,3	19,2	19,1	18,1	18,5	17,8	18,4	17,0	16,3	15,5

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Main-d'œuvre totale											
Royaume	132,2	128,1	126,0	120,9	119,2	118,1	112,4	109,3	107,9	102,9	102,9
Région wallonne	42,6	40,7	40,0	37,8	37,1	36,8	34,4	32,8	32,9	30,7	30,4
dont :											
Exploitants											
Royaume	81,0	78,5	75,5	72,9	69,8	67,4	65,7	63,9	61,9	56,0	53,6
Région wallonne	27,3	26,8	25,7	24,7	23,7	22,8	22,1	21,5	20,8	18,8	17,9
Main-d'œuvre permanente											
Royaume	83,3	81,5	79,3	77,5	73,2	70,1	68,9	68,4	65,9	68,7	68,7
Région wallonne	28,0	26,8	26,2	24,9	23,9	22,3	22,0	21,4	20,5	20,5	20,4
Main-d'œuvre non permanente											
Royaume	48,9	46,6	46,7	43,4	46,0	48,0	43,5	40,9	42,1	34,1	34,2
Région wallonne	14,6	13,8	13,7	12,9	13,3	14,5	12,5	11,4	12,4	10,2	10,1

Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

4.3 Etat civil de l'exploitant

Au niveau du Royaume, 77,4 % des exploitants sont mariés. Cette proportion est plus faible en Wallonie (73,3 %) qu'en Flandre (79,5 %). En 2002, le pourcentage de célibataires atteint 18,3 % en Région wallonne contre 14,1 % en Région flamande. Les veufs représentent 4,5 % du nombre total des exploitants. Le pourcentage de divorcés est de 3,5 en Wallonie, alors que cette catégorie ne représente que 2,1 % des exploitants flamands.

Le tableau 1.24 indique la répartition des exploitants selon leur état civil pour l'ensemble du Royaume, la Région flamande et la Région wallonne.

Tableau 1.24 : Etat civil des exploitants en Belgique, en Région flamande et en Région wallonne, au 15 mai 2002

Etat civil de l'exploitant	Royaume		Région flamande		Région wallonne	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Célibataire	8 306	15,5	5 022	14,1	3 281	18,3
Marié(e)	41 520	77,4	28 362	79,5	13 143	73,3
Veuf(ve)	2 414	4,5	1 531	4,3	883	4,9
Divorcé(e)	1 406	2,6	772	2,1	633	3,5
Total	53 646	100,0	35 687	100,0	17 940	100,0

Source des données de base : INS - Recensement agricole et horticole au 15 mai 2002

Le tableau 1.25 donne, pour les différentes provinces wallonnes, la répartition des exploitants selon leur état civil. Les différences observées ne sont pas très importantes. La proportion d'exploitants mariés varie de 72,8 % dans la province de Namur à 74,6 % dans le Brabant wallon. C'est dans cette dernière province que le taux de célibat est le plus faible (15,0 %) et dans la province de Luxembourg qu'il est le plus élevé (19,8 %).

Le tableau 1.26 présente la situation au niveau des régions agricoles. Les différences y sont plus marquées. Dans les régions situées entièrement en Région wallonne, la proportion d'exploitants mariés est la plus importante en Condroz (74,3 %), devant la région herbagère liégeoise (74,1 %) et la région limoneuse (74,0 %). A l'opposé, cette proportion est la plus faible dans la région jurassique (71,0 %). Les exploitants célibataires sont proportionnellement plus nombreux en Haute Ardenne (22,4 %) et dans le région jurassique (22,1 %) qu'en Campine hennuyère (12,2 %) et en région sablo-limoneuse (15,1 %). Le pourcentage de veufs et veuves varie de 2,4 % en Campine hennuyère à 5,5 % en région limoneuse. Quant au nombre d'exploitants divorcés, il varie de 0,8 % en Haute Ardenne à 9,8 % en Campine hennuyère.

Tableau 1.25 : Etat civil des exploitants dans les provinces wallonnes, au 15 mai 2002

Etat civil de l'exploitant	Brabant wallon		Hainaut		Liège		Luxembourg		Namur	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Célibataire	192	15,0	952	17,7	873	18,7	679	19,8	585	18,3
Marié(e)	954	74,6	3 930	73,2	3 424	73,4	2 506	73,2	2 329	72,8
Veuf(ve)	81	6,3	262	4,9	208	4,5	163	4,8	169	5,3
Divorcé(e)	52	4,1	228	4,2	161	3,4	76	2,2	116	3,6
Total	1 279	100,0	5 372	100,0	4 666	100,0	3 424	100,0	3 199	100,0

Source des données de base : INS - Recensement agricole et horticole au 15 mai 2002

Tableau 1.26 : Etat civil des exploitants dans les régions agricoles situées entièrement ou partiellement sur le territoire de la Région wallonne, au 15 mai 2002

Etat civil de l'exploitant	Sablo-limoneuse		Limoneuse		Région herbagère		Condroz		Haute Ardenne	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Célibataire	2 097	15,1	1 442	16,7	394	18,2	416	16,9	245	22,4
Marié(e)	10 842	77,9	6 375	74,0	1 604	74,1	1 828	74,3	806	73,6
Veuf(ve)	654	4,7	470	5,5	80	3,7	117	4,8	35	3,2
Divorcé(e)	327	2,3	323	3,8	86	4,0	99	4,0	9	0,8
Total	13 920	100	8 610	100	2 164	100	2 460	100	1 095	100

Source des données de base : INS - Recensement agricole et horticole au 15 mai 2002

Tableau 1.26 (suite) : Etat civil des exploitants dans les régions agricoles situées entièrement ou partiellement sur le territoire de la Région wallonne, au 15 mai 2002

Etat civil de l'exploitant	Fagne		Famenne		Ardenne		Jura		Campine hennuyère	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Célibataire	68	16,3	278	20,2	552	20,0	148	22,1	5	12,2
Marié(e)	308	73,9	992	72,0	1 999	72,5	476	71,0	31	75,6
Veuf(ve)	21	5,0	69	5,0	136	4,9	30	4,5	1	2,4
Divorcé(e)	20	4,8	38	2,8	70	2,6	16	2,4	4	9,8
Total	417	100,0	1 377	100,0	2 757	100,0	670	100,0	41	100,0

Source des données de base : INS - Recensement agricole et horticole au 15 mai 2002

4.4 Formation du chef d'exploitation

Le recensement au 15 mai 2000⁴) indique la formation reçue par le chef d'exploitation. On distingue trois niveaux : l'expérience pratique uniquement, la formation agricole élémentaire et la formation agricole complète. Le tableau 1.27 présente les résultats obtenus pour la Belgique, la Flandre et la Wallonie.

Tableau 1.27 : Niveau de formation des chefs d'exploitation en Belgique, en Région flamande et en Région wallonne, au 15 mai 2000

Niveau de formation	Belgique		Région flamande		Région wallonne	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Exclusivement expérience pratique	35 977	58,1	23 776	57,9	12 201	58,5
Formation agricole élémentaire	14 752	23,8	10 264	25,0	4 488	21,5
Formation agricole complète	11 161	18,0	7 007	17,0	4 154	19,9
Total	61 890	100,0	41 047	100,0	20 843	100,0

Source des données de base : INS - Recensement agricole et horticole au 15 mai 2000

On constate qu'au niveau national, 58,1 % des chefs d'exploitation disposent uniquement d'une expérience pratique. Ce pourcentage est un peu plus élevé en Wallonie (58,5) qu'en Flandre (57,9).

La proportion d'agriculteurs ayant reçu une formation agricole élémentaire est de 23,8 % au plan national. Elle atteint 21,5 % en Wallonie et 25,0 % en Flandre.

Enfin, la proportion de chefs d'exploitation ayant suivi une formation agricole complète n'est que de 18,0 % au niveau national. Cette proportion est un peu plus importante en Wallonie (19,9 %) qu'en Flandre (17,0 %).

Malgré les efforts considérables qui ont été accomplis, on remarque donc que le niveau de formation des agriculteurs reste faible en moyenne. Leur savoir et leur savoir-faire sont avant tout tirés de leur expérience pratique personnelle et de l'enseignement transmis par leurs prédécesseurs (le plus souvent les parents). Des efforts doivent donc encore être faits afin que les activités

⁴ Suite à la réforme du questionnaire de l'INS, ces données seront dorénavant actualisées tous les 3 ans. Les données du recensement 2000 ont été reprises.

agricoles ne reposent plus uniquement sur l'empirisme, mais aussi et surtout sur des connaissances scientifiques.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que les chefs d'exploitation disposent d'un encadrement important. Néanmoins, ce sont les agriculteurs les mieux formés qui sont également les plus ouverts au progrès et les mieux à même de tirer profit de l'avancement des connaissances et des techniques.

A l'avenir, une amélioration du niveau de formation des agriculteurs s'avère indispensable si l'on veut maintenir une activité agricole importante et dynamique en Wallonie.

4.5 Succession des exploitants

Afin d'obtenir des informations sur la continuité des exploitations, les agriculteurs âgés de 50 ans et plus sont invités, lors du recensement agricole, à répondre à une question relative à leur succession. Ont-ils, oui ou non, un successeur présumé pour leur exploitation? Les résultats relatifs au Royaume, à la Flandre et à la Wallonie figurent au tableau 1.28. Ces données permettent aussi de mettre en évidence l'importance du nombre d'exploitants âgés de 50 ans et plus.

Tableau 1.28 : Succession des exploitants de 50 ans et plus dans le Royaume, en Région flamande et en Région wallonne, au 15 mai 2002

		Royaume	Flandre	Wallonie
Avec successeur	Nombre	4 564	2 750	1 814
	%	15,9	14,0	19,8
	Superficie (ha)	165 743,31	70 406,29	95 337,02
	Sup. moyenne (ha)	36,32	25,60	52,56
Sans successeur	Nombre	17 074	12 286	4 776
	%	59,4	62,8	52,2
	Superficie. (ha)	203 812,25	105 415,15	98 300,94
	Sup. moyenne (ha)	11,94	8,58	20,58
Ne sait pas	Nombre	7 094	4 534	2 559
	%	24,7	23,2	28,0
	Superficie (ha)	158 886,62	75 983,30	82 882,82
	Sup. moyenne (ha)	22,40	16,76	32,39
Agriculteur de plus de 50 ans	Nombre	28 732	19 570	9 149
	%	53,6	54,8	51,0
	Superficie (ha)	528 442,18	251 804,74	276 520,78
	Sup. moyenne (ha)	18,39	12,87	30,22

Source des données de base : INS - Recensement agricole et horticole au 15 mai 2002

Pour l'ensemble du pays, on constate que le pourcentage d'exploitants âgés d'au moins 50 ans et ayant un successeur présumé est de 15,9. Ce pourcentage est plus élevé en Wallonie (19,8) qu'en Flandre (14,0). Certains exploitants sont encore dans l'expectative : 24,7 % sur le plan national. Cette proportion atteint 28,0 % en Wallonie contre 23,2 % en Flandre. Le principal facteur qui semble déterminer l'existence d'un successeur potentiel est la taille de l'exploitation. En effet, les agriculteurs wallons de 50 ans et plus ayant un successeur présumé cultivent, en moyenne, une superficie de 52,6 ha, alors que ceux qui n'en ont pas ne cultivent, en moyenne, que 20,6 ha. Le même phénomène est observé en Flandre : 25,6 ha pour ceux qui déclarent avoir un successeur et 8,6 ha pour ceux qui déclarent ne pas en avoir.

Le pourcentage d'exploitants d'au moins 50 ans est élevé. Pour le royaume, il est de 53,6. Il est un peu plus faible en Wallonie (51,0) qu'en Flandre (54,8).

Il existe une différence importante entre les exploitants de 50 ans et plus et ceux qui sont âgés de moins de 50 ans (tableau 1.31). En effet, si les exploitants wallons de 50 ans et plus représentent 51,0 % du nombre total des exploitants installés en Wallonie, ils ne cultivent que 40,0 % de la SAU, la superficie moyenne étant de 30,22 ha. Par contre, les exploitants de moins de 50 ans représentent 49,0 % de l'effectif total et cultivent 60,0 % de la SAU, la superficie moyenne atteignant 47,16 ha. Ce phénomène est observé en Région flamande également, la superficie moyenne y est de 21,45 ha pour les exploitants de moins de 50 ans contre 12,87 ha seulement pour les exploitants de 50 ans et plus.

Il apparaît donc clairement que la taille moyenne des exploitations continuera de s'accroître à l'avenir.

Si l'on considère les régions agricoles, on constate des différences importantes (tableau 1.29).

Tableau 1.29 : Succession des exploitants de 50 ans et plus dans les régions agricoles situées entièrement ou partiellement sur le territoire wallon, au 15 mai 2002

	Sablo-limoneuse	Limoneuse	Fagne	Famenne	Ardenne	
Avec successeur	Nombre	1 109	1 019	39	123	202
	%	14,1	22,3	19,4	19,1	14,3
	Superficie (ha)	29 725,34	46 359,26	1 943,88	7 629,47	10 594,28
	Superficie moyenne (ha)	26,80	45,49	49,84	62,03	52,45
Sans successeur	Nombre	4 943	2 246	111	340	925
	%	62,9	49,1	55,2	52,7	65,6
	Superficie (ha)	45 397,02	39 515,35	1 952,68	8 095,99	21 450,79
	Superficie moyenne (ha)	9,18	17,59	17,59	23,81	23,19
Ne sait pas	Nombre	1 811	1 312	51	182	283
	%	23,0	28,7	25,4	28,2	20,1
	Superficie (ha)	33 342,30	39 503,44	1 587,86	6 793,41	10 331,94
	Superficie moyenne (ha)	18,41	30,11	31,13	37,33	36,51
Agriculteur de plus de 50 ans	Nombre	7 863	4 577	201	645	1 410
	%	53,7	49,8	46,6	45,6	49,6
	Superficie (ha)	108 464,66	125 378,05	5 484,42	22 518,87	42 377,01
	Superficie moyenne (ha)	13,79	27,39	27,29	34,91	30,05

Source des données de base : INS - Recensement agricole et horticole au 15 mai 2002

Tableau 1.29 (suite) : Succession des exploitants de 50 ans et plus dans les régions agricoles situées entièrement ou partiellement sur le territoire wallon, au 15 mai 2002

		Jura	Herbagère liégeoise	Campine hennuyère	Condroz	Haute Ardenne
Avec successeur	Nombre	47	180	1	257	74
	%	14,2	15,9	6,3	21,7	12,5
	Superficie (ha)	2 767,22	7 119,33	57,56	18 263,49	2 738,54
	Superficie moyenne (ha)	58,88	39,55	57,56	71,06	37,01
Sans successeur	Nombre	185	621	10	574	425
	%	55,9	54,8	62,5	48,5	71,5
	Superficie (ha)	5 551,93	8 442,24	95,28	14 431,44	4 910,59
	Superficie moyenne (ha)	30,01	13,59	9,53	25,14	11,55
Ne sait pas	Nombre	99	332	5	352	95
	%	29,9	29,3	31,3	29,8	16,0
	Superficie (ha)	4 228,42	6 162,14	119,50	12 376,19	2 428,12
	Superficie moyenne (ha)	42,71	18,56	23,90	35,16	25,56
Agriculteur de plus de 50 ans	Nombre	331	1 133	16	1 183	594
	%	48,0	50,5	37,2	43,7	53,7
	Superficie (ha)	12 547,57	21 723,71	272,34	45 071,12	10 077,25
	Superficie moyenne (ha)	37,91	19,17	17,02	38,10	16,97

Source des données de base : INS - Recensement agricole et horticole au 15 mai 2002

C'est en région limoneuse et en Condroz (22,3 et 21,7 %) que la proportion d'exploitants de 50 ans et plus ayant un successeur présumé est la plus élevée. A l'opposé, à l'exception de la Campine hennuyère, le pourcentage d'exploitants de 50 ans et plus ayant un successeur présumé est particulièrement petit en Haute Ardenne (12,5). Il est aussi assez faible en région sablo-limoneuse (14,1), en région jurassique (14,2) et en Ardenne (14,3).

La proportion d'exploitants de 50 ans et plus n'ayant pas de successeur présumé est la plus élevée en Haute Ardenne (71,5 %) et en Ardenne (65,6 %). A l'inverse, c'est dans le Condroz (48,5 %) et en région limoneuse (49,1 %) que la part relative des exploitants de 50 ans et plus n'ayant pas de successeur présumé est la plus faible.

La plus grande proportion d'exploitants âgés de 50 ans et plus est observée en région sablo-limoneuse et en Haute Ardenne (53,7 %). A l'opposé, à l'exception de la Campine

hennuyère, la plus faible proportion d'exploitants âgés de 50 ans et plus est enregistrée en Condroz (43,7 %).

Les exploitants de moins de 50 ans disposent d'une plus grande proportion de la SAU que ceux qui ont 50 ans et plus : elle varie de 56,5 % en région sablo-limoneuse à 75,8 % en Campine hennuyère. Dans toutes les régions, la superficie cultivée en moyenne par les exploitants de moins de 50 ans est nettement supérieure à celle qui est détenue par les exploitants de 50 ans et plus : la première varie de 23,22 ha en région sablo-limoneuse à 56,88 ha en Condroz tandis que la seconde varie de 13,79 ha en région sablo-limoneuse à 38,10 ha en Condroz

Des différences relativement importantes sont aussi observées au niveau provincial (tableau 1.30).

Tableau 1.30 : Succession des exploitants de 50 ans et plus dans les provinces wallonnes, au 15 mai 2002

		Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Avec successeur	Nombre	202	606	429	239	338
	%	27,3	22,6	17,6	13,9	21,6
	Superficie (ha)	11 460,64	28 137,35	18 723,91	13 891,14	23 123,98
	Sup. moyenne (ha)	56,74	46,43	43,65	58,12	68,41
Sans successeur	Nombre	359	1 196	1 326	1 105	790
	%	48,5	44,5	54,3	64,3	50,6
	Superficie (ha)	7 326,43	23 973,11	20 381,62	26 817,07	19 802,71
	Sup. moyenne (ha)	20,41	20,04	15,37	24,27	25,07
Ne sait pas	Nombre	179	884	687	375	434
	%	24,2	32,9	28,1	21,8	27,8
	Superficie (ha)	7 037,25	27 386,44	18 205,55	15 052,59	15 200,99
	Sup. moyenne (ha)	39,31	30,98	26,50	40,14	35,03
Agriculteur de plus de 50 ans	Nombre	740	2 686	2 442	1 719	1 562
	%	52,6	47,0	49,4	48,9	45,7
	Superficie (ha)	25 824,32	79 496,90	57 311,08	55 760,80	58 127,68
	Sup. moyenne (ha)	34,90	29,60	23,47	32,44	37,21

Source des données de base : INS - Recensement agricole et horticole au 15 mai 2002

C'est en Brabant wallon que le pourcentage d'exploitants de 50 ans ou plus ayant un successeur présumé est le plus élevé : 27,3. La superficie cultivée y atteint, en moyenne, 56,74 ha. A l'opposé, la plus faible proportion d'exploitants de 50 ans et plus ayant un successeur présumé est observée dans la province de Luxembourg (13,9 %) où la superficie moyenne cultivée s'élève pourtant à 58,12 ha

Dans la province de Luxembourg, près de deux-tiers des exploitants âgés de 50 ans et plus déclarent ne pas avoir de successeur présumé.

C'est dans la province du Hainaut que la proportion d'agriculteurs dans l'expectative est la plus grande (32,9 %).

Le pourcentage d'exploitants de 50 ans et plus varie de 45,7 dans la province de Namur à 52,6 dans le Brabant wallon. Ils détiennent généralement environ 40 % de la SAU et disposent, en moyenne, de 23,47 ha dans la province de Liège à 37,21 ha dans la province de Namur.

Dans toutes les provinces, excepté celle du Brabant wallon, les exploitants de moins de 50 ans détiennent un peu plus de 60 % des terres. La superficie moyenne qu'ils cultivent est nettement supérieure à celle dont disposent les exploitants de 50 ans et plus : elle varie de 38,85 ha dans la province de Liège à 54,92 ha dans la province de Namur.

Tableau 1.31 : Nombre d'exploitants de moins de 50 ans, superficie totale et superficie moyenne cultivée par eux dans le Royaume, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes, au 15 mai 2002

	Royaume	Flandre	Wallonie	Sablo-limoneuse	Limoneuse	Fagne	Famenne	Ardenne	Jura
Nombre	24 914	16 117	8 791	6 057	4 033	216	732	1 347	339
Superficie (ha)	760 489,50	345 777,28	414 598,10	140 643,63	169 811,85	9 162,64	38 807,55	63 368,73	19 075,67
Sup. moyenne (ha)	30,52	21,45	47,16	23,22	42,11	42,42	53,02	47,04	56,27
% SAU	59,0	57,9	60,0	56,5	57,5	62,6	63,3	59,9	60,3

	Herbagère liégeoise	Campine hennuyère	Condroz	Haute Ardenne	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Nombre	1 031	25	1 277	501	539	2 686	2 224	1 705	1 637
Superficie (ha)	34 344,21	851,53	72 636,09	15 549,18	29 310,16	122 685,84	86 411,70	86 291,85	89 898,55
Sup. moyenne (ha)	33,31	34,06	56,88	31,04	54,38	45,68	38,85	50,61	54,92
% SAU	61,3	75,8	61,7	60,7	53,2	60,7	60,1	60,7	60,7

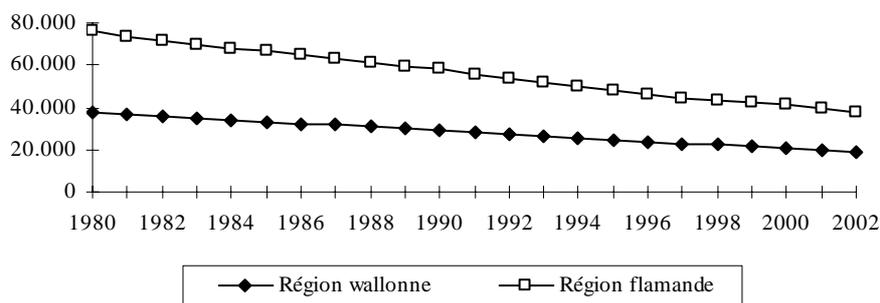
Source des données de base : INS – Recensement agricole et horticole au 15 mai 2002

CHAPITRE II - L'EXPLOITATION

1. LE NOMBRE D'EXPLOITATIONS

Le nombre d'exploitations agricoles et horticoles, recensées en Région wallonne, est de 18 989 au 15 mai 2002. Cela représente 33,4 % des exploitations belges. Le nombre d'exploitations wallonnes était encore de 37 843 en 1980. Il ne cesse de décroître. Ce phénomène est également observé en Flandre, où le nombre d'exploitations a chuté de 75 858 en 1980 à 37 895 en 2002 (figure 2.1).

Figure 2.1 : Evolution du nombre d'exploitations en Région wallonne et en Région flamande, de 1980 à 2002



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

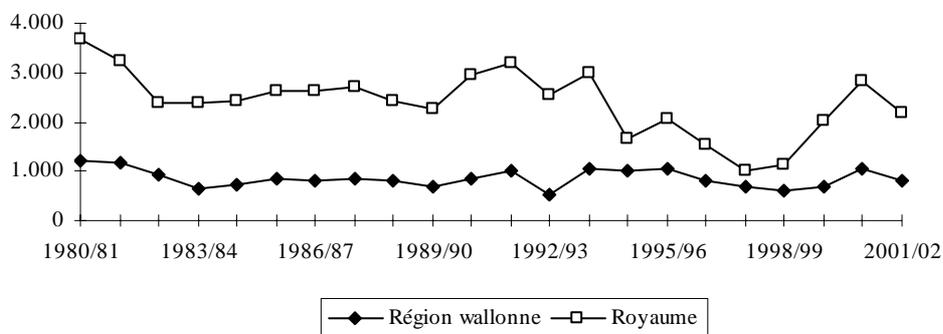
La réduction du nombre d'exploitations constitue une tendance lourde et irréversible, liée au développement économique global. Cette évolution résulte des accroissements considérables de compétitivité et de productivité du secteur agricole depuis la mise en œuvre de la PAC.

A la fin des années 70, la diminution annuelle du nombre d'exploitations en Wallonie était de l'ordre de 2 000 unités. Elle a ensuite fléchi à moins de 1 000 unités entre 1983 et 1991 pour de nouveau dépasser le millier jusqu'en 1996 (sauf en 1993, première année d'application de la réforme de la PAC). Entre 2001 et 2002, 790 exploitations wallonnes ont disparu.

Chiffres repères	
Nombre d'exploitations wallonnes	
(x 1 000 unités)	
1980	37,8 (max)
1990	29,2
2002	19,0 (min)

Dans l'ensemble du Royaume, la diminution annuelle du nombre d'exploitations était de l'ordre de 5 000 unités à la fin des années 70. Après une régression à un peu plus de 2 000 unités dans les années 80, on assiste de nouveau à une recrudescence du phénomène de réduction du nombre d'exploitations au début des années 90. Entre 2001 et 2002, la diminution s'est quelque peu atténuée pour se chiffrer à 2 179 unités (figure 2.2).

Figure 2.2 : Variation annuelle du nombre d'exploitations en Région wallonne et en Belgique, de 1980/81 à 2001/02



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

L'ampleur du phénomène de régression du nombre d'exploitations varie quelque peu selon la région (tableau 2.1).

Si on n'observe aucune différence entre la Flandre et la Wallonie dans leur ensemble, on note que la diminution du nombre d'exploitations a été particulièrement importante, proportionnellement, en région herbagère liégeoise et en Haute Ardenne, régions plus particulièrement orientées vers la production laitière (- 55 et - 62 % entre 1980 et 2002). Par contre, la réduction a été relativement moins importante en Fagne et en Famenne (- 44 et - 45 %). En Condroz, où les exploitations sont les plus grandes, la diminution a été de 46 % entre 1980 et 2002.

Sur le plan provincial, on constate également quelque divergence dans le rythme de baisse du nombre d'exploitations. La réduction a été la plus forte dans la province de Liège qui ne compte plus, en 2002, que 46 % du nombre d'exploitations de 1980. A l'opposé, la régression a été la moins rapide dans les provinces du Brabant wallon et de Namur qui comptent encore, en 2002, respectivement 62 % et 55 % du nombre d'exploitations recensées en 1980.

Tableau 2.1 : Evolution du nombre d'exploitations dans le Royaume, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1980-2002)

	Royaume	Flandre	Wallonie	Sablo-Limonoise	Limonoise	Fagne	Famenne	Ardenne	Jura
1980	113 883 100	75 898 100	37 843 100	30 473 100	17 358 100	775 100	2 583 100	5 924 100	1 455 100
1985	99 831 88	66 548 88	33 189 88	26 522 87	15 257 88	716 92	2 322 90	5 148 87	1 338 92
1990	87 180 77	57 934 76	29 178 77	22 991 75	13 516 78	648 84	2 119 82	4 592 78	1 129 78
1995	72 865 64	48 104 63	24 719 65	18 852 62	11 495 66	568 73	1 848 72	3 907 66	986 68
2000	61 926 54	41 047 54	20 843 55	16 009 92	9 951 33	468 60	1 554 60	3 179 54	805 55
2002	56 912 50	37 895 50	18 989 50	14 643 48	9 189 53	431 56	1 416 55	2 843 48	689 47

	Herbagère liégeoise	Campine hennuyère	Condroz	Haute Ardenne	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
1980	5 026 100	90 100	5 007 100	2 893 100	2 254 100	10 937 100	10 727 100	7 411 100	6 214 100
1985	4 209 84	74 82	4 375 87	2 597 90	2 265 100	9 651 88	9 263 86	6 492 88	5 518 89
1990	3 603 72	60 67	3 882 78	2 189 76	2 011 89	8 521 78	7 936 74	5 733 77	4 977 80
1995	2 946 59	56 62	3 311 66	1 708 59	1 744 77	7 209 66	6 521 61	4 917 66	4 328 70
2000	2 431 48	45 50	2 880 58	1 364 47	1 532 68	6 167 56	5 466 51	3 981 54	3 697 59
2002	2 242 45	43 48	2 705 54	1 106 38	1 408 62	5 711 52	4 939 46	3 516 47	3 415 55

Source des données de base : INS – Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

2. REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON L'ORIENTATION TECHNICO-ECONOMIQUE

La classification des exploitations selon l'orientation technico-économique (OTE) est basée sur la notion de marge brute standard, l'OTE étant déterminée par la contribution relative des différentes spéculations de l'exploitation à la marge brute standard totale de celle-ci. La marge brute standard (MBS) d'une spéculation correspond à une situation moyenne et s'obtient en déduisant de la valeur de la production brute¹ les principaux coûts spécifiques² qui s'y rapportent, elle s'exprime par ha pour les productions végétales et par tête pour les animaux et porte sur une période de production de 12 mois.

En multipliant les superficies des spéculations végétales et les têtes de bétail par les MBS correspondantes, et en additionnant les résultats de ces produits, on obtient la MBS totale d'une exploitation. Les MBS utilisées sont des valeurs représentant la situation moyenne de la région wallonne, elles se réfèrent à une période de cinq années et font l'objet d'une actualisation tous les deux ans. C'est ainsi que les MBS centrées sur l'année 1998 (période 1996 à 2000) servent à classer les exploitations recensées en 2001 et 2002.

Le schéma de classification des exploitations agricoles selon les orientations technico-économiques est repris dans la décision de la Commission des CE du 7 juin 1985 et parue au J.O. n° L220 du 17 août 1985.

L'objectif de cette classification est de constituer des groupes homogènes d'exploitations, en vue de permettre l'analyse de la situation des exploitations à partir de critères économiques, de comparer entre elles les exploitations de même orientation ainsi que de permettre un suivi des différents secteurs de production en agriculture³.

En 2002, la répartition des exploitations de la Région wallonne selon l'orientation technico-économique montre que 82% d'entre elles sont spécialisées (tableau 2.2). La spécialisation concerne principalement la production de viande bovine (24,7 % des exploitations), les cultures agricoles (17,5 % des exploitations), la production de lait (17,5 % des exploitations) et la production bovine mixte « lait et viande » (10,4 % des exploitations).

Quant aux exploitations mixtes (présentant deux orientations ou plus), elles combinent principalement les cultures et les bovins (14,5 %).

¹ La production brute est égale à la somme de la valeur du (des) produit(s) principal (aux) et du (des) produit(s) secondaire(s). Elle s'obtient en multipliant la production unitaire (diminuée des pertes éventuelles) par le prix départ exploitation, TVA exclue. La production brute comprend également le montant des subventions liées aux produits, aux superficies et/ou au bétail.

² Les coûts spécifiques à déduire sont pour les productions végétales : les semences et les plants, les engrais achetés, les produits de protection des cultures, l'eau d'irrigation, le coût du séchage, le chauffage, les frais de commercialisation et de transformation, les assurances spécifiques et les autres coûts spécifiques. Pour les productions animales, ce sont les coûts de remplacement du bétail, l'alimentation du bétail, les frais vétérinaires, les frais de saillie et d'insémination artificielle, les frais de contrôle des rendements, les assurances spécifiques, les frais de commercialisation et de transformation et autres coûts spécifiques.

³ HELLEMANS R., Classification actualisée des exploitations agricoles belges. Publication du Centre d'Economie agricole, Bruxelles, Etude A91, octobre 2001, 120 p.

Tableau 2.2 : Répartition du total des exploitations de la Région wallonne selon l'orientation technico-économique, en 2002

OTE	Dénomination	Nombre	%
	Exploitations spécialisées en :		
1	cultures agricoles	3 332	17,5
2	cultures horticoles	248	1,3
3	cultures permanentes	191	1,0
41	production de lait	3 313	17,5
42	production de viande bovine	4 693	24,7
43	production bovine mixte	1 977	10,4
44	production d'autres herbivores	1 570	8,3
5	production de granivores	241	1,3
	Exploitations mixtes de :		
6	polyculture	194	1,0
7	polyélevage	256	1,4
81	cultures et bovins	2 760	14,5
82	cultures et porcs	159	0,8
	Exploitations non classées	55	0,3
	Total	18 989	100,0

Source des données de base : INS - Recensement agricole et horticole au 15 mai 2002 et calculs

3. REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LA SUPERFICIE CULTIVEE¹

Si l'on considère l'ensemble des exploitations, on constate que la classe de superficie la plus répandue est celle des 30 à 50 ha, avec 3 779 unités, soit près de 19,9 % du total des exploitations. Les exploitations hors sol sont au nombre de 258 (1,4 % du total), tandis qu'à l'autre extrême, on compte 2 434 exploitations (12,8 % du total) qui cultivent plus de 80 ha. Un peu moins de la moitié des exploitations wallonnes ont moins de 30 ha, tandis que 30,5 % disposent de plus de 50 ha. Les premières ne cultivent, ensemble, que 14 % de la SAU, alors que les secondes en cultivent 66,3 % (tableau 2.3).

D'une manière générale, on constate qu'il existe encore en Wallonie un nombre élevé d'exploitations de taille modeste mais les grandes exploitations occupent une large part de la superficie cultivée.

Tableau 2.3 : Répartition du total des exploitations de la Région wallonne selon la classe de superficie, en 2002

	Exploitations				Superficie			
	Nombre	%	Nombre cumulé	% cumulé	Superficie. (ha)	%	Sup. cumulée. (ha)	% cumulé
Total	18 989	100,0			756 567	100,0		
0 ha	258	1,4	258	1,4	--	--	--	--
0,01 – 2 ha	1 328	7,0	1 586	8,4	1 300	0,2	1 300	0,2
2 – 5 ha	1 573	8,3	3 159	16,6	5 227	0,7	6 527	0,9
5 – 10 ha	1 837	9,7	4 996	26,3	13 150	1,7	19 677	2,6
10 – 20 ha	2 357	12,4	7 353	38,7	34 592	4,6	54 269	7,2
20 – 30 ha	2 064	10,9	9 417	49,6	51 588	6,8	105 857	14,0
30 – 50 ha	3 779	19,9	13 196	69,5	149 231	19,7	255 088	33,7
50 – 80 ha	3 359	17,7	16 555	87,2	211 825	28,0	466 913	61,7
> 80 ha	2 434	12,8	18 989	100,0	289 654	38,3	756 567	100,0

Source des données de base : INS – Recensement agricole et horticole au 15 mai 2002

¹ Lors de la révision du questionnaire de l'INS en 2001, les catégories d'agriculteurs ont été supprimées. En conséquence, il n'y a plus de distinction entre les agriculteurs et les horticulteurs, ni entre les professionnels et les occasionnels.

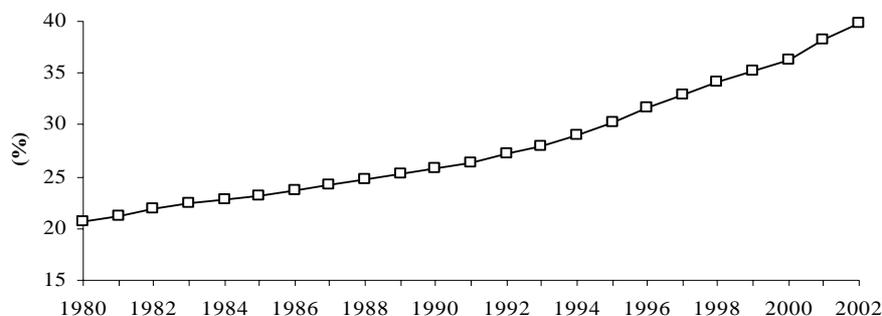
4. LA SUPERFICIE AGRICOLE UTILISEE MOYENNE PAR EXPLOITATION

Avant la réforme de la PAC de 1992, la superficie agricole utilisée diminuait régulièrement mais depuis cette réforme qui accorde des paiements directs en fonction de la superficie cultivée et limite la charge en bétail pour l'attribution de primes, elle a quelque peu augmenté. Parallèlement, la régression du nombre d'exploitations a été nettement plus rapide encore, si bien que la superficie moyenne n'a cessé de croître.

En 1980, la superficie moyenne par exploitation était de 20,70 ha en Région wallonne. En augmentation continue, elle atteint 39,84 ha en 2002, soit, par rapport à 1980, une progression de 92,5 % et, par rapport à 1995, un accroissement supérieur à 9 ha ou à 31,5 % (figure 2.3).

Chiffres repères	
Superficie moyenne des exploitations wallonnes	
(ha)	
1980	20,7 (min)
1990	25,8
2002	39,8 (max)

Figure 2.3 : Evolution de la superficie moyenne par exploitation en Région wallonne, de 1980 à 2002



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

L'augmentation de la taille moyenne des exploitations est donc une tendance lourde, qui est observée depuis plusieurs décennies. Elle est due avant tout à la mécanisation et à la motorisation de l'agriculture. Or, le matériel est de plus en plus lourd et performant, le temps de travail par unité de surface ne cessant de décroître. Mais le matériel est également de plus en plus coûteux, ce qui nécessite la disposition d'une superficie à cultiver plus importante afin de pouvoir amortir suffisamment le matériel acquis.

La superficie moyenne par exploitation en Wallonie reste cependant faible, d'autant plus que l'on pratique surtout les grandes cultures et les productions bovines. A l'avenir, au vu de la situation relative à la succession des chefs d'exploitation notamment, il faut s'attendre à une augmentation encore sensible de la superficie agricole moyenne.

Tableau 2.4 : Superficie moyenne par exploitation dans le Royaume, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes, au 15 mai 2002

	Royaume	Flandre	Wallonie	Sablo-Limonéuse	Limonéuse	Fagne	Faméenne	Ardenne	Jura
SAU totale (ha)	1 392 690,88	635 886,35	756 566,88	264 710,07	330 505,32	15 241,95	63 602,65	109 334,42	32 796,16
Nombre d'exploitations.	56 912	37 895	18 989	14 643	9 189	431	1 416	2 843	689
SAU moyenne (ha)	24,47	16,78	39,84	18,08	35,97	35,36	44,92	38,46	47,60

	Herbagère liégeoise	Campine hennuyère	Condroz	Haute Ardenne	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
SAU totale (ha)	58 514,34	1 211,24	136 373,24	25 988,99	63 779,52	221 585,15	159 697,11	146 426,68	165 078,42
Nombre d'exploitations..	2 242	43	2 705	1 106	1 408	5 711	4 939	3 516	3 415
SAU moyenne (ha)	26,10	28,17	50,42	23,50	45,30	38,80	32,33	41,65	48,34

Source des données de base : INS – Recensement agricole et horticole au 15 mai

La superficie moyenne par exploitation varie sensiblement selon les régions, c'est-à-dire en fonction des conditions pédo-climatiques et des spéculations pratiquées. En Wallonie, la superficie moyenne représente, en 2002, plus de deux fois celle qui est observée en Flandre : 39,84 ha contre seulement 16,78 ha (tableau 2.4).

Cette différence est due à une densité de population nettement plus élevée dans le nord du pays, où l'on rencontre de nombreuses exploitations horticoles ainsi que des élevages très intensifs hors sols (porcs et volailles surtout ; bovins dans une moindre mesure). Cet état de fait est également lié à la présence de grands ports (Anvers, Gand) permettant l'importation de matières premières pour l'alimentation du bétail.

De grandes différences sont enregistrées entre les régions agricoles. C'est en Condroz que la superficie moyenne est la plus élevée, avec plus de 50 ha. Elle est également relativement importante en région jurassique et en Famenne (respectivement près de 48 et 45 ha). En région limoneuse, où l'on pratique les grandes cultures mais où l'on trouve beaucoup de petites exploitations, la superficie moyenne est proche des 36 ha. A l'opposé, on observe les superficies moyennes les plus faibles en région sablo-limoneuse et en Haute Ardenne. D'une manière générale, la superficie moyenne est donc plus grande dans les régions où l'on pratique les grandes cultures et l'élevage bovin et plus faible dans celles orientées vers la production laitière et la production de viande porcine.

Au niveau provincial, on constate des écarts importants. La superficie moyenne est de 32 ha seulement dans la province de Liège, mais dépasse 48 ha dans la province de Namur.

Au cours du temps, la superficie moyenne a progressé significativement dans toutes les régions (tableau 2.5).

Entre 1980 et 2002, la superficie moyenne au plan national est passée de 12,45 à 24,47 ha, soit une hausse de 97 %. Cette augmentation a été, en valeur relative, plus importante en Flandre (101 %) qu'en Wallonie (92 %).

Concernant les régions agricoles, la hausse relative la plus importante est observée en Haute Ardenne (122 %), en Ardenne et dans la région jurassique (104 %) en 2002, par rapport à 1980. La croissance relative de la superficie moyenne la plus faible est enregistrée en Fagne et en Famenne (75 %) où la moyenne est respectivement de 35 et de 45 ha par exploitation.

Concernant les provinces, on observe la hausse la plus importante dans la province de Luxembourg (106 %) et la plus faible dans la province du Brabant wallon (55 %).

Tableau 2.5 : Evolution de la superficie moyenne par exploitation dans le Royaume, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1980-2002)

	Royaume	Flandre	Wallonie	Sablo-Limon.	Limo-neuse	Fagne	Famenne	Ardenne	Jura
1980	12,45	8,36	20,70	9,01	19,28	20,22	25,60	18,83	23,34
1985	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1990	13,92	9,32	23,18	0,14	21,76	21,71	28,18	21,00	24,45
1995	112	111	112	113	113	107	110	112	105
2000	15,57	10,42	25,80	11,39	24,34	23,25	29,60	22,92	27,19
2002	125	125	125	126	126	115	116	122	116
	18,78	12,87	30,29	13,97	28,66	26,95	33,48	27,03	31,15
	151	154	146	155	149	133	131	144	133
	22,51	15,52	36,31	16,64	33,31	32,62	40,65	34,24	40,77
	181	186	175	185	173	161	159	182	175
	24,47	16,78	39,84	18,08	35,97	35,36	44,92	38,46	47,60
	197	201	192	201	187	175	175	204	204

	Herbag. liégeoise	Campine hemuy.	Condroz	Haute Ardenne	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
1980	13,50	15,74	27,46	10,57	29,25	20,54	16,15	20,20	27,30
1985	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1990	15,37	18,04	30,87	11,68	28,83	23,08	18,30	22,34	30,22
1995	114	115	112	111	99	112	113	111	111
2000	16,94	22,70	34,66	13,17	32,12	25,98	20,59	24,38	32,88
2002	125	144	126	125	110	126	127	121	120
	19,58	22,12	40,46	15,58	38,00	30,77	24,26	28,44	37,58
	145	141	147	147	130	150	150	141	138
	23,89	28,02	46,69	19,07	43,64	36,04	29,00	36,54	44,27
	177	178	170	180	149	175	180	181	162
	26,10	28,17	50,42	23,50	45,30	38,80	32,33	41,65	48,34
	193	179	184	222	155	189	200	206	177

Source des données de base : INS – Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

5. LE NOMBRE D'EXPLOITATIONS DETENTRICES DE BOVINS ET DE PORCS

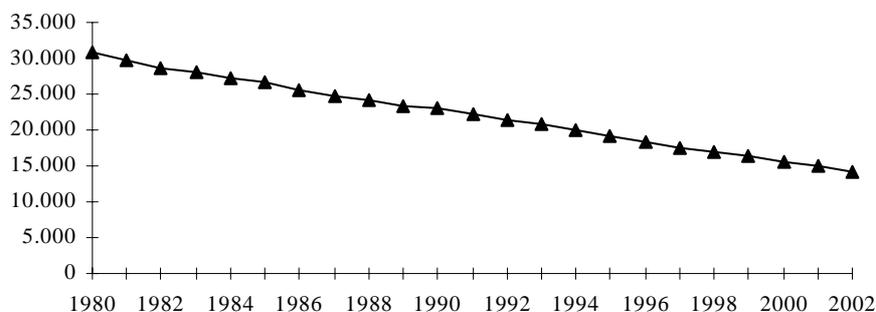
5.1 Le nombre de détenteurs de bovins

Au 15 mai 2002, on recense en Région wallonne 40,8 % des détenteurs de bovins belges, soit 14 303 exploitants. La production bovine est présente dans 75,3 % des exploitations, c'est moins qu'en 1980 où elle concernait 81,6 % des exploitations.

En Wallonie, le nombre de détenteurs de bovins diminue régulièrement. De 1980 à 2002, il s'est réduit de 16 578 unités (figure 2.4)

Chiffres repères		
Détenteurs de bovins en RW		
(x 1 000 unités)		
1980	30,9	(max)
1990	23,0	
2002	14,3	(min)

Figure 2.4 : Evolution du nombre de détenteurs de bovins en Région wallonne, de 1980 à 2002



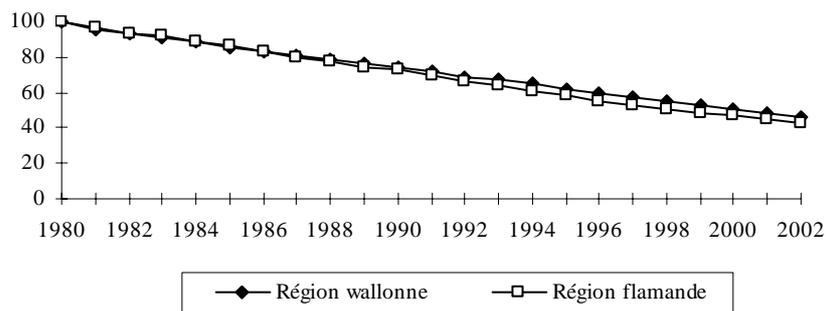
Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

En Région flamande, l'évolution observée est semblable. Le nombre de détenteurs de bovins est cependant plus élevé : 20 780 au 15 mai 2002 mais il ne représente que 54,8 % des exploitants agricoles flamands. En 1980, les valeurs étaient respectivement de 48 514 détenteurs et 63,9 %.

Par rapport aux effectifs de 1980 (indice 100), le nombre de détenteurs de bovins en 2002 se situe à l'indice 46,3 en Région wallonne et à l'indice 42,8 en Région flamande (figure 2.5).

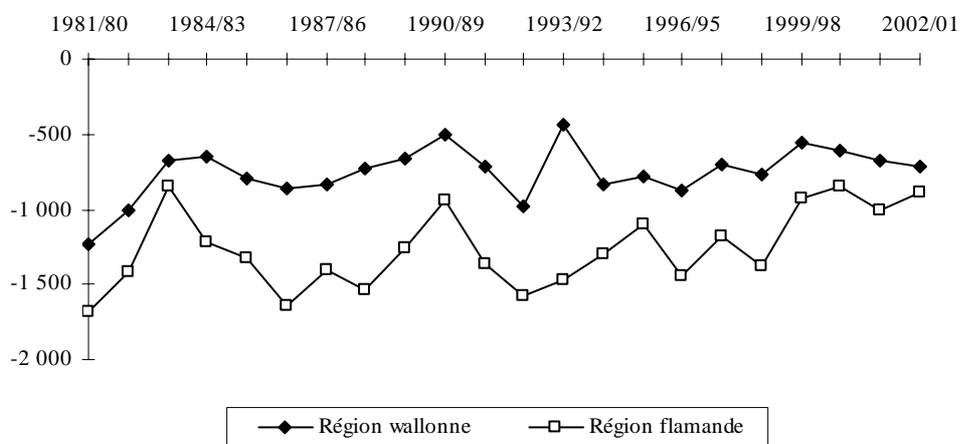
La diminution annuelle du nombre de détenteurs de bovins en Région wallonne et en Région flamande apparaît à la figure 2.6.

Figure 2.5 : Evolution du nombre de détenteurs de bovins en Région wallonne et en Région flamande, de 1980 à 2002, sur base de l'indice 1980 = 100



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

Figure 2.6 : Variation annuelle du nombre de détenteurs de bovins en Région wallonne et en Région flamande, de 1981/80 à 2002/01



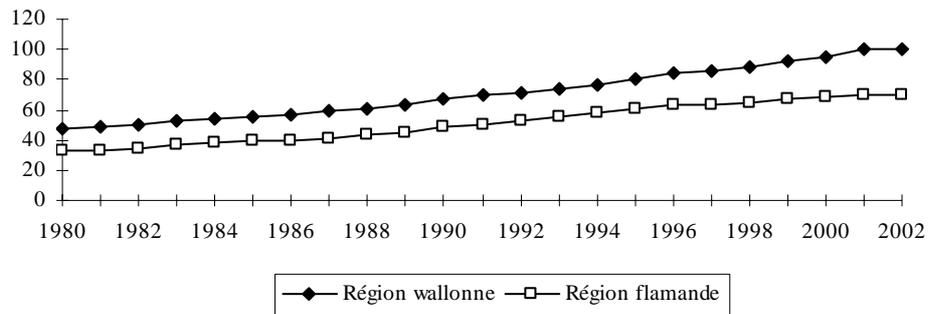
Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

Le nombre de détenteurs de bovins varie sensiblement d'une région agricole à l'autre (tableau 2.6). C'est en région sablo-limoneuse et en région limoneuse que le nombre de détenteurs de bovins est le plus important : en 2002, on en compte respectivement 7 764 et 5 364. Parmi les régions situées entièrement en Wallonie, on trouve le plus de détenteurs de bovins en Ardenne (2 565), en Condroz (1 920) et dans la région herbagère liégeoise (1 777).

Sur le plan provincial, la répartition du nombre de détenteurs de bovins est la suivante : 28,8 % dans le Hainaut, 26,2 % dans la province de Liège, 21,9 % dans le Luxembourg, 17,9 % dans la province de Namur et 5,2 % en Brabant wallon.

Le cheptel bovin moyen par exploitation détentrice n'a pas cessé de croître au fil des ans mais, suite à une diminution sensible du nombre de bovins, il a stagné en 2002 (figure 2.7). En Région wallonne, il était de 47 têtes de bétail en 1980 et de 100 têtes en 2001 et 2002. On observe le même phénomène en Région flamande : 32 têtes en 1980 et 70 en 2001 et 2002.

Figure 2.7 : Evolution du cheptel bovin moyen en Région wallonne et en Région flamande, de 1980 à 2002



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

Chiffres repères	
Cheptel bovin moyen en RW	
(têtes)	
1980	47 (min)
1990	66
2002	100 (max)

Tableau 2.6 : Cheptel bovin, nombre de détenteurs et cheptel bovin moyen en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes, au 15 mai 2002

	Royaume	Flandre	Wallonie	Sablo-Limoneuse	Limoneuse	Fagne	Famenne	Ardenne	Jura
Cheptel	2 891 262	1 457 226	1 433 666	464 916	453 170	35 619	143 146	326 615	71 795
Nbre détente.	35 090	20 780	14 303	7 764	5 364	370	1 197	2 565	604
Cheptel moy.	82,4	70,1	100,2	59,9	84,5	96,3	119,6	127,3	118,9

	Herbagère liégeoise	Campine hennuyère	Condroz	Haute Ardenne	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Cheptel	141 334	2 201	217 360	62 207	65 784	374 694	300 255	406 967	285 966
Nbre détente.	1777	28	1 920	1 015	749	4 118	3 742	3 129	2 565
Cheptel moy.	79,5	78,6	113,2	61,3	87,8	91,0	80,2	130,1	111,5

Source des données de base : INS – Recensement agricole et horticole au 15 mai 2002

On observe donc un important phénomène de concentration de la production. Si l'on considère un indice 100 en 1980, on obtient en 2002 un indice 211 en Wallonie et 214 en Flandre.

Le cheptel bovin moyen est le plus important en Ardenne (127 têtes) et dans la région jurassique (119 têtes). Il est par contre le plus faible en Haute Ardenne (61 têtes) et en région sablo-limoneuse (60 têtes).

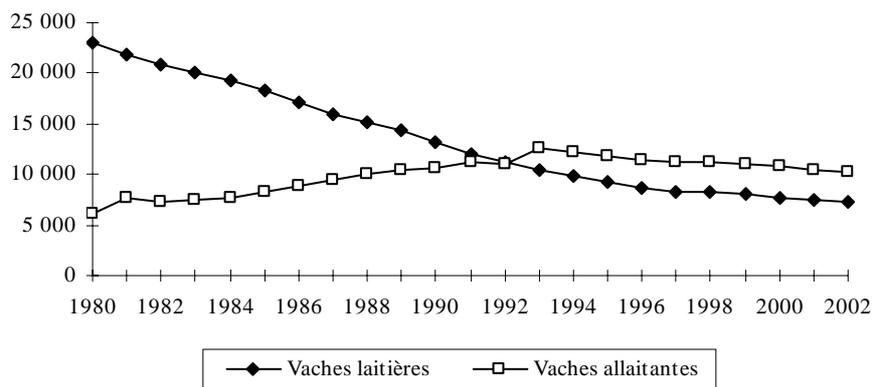
On observe également des différences assez nettes selon les provinces. Le cheptel bovin moyen varie de 80 têtes dans la province de Liège à 130 têtes dans la province de Luxembourg.

La taille du cheptel bovin dépend notamment du type de production, les troupeaux orientés vers la production de viande étant plus grands que les troupeaux laitiers. Par ailleurs, certaines régions dépendent fortement des productions bovines, alors que d'autres, comme la région limoneuse par exemple, pratiquent surtout les spéculations végétales.

Suite à la réforme de la PAC en 1992, on a assisté à la poursuite de la restructuration du cheptel bovin vers la production de viande bovine. Ce phénomène avait commencé avec l'instauration des quotas laitiers en 1984, laquelle avait provoqué une augmentation rapide des rendements laitiers, entraînant une forte diminution du nombre de vaches laitières. Par ailleurs, la sélection de la race Blanc-Bleu Belge a fait des progrès considérables, permettant d'obtenir des animaux hyperviandeux. Cette réorientation était encouragée par l'existence de débouchés et par la politique agricole mise en place (intervention, restitutions à l'exportation). C'est ainsi que le nombre de détenteurs de vaches laitières en Wallonie ne cesse de régresser depuis des années (figure 2.8).

Chiffres repères		
Détenteurs de bovins en RW		
(x 1 000 unités)		
	Vaches laitières	Vaches allaitantes
1980	23,0	6,1
1992	11,2	11,1
2002	7,3	10,3

Figure 2.8 : Evolution du nombre de détenteurs de vaches laitières et de vaches allaitantes en Région wallonne, de 1980 à 2002



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

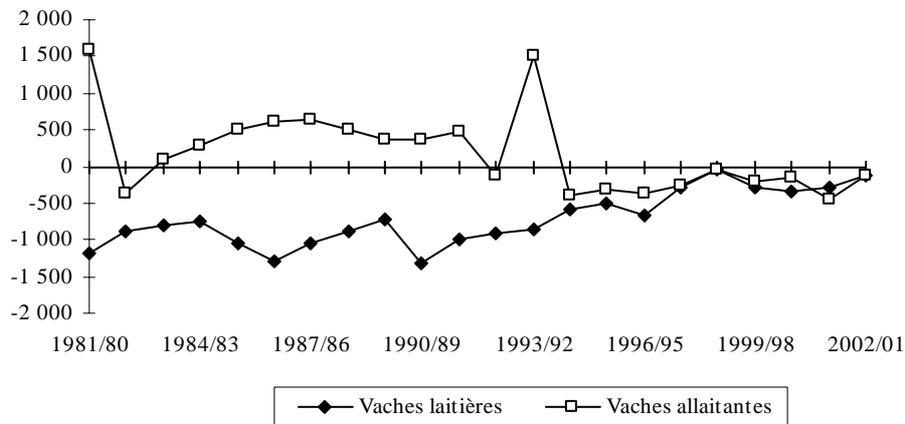
Si 74,4 % des détenteurs de bovins wallons déclaraient posséder des vaches laitières en 1980, cette proportion tombe à 50,9 % au 15 mai 2002. A cette date, on ne recense que 7 277 détenteurs de vaches laitières en Wallonie contre 22 985 en 1980. En 22 ans, l'effectif des exploitations détentrices de vaches laitières a régressé de 68,3 %.

A l'inverse, le nombre de détenteurs de vaches allaitantes a doublé de 1980 à 1993, première année de la réforme de la PAC, passant de 6 140 à 12 557 unités détentrices. Depuis lors, il diminue régulièrement et il s'établit en 2002 à 10 270, ce qui représente néanmoins une différence de 67 % par rapport à 1980. On recense des vaches allaitantes dans 71,8 % des exploitations détentrices de bovins en Wallonie (contre environ 20 % en 1980).

Le nombre de détenteurs de vaches allaitantes diminue car le secteur de la viande bovine a subi plusieurs crises et connaît des problèmes de surproduction depuis quelques années. Par ailleurs, le nombre total d'agriculteurs ne cesse de s'affaiblir, ce qui a également une conséquence négative sur le nombre de détenteurs de vaches allaitantes, la production de viande bovine étant de loin la principale production agricole wallonne.

La figure 2.9 illustre la variation annuelle du nombre de détenteurs de vaches laitières et du nombre de détenteurs de vaches allaitantes en Wallonie.

Figure 2.9 : Variation annuelle du nombre de détenteurs de vaches laitières et du nombre de détenteurs de vaches allaitantes en Région wallonne, de 1981/80 à 2002/01

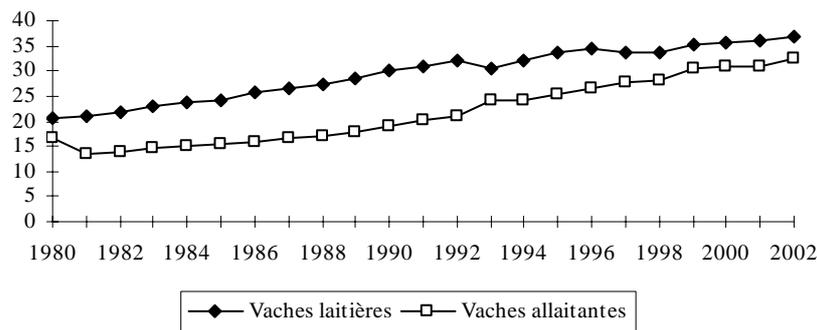


Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

Depuis quelques années, la diminution annuelle du nombre de détenteurs de vaches laitières s'est sensiblement ralentie. Ce ralentissement est en fait observé depuis la mise en place, au cours de la campagne 1996-97, d'un nouveau système de transfert de quotas via un Fonds des Quotas. En ce qui concerne le nombre de détenteurs de vaches allaitantes, il a connu une croissance annuelle régulière pendant les années 80, parallèlement à une forte diminution du nombre de détenteurs de vaches laitières. Il a également fortement progressé en 1993, première année d'application de la réforme de la PAC, décidée en 1992. En examinant la figure 2.9, on peut penser que parmi les détenteurs de vaches laitières, qui ont abandonné la production de lait au cours des années 1984 à 1993, une partie d'entre eux se sont réorientés vers la production de viande bovine tandis qu'une autre partie abandonnait la production bovine, ce qui va probablement de pair avec la cessation de l'activité professionnelle.

Si le nombre de vaches laitières a sensiblement régressé en Wallonie, la diminution du nombre de détenteurs a été plus rapide encore, si bien que le nombre moyen de vaches laitières par exploitation détentrice n'a cessé de croître. Concernant les vaches allaitantes, on constate également une hausse du troupeau moyen, mais elle est due, dans ce cas-ci, à une augmentation du cheptel allaitant ou à une diminution de ce dernier mais relativement moins forte que celle du nombre de détenteurs (figure 2.10).

Figure 2.10 : Evolution du nombre moyen de vaches laitières et du nombre moyen de vaches allaitantes en Région wallonne, de 1980 à 2002



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

En 2002, le nombre moyen de vaches laitières par troupeau est proche de 37 têtes, contre 20 têtes en 1980. Pour les vaches allaitantes, on atteint 32 têtes en 2001, contre 16 en 1980.

La Wallonie compte 42,4 % du nombre de détenteurs de vaches laitières en Belgique en 2002 (tableau 2.7).

Les régions sablo-limoneuse et limoneuse contribuent largement à la production laitière belge puisqu'on y trouve près de 37 % des détenteurs de vaches laitières et 31 % du cheptel laitier du Royaume. Le nombre moyen de vaches laitières par exploitation y est cependant le plus faible (respectivement 28 et 31 têtes). Parmi les régions situées entièrement sur le territoire wallon, la région herbagère liégeoise arrive en tête avec 56 106 vaches laitières pour 1 196 exploitations détentrices. Le cheptel moyen y est le plus élevé, avec 47 têtes. Cette région est, il est vrai, la plus spécialisée en production laitière. Le Condroz, région où les productions sont diversifiées, arrive en deuxième position avec un peu plus de 34 500 vaches laitières pour 924 exploitations, soit un nombre moyen supérieur à 37 têtes. En Ardenne, le cheptel moyen est inférieur à la moyenne nationale (35 têtes).

Sur le plan provincial, les provinces du Hainaut et de Liège dominent, avec environ 90 000 vaches laitières chacune (respectivement 32,9 et 34,0 % du cheptel wallon). Les détenteurs de vaches laitières de ces provinces représentent respectivement 36,1 et 29,8 % du nombre total de détenteurs en Wallonie. Le cheptel moyen est le plus élevé dans la province de Liège (42 têtes) et le plus faible dans le Brabant wallon (30 têtes).

Concernant les vaches allaitantes, la Wallonie compte 45 % des détenteurs pour 61,7 % du cheptel. Le cheptel moyen y est le double de ce qu'on observe en Flandre (tableau 2.8).

Les régions limoneuse et sablo-limoneuse, où les productions végétales sont très importantes, totalisent cependant 33 % du cheptel et 39,6 % des détenteurs de vaches allaitantes du Royaume.

Le cheptel moyen varie sensiblement d'une région à l'autre. Il est le plus élevé en Ardenne (46 têtes), région spécialisée dans l'élevage bovin, laquelle compte près du tiers du cheptel allaitant wallon et 22 % des détenteurs. Il est également important en région jurassique (42 têtes), en Famenne (39 têtes) et en Condroz (37 têtes). A l'opposé, le nombre moyen de vaches allaitantes est le plus faible en Haute Ardenne (10 têtes).

Sur le plan provincial, le Luxembourg comprend 39 % du cheptel et 27 % des détenteurs wallons. Cette province présente également le cheptel moyen le plus élevé (plus de 46 têtes). Le cheptel le plus faible est celui du Brabant wallon qui comptabilise 4,4 % du cheptel déclaré par 5,6 % des détenteurs wallons. Dans cette province, la taille moyenne d'un troupeau est un peu supérieure à 25 vaches allaitantes.

La spéculation du veau au pis est donc présente un peu partout en Wallonie, même dans les régions orientées vers les grandes cultures. Il importe toutefois de signaler que les régions très dépendantes de la production de viande bovine, comme l'Ardenne, ont subi plus durement les conséquences de la chute des prix provoquée par la surproduction et les crises successives (notamment celles de l'encéphalopathie spongiforme bovine de 1996 et de la dioxine en 1999).

Tableau 2.7 : Nombre de vaches laitières, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes, au 15 mai 2002

	Royaume	Flandre	Wallonie	Sablo-Limoneuse	Limoneuse	Fagne	Famenne	Ardenne	Jura
Cheptel	602 276	335 183	267 017	97 843	86 638	8 563	21 738	27 062	8 497
Nombre de détenteurs.	17 154	9 874	7 277	3 503	2 769	216	534	786	198
Cheptel moyen.	35,1	33,9	36,7	27,9	31,3	39,6	40,7	34,4	42,9

	Herbagère liégeoise	Campine hennuyère	Condroz	Haute Ardenne	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Cheptel	56 106	735	34 509	26 234	10 944	87 768	90 723	36 984	40 598
Nombre de détenteurs.	1 196	20	924	692	360	2 628	2 170	1 017	1 102
Cheptel moyen.	46,9	36,8	37,3	37,9	30,4	33,4	41,8	36,4	36,8

Source des données de base : INS – Recensement agricole et horticole au 15 mai 2002

Tableau 2.8 : Nombre de vaches allaitantes, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes, au 15 mai 2002

	Royaume	Flandre	Wallonie	Sablo-Limoneuse	Limoneuse	Fagne	Famenne	Ardenne	Jura
Cheptel	537 728	205 914	331 747	84 909	92 928	5 970	37 560	104 189	21 597
Nombre de détenteurs.	22 814	12 540	10 270	5 151	3 874	251	974	2 267	517
Cheptel moyen.	23,6	16,4	32,3	16,5	24,0	23,8	38,6	46,0	41,8

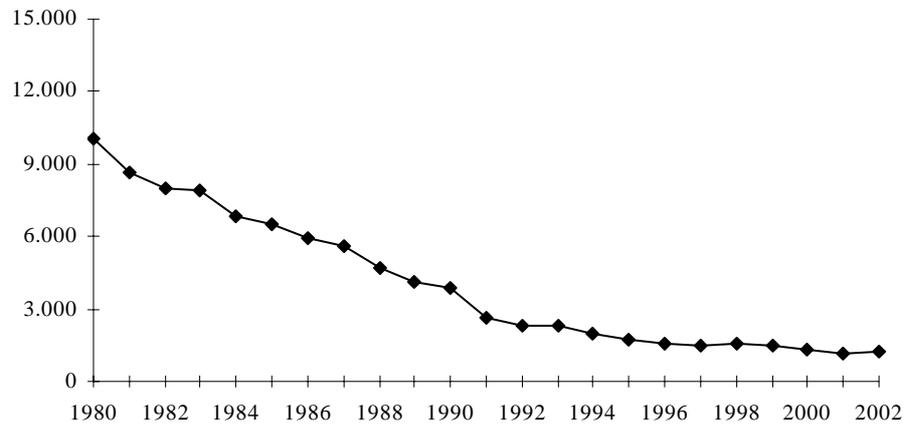
	Herbagère liégeoise	Campine hennuyère	Condroz	Haute Ardenne	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Cheptel	16 311	262	52 931	4 299	14 750	66 683	48 552	128 603	73 159
Nombre de détenteurs.	846	16	1 417	438	575	2 881	2 027	2 763	2 024
Cheptel moyen.	19,3	16,4	37,4	9,8	25,7	23,1	24,0	46,5	36,1

Source des données de base : INS – Recensement agricole et horticole au 15 mai 2002

5.2 Le nombre de détenteurs de porcs

Aussi bien en Wallonie qu'en Flandre, le nombre de détenteurs de porcs a suivi une régression rapide jusqu'en 1991, ensuite la diminution s'est sensiblement ralentie. Au 15 mai 2003, la spéculation porcine ne concerne plus que 16 % des exploitations agricoles du Royaume, soit 9 163 unités de production. Toutefois, en Région wallonne, le nombre de détenteurs de porcs a augmenté de 54 unités en 2003 (figure 2.11).

Figure 2.11 : Evolution du nombre de détenteurs de porcs en Région wallonne de 1980 à 2002

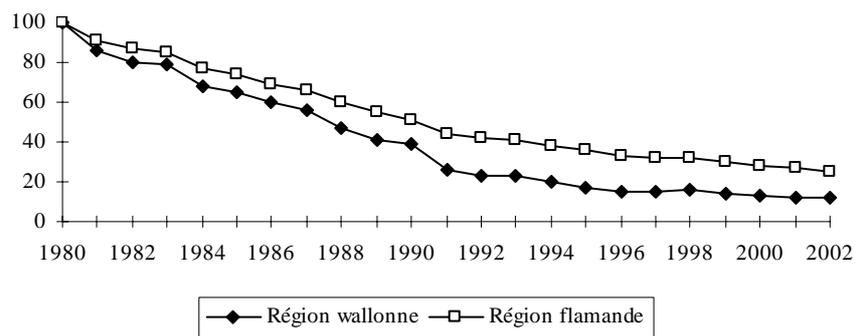


Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

La Wallonie compte 1 226 détenteurs de porcs (soit 6,5 % des exploitations agricoles wallonnes) contre 7 935 unités en Flandre (soit 21,4 % des exploitations agricoles flamandes). La Région flamande comprend 86,6 % des détenteurs du Royaume. En 1980, le nombre de détenteurs de porcs en Wallonie était quelque peu supérieur à 10 000 tandis que la Flandre en comptait près de 32 000. Si l'on se réfère à un indice 100 en 1980, on n'obtient plus qu'un indice 12,2 pour la Région wallonne et 25,0 pour la Région flamande en 2002 (figure 2.12).

Chiffres repères	
Détenteurs de porcs en RW	
(x 1 000 unités)	
1980	10,0 (max)
1990	3,9
2002	1,2 (min)

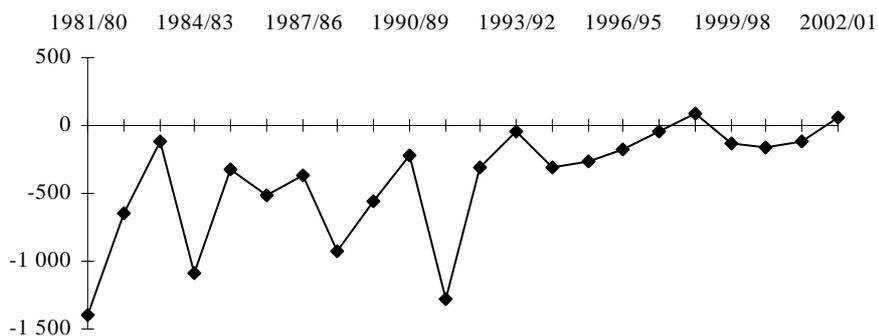
Figure 2.12 : Evolution de l'indice du nombre de détenteurs de porcs en Région wallonne et en Région flamande, de 1980 à 2002 (indice 1980 = 100)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

La régression du nombre de détenteurs de porcs a donc été proportionnellement plus forte en Wallonie qu'en Flandre. En valeur absolue, la diminution annuelle observée en Wallonie a varié sensiblement jusqu'en 1991 (figure 2.13). Par la suite, les variations annuelles ont été moins fortes et même parfois positives comme celles qui ont été enregistrées de 1997 à 1998 et de 2001 à 2002. Malgré les crises qui se sont succédées au cours des dernières années, la production porcine reste une activité intéressante, susceptible de procurer de bons revenus.

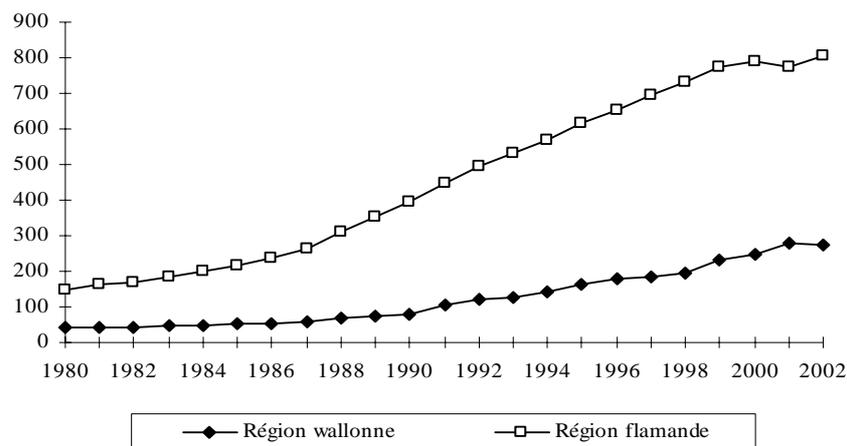
Figure 2.13 : Variation annuelle du nombre de détenteurs de porcs en Région wallonne, de 1981/80 à 2002/01



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

Parallèlement à cette diminution du nombre de détenteurs, le cheptel moyen s'est très nettement accru. En Région wallonne, il était de 42 têtes seulement en 1980 et s'élève à 276 têtes en 2002. Depuis 1997, le nombre moyen de porcs y a augmenté de près de 50 % alors qu'en Région flamande il ne progressait que de 16 %. Le cheptel moyen en Flandre reste néanmoins nettement plus important qu'en Région wallonne. Il était déjà de 150 têtes en 1980 et grimpe à près de 806 têtes en 2002 (figure 2.14).

Figure 2.14 : Evolution du cheptel porcin moyen en Région wallonne et en Région flamande, de 1980 à 2002



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

Si l'on considère un indice 100 en 1980, on obtient un indice 657 en 2002 pour la Région wallonne et un indice 537 pour la Région flamande. Le cheptel moyen a donc fortement augmenté dans les deux régions.

En 2002, la proportion de détenteurs de porcs situés en Wallonie est de 13,4 % mais elle ne détient que 5,0 % du cheptel porcin national.

En région sablo-limoneuse, on compte pas loin d'un tiers du nombre de détenteurs de porcs et du cheptel national. Parmi les régions agricoles situées entièrement sur le territoire wallon, c'est la région herbagère liégeoise qui arrive en tête avec 21,1 % du cheptel et 16,2 % des exploitations wallonnes. On recense également près de 13 % des producteurs dans le Condroz (tableau 2.9).

Le cheptel porcin moyen varie fortement d'une région à l'autre. Il passe de 5 têtes en Campine hennuyère à 358 têtes en région herbagère liégeoise.

Sur le plan provincial, la production porcine wallonne est surtout présente dans les provinces du Hainaut (31 % des détenteurs et 42 % du cheptel) et de Liège (32 % des détenteurs et 32 % du cheptel). La taille moyenne du cheptel porcin varie fortement : elle est nettement plus grande dans les provinces du Hainaut (377), du Brabant wallon (290) et de Liège (274) que dans les provinces de Namur (198) et de Luxembourg (131).

La taille du cheptel porcin dépend surtout du degré de spécialisation de l'exploitation. En Flandre, une part importante des exploitations, qui détiennent des porcs, sont spécialisées et ont de ce fait une dimension moyenne nettement plus importante qu'en Wallonie, où la production porcine est plus souvent une production d'appoint.

Tableau 2.9 : Nombre de porcs, nombre de détenteurs et cheptel porcin moyen en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes, au 15 mai 2002

	Royaume	Flandre	Wallonie	Sablo-Limoneuse	Limoneuse	Fagne	Famenne	Ardenne	Jura
Cheptel	6 735 422	6 396 910	338 509	2 163 539	399 825	3 570	16 786	12 747	1.505
Nombre de détenteurs.	9 163	7 935	1 226	2 832	953	13	62	146	29
Cheptel moyen.	735	806	276	764	420	275	271	87	52

	Herbagère liégeoise	Campine hennuyère	Condroz	Haute Ardenne	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Cheptel	71 302	19	33 619	5 294	28 668	143 472	107 489	21 860	37 020
Nombre de détenteurs.	199	4	155	28	99	381	392	167	187
Cheptel moyen.	358	5	217	189	290	377	274	131	198

Source des données de base : INS – Recensement agricole et horticole au 15 mai 2002

6. LE TAUX DE REMPLACEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET HORTICOLES WALLONNES

Le nombre de déclarants devenus exploitants¹ entre le 15 mai 2001 et le 15 mai 2002 en Wallonie est de 346 (tableau 2.10), soit 118 de moins qu'au cours de l'année précédente.

Les nouveaux déclarants cultivent une superficie totale de 12 147 ha, la moyenne étant de 35,11 ha. En Flandre, on compte 546 nouveaux déclarants, la superficie moyenne atteignant 15,29 ha. Le nombre de nouveaux déclarants varie fortement selon les régions agricoles, de même que la superficie moyenne concernée. Cette dernière est particulièrement élevée dans la région jurassique (72,20 ha) et est la plus faible en Campine hennuyère (8,94 ha).

Sur le plan des provinces, on observe également de grandes différences. De l'ensemble des nouveaux déclarants, 31,5 % se sont installés en Hainaut, contre 22,0 % dans les provinces de Liège et de Luxembourg, 18,2 % en province de Namur et 6,4 % seulement en Brabant wallon. La superficie moyenne est la plus faible dans la province de Liège, avec 26,44 ha. Elle est la plus élevée dans le Brabant wallon : 44,53 ha. Dans les provinces du Hainaut, de Namur et de Luxembourg, elle est respectivement de 32,74, de 38,99 et de 41,21 ha.

Le taux de remplacement des exploitations est le rapport entre le nombre de nouveaux déclarants et le nombre d'exploitants ayant quitté la profession (ce dernier nombre étant la somme du nombre de nouveaux déclarants et le nombre total d'exploitations en moins). L'évolution du taux de remplacement des exploitations en Wallonie est reprise au tableau 2.11. Au cours de la période étudiée, ce taux a toujours été inférieur à 0,75. De 1981 à 1994, il est cependant resté supérieur à 0,50, sauf en 1992. A partir de 1995, le taux de remplacement devient inférieur à 0,50 et tombe à 0,30 en 2001 et 2002. Cela signifie donc qu'entre le 15 mai 2001 et le 15 mai 2002, 30 agriculteurs se sont installés en Wallonie pour 100 agriculteurs qui quittaient la profession.

¹ Depuis la révision du questionnaire de l'INS en 2001, on recense les déclarants devenus exploitants et non plus les déclarants devenus chefs d'exploitation.

Tableau 2.10 : Nombre de nouveaux déclarants entre le 15 mai 2001 et le 15 mai 2002 et superficies totale et moyenne cultivées par eux, pour le Royaume, la Région flamande, la Région wallonne, les régions agricoles et les provinces wallonnes

	Royaume	Flandre	Wallonie	Sablo-Limoneuse	Limoneuse	Fagne	Famenne	Ardenne	Jura
Nombre Superficie. (ha)	892 20 495,66	546 8 348,97	346 12 146,69	221 3 609,15	141 4 302,76	12 219,99	45 1 790,15	61 2 060,86	11 794,20
Superficie. moyenne (ha)	22,98	15,29	35,11	16,33	30,52	18,33	39,78	33,78	72,20

	Herbagère liégeoise	Campine hennuyère	Condroz	Haute Ardenne	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Nombre Superficie. (ha)	37 697,88	2 17,88	46 1 900,79	13 326,81	22 979,71	109 3 569,12	76 2 009,75	76 3 131,73	63 2 456,38
Superficie. moyenne (ha)	18,86	8,94	41,32	25,14	44,53	32,74	26,44	41,21	38,99

Source des données de base : INS – Recensements agricoles et horticoles au 15 mai 2001 et 2002

Tableau 2.11 : Evolution du taux de remplacement des exploitations agricoles et horticoles, en Région wallonne (1981 – 2002)

Années	Nombre d'exploitations	Nombre de déclarants ... (1) (A)	Diminution du nombre d'exploitations ... (2) (B)	(A) / (A + B)
1981	36 361			
1982	35 461	1 202	900	0,51
1983	34 550	1 255	911	0,58
1984	33 917	1 339	633	0,68
1985	33 189	1 330	728	0,65
1986	32 339	1 253	850	0,60
1987	31 543	1 149	796	0,59
1988	30 688	1 012	855	0,54
1989	29 876	1 073	812	0,57
1990	29 178	1 129	698	0,62
1991	28 340	1 042	838	0,55
1992	27 317	973	1 023	0,49
1993	26 782	1 416	535	0,73
1994	25 738	1 359	1 044	0,57
1995	24 719	654	1 019	0,39
1996	23 652	673	1 067	0,39
1997	22 829	666	823	0,45
1998	22 128	563	701	0,45
1999	21 510	512	618	0,45
2000	20 843	534	667	0,44
2001	19 779	464	1 064	0,30
2002	18 989	346	790	0,30

Source des données de base : INS – Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

- (1) Nombre de déclarants devenus exploitants entre le 15 mai de l'année considérée et l'année précédente
(2) Diminution du nombre d'exploitations entre l'année considérée et l'année précédente

Le tableau 2.12 indique, quant à lui, l'évolution du taux de remplacement des exploitations dans l'ensemble du Royaume. Durant les années 80, le taux de remplacement était généralement un peu supérieur à 0,50, mais on a enregistré une régression dans les années 90, avec même un minimum de 0,38 en 1996. Pour les deux dernières années, le taux de remplacement atteint encore une valeur plus faible : 0,29.

Que ce soit au niveau régional ou sur le plan national, le remplacement des exploitants abandonnant la profession s'avère donc de plus en plus difficile. Actuellement, il apparaît ainsi que, dans la majorité des cas, les terres laissées par les partants sont reprises par des exploitants déjà en place plutôt que par des personnes s'installant en agriculture.

En 2002, le taux de remplacement des exploitations varie quelque peu selon le lieu (tableau 2.13).

Tableau 2.12 : Evolution du taux de remplacement des exploitations agricoles et horticoles, en Belgique (1981 – 2002)

Années	Nombre d'exploitations	Nombre de déclarants ... (1) (A)	Diminution du nombre d'exploitations ... (2) (B)	(A) / (A + B)
1981	110 223			
1982	106 992	3 048	3 231	0,49
1983	104 619	3 103	2 373	0,57
1984	102 250	3 427	2 369	0,59
1985	99 831	3 222	2 419	0,57
1986	97 192	3 127	2 639	0,54
1987	94 565	2 974	2 627	0,53
1988	91 874	2 743	2 691	0,50
1989	89 445	2 803	2 429	0,54
1990	87 180	2 774	2 265	0,55
1991	84 228	2 684	2 952	0,48
1992	81 044	2 444	3 184	0,43
1993	78 516	2 916	2 528	0,54
1994	75 542	2 121	2 974	0,42
1995	72 865	1 877	2 677	0,41
1996	69 756	1 899	3 109	0,38
1997	67 397	1 764	2 359	0,43
1998	65 674	1 599	1 723	0,48
1999	63 927	1 268	1 747	0,42
2000	61 926	1 233	2 001	0,38
2001	59 091	1 148	2 835	0,29
2002	56 912	892	2 179	0,29

Source des données de base : INS – Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

- (1) Nombre de déclarants devenus exploitants entre le 15 mai de l'année considérée et l'année précédente
(2) Diminution du nombre d'exploitations entre l'année considérée et l'année précédente

Tableau 2.13 : Taux de remplacement des exploitations entre le 15 mai 2001 et le 15 mai 2002, pour le Royaume, la Région flamande, la Région wallonne, les régions agricoles et les provinces wallonnes

Royaume	0,29
Flandre	0,28
Wallonie	0,30
Régions agricoles	
Sablo-limoneuse	0,29
Limoneuse	0,30
Herbagère liégeoise	0,24
Campine hennuyère	0,40
Condroz	0,32
Haute Ardenne	0,15
Fagne	0,38
Famenne	0,38
Ardenne	0,32
Jura	0,20
Provinces	
Brabant wallon	0,40
Hainaut	0,34
Liège	0,25
Luxembourg	0,30
Namur	0,31

Source des données de base : INS – Recensements agricoles et horticoles au 15 mai 2001 et 2002

Dans les régions agricoles situées entièrement sur le territoire de la Région wallonne et à l'exception de la Campine hennuyère, le taux de remplacement le plus élevé est observé en Fagne et en Famenne (0,38). A l'opposé, le taux de remplacement est de loin le plus faible en Haute Ardenne (0,15).

Sur le plan provincial, le taux de remplacement est le plus élevé dans le Brabant wallon (0,40) et le plus faible dans la province de Liège (0,25).

CHAPITRE III - LES PRODUCTIONS AGRICOLES WALLONNES

Les deux piliers de la production agricole sont les grandes cultures (céréales, plantes industrielles et pommes de terre) et les productions animales, essentiellement bovines, liées au sol.

1. LES PRODUCTIONS VEGETALES

En terme d'occupation des sols, les superficies à vocation fourragère (prairies permanentes et cultures fourragères) sont de loin les plus importantes. Elles couvrent près de 58% de la superficie agricole utilisée (SAU) et cette proportion est stable dans le temps. Cependant, au cours de la période allant de 1980 à 2002, on observe un léger recul de l'étendue des prairies permanentes (-12%), bien qu'il s'agisse d'une production obligée dans de nombreuses régions, et un accroissement de celle des cultures fourragères (+57%) du plus particulièrement à l'augmentation considérable des superficies consacrées à la prairie temporaire et dans une moindre mesure à celles mises en œuvre pour le maïs fourrager.

Les grandes cultures couvrent près de 38% de la SAU wallonne en 2002 alors qu'elles en représentaient un peu plus de 41% en 1980. Ce repli provient de la réduction des superficies consacrées aux céréales (-24%) non compensée par l'augmentation de celles des plantes industrielles (+7%) et des pommes de terre (+159%). En ce qui concerne les céréales, on enregistre un accroissement des superficies de froment d'hiver (+14%) mais une nette réduction de celles de l'escourgeon (-62%). Quant aux plantes industrielles, leur superficie s'accroît globalement grâce à l'apparition de la culture de la chicorée destinée à l'extraction de l'inuline, à l'extension des surfaces consacrées au lin (+265%) et au colza (superficie de 1980 multipliée par 16). Par contre, pour la betterave sucrière, bien qu'elle demeure la plante industrielle de loin la plus importante, les superficies ont sensiblement diminué (-23%).

Enfin, il est à noter qu'en 2002, les superficies en jachère (toutes formes confondues) représentent 2,5% de la SAU wallonne (756 567 ha). Par ailleurs, 18 531 ha sont menés en mode de production biologique, soit 2,5% de la SAU.

1.1 Les céréales

Au 15 mai 2002, la superficie en céréales en Région wallonne s'élève à 178 086 ha, soit une diminution de 56 269 ha ou 24 % par rapport à 1980.

La réduction de la superficie en céréales a été lente jusqu'à la fin des années 80 mais s'est accélérée durant les années 90. En effet, 40 000 ha ont été perdus entre 1989 et 1996. Cette évolution s'explique par les difficultés rencontrées sur le marché céréalier (surproduction, conflits avec les grands exportateurs mondiaux, coût des subventions à l'exportation, stocks publics très importants, concurrence des produits de substitution entrant sur le marché européen sans protection douanière, ...) qui ont

Chiffres repères	
Superficie céréales en RW	
(x 1 000 ha)	
1980	234,3 (max)
1999	172,3 (min)
2002	178,1

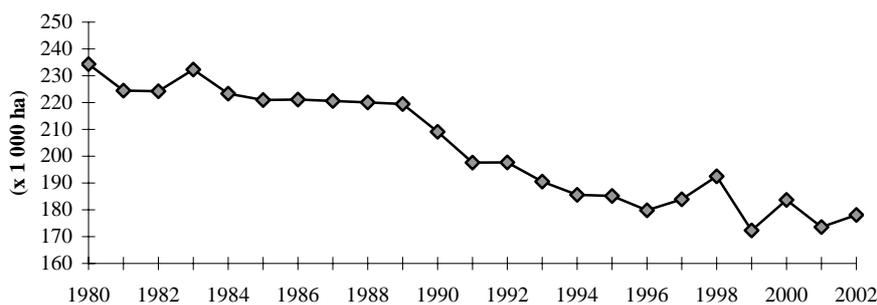
suscité des mesures restrictives (comme les quantités maximales garanties, par exemple) et, finalement, la réforme de la PAC décidée en 1992 et appliquée en 1993.

Cette réforme a imposé, pour ceux qui sollicitent des aides compensatoires à la baisse des prix, une mise en jachère obligatoire d'une partie non négligeable de la superficie en cultures arables (céréales, oléagineux, protéagineux), ce qui a entraîné en Région wallonne une réduction de la superficie en céréales de 18 000 ha entre 1992 et 1996. Au cours des années 1997 et 1998 cependant, la superficie en céréales enregistre, pour la première fois depuis 1983, une augmentation. Néanmoins, la réduction de la superficie reprend en 1999 pour atteindre un minimum proche de 172 000 ha. Depuis, la superficie connaît une évolution en dents de scie avec une augmentation en 2000, une baisse en 2001 et une nouvelle augmentation en 2002.

Suite à la réforme de la PAC en 1999, il a été décidé de réduire le prix d'intervention des céréales de 15 % en deux étapes de 7,5 % chacune en 2000-2001 et 2001-2002. Un examen de l'évolution du marché a été programmé afin de juger de l'opportunité de réductions complémentaires à partir de la campagne 2002-2003. Par contre, l'aide directe par tonne de céréales augmente. En effet, le rôle de l'intervention de l'Union européenne ne consiste plus à garantir la stabilité des prix à un niveau élevé mais à servir de filet de sécurité pour les revenus agricoles⁽¹⁾.

En 2002, 1 737 ha de céréales relèvent du mode de production biologique soit presque 1% des céréales emblavées en Wallonie. En culture pure, les céréales les mieux représentées sont par ordre d'importance : l'épeautre, le froment d'hiver, le triticale et l'avoine.

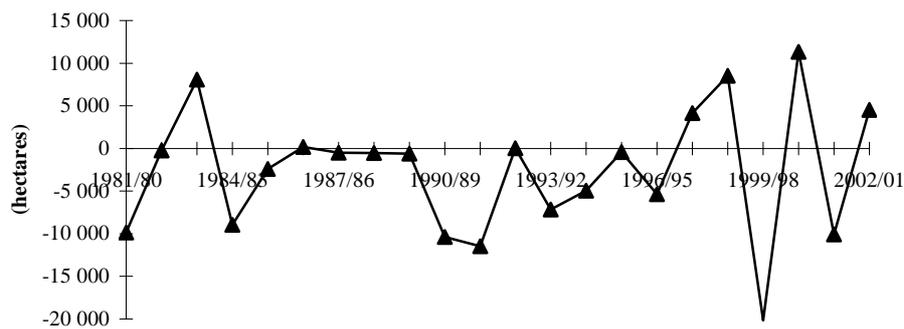
Figure 3.1 : Evolution de la superficie en céréales en Région wallonne, de 1980 à 2002
(x 1 000 ha)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

¹ LEDENT A. et BURNY Ph.. *La Politique agricole commune, des origines au III^e millénaire*. Les Presses agronomiques de Gembloux, (2002), 600 p.

Figure 3.2 : Evolution de la variation annuelle de la superficie en céréales en Région wallonne, de 1980 à 2002 (ha)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

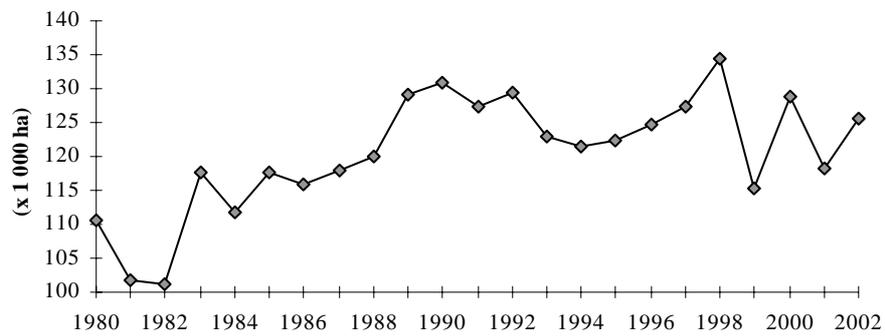
Le nombre d'agriculteurs, toutes catégories confondues, cultivant des céréales en Région wallonne au 15 mai 2002 est de 10 402. En conséquence, la superficie moyenne par exploitation cultivant des céréales est de 17,12 ha. A titre de comparaison, le nombre d'exploitations céréalières était encore de 20 514 en 1980, avec une moyenne de 11,42 ha.

La production céréalière est inégalement répartie sur le territoire régional. Le Hainaut arrive largement en tête avec 62 170 ha (34,9 % du total), devant la province de Namur avec 47 327 ha (26,6 %), la province de Liège avec 31 674 ha (17,8 %) et le Brabant wallon avec 25 646 ha (14,4 %). Enfin, les céréales sont relativement peu cultivées dans le Luxembourg, avec 11 269 ha, soit 6,3 % de la superficie céréalière wallonne.

1.1.1 Le froment d'hiver

Les céréales cultivées en Wallonie sont de diverses espèces mais le froment d'hiver domine nettement. L'évolution de la superficie cultivée en froment d'hiver a suivi une voie toute différente de celle des céréales dans leur ensemble. En effet, la superficie en froment d'hiver a tout d'abord progressé de 110 598 ha en 1980 à près de 131 000 ha en 1990 (figure 3.3). Par la suite, une baisse non négligeable (6 547 ha) a été observée en 1993 (par rapport à 1992), première année d'application de la réforme de la PAC. Après une nouvelle baisse, de moindre importance, en 1994, le froment d'hiver est reparti à la hausse de 1995 à 1998, pour atteindre près de 135 000 ha. En 1999, une diminution record d'environ 20 000 ha est enregistrée et la superficie en froment d'hiver atteint 115 158 ha. Les aléas climatiques durant l'automne 2000 ont, par la suite, interrompu la progression enregistrée au 15 mai 2000. En effet, l'année 2001, qui affiche une baisse de 10 500 ha par rapport à l'année précédente, atteint la valeur de 118 231 ha, soit 6,9 % de plus qu'en 1980. En 2002, on observe une hausse de 7 500 ha des emblavements notamment suite aux excellentes conditions d'implantation du mois d'octobre 2001.

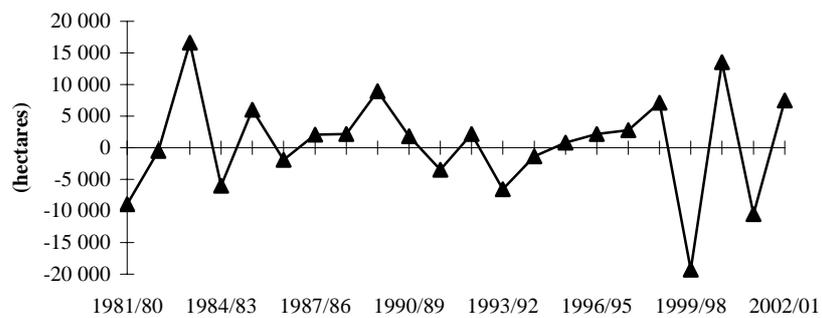
Figure 3.3 : Evolution de la superficie en froment d'hiver en Région wallonne, de 1980 à 2002 (x 1 000 ha)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

La variation annuelle de la superficie en froment d'hiver est illustrée à la figure 3.4.

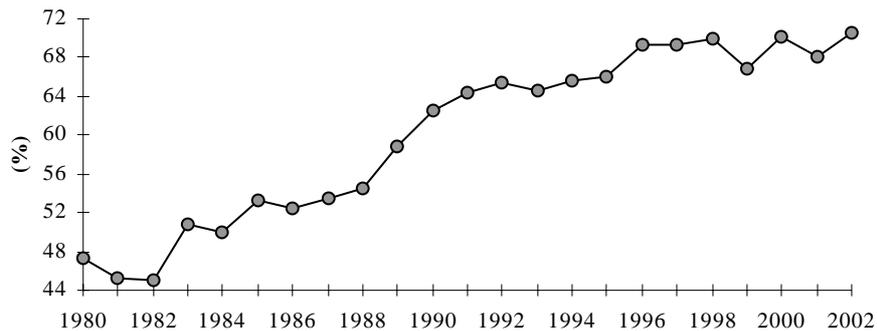
Figure 3.4 : Evolution de la variation annuelle de la superficie en froment d'hiver en Région wallonne, de 1980 à 2002(ha)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

Le froment d'hiver est depuis de nombreuses années la première céréale en importance en Région wallonne. Alors qu'il représentait 47,2 % de l'ensemble des céréales en 1980, sa part est de 70,6 % en 2002, avec un accroissement de 2,5 % par rapport à l'année précédente (figure 3.5).

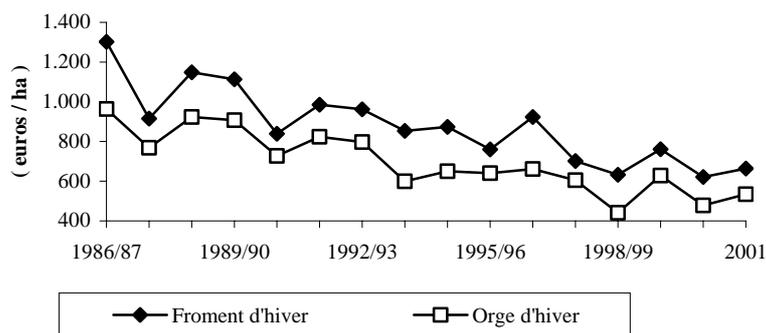
Figure 3.5 : Evolution de la part du froment d'hiver dans le total des céréales en Région wallonne, de 1980 à 2002 (%)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

Ce succès du froment d'hiver par rapport aux autres céréales peut s'expliquer par la concentration des efforts de sélection dont il a profité, ainsi que par une meilleure rentabilité. La figure 3.6 présente l'évolution des marges brutes du froment d'hiver et de l'orge d'hiver, en Région wallonne, de 1986/87 à 2001. On constate que la marge brute procurée par la culture du froment d'hiver est, chaque année, sensiblement plus élevée que celle obtenue pour l'orge d'hiver. Il est à noter, cependant, que les marges brutes des deux céréales tendent à diminuer.

Figure 3.6 : Comparaison de la marge brute procurée par la culture du froment d'hiver et de celle obtenue par la culture de l'orge d'hiver, en Région wallonne, de 1986/87 à 2001 (euros/ha)



Source des données de base : CEA - La rentabilité de l'exploitation agricole (publication annuelle)

En 2002, 8 260 exploitations wallonnes cultivent du froment d'hiver, la moyenne étant de 15,2 ha, contre 8,02 ha en 1980, le nombre d'exploitations étant alors de 13 787.

Le froment d'hiver est avant tout cultivé dans le Hainaut (50 621 ha en 2002, soit 40,3 % de la superficie wallonne en froment d'hiver). C'est une culture répandue également dans les provinces de Namur (29 775 ha ou 23,7 % du total), de Liège (22 366 ha ou 17,8 %) et du Brabant

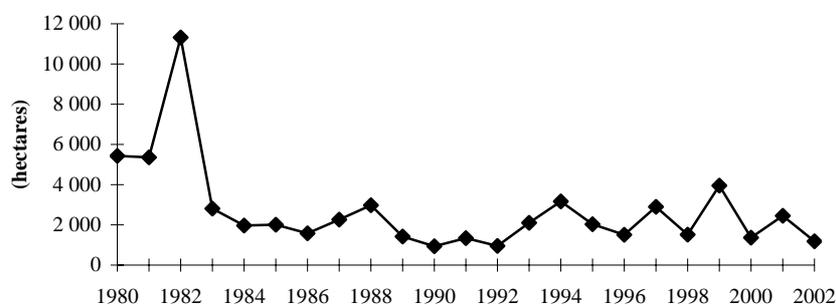
wallon (20 907 ha ou 16,6 %). Par contre, le froment d'hiver se rencontre fort peu dans le Luxembourg (2 091 ha ou 1,7 % du total wallon).

1.1.2 Le froment de printemps

Le froment de printemps est beaucoup moins cultivé que le froment d'hiver. La sélection de variétés de froment résistant aux froids hivernaux a permis une augmentation de la superficie consacrée au froment d'hiver au détriment du froment de printemps. Ce dernier est cantonné dans les régions les moins favorables et ne voit sa superficie augmenter que lorsque les conditions climatiques n'ont pas permis un bon semis en froment d'hiver.

Au début des années 80, le froment de printemps représentait quelques milliers d'hectares, le maximum étant atteint en 1982, avec 11 318 ha. Dès l'année suivante, cependant, la superficie cultivée chutait considérablement. Par la suite, elle s'est avérée fluctuante mais toujours très faible. En 2001 cependant, la superficie cultivée en froment de printemps en Région wallonne est en augmentation, atteignant 2 449 ha, soit près du double de la superficie de 2000. Ceci provient en partie de ce que l'automne 2000 a été difficile sur le plan climatique. En 2002, la superficie emblavée est divisée par deux et couvre 1 184 ha. Un aussi bas niveau n'avait plus été atteint depuis dix ans (figure 3.7).

Figure 3.7 : Evolution de la superficie en froment de printemps, en Région wallonne, de 1980 à 2002 (ha)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

Au 15 mai 2002, 315 exploitations cultivent du froment de printemps à raison de 3,76 ha par exploitation (moyenne). A titre de comparaison en 1980, 2 639 exploitations cultivaient, en moyenne, 2,06 ha de froment de printemps.

En 2002, la répartition de la superficie de froment de printemps entre les provinces wallonnes est la suivante : pour le Hainaut 612 ha (51,6%), pour Namur 298 ha (25,2 %), pour Liège 170 ha (14,4 %), pour le Luxembourg 83 ha (7,0%) et pour le Brabant wallon 3 ha (1,8 %).

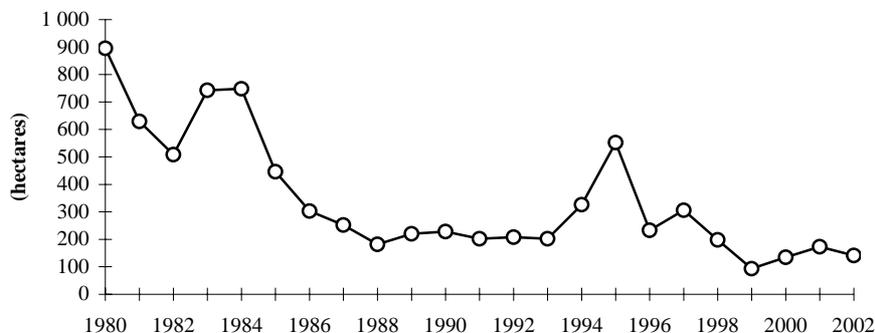
1.1.3 Le seigle d'hiver

Le seigle a connu son heure de gloire dans nos contrées jusqu'au siècle dernier. Sa culture a ensuite décliné à un point tel qu'elle a quasiment disparu de nos campagnes. Le seigle moins exigeant que le froment était favorisé par rapport à ce dernier à une époque où l'agriculture utilisait peu d'intrants. L'intensification des méthodes de production, la sélection des variétés et la

préférence accordée au pain blanc ont cependant assuré le succès du froment. Le seigle ne se rencontre plus, aujourd'hui, que sur les terres les plus pauvres.

La superficie cultivée en seigle d'hiver en Wallonie était de 895 ha en 1980 et de presque le triple trois ans plus tôt, mais elle a rapidement chuté par la suite, oscillant généralement aux environs de 200 ha (figure 3.8). Si 1995 a vu un sursaut à 552 ha, la superficie en seigle d'hiver est retombée à 141 ha en 2002.

Figure 3.8 : Evolution de la superficie en seigle d'hiver, en Région wallonne, de 1980 à 2002 (ha)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

Au 15 mai 2002, 69 exploitations wallonnes seulement cultivent encore du seigle d'hiver, la moyenne étant de 2,05 ha, contre 1,26 ha en 1980, pour 712 exploitations.

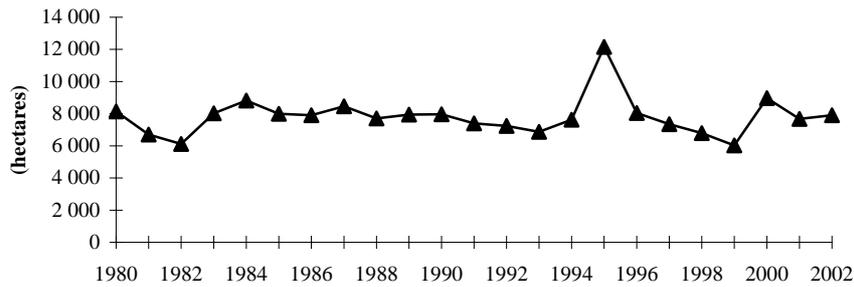
En 2002, le seigle d'hiver est surtout cultivé dans le Luxembourg avec 66 ha, soit 46,4 % du total wallon. Namur en cultive 41 ha (29 %), le Hainaut 19 ha (13,4 %), la province de Liège 9 ha (6,4 %) et le Brabant wallon, 7 ha (4,9 %).

1.1.4 L'épeautre

L'épeautre est une céréale à grain vêtu cultivée dans des régions plus rudes que celles consacrées au froment. Bien qu'ayant subi, sur le long terme, une régression sensible, vu la concurrence du froment, l'épeautre a réussi à garder sa place au cours des vingt dernières années, grâce notamment au regain d'intérêt pour les « produits du terroir », comme le pain d'épeautre ou encore le pain multicéréales. De plus, l'épeautre conserve une bonne réputation pour l'alimentation des bovins.

La superficie cultivée en épeautre en Région wallonne se révèle finalement fort stable au cours de la période 1980-2002 (figure 3.9). La superficie en épeautre était un peu supérieure à 8 000 ha en 1980. Elle s'est située un peu en dessous de ce niveau à partir de la fin des années 80. Enregistrant un pic en 1995, avec 12 155 ha, à partir de 1996, la superficie en épeautre ne cesse de diminuer, pour atteindre son niveau le plus bas en 1999, avec 6 030 ha. Ensuite, après une augmentation de près de 3 000 ha en 2000, la superficie diminue de 1 300 ha en 2001 et progresse quelque peu en 2002 pour atteindre 7 903 ha dont 3,4% (265 ha) sont menés en mode de production biologique.

Figure 3.9 : Evolution de la superficie en épeautre, en Région wallonne, de 1980 à 2002 (ha)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

Au 15 mai 2002, 2 245 exploitations wallonnes cultivent de l'épeautre, la superficie moyenne qui lui est consacrée étant de 3,52 ha. En 1980, 4 073 exploitations cultivaient de l'épeautre, la superficie moyenne atteignant 2,00 ha.

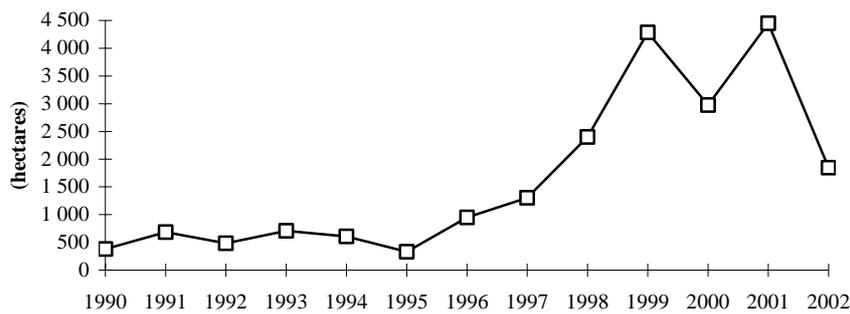
En Région wallonne, la culture de l'épeautre est concentrée dans les provinces de Luxembourg (3 185 ha en 2002, soit 40,3 % du total wallon) et de Namur (2 645 ha ou 33,5 %). La province de Liège (978 ha – 12,4 %) et le Hainaut (898 ha – 11,4 %) viennent loin derrière. Le Brabant wallon ferme la marche avec seulement 196 ha (2,5 %).

1.1.5 L'orge de brasserie

La Belgique est un important producteur et un gros consommateur de malt et de bière. Paradoxalement, la production de matières premières y est très faible et les industriels s'approvisionnent à l'étranger. La qualité des produits peut expliquer ce phénomène. Cette qualité est difficilement maîtrisable car elle est fortement tributaire des conditions climatiques.

L'orge de brasserie n'est reprise comme telle, dans le recensement, que depuis 1990, année au cours de laquelle on a recensé 380 ha. Après quatre années situées à un niveau plus élevé, la superficie est retombée à 332 ha en 1995. A partir de 1996, la superficie en orge de brasserie s'accroît de façon exponentielle pour atteindre 4 449 ha en 2001 (figure 3.10) après une chute de 30 % entre 1999 et 2000. Toutefois, en 2002 la superficie n'est plus que de 1 845 ha, soit une réduction de près de 60% par rapport à l'année précédente. Il va de soi que cette superficie est très faible par rapport aux besoins de l'industrie de transformation et qu'il existe donc un important potentiel de développement.

Figure 3.10 : Evolution de la superficie en orge de brasserie, en Région wallonne, de 1990 à 2002 (ha)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

En 2002, 305 agriculteurs wallons cultivent de l'orge de brasserie, la moyenne étant de 6,05 ha. En 1990, 73 agriculteurs en produisaient, la superficie moyenne atteignant 5,21 ha.

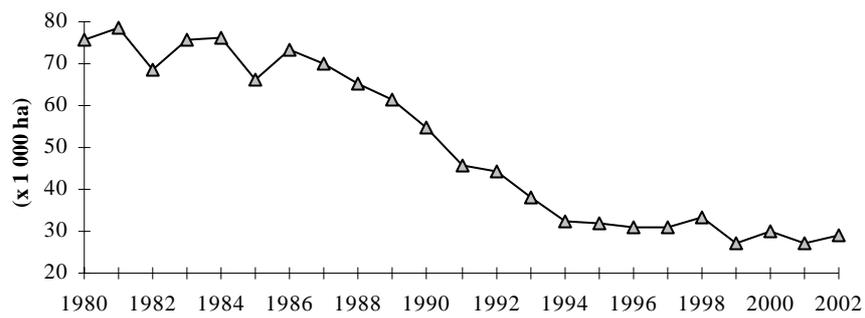
La culture de l'orge de brasserie est mieux répartie dans les provinces wallonnes que les cultures abordées jusqu'ici : 650 ha (35,2 % du total) dans le Hainaut, 381 ha (20,6%) dans le Namurois, 364 ha (19,7 %) dans la province de Liège, 316 ha (17,1 %) dans le Brabant wallon, mais seulement 135 ha (7,3 %) dans la province de Luxembourg.

1.1.6 L'orge d'hiver (escourgeon)

L'orge d'hiver est, de loin, la deuxième céréale cultivée en Région wallonne, derrière le froment d'hiver. Cependant, l'évolution de la superficie consacrée à l'orge d'hiver au cours des deux dernières décennies a été tout à fait différente de celle observée pour le froment d'hiver (figure 3.11).

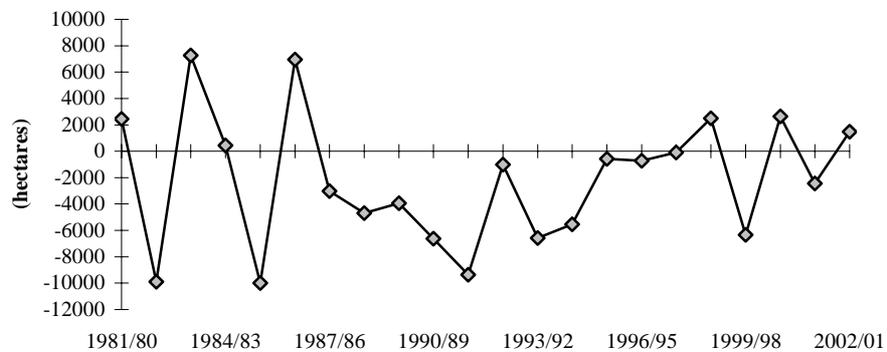
De 1980 à 1987, la superficie en orge d'hiver se situe aux alentours de 70 000 ha. Par la suite, on enregistre une régression rapide et continue, pour ne plus atteindre que 28 830 ha en 2002, soit 47 079 ha ou 62 % de moins qu'en 1980. L'orge a, en effet, subi la concurrence du froment, plus rentable, ainsi que celle des produits de substitution des céréales, moins chers, dans le domaine de l'alimentation animale. La variation annuelle de la superficie en orge d'hiver est illustrée à la figure 3.12.

Figure 3.11 : Evolution de la superficie en orge d'hiver, en Région wallonne, de 1980 à 2002 (x 1 000 ha)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

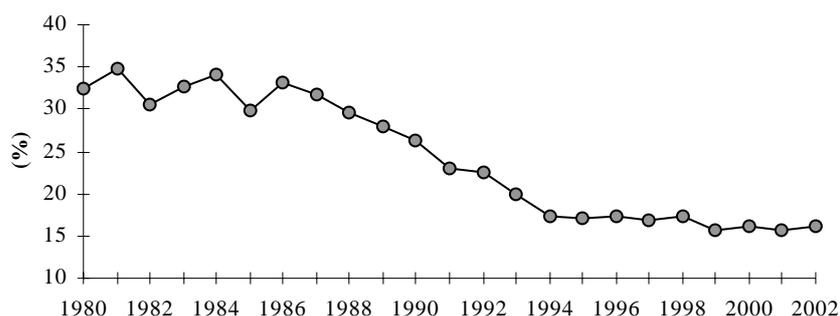
Figure 3.12 : Evolution de la variation annuelle de la superficie en orge d'hiver, en Région wallonne, de 1980 à 2002 (ha)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

Contrairement à ce qu'on observe pour le froment d'hiver, la courbe d'évolution de la part de l'orge d'hiver dans le total des céréales est nettement descendante (figure 3.13). Cette part était de 32 % en 1987. En 2001, elle n'est plus que de 16,2 %.

Figure 3.13 : Evolution de la part de l'orge d'hiver dans le total des céréales, en Région wallonne, de 1980 à 2002 (%)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

En 2002, 4 036 exploitations wallonnes cultivent de l'orge d'hiver. Par exploitation, la moyenne est de 7,14 ha. En 1980 on recensait 13 368 exploitations pratiquant cette culture pour une superficie moyenne par exploitation de 5,68 ha.

C'est la province de Namur qui est la plus grande productrice d'orge d'hiver en Wallonie, avec 11 185 ha en 2002, soit 38,8 % du total. Viennent ensuite les provinces du Hainaut (6 733 ha ou 23,4 %) et de Liège (6 451 ha ou 22,4 %). Le Brabant wallon cultive 3 481 ha (12,1 %). Enfin, l'orge d'hiver est fort peu cultivée dans le Luxembourg, avec seulement 980 ha (3,4 %).

1.1.7 L'orge de printemps

L'orge de printemps était une culture importante encore à la fin des années 70, avec environ 15 000 ha. Elle subit un recul très net dans la première partie des années 80, n'atteignant plus que 7 043 ha en 1984. Après s'être maintenue à un niveau un peu supérieur au cours des quatre années suivantes, la culture de l'orge de printemps enregistre une nouvelle forte régression au cours des années 1989 et 1990. Par la suite, la superficie augmente à partir du milieu des années 90 pour atteindre 10 500 ha en 1999, soit près de deux fois la superficie de 1998. En 2000, une baisse considérable est observée (- 41 % par rapport à 1999), suivie d'une hausse importante en 2001. En 2002, la superficie d'orge de printemps s'élève à 4 522 ha (figure 3.14), soit une baisse de près de 50% par rapport à l'année précédente. Il est à noter que toutes les orges de printemps sont ici considérées, y compris donc l'orge de brasserie.

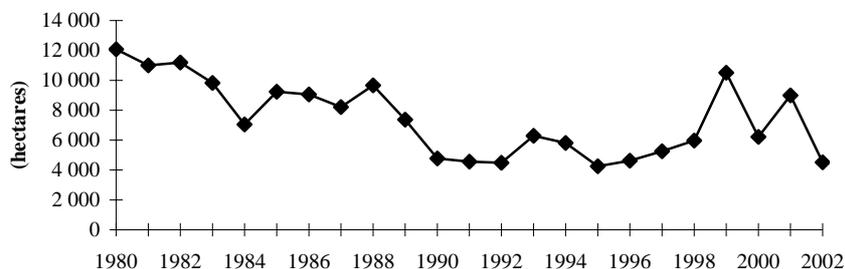
La moindre importance de la culture de l'orge de printemps est due à sa rentabilité relativement faible (rendements médiocres), à la sélection des variétés d'hiver et à la concurrence des produits de substitution des céréales.

Au 15 mai 2002, 1 166 exploitations wallonnes cultivent de l'orge de printemps, la superficie moyenne étant de 3,88 ha. En 1980, 4 978 exploitations cultivaient encore l'orge de printemps en Wallonie; la moyenne était de 2,43 ha.

Contrairement à ce qu'on observe pour l'orge d'hiver, c'est la province de Luxembourg qui vient en tête pour la culture de l'orge de printemps, avec 1 506 ha en 2002, soit 33,3 % de la

superficie consacrée à cette céréale en Wallonie. On en cultive également dans la province du Hainaut où le développement est important en 2002 (1 055 ha soit 23,3 % du total) et, dans une moindre mesure, dans la province de Namur (905 ha soit 20,0 %). L'orge de printemps est moins répandue dans les autres provinces : 610 ha (13,5 %) en province de Liège et 446 ha (9,9 %) dans le Brabant wallon.

Figure 3.14 : Evolution de la superficie en orge de printemps, en Région wallonne, de 1980 à 2002 (ha)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

1.1.8 L'avoine

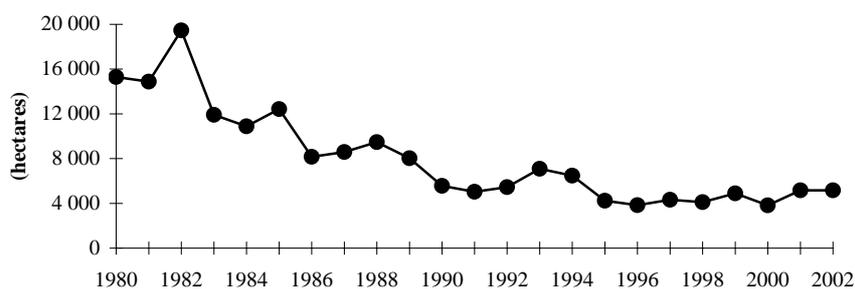
L'avoine était cultivée autrefois à grande échelle car elle constituait un aliment intéressant pour les chevaux, qui formaient la principale force de traction. Avec la motorisation, le nombre de chevaux agricoles a chuté et ceux qui sont encore recensés aujourd'hui sont détenus par des amateurs, et non plus pour des raisons utilitaires. La superficie en avoine a donc fortement régressé après la seconde guerre mondiale, même si cette céréale est appréciée dans le secteur de l'alimentation animale, notamment pour les vaches laitières.

On recense environ 15 000 ha d'avoine en 1980 (figure 3.15). Ensuite, la superficie augmente pour atteindre plus de 19 000 ha en 1982. Par après, la superficie baisse par paliers successifs. Elle n'est plus que de 5 567 ha en 1990. Après une hausse à un peu plus de 7 000 ha en 1993, elle régresse de nouveau au cours des trois années suivantes pour ne plus atteindre que 3 837 ha en 1996. A partir de cette année-là, la superficie consacrée à l'avoine reste relativement stable, variant entre 4 000 et 5 000 ha environ, pour se situer à 5 164 ha en 2002 dont 1,7% (90 ha) répondent au cahier de charges de l'agriculture biologique.

En 2002, 1 695 exploitations wallonnes cultivent encore de l'avoine. La superficie moyenne est de 3,05 ha. En 1980, 8 136 exploitations cultivaient de l'avoine en Wallonie, pour une superficie moyenne de 1,88 ha.

En Wallonie, la culture de l'avoine est avant tout concentrée dans le Luxembourg, qui y consacre 2 472 ha en 2002, soit 47,9 % de la superficie wallonne en avoine. La province de Namur en cultive 1 284 ha (24,9 %), alors que l'on en recense 786 ha (15,2 %) dans le Hainaut et 435 ha dans la province de Liège (8,4 %). Enfin, le Brabant wallon ne cultive que 187 ha d'avoine (3,6 % du total régional).

Figure 3.15 : Evolution de la superficie en avoine, en Région wallonne, de 1980 à 2002 (ha)



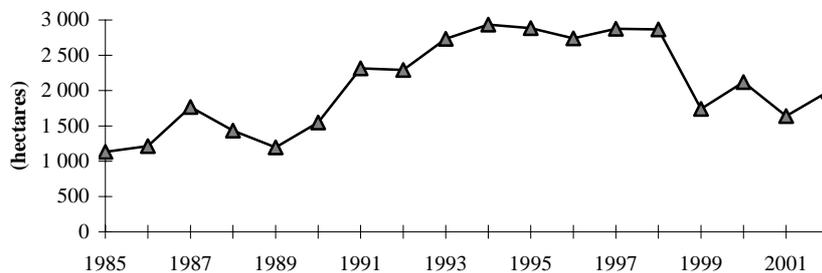
Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

1.1.9 Le triticale

Le triticale est le produit de la sélection moderne. Il s'agit d'un hybride entre le froment et le seigle, combinant la qualité du grain du premier et la rusticité du second. Le triticale n'apparaît dans le recensement qu'à partir de 1985.

La superficie en triticale observée en Région wallonne était de 1 132 ha en 1985 (figure 3.16). Depuis lors, cette superficie a évolué en sens divers mais se situe, au cours des années 1993 à 1998, un peu en dessous de la barre des 3 000 ha. En 2002, elle s'élève à 1 989 ha. Notons que 7,6% (151 ha) du triticale cultivé en Wallonie relèvent du mode de production biologique.

Figure 3.16 : Evolution de la superficie en triticale, en Région wallonne, de 1985 à 2002 (ha)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

En 2002, le triticale est surtout cultivé dans la province de Luxembourg, avec 750 ha ou 37,7 % de la superficie consacrée à cette culture en Wallonie. Il est également cultivé dans la province de Namur (455 ha ou 22,9 %) et dans le Hainaut (454 ha ou 22,8 %). Le triticale est

moins présent dans la province de Liège (235 ha ou 11,8 %) et dans le Brabant wallon (94 ha ou 4,7%).

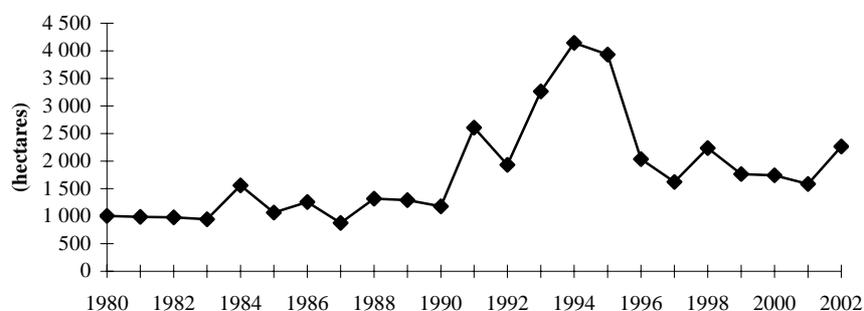
Le nombre d'exploitations wallonnes cultivant du triticale en 2002 est de 528, la superficie moyenne en triticale par exploitation étant de 3,77 ha.

1.1.10 Le maïs cultivé pour la graine

La superficie consacrée au maïs cultivé pour la graine, récoltée à l'état humide ou à l'état sec, était de 1 004 ha en 1980. Cette superficie a d'abord régressé pour atteindre 943 ha en 1983. Elle évolue irrégulièrement durant les années 80. La superficie en maïs grain dépasse 2 600 ha en 1991. Elle augmente fortement en 1993 et 1994, atteignant un maximum de 4 145 ha. Après un léger recul en 1995, la superficie en maïs grain diminue nettement à partir de 1996 pour osciller autour de 2 000 ha à partir de cette date. Au 15 mai 2002, 2 265 ha de maïs-grain sont cultivés en Région wallonne (figure 3.17), dont 381 ha (16,8%) en mode biologique.

C'est le Hainaut qui occupe la première place, avec 930 ha (41,1 % du total wallon), devant la province de Namur (596 ha soit 26,3 %), le Brabant wallon (345 ha soit 15,2 %), la province de Liège (344 ha soit 15,2 %) et celle de Luxembourg (50 ha soit 2,2 %).

Figure 3.17 : Evolution de la superficie cultivée en maïs pour la graine, en Région wallonne, de 1980 à 2002 (ha)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

Le nombre d'exploitations wallonnes cultivant du maïs-grain (sec et humide confondus) est de 430 en 2002, la superficie moyenne par exploitation étant de 5,38 ha, alors qu'elle était de 5,27 ha en 2001.

1.2 Les plantes industrielles

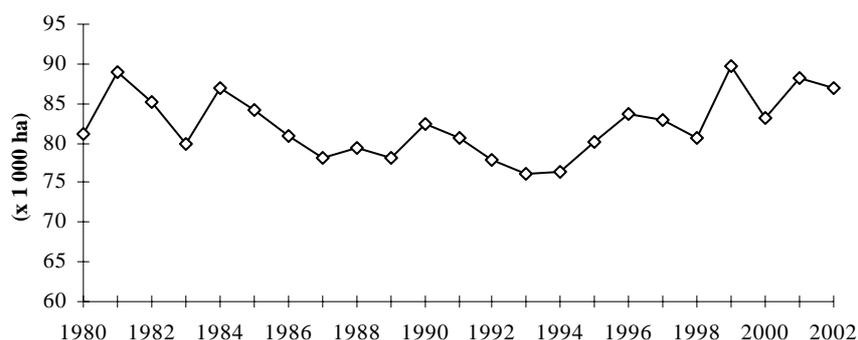
Les plantes qualifiées d'industrielles sont celles qui ne peuvent être utilisées directement sur l'exploitation mais doivent subir une transformation importante par des procédés élaborés, nécessitant souvent de lourds investissements.

Bien que le transport des matières premières se fasse aujourd'hui au niveau planétaire, il apparaît cependant que la culture des plantes industrielles sur le territoire wallon est étroitement liée à la présence d'usines de transformation.

La superficie en plantes industrielles en Région wallonne était de 81 231 ha en 1980. Cette superficie a fortement augmenté pour atteindre près de 90 000 ha l'année suivante. Par la suite, la superficie se situe à un niveau inférieur, oscillant aux alentours de 80 000 ha, sauf en 1999 (89 646 ha). En 2001, une nette progression est enregistrée par rapport à 2000. En 2002, on recense 87 042 ha de plantes industrielles soit une légère diminution par rapport à l'année précédente (figure 3.18). La superficie menée en mode biologique de production est anecdotique avec moins de 4 ha en 2002. L'absence d'infrastructures de transformation répondant au cahier des charges « bio » constitue un frein énorme au développement de ce type de production.

Chiffres repères	
Superficie plantes industrielles en RW	
(x 1 000 ha)	
1993	76,1 (min)
1999	89,6 (max)
2002	87,0

Figure 3.18 : Evolution de la superficie en plantes industrielles, en Région wallonne, de 1980 à 2002 (x 1 000 ha)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

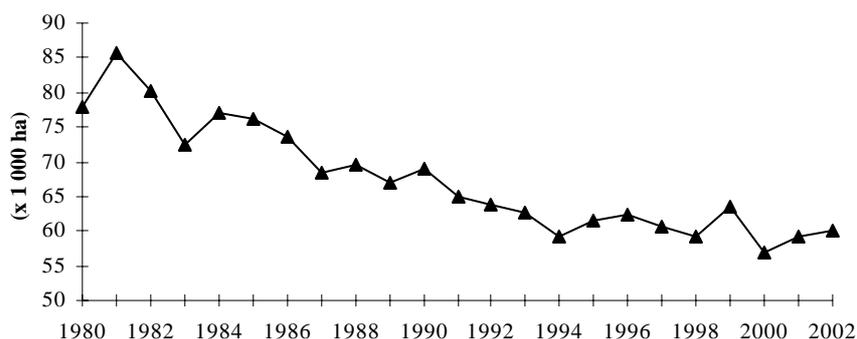
En 2002, 6 793 exploitations cultivent des plantes industrielles en Wallonie, soit près de 36 % des exploitations agricoles wallonnes. La superficie moyenne atteint 12,8 ha. En 1980, 9 918 exploitations (ou 26 % des unités de production agricoles wallonnes) cultivaient en moyenne 8,19 ha.

C'est dans le Hainaut que l'on observe la plus grande superficie en plantes industrielles de Wallonie : 34 645 ha (39,8 % du total) en 2002. Les plantes industrielles sont également bien représentées dans la province de Namur (18 109 ha soit 20,8 %), dans la province de Liège (17 861 ha soit 20,5 %) et dans le Brabant wallon (16 021 ha soit 18,4 %). Par contre, les plantes industrielles ne se cultivent guère dans le Luxembourg : 405 ha (0,5 %).

1.2.1 La betterave sucrière

La betterave sucrière est, de loin, la principale plante industrielle cultivée en Wallonie. Sa superficie couvrait 77 844 ha en 1980. Elle a tout d'abord progressé pour dépasser les 85 000 ha en 1981. Depuis lors, cependant, une nette tendance à la baisse a été enregistrée (sous les 70 000 ha en 1987, voire sous les 60 000 ha en 1994). En 2002, la superficie mise en culture dépasse de peu cette barre pour atteindre 60 129 ha, ce qui représente près de 70 % des superficies consacrées aux plantes industrielles (figure 3.19).

Figure 3.19 : Evolution de la superficie en betterave sucrière, en Région wallonne, de 1980 à 2002 (x 1 000 ha)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

Les prés et prairies mis à part, la betterave sucrière est, après le froment d'hiver, la deuxième culture pratiquée en Wallonie, après le froment d'hiver. Sa culture est favorisée par sa rentabilité. En effet, c'est la betterave sucrière qui dégage le bénéfice le plus élevé parmi les grandes cultures. L'existence d'une organisation commune de marché et d'un contingentement de la production ne sont pas étrangères à cela. Vu la hausse sensible des rendements, tant en racines qu'en teneur en sucre, observée au cours de ces dernières années et due aux importants efforts de sélection réalisés et à l'amélioration des techniques, les superficies consacrées à la betterave à sucre ont globalement régressé, libérant des terres pour d'autres cultures, comme la pomme de terre, par exemple.

Les quotas betteraviers ont été fixés au niveau européen. Ils sont attribués à chacun des pays membres. Ayant fortement développé la culture, la Belgique a pu bénéficier d'un quota de production représentant plus du double de sa consommation. Elle a donc tout intérêt à ce que les quotas nationaux soient maintenus à l'avenir, afin de conserver un haut niveau de production sur son sol. Dans le cas contraire, on pourrait, en effet, voir un glissement de la production vers le nord de la France.

Outre la canne à sucre, son concurrent séculaire, la betterave sucrière a aujourd'hui de nombreux substituts possibles. Cependant, les usages du sucre se sont fortement diversifiés et amplifiés. De plus, l'industrie de transformation est dynamique et fortement implantée, notamment via les investissements réalisés par les agriculteurs eux-mêmes. Tout laisse donc à penser que la culture de la betterave sucrière restera à l'avenir une des principales productions végétales wallonnes pour autant que l'actuelle organisation de marché soit maintenue.

Le nombre d'exploitations cultivant la betterave sucrière en Région wallonne diminue depuis 1985. Au 15 mai 2002, 6 407 exploitations betteravières sont recensées en Wallonie, la superficie moyenne cultivée étant de 9,38 ha. En 1980, on dénombrait encore 9 720 exploitations productrices, la superficie moyenne atteignant 8,01 ha. On remarque que cette superficie moyenne est relativement élevée. La betterave, en effet, est souvent cultivée dans les grandes exploitations orientées vers les « grandes cultures » et pratiquant la rotation triennale betterave-froment-escourgeon.

La culture de la betterave sucrière est inégalement répartie sur le territoire wallon. La province du Hainaut vient largement en tête, avec 26 006 ha (43,3 % du total) en 2002. La betterave sucrière est également bien implantée dans la province de Liège, avec 11 687 ha (19,4 %). On recense également 11 484 ha (19,1 %) en Brabant wallon et 10 756 ha (17,9 %) dans la province de Namur. Par contre, la betterave sucrière est quasiment absente de la province de Luxembourg (195 ha soit 0,3 % du total wallon).

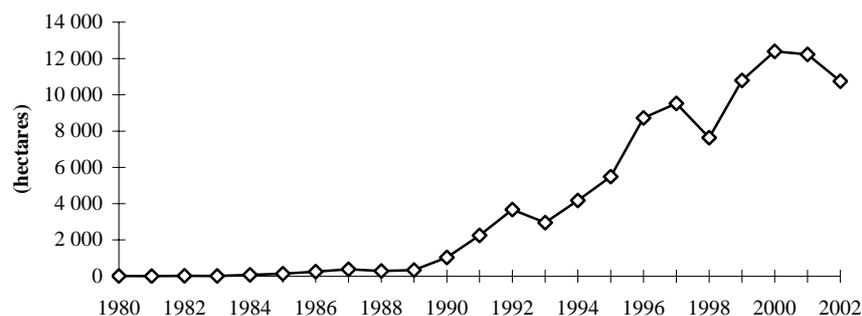
1.2.2 La chicorée

Il s'agit ici de la chicorée cultivée pour la racine. Il y a quelques années, la racine de chicorée était produite pour être torréfiée et servir de substitut au café. Vu la hausse de la production caféière et le prix de plus en plus abordable du café sur le marché, les consommateurs se sont de plus en plus détournés de la chicorée et du mélange café-chicorée, préférant le café pur. Les superficies consacrées à la chicorée, après une certaine expansion, avaient enregistré un net déclin. En 1980, on ne recensait plus que 18 ha de chicorée en Région wallonne. Cette superficie est restée très faible jusqu'au milieu des années 80. Depuis, cependant, la culture de la chicorée a repris vigueur grâce à une nouvelle utilisation de la racine : l'extraction d'inuline, un polyfructose utilisé en alimentation. La Wallonie s'est trouvée en pointe dans ce domaine, la création de la sucrerie de Fontenoy donnant un véritable élan à la production, de même que l'aménagement de la sucrerie d'Oreya. La production d'inuline, comme celle du sucre de betterave ou la fabrication d'isoglucose, a été mise sous quota. Vu son rôle pionnier, c'est la Belgique, ou même la Wallonie, si l'on considère l'implantation des usines de transformation ainsi que les zones de culture, qui s'est vu attribuer le quota le plus important dans l'Union européenne, les deux autres pays concernés étant la France et les Pays-Bas.

Grâce aux efforts réalisés par les industriels, notamment sur le plan de l'encadrement technique, la culture de la chicorée à inuline s'est rapidement implantée et connaît une forte expansion.

Passant de quelques hectares à quelques centaines d'hectares à la fin des années 80, la superficie en chicorée a dépassé 1 000 ha en 1990, 5 000 ha en 1995 et a atteint 10 745 ha en 2002 (figure 3.20), soit le même niveau qu'en 1999. Par rapport à 2001 la superficie a régressé de 1 484 ha. La chicorée à sucre représente, à elle seule, 98,8 % de la superficie totale de chicorée.

Figure 3.20 : Evolution de la superficie en chicorée, en Région wallonne, de 1980 à 2002 (ha)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

En 2001, 1 412 exploitations wallonnes cultivent la chicorée à sucre, pour une superficie moyenne de 7,60 ha.

C'est dans le Hainaut que l'on cultive le plus de chicorée à inuline, avec 4 317 ha (40,2 % du total wallon) en 2002. La chicorée à inuline est également bien implantée dans le Brabant wallon (2 650 ha – 24,7 %). On en recense 1 902 ha (17,7 %) en province de Liège et 1 877 ha (17,5 %) en province de Namur. La chicorée à inuline n'est pas cultivée en province de Luxembourg.

1.2.3 Le lin textile

La culture des plantes textiles était autrefois essentielle pour la fabrication des vêtements et était pratiquée sur une large superficie. Cependant, les plantes textiles de nos régions ont subi, au cours du temps, la concurrence des plantes textiles tropicales (coton, sisal, ...) et, plus tard, celle des fibres synthétiques. Cette évolution n'a pas permis aux plantes textiles des régions tempérées de profiter de l'expansion considérable du marché, due à la hausse de la population et à l'amélioration significative du niveau de vie.

Cependant, aux cultures traditionnelles de lin visant essentiellement la production de fibres longues à usage textile s'est ajoutée une production visant un marché nouveau de fibres courtes. Comme ces dernières peuvent être utilisées notamment pour de nouveaux matériaux d'isolation, il importe d'encourager leur production afin de favoriser également des débouchés innovateurs et porteurs d'avenir. C'est pourquoi, la réforme de la PAC de 1999 a introduit le lin textile dans le régime des aides accordées aux cultures arables et ce, dès la campagne de commercialisation 2001-2002⁽¹⁾.

La superficie en lin textile en Wallonie était de 2 887 ha en 1980. Durant les années 80, elle a fortement augmenté, pour approcher les 7 000 ha en 1990. Après deux années de baisse

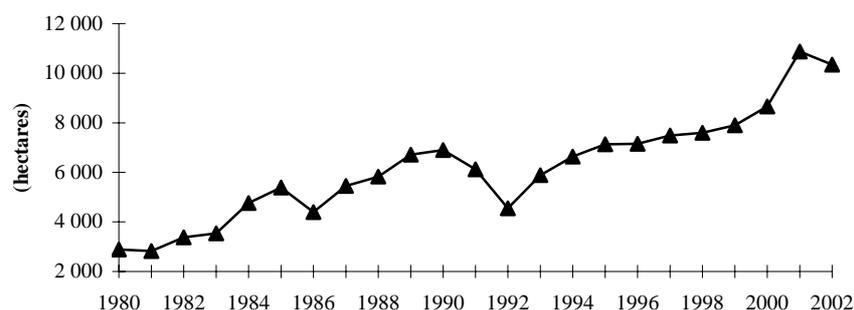
¹ LEDENT A. et BURNY Ph. *La politique agricole commune, des origines au 3^e millénaire*. Les Presses agronomiques de Gembloux, (2002), 600 p

sensible, la culture du lin textile s'est de nouveau développée pour arriver à 10 875 ha en 2001, soit le maximum observé au cours de la période étudiée. En 2002, toutefois, on observe une régression de la superficie de 530 ha par rapport à l'année précédente (figure 3.21).

Le nombre d'exploitations cultivant du lin textile en Wallonie est en croissance au cours de ces dernières années, s'élevant à 1 204 en 2001. La superficie moyenne cultivée en lin textile atteint 8,6 ha. A titre de comparaison en 1980, 560 exploitations wallonnes cultivaient le lin textile, avec une superficie moyenne de 5,2 ha.

La culture du lin textile est surtout pratiquée dans la province de Liège (3 537 ha ou 34,2 % des superficies en lin en Wallonie) et dans le Hainaut (3 369 ha ou 32,6%). Le lin textile est également bien présent dans la province de Namur (1 785 ha ou 17,3 %) et le Brabant wallon (1 646 ha ou 15,9 %). Il n'est, par contre, presque pas cultivé en province de Luxembourg (8,1 ha ou 0,1 %).

Figure 3.21 : Evolution de la superficie en lin textile, en Région wallonne, de 1980 à 2002 (ha)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

1.2.4 Le colza

Le colza est la plante oléagineuse typique de nos régions, ce qui lui a valu un succès certain durant le siècle dernier. En Europe septentrionale, les graisses étaient avant tout d'origine animale (porc et bœuf, essentiellement), les matières grasses végétales se limitant à quelques graines récoltées dans la nature (faines, noisettes, noix, ...), avant l'expansion de la culture du colza. Toutefois, celle-ci a subi très tôt la concurrence internationale. En effet, la mise en valeur des colonies a entraîné, dès la fin du XIX^e siècle, une augmentation considérable de la production de matières grasses tropicales (arachide, palme, palmiste, coco, ...), provoquant la disparition quasi totale du colza de nos contrées. Seule la seconde guerre mondiale, à cause de l'embargo sur les produits tropicaux, a permis un regain momentané de la culture du colza. Dès la paix revenue, cependant, la concurrence des huiles tropicales a redoublé, avant de décliner après l'indépendance des colonies européennes. Cependant, les Etats-Unis, l'Argentine et le Brésil ont alors pris le relais grâce à l'expansion extraordinaire de la culture du soja. Ils ont été suivis par l'Indonésie et la Malaisie qui ont réalisé de grands efforts pour augmenter la production d'huile de palme et jouer un rôle très important sur le marché mondial des huiles.

Lors de la mise en place de la Politique Agricole Commune, les oléagineux n'étaient que fort peu cultivés dans l'Europe des Six. Très déficitaire, l'Europe a alors choisi de ne pas limiter

les importations, n'appliquant que de faibles taxes ad valorem sur les huiles et exemptant même de tout droit douanier les graines oléagineuses et les tourteaux. La très forte expansion du marché, due au développement de l'élevage intensif, gros consommateur d'aliments composés riches en protéines, ainsi qu'à la croissance de l'industrie agro-alimentaire, utilisatrice de matières grasses, a donc pu se réaliser grâce à la hausse extraordinaire des importations européennes essentiellement, et non grâce au développement des oléagineux européens. La culture du colza et du tournesol, cependant, a connu en Europe une croissance remarquable à la suite de l'embargo imposé par les Etats-Unis, en 1973, sur leurs exportations de soja, afin d'éviter une pénurie intérieure. Prenant alors conscience de sa dépendance, l'Europe a encouragé la culture des oléo-protéagineux en garantissant des prix intéressants pour les producteurs. Ceci a permis d'accroître nettement la production en Europe, et surtout en France. En Belgique, essentiellement en Wallonie, le regain du colza est cependant resté limité. En effet, la rentabilité du colza doit être comparée à celle de la betterave sucrière ou des céréales. Or, les rendements en colza restent relativement faibles et aléatoires. En conséquence, la rentabilité de la culture n'est pas des meilleures.

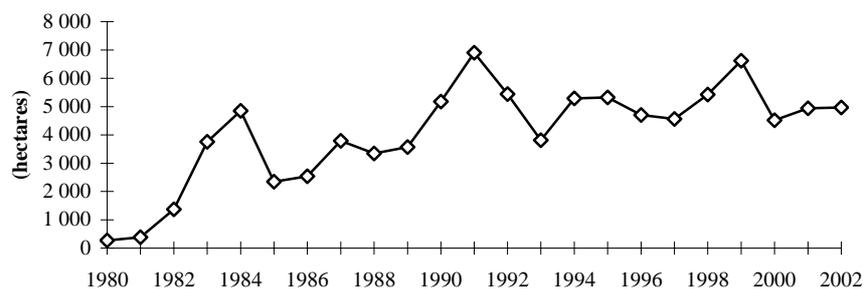
La réforme de la PAC décidée en 1992 et l'accord du GATT signé en 1994 ont complètement changé les données du problème. En effet, les oléagineux ont constitué un des principaux sujets de négociation entre les Etats-Unis et l'Union européenne. Finalement, l'Union a accepté de limiter la superficie en oléagineux pouvant recevoir des aides compensatoires, dans le cadre du régime appliqué aux cultures arables. De plus, les quantités pouvant être produites à des fins non alimentaires sur les terres gelées sont également limitées.

Le développement des utilisations non alimentaires, dont les biocarburants, peut grandement influencer l'avenir du colza. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue qu'il existe de nombreuses autres matières premières. De même, la comparaison avec la rentabilité des céréales est fondamentale. Le niveau des aides spécifiques accordées aux oléagineux déterminera donc la superficie qui leur sera consacrée à l'avenir.

En 1980, seulement 237 ha de colza étaient cultivés en Wallonie. Grâce aux aides de l'Union européenne, la superficie augmente sensiblement au début des années 80, pour approcher les 5 000 ha en 1984. Elle se situe ensuite à un niveau inférieur, avant de repartir à la hausse et avoisiner les 7 000 ha en 1991. Par après, la superficie en colza oscille aux environs de 5 000 ha et affiche un peu plus de 6 600 ha en 1999. La baisse enregistrée par la suite va de pair avec des prix faibles et la perspective d'une réduction des aides compensatoires. En 2002, 4 972 ha (figure 3.22) sont cultivés.

La culture du colza en Wallonie est concentrée dans la province de Namur, avec 3 539 ha (71,2 % du total) en 2002. La superficie cultivée dans les autres provinces est beaucoup plus modeste : 610 ha (12,3 %) en province de Liège, 592 ha (11,9 %) dans le Hainaut, 181 ha (3,6 %) dans le Luxembourg et 49 ha (1,0 %) dans le Brabant wallon.

Figure 3.22 : Evolution de la superficie en colza, en Région wallonne, de 1980 à 2002 (ha)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

1.2.5 Les autres plantes industrielles

De nombreuses autres plantes industrielles sont encore cultivées en Wallonie, mais à une échelle fort réduite.

Le lin oléagineux est apparu récemment, en tant que production de diversification. Il a été recensé en tant que tel à partir de 1994, année où l'on recensa 360 ha en Wallonie. La superficie a cependant régressé par la suite, atteignant 186 ha en 2002. Le rendement en graines est relativement faible et la rentabilité de la culture dépend fortement de l'aide européenne qui est octroyée.

Parmi les plantes oléagineuses, on recense encore la navette, mais les superficies qui lui sont consacrées sont aujourd'hui insignifiantes (4,4 ha en 2002).

La culture du tabac a connu le succès autrefois, notamment dans la vallée de la Semois. Cependant, cette production est très exigeante en main-d'oeuvre et subit une forte concurrence étrangère. En conséquence, la superficie a régressé au cours du temps, passant de 76 ha en 1977 à 29,3 ha en 2002. Le nombre d'exploitations wallonnes cultivant le tabac était de 84 en 1980 ; il n'est plus que de 20 en 2002. Les planteurs de tabac reçoivent des aides européennes.

La culture du houblon est concentrée en Flandre, dans les environs de Poperinge. En Wallonie, on dénombrait seulement 39 ha en 1977. Après s'être maintenue, cette superficie a fortement décliné pour ne plus atteindre que 6 ha en 1988. En 2002, une seule exploitation wallonne cultive 9 ha de houblon. Les producteurs de houblon reçoivent également une aide de l'Union européenne.

La superficie consacrée aux plantes médicinales, aromatiques et condimentaires a enregistré une hausse durant ces dernières années. On recensait 21 ha seulement en 1977. En 2002, la superficie a atteint 102 ha, pour 91 ha en 1998, mais 161 ha en 2001. L'engouement pour la nature, le retour aux traditions et la cuisine du terroir ainsi que l'essor du marché des compléments alimentaires expliquent probablement l'évolution de ces cultures exigeantes en main-d'oeuvre.

1.3 Les prés, les prairies et les cultures fourragères

1.3.1 Les prés et prairies

Les prés et prairies représentent incontestablement la première culture pratiquée en Wallonie. Les sols wallons, en effet, sont très disparates sur le plan de la qualité. Certains sols, notamment dans la plaine limoneuse, conviennent parfaitement aux grandes cultures. D'autres, par contre, sont valorisés au mieux par la prairie permanente. Finalement, les prés et prairies couvrent à peu près la moitié de la SAU wallonne.

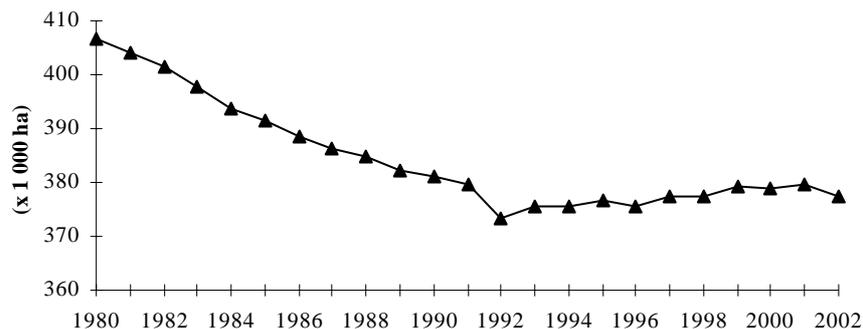
La superficie en prés et prairies en Région wallonne était de 406 535 ha en 1980. Cette superficie a régressé régulièrement jusqu'en 1992, atteignant alors 373 313 ha, soit une diminution de 33 221 ha ou 8,2 % en 12 ans. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette évolution. La rentabilité des grandes cultures a entraîné la conversion de certaines prairies en terres arables là où c'était possible. L'intensification des pratiques culturales a provoqué l'abandon des moins bonnes terres. L'intensification des techniques d'élevage a permis d'accroître la charge en bétail. Des superficies non négligeables ont été affectées à des utilisations non agricoles. Les améliorations foncières ont converti des prairies en terres de culture.

Chiffres repères		
Superficie prés et prairies en RW		
(x 1 000 ha)		
1980	407	(max)
1992	373	(min)
2002	377	

Après 1992, cependant, on constate que les superficies en prés et prairies ne diminuent plus, mais sont stationnaires voire en légère augmentation, atteignant 377 300 ha en 2002 (figure 3.23). La réforme de la PAC appliquée à partir de 1993, en effet, lie les aides à la tête de bétail à une charge maximale à l'hectare et encourage l'extensification. Pour pouvoir toucher les primes, les éleveurs doivent disposer d'une superficie fourragère minimale, ce qui encourage le maintien des superficies en prairies. L'avenir confirmera probablement cette tendance, vu les problèmes environnementaux rencontrés dans le domaine animal ainsi que les inconvénients liés aux méthodes de production intensives, notamment sur le plan sanitaire.

Parmi les productions conduites en mode biologique, les prés et les prairies occupent de très loin la première place. Elles représentent en effet près de 84% des superficies « bio » et s'étendent en 2002 sur 15 542 ha, soit 4,1% de la superficie totale des prés et prairies de Wallonie.

Figure 3.23 : Evolution de la superficie en prés et prairies, en Région wallonne, de 1980 à 2002 (x 1 000 ha)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

Le nombre d'exploitations ayant des superficies en prés et prairies est en régression régulière. En 2002, on en recense 19 464. La superficie moyenne par exploitation est de 19,38 ha. En 1980, 35 221 exploitations wallonnes possédaient des prés et prairies, la superficie moyenne étant de 11,54 ha.

C'est le Luxembourg qui, sur le territoire wallon, détient le plus de prés et prairies, avec 125 098 ha en 2002, soit 33,2 % du total. La province de Liège est à la 2^e place soit 94 167 ha (25,0 %). Viennent ensuite les provinces de Namur (76 326 ha - 20,2 %) et du Hainaut (71 217 ha - 18,9 %). Le Brabant wallon compte relativement peu de prairies, avec 10 492 ha (2,8 %).

Parmi les prairies, 349 015 ha, soit 92,5 % du total, sont des prairies permanentes et 28 284 ha, soit 7,5 %, sont des prairies temporaires. Environ 3% des prairies permanentes sont conduites en mode biologique. Par contre, près de 18% des prairies temporaires relèvent de ce mode de production.

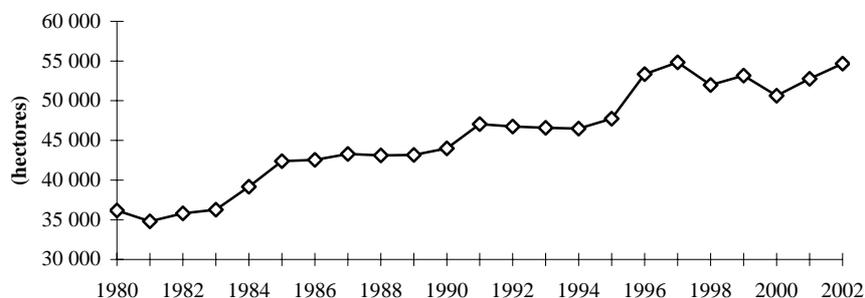
1.3.2 Le maïs laitieux ou pâteux

La culture du maïs ne s'est adaptée dans nos régions qu'après la seconde guerre mondiale. Cependant, le maïs cultivé pour l'ensilage est rapidement devenu la principale culture fourragère, les prairies mises à part. Le maïs permet l'obtention de hauts rendements et est bien valorisé par les bovins. La culture du maïs a donc été favorisée par l'intensification des productions bovines, qui a entraîné un renforcement des exigences alimentaires des animaux et une augmentation de la charge en bétail.

La superficie de maïs fourrager en Région wallonne était de 36 176 ha en 1980. Cette superficie s'est mise à progresser au milieu des années 80 et a atteint 44 000 ha en 1990. Après avoir avoisiné, durant les années 1991-1995, les 47 000 ha, la superficie en maïs ensilage a encore enregistré une hausse sensible en 1996. La progression se poursuit encore l'année suivante, tandis qu'elle baisse de près de 3 000 ha en 1998, puis en 2000. Ensuite, tant en 2001 qu'en 2002, la superficie progresse pour atteindre 54 667 ha (figure 3.24).

La superficie de maïs fourrager « bio » est très faible (189 ha) et même inférieure à celle du maïs-grain « bio » (381 ha). Elle représente moins de 0,4% de la superficie totale du maïs fourrager.

Figure 3.24 : Evolution de la superficie en maïs laitex ou pâteux, en Région wallonne, de 1980 à 2002 (ha)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

En 2002, 7 613 exploitations wallonnes cultivent du maïs ensilage. La superficie moyenne par exploitation est de 7,18 ha. Par comparaison, en 1980, 10 391 exploitations cultivaient le maïs ensilage, la superficie moyenne atteignant 3,48 ha.

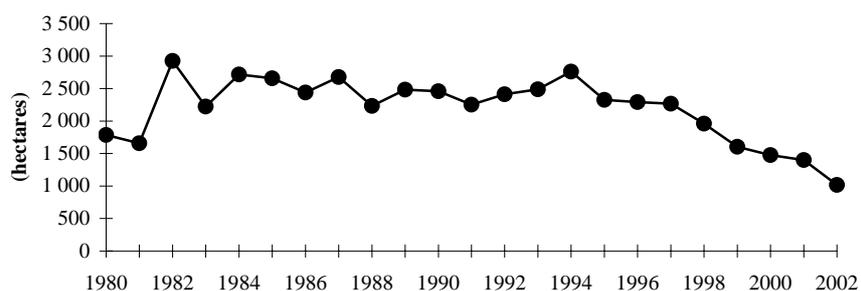
La culture du maïs pour ensilage est inégalement répartie sur le territoire wallon. Le Hainaut à lui seul représente près de la moitié des superficies recensées (46,3 %) avec 25 331 ha en 2002. La province de Namur suit avec 11 425 ha (20,9 %). Viennent ensuite les provinces de Luxembourg (7 485 ha ou 13,7 %), de Liège (6 822 ha ou 12,5 %) et du Brabant wallon (3 519 ha ou 6,6 %).

1.3.3 Les betteraves fourragères et mi-sucrières

Les betteraves fourragères et mi-sucrières constituent un aliment intéressant pour les bovins. Les rendements sont également très élevés. Cependant, les betteraves fourragères ne rencontrent pas un grand succès à cause des difficultés de culture et des problèmes de stockage, notamment.

En 1980, la superficie en betteraves fourragères et mi-sucrières était de 1 786 ha en Région wallonne. Au cours des années qui ont suivi, cette superficie a enregistré des hausses et des baisses successives, mais se situe généralement au-dessus de 2 000 ha (figure 3.25). A partir de 1998 cependant, les superficies en betteraves fourragères et mi-sucrières déclinent pour ne plus atteindre que 1 017 ha en 2002.

Figure 3.25 : Evolution de la superficie en betteraves fourragères et mi-sucrières, en Région wallonne, de 1980 à 2002 (ha)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

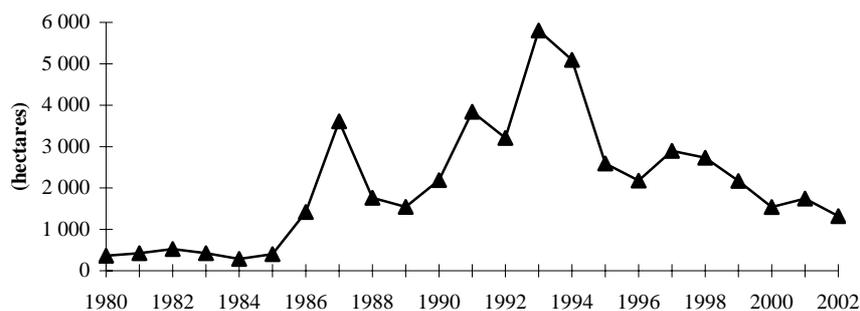
En 2002, 998 exploitations wallonnes cultivent des betteraves fourragères et mi-sucrières, la superficie moyenne atteignant 1,02 ha. Par comparaison, en 1980, le nombre d'exploitations cultivant des plantes racines et tuberculifères était de 3 459 (les betteraves fourragères et mi-sucrières formaient 98% de cette superficie), soit une superficie moyenne de 0,53 ha.

Les betteraves fourragères et mi-sucrières sont avant tout cultivées en province du Hainaut, qui y consacre 548 ha en 2002 (53,9 % du total). On recense 191 ha (18,8 %) en province de Liège et 162 ha (15,9 %) en province de Namur. Les betteraves fourragères sont moins cultivées dans le Luxembourg (67 ha ou 6,6 %) et surtout en Brabant wallon (49 ha ou 4,8 %).

1.4 Les légumes à cosse récoltés secs

La superficie en légumes à cosse récoltés secs varie fortement selon les années (figure 3.26). En 1980, la superficie était de 363 ha. Il faut attendre 1986 pour la voir dépasser la barre du millier d'hectares. Sur la période passée en revue, le maximum a été enregistré en 1993, avec 5 805 ha. La superficie était encore supérieure à 5 000 ha en 1994 mais a régressé nettement par la suite, pour atteindre 1 317 ha en 2002.

Figure 3.26 : Evolution de la superficie en légumes à cosse récoltés secs, en Région wallonne, de 1980 à 2002 (ha)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

Ces légumes sont surtout des pois (980 ha ou 74,4 % du total en 2002) et dans une moindre mesure des fèves et féveroles (287 ha ou 21,8 % des légumes secs). On cultive également de très faibles superficies de haricots, ainsi que de vesces, lupin, ...

En 2002, 284 exploitations wallonnes cultivent des légumes à cosse récoltés secs, la superficie moyenne atteignant 4,64 ha. Le nombre d'exploitations productrices est en forte diminution par rapport au début des années 90, où ce nombre dépassait encore les 800 unités jusqu'en 1994. En 1980, le nombre d'exploitations pratiquant ces cultures était de 105 seulement, pour une superficie moyenne de 3,46 ha.

La production de légumes à cosse récoltés secs en Wallonie est concentrée dans la province de Namur (511 ha en 2002, soit 38,8 % du total) et dans le Hainaut (415 ha – 31,5 %). La province de Liège arrive en troisième position avec 268 ha (20,4 %). Enfin, les légumes à cosse récoltés secs ne sont que fort peu cultivés dans le Luxembourg belge (65 ha – 5 %) et le Brabant wallon (57 ha – 4,3 %).

1.5 Les pommes de terre et les plants de pomme de terre

La pomme de terre a acquis, au XIX^e siècle, une place prépondérante dans l'alimentation humaine, notamment vu l'importance des rendements obtenus par rapport aux céréales. Sa place s'est maintenue tant que la production alimentaire s'est révélée à peine suffisante pour nourrir une population en forte croissance. L'exceptionnelle hausse de productivité observée dans le secteur agricole au cours du XX^e siècle, et plus particulièrement après la seconde guerre mondiale, a entraîné un recul de la pomme de terre, plus consommée pour ses apports nutritionnels que pour ses qualités gustatives. L'amélioration du niveau de vie a également détourné les consommateurs d'un produit généralement considéré comme l'aliment du pauvre.

La pomme de terre, vu les difficultés de stockage et de transport, était par ailleurs peu l'objet de commerce. Elle était surtout autoconsommée, ayant une place de choix dans tous les jardins familiaux, bien plus que dans les champs. C'est encore partiellement vrai aujourd'hui.

En 1980, la superficie en pommes de terre en Région wallonne était de 8 386 ha. Elle s'est située à un niveau un peu inférieur les années suivantes. A partir du milieu des années 80, cependant, la superficie se met à augmenter, si bien qu'elle atteint 21 881 ha en 1999, soit près de 3 000 ha de plus qu'en 1998 (figure 3.27). Toutefois, la régression entamée en 2000 se poursuit toujours en 2002, année au cours de laquelle 20 511 ha sont enregistrés.

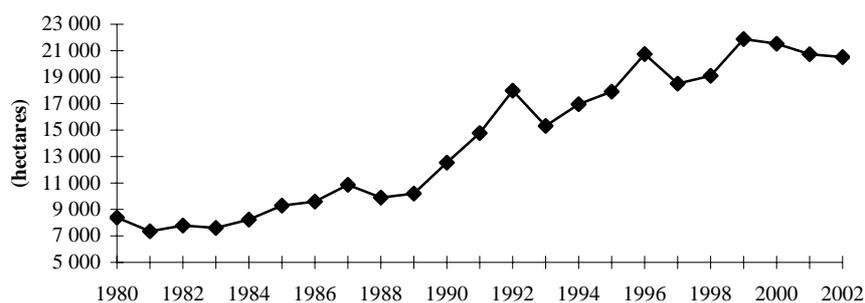
Chiffres repères

Superficie pommes de terre en RW

(x 1 000 ha)

1981	7,3 (min)
1999	21,9 (max)
2002	20,5

Figure 3.27 : Evolution de la superficie en pommes de terre, en Région wallonne, de 1980 à 2002 (ha)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

Cette nouvelle vigueur de la production de pommes de terre est due au développement d'un nouveau débouché, à savoir l'industrie de transformation. En effet, la transformation industrielle de la pomme de terre a pris son essor à la fin des années 70, et absorbe aujourd'hui 60 % de la production régionale. Les produits finis sont très diversifiés mais la frite constitue le principal produit. Un kg de frites nécessite la transformation de 2,2 kg de pommes de terre. L'expansion de l'industrie de transformation est étroitement liée à l'évolution des modes de vie (restauration collective, aliments préparés quasiment prêts à la consommation).

L'exemple de la pomme de terre prouve, une fois de plus, que le développement d'une culture va de pair avec celui de l'industrie de transformation, les deux étant géographiquement liés.

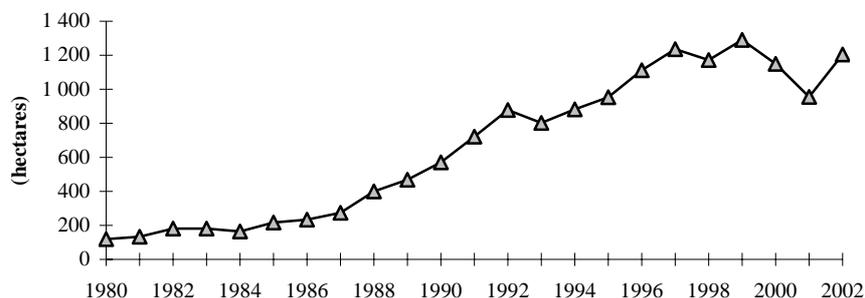
En 1980, 9 881 exploitations cultivaient encore la pomme de terre, la superficie moyenne lui étant consacrée atteignant seulement 0,85 ha. En 2002 par contre, 3 448 exploitations en cultivent sur une superficie moyenne de 5,95 ha par exploitation. On constate donc que la pomme de terre est, de plus en plus, une production destinée au marché et non à la consommation domestique.

La culture de la pomme de terre est inégalement répartie sur le territoire wallon. Grâce à des conditions pédo-climatiques favorables et à la présence d'industries de transformation importantes sur son territoire, la province du Hainaut concentre à elle seule 14 222 ha de pommes de terre en 2002, soit 69,3 % du total wallon. Le Brabant wallon arrive, loin derrière, en deuxième place avec 2 692 ha (13,1 %), devant la province de Namur (2 102 ha ou 10,3 %) et la province de Liège (1 277 ha ou 6,2 %). La pomme de terre est peu cultivée dans le Luxembourg : 219 ha (1,1 %).

En 2002, moins de 0,5 % de la superficie consacrée aux pommes de terre est conduite en mode biologique de production (101 ha).

La production de plants de pommes de terre, quant à elle, a progressé plus rapidement encore que la production de pommes de terre. La culture des plants de pommes de terre était auparavant peu pratiquée en Région wallonne, où l'on recensait seulement 119 ha en 1980. C'est à partir du milieu des années 80 que l'on constate l'essor de cette production, la superficie atteignant 571 ha en 1990, 953 ha en 1995 et 1 290 ha en 1999 (figure 3.28). Après la réduction sensible des superficies au cours des années 2000 et 2001, la progression reprend en 2002 puisque 1205 ha de plants de pommes de terre sont recensés.

Figure 3.28 : Evolution de la superficie en plants de pommes de terre, en Région wallonne, de 1980 à 2002 (ha)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

Tout comme pour la pomme de terre, les progrès remarquables en production de plants enregistrés au cours des deux dernières décennies sont dus pour une bonne part à l'existence de structures d'encadrement efficaces et importantes. L'émergence d'entreprises wallonnes dans le commerce des plants est également un facteur positif.

La culture des plants de pommes de terre est plus inégalement répartie sur le territoire wallon en 2002 par rapport à l'année précédente. La province de Liège devient la première productrice de plants de pommes de terre avec 419 ha (34,8 % du total wallon). Vient ensuite la province de Luxembourg qui, avec 284 ha (23,6 %), présente la particularité d'avoir une superficie consacrée à cette culture supérieure à celle de la pomme de terre. Dans le Hainaut, on recense 242 ha (20,1 %), soit plus du double de l'année précédente. On observe 197 ha dans la province de Namur (16,4 %). Enfin, on ne trouve que peu de plants dans le Brabant wallon (62 ha ou 5,2%).

1.6 Les productions maraîchères

Les légumes sont très nombreux et chaque espèce possède diverses variétés. Les besoins de chaque variété (engrais, traitements phytosanitaires, température, lumière, humidité, ...) diffèrent parfois grandement. Les productions maraîchères sont donc très disparates, mais il y a néanmoins des produits et des modes de production dominants. On distinguera ici les cultures de légumes en plein air et les cultures sous serres.

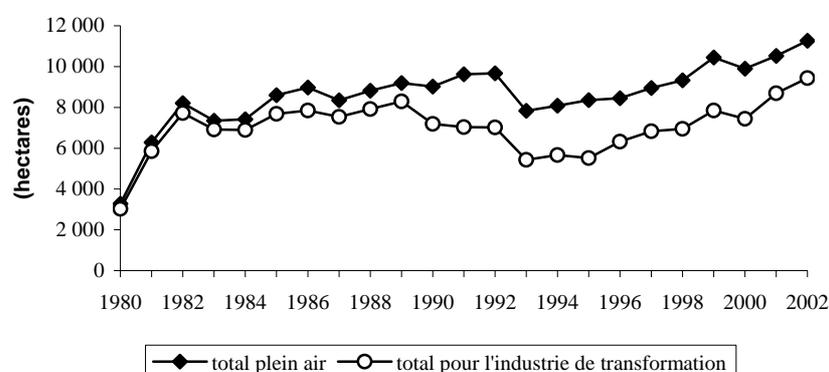
Chiffres repères
Productions maraîchères en RW
Au 15 mai 2002 (ha)

De plein air	11 264
Sous serres	6,95

1.6.1 Les cultures de légumes en plein air

Les cultures de légumes en plein air occupaient une superficie de 3 286 ha en 1980. En 1982, cette dernière est 2,5 fois supérieure. Après une légère régression, elle augmente de nouveau pour se situer au-dessus de 8 000 ha, voire 9 000 ha au cours des quatre dernières années. Ainsi, 11 264 ha sont recensés au 15 mai 2002 (figure 3.29).

Figure 3.29 : Evolution de la superficie en légumes cultivés en plein air, dont celles pour l'industrie de transformation, en Région wallonne de 1980 à 2002 (ha)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

Les cultures de légumes sont avant tout destinées à l'industrie de transformation. Si, en 1980, 92,2 % de la superficie étaient consacrés à la production de légumes pour la transformation, cette proportion est de 83,8 % en 2002, soit 9 436 ha (contre 3 029 ha en 1980). La répartition provinciale de la production de légumes destinés à la transformation est la suivante : 4 059 ha dans la province du Hainaut (43 %), 2 365 ha dans la province de Liège (25,1 %), 1 728 ha dans le Namurois (18,3 %) et 1 271 ha dans le Brabant wallon (13,5 %). La province de Luxembourg n'enregistre que 13 ha (0,1%).

Les principaux légumes cultivés pour l'industrie de transformation sont les petits pois qui occupent 6 148 ha en 2002, soit 65,2 % des superficies des légumes à destination industrielle. Viennent ensuite les haricots verts avec 1 687 ha ou 17,9 % des superficies et les carottes avec 757 ha ou 8 % des superficies.

Les superficies restantes sont destinées à la consommation en frais et ont été multipliées par sept en vingt et un ans, affichant 1829 ha en 2002, contre 257 ha en 1980. Au 15 mai 2002, c'est la province du Brabant wallon qui enregistre la superficie la plus importante avec 630 ha (34,5 %). Elle est suivie par les provinces du Hainaut (624 ha – 34,1 %), de Namur (320 ha – 17,5 %) et de Liège (252 ha – 13,8 %). Seulement 2,4 ha (0,1 %) sont consacrés à la production maraîchère pour la consommation en frais dans la province de Luxembourg.

Ce sont les racines witloof destinées à la vente qui dominent puisqu'elles occupent 910 ha ou 49,8 % des superficies des légumes consommés frais. Viennent ensuite les petits pois (200 ha ou 10,9 %), les carottes (187 ha ou 10,2 %) ou encore les haricots (70 ha ou 3,8 %).

1.6.2 Les cultures sous serres

Les cultures de légumes sous serres tendent à croître ces dernières années en Wallonie. En effet, on recensait 4,04 ha en 1999 et 7,83 ha en 2001. En 2002 toutefois, la superficie est en légère régression avec 6,95 ha.

Les cultures wallonnes de légumes sous serres sont concentrées dans la province du Hainaut (3,48 ha ou 50,1 %). On compte encore 1,98 ha (28,5 %) dans la province de Namur, 0,97 ha (14 %) dans la province de Liège, 0,41 ha (5,9 %) dans le Brabant wallon et 0,11 ha (1,6 %) dans la province de Luxembourg.

Les superficies les plus importantes concernent les productions de plantes aromatiques (1,91 ha), de différentes sortes de salades (1,14 ha), de tomates (1,07 ha) et de céleris verts (0,4 ha).

Outre les cultures susmentionnées, il faut également signaler que la Wallonie pratique le forçage de witloof dans 59 exploitations et sur une superficie de 90,7 ha (1,54 ha en moyenne). On y cultive également des champignons sur des couches couvrant une superficie de 0,21 ha, 8 exploitations étant concernées en 2002 (soit une surface moyenne de 263 m²).

La culture de légumes s'est donc développée en Wallonie. Le besoin de diversification est une des causes de cette évolution, qui ne peut cependant se renforcer que grâce à la mise sur pied de toute une filière et à son bon fonctionnement. Ainsi, bien que les débouchés de la Wallonie soient très importants, elle ne produit que peu de légumes. En conséquence, il existe de réelles potentialités de croissance du secteur des productions maraîchères wallonnes mais des problèmes d'organisation se posent, notamment sur le plan de la commercialisation.

Selon les données fournies par les organismes certificateurs (ECOCERT et BLIK) la superficie de légumes sous serres conduits en mode biologique de production est de 2,43 ha en 2002, soit près de 35% de la superficie totale recensée.

1.7 Les productions fruitières

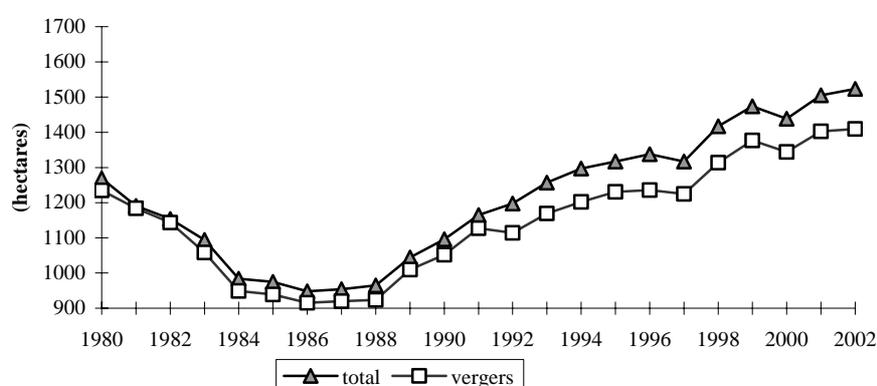
On distingue ici les productions de plein air, en ce compris les fraises sous petits tunnels, cloches ou plastique perforé, et les cultures fruitières sous serres.

Chiffres repères	
Productions fruitières en RW	
Au 15 mai 2002 (ha)	
Cultures de plein air	1 523
Cultures sous serres	11

1.7.1 Les cultures fruitières de plein air

La superficie des cultures fruitières de plein air était proche de 1 269 ha en 1980. Elle a continuellement régressé jusqu'en 1986, n'atteignant plus que 948 ha. Depuis lors, cependant, la superficie ne cesse d'augmenter et atteint 1 523 ha en 2002 (figure 3.30).

Figure 3.30 : Evolution de la superficie en cultures fruitières de plein air et des vergers, en Région wallonne, de 1980 à 2002 (ha)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

Les cultures fruitières ont subi de profondes transformations ces dernières décennies. Vu leur fragilité et les difficultés de stockage, les fruits étaient peu commercialisés et considérés comme une production d'appoint pour les familles agricoles. Avec l'urbanisation accrue, l'exode rural, le changement des habitudes de vie et de consommation alimentaire, les productions fruitières ont fait de plus en plus l'objet de commercialisation et donc de soins et d'attention de la part des producteurs et du monde para-agricole. Les productions sont devenues de plus en plus intensives et la spécialisation s'est accentuée. En particulier, l'entrée en production des arbres fruitiers est devenue beaucoup plus rapide, les vergers étant désormais plantés en basses tiges, alors que les superficies en hautes tiges régressent rapidement. Cependant, il faut bien noter ici qu'une diminution de la superficie ne signifie aucunement un abaissement de la production, les rendements étant en croissance.

Grâce à la hausse du niveau de vie, la consommation de fruits a augmenté sensiblement. L'industrie agro-alimentaire a utilisé les fruits de diverses manières, les incorporant, sous des formes multiples, dans de nombreux produits, augmentant la valeur ajoutée. Le marché des fruits s'est donc élargi et diversifié, entraînant un essor de la production. Les techniques de conservation, notamment, se sont améliorées.

Ces dernières années, un autre phénomène est progressivement apparu, à savoir l'intérêt pour la culture intégrée, c'est-à-dire la réduction des intrants nécessaires à la production fruitière. Par ailleurs, la commercialisation de plus en plus poussée de la production fruitière a entraîné la sélection de variétés présentant de bonnes qualités de conservation et un aspect visuel prisé par le consommateur, c'est-à-dire l'absence de défauts externes, une belle couleur, etc... La sélection ne s'était guère préoccupée de la résistance aux maladies, car on disposait des produits de lutte nécessaires. Cependant, le nombre d'interventions et le coût que cela entraîne sont devenus tels qu'un certain nombre de producteurs et de scientifiques, sensibilisés aux problèmes de l'environnement, ont concentré leurs efforts sur la réduction des intrants. Ceci peut se faire par la sélection de variétés plus résistantes aux maladies, d'une part, et par une connaissance plus approfondie de la biologie et du climat, d'autre part. Le public s'est également montré plus sensible aux problèmes environnementaux et on a donc constaté une percée de la production dite « intégrée ».

Comme pour les autres productions, et plus encore peut-être, vu le caractère parfois réduit de l'offre individuelle, une bonne organisation de la filière est nécessaire au développement du secteur fruitier.

Les cultures et plantations fruitières sont concentrées dans la province de Liège. En 2002, celle-ci cultivait 1 023 ha, soit 67,1 % des cultures fruitières wallonnes. On recense encore 256 ha (16,8 %) en province de Namur, 172 ha (11,3 %) dans le Brabant wallon, 66 ha (4,3 %) dans le Hainaut et seulement 6 ha (0,4 %) dans la province de Luxembourg, dont les sols et le climat plus rude ne se prêtent guère à la culture fruitière.

Ce sont les vergers qui constituent, logiquement, la plus grande partie des superficies consacrées aux cultures fruitières. Jusqu'en 2000, on distinguait les vergers à hautes tiges et les vergers à basses tiges. Ces deux types de vergers ont enregistré une évolution opposée. La superficie en vergers hautes tiges représentait encore 420 ha en 1980. Elle s'est réduite très rapidement, pour ne plus atteindre que 73 ha en 2000.

La superficie en vergers basses tiges, quant à elle, était de 815 ha en 1980. Elle est restée stationnaire jusqu'à la fin des années 80, avant d'entamer une progression lente et continue dans les années 90, atteignant 1 272 ha en 2000. Les vergers sont aujourd'hui presque exclusivement composés d'arbres fruitiers basses tiges.

En 2002, 158 exploitations wallonnes possèdent 1 410 ha de vergers, soit une moyenne de 8,92 ha par unité productrice. Les pommiers représentent 667 ha ou 47,3 % de la superficie totale consacrée aux arbres fruitiers, et sont suivis par les poiriers, avec 548 ha (38,9 %). Les cerisiers occupent 146 ha (10,3 %) et les pruniers 12 ha (0,9 %).

Les arbres fruitiers mis à part, les autres cultures fruitières sont peu répandues en Wallonie. Il s'agit de la production de petits fruits et de fraises en plein air. En 2002, les petits fruits s'étendent sur 40,8 ha (2,7 % du total) et les fraises sur 72,7 ha (4,8 %). Les petits fruits et les fraises sont cultivés dans respectivement 29 et 93 exploitations, soit une superficie moyenne de 1,4 ha et 0,8 ha par exploitation.

Dans la culture des fraises, on distingue les cultures ordinaires (ou hâtives) dont la récolte s'effectue en juin, des cultures tardives, récoltées de juillet à septembre. Ces dernières sont plantées en pleine terre tandis que les premières sont produites sous petits tunnels, cloches ou plastique perforé. En 2002, les fraises hâtives occupent 52,9 ha tandis que les fraises tardives sont cultivées sur 14,9 ha.

On cultive encore 33,02 ha de cassis, 3,66 ha de groseilles rouges et 3,40 ha de framboises. Le reste, soit moins d'un hectare, est consacré aux autres baies (mûres, myrtilles, groseilles à maquereau, ...).

1.7.2 Les cultures fruitières sous serres

Les cultures fruitières sous serres sont peu fréquentes en Wallonie. En 2002, 55 exploitations sont concernées, pour une surface totale atteignant 11,4 ha, soit environ 2 073 m² en moyenne.

Ce sont les fraises qui représentent l'essentiel des cultures fruitières sous serres, avec 10,36 ha. Le raisin ne se voit plus consacrer que 0,68 ha.

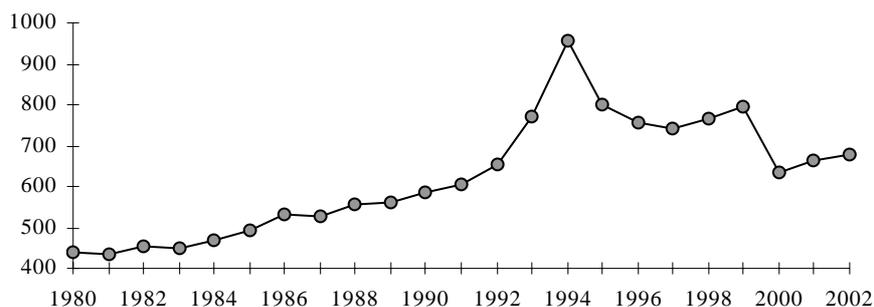
La rentabilité des cultures fruitières sous serres est parfois aléatoire, car ces cultures se sont fortement développées dans des pays jouissant d'un climat plus favorable que le nôtre, ce qui nécessite l'utilisation de moins d'intrants et rend donc ces productions plus compétitives, grâce notamment aux progrès des activités de transport, du conditionnement et du stockage.

Les cultures fruitières sous serres se répartissent comme suit, en 2002, en Région wallonne : 3,77 ha (33,1 %) dans la province de Namur, 3,22 ha (28,2 %) dans le Hainaut, 2,87 ha (25,2 %) dans le Brabant wallon, 1,17 ha (10,3 %) en province de Liège et 0,37 ha (3,2 %) seulement dans la province de Luxembourg.

1.8 Les pépinières d'arbres et arbustes fruitiers, ornementaux et forestiers

La superficie des pépinières d'arbres et d'arbustes fruitiers, ornementaux et forestiers était de 439 ha en 1980. Elle a augmenté lentement, puis plus rapidement, au début des années 90, pour arriver à un maximum de 958 ha en 1994. La superficie enregistrée les années suivantes ne dépasse pas les 800 ha jusqu'en 2000 où elle devient inférieure à 700 ha. L'année 2002 comptabilise 693 ha de pépinières dont 98 % de plein air (figure 3.32).

Figure 3.32 : Evolution de la superficie en pépinières d'arbres et arbustes fruitiers, ornementaux et forestiers, en Région wallonne, de 1980 à 2002 (ha)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

En 2002, les 187 exploitations wallonnes concernées consacrent en moyenne 3,63 ha aux pépinières de plein air. En 1980, 208 exploitations avaient des pépinières d'arbres et arbustes fruitiers, ornementaux et forestiers, pour une superficie moyenne de 2,11 ha.

Les pépinières wallonnes (de plein air et sous serres) sont réparties de la manière suivante : 282 ha dans le Hainaut (40,7 %), 124 ha dans la province de Liège (17,9 %) et 118 ha dans le Namurois (17 %). En 2002, on recense encore 113 ha dans le Luxembourg (16,4 %) et 56 ha en province de Brabant wallon (8,1 %).

Ces pépinières concernent surtout les plants ornementaux (290 ha, dont 57 % situés dans le Hainaut) et les plants forestiers (238 ha, dont respectivement 41 % et 32 % sont recensés dans les provinces de Luxembourg et de Namur). Les pépinières d'arbres fruitiers occupent 164 ha (surtout en Hainaut et en province de Liège).

Il existe également des pépinières d'arbres et arbustes fruitiers, ornementaux et forestiers sous serres. En Wallonie, 32 exploitations pratiquent ces cultures, pour une superficie de 14,08 ha (moyenne: 0,44 ha). Les deux tiers de la superficie sont concentrés dans la province de Liège. En 1999, cette superficie s'élevait à 1,45 ha et était donc presque dix fois moins importante qu'en 2002.

1.9 Les cultures ornementales

En 2002, la superficie consacrée aux cultures ornementales de plein air en Wallonie atteint 82,5 ha. Ce sont les chrysanthèmes qui occupent la place la plus importante, avec 47,8 ha. Le nombre d'exploitations concernées est de 130, la superficie moyenne s'élevant à 63,5 ares.

Le Hainaut et la province de Liège recensent la plus grande superficie en cultures ornementales de plein air, avec respectivement 38,3 ha et 27,7 ha en 2002 (46,4 % et 33,6 % du total wallon). On en trouve 14,3 ha (17,3 %) dans la province de Namur, 1,6 ha dans le Brabant wallon (1,9 %) et 0,7 ha (0,8 %) seulement dans la province de Luxembourg.

Les cultures ornementales sous serres, quant à elles, couvrent 28,16 ha en Wallonie en 2002, répartis au sein de 156 exploitations (superficie moyenne : 18,05 ares). Les plantes pour parterres, jardinières, balcons et terrasses représentent 60 % de cette superficie.

Les cultures ornementales sous serres se trouvent surtout dans les provinces du Hainaut (12,56 ha - 44,6 %) et de Liège (7,06 ha - 25,1 %). La province de Namur arrive en troisième position, avec 3,89 ha (13,8 %), talonnée par le Brabant wallon où on recense 3,64 ha (12,9 %). Il y a peu de cultures ornementales sous serres dans le Luxembourg (1,01 ha - 3,6 %).

On constate donc que les cultures ornementales sont présentes, mais modestement, en Wallonie. Pourtant, c'est un secteur d'activités qui a connu un développement important, grâce à la hausse du niveau de vie et aux changements du mode de vie. Les questions de cadre de vie, de qualité de l'environnement, ont pris de l'importance. On organise aujourd'hui des concours du plus beau village fleuri ou de la plus belle maison fleurie. Les particuliers font des efforts d'amélioration de leur habitat, tandis que les autorités locales embellissent les lieux publics. Cette évolution est liée, également, au développement du tourisme.

La Wallonie, quoique grande consommatrice de produits ornementaux, n'a que peu développé ce secteur. L'horticulture ornementale nécessite des investissements lourds et une main-d'œuvre qualifiée et importante. L'organisation de la commercialisation est également un point essentiel (criées, commerce de gros, garden centers, chaînes de distribution, fleuristes, ...). La diversité des produits est très grande et des quantités spécifiques minimales sont nécessaires afin d'assurer une commercialisation dont les coûts ne soient pas excessifs.

Il existe un potentiel de croissance du secteur de l'horticulture ornementale en Wallonie mais cela nécessite la mise en commun des efforts des divers acteurs de la filière.

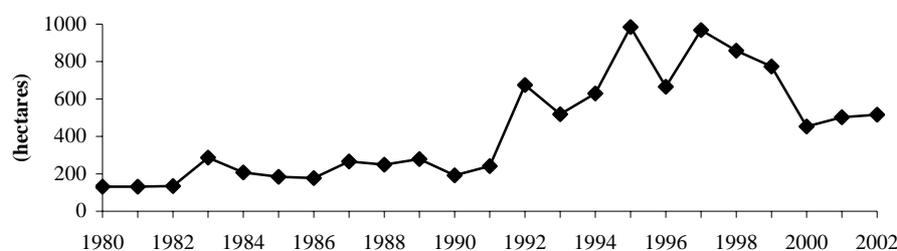
1.10 Les sapins de Noël

La tradition de couper un conifère dans la forêt pour l'installer à l'intérieur de la maison et le décorer en vue de la fête de Noël s'est répandue au cours du XIX^e siècle. L'urbanisation n'a pas porté préjudice à cette coutume mais a, au contraire, favorisé l'éclosion d'une nouvelle filière de commercialisation. Le climat des zones d'altitude les plus élevées de la Belgique convenant à la culture de l'épicéa, celle-ci s'y est développée tout d'abord pour le bois mais aussi, plus tard et dans des proportions évidemment plus modestes, pour la production de sapins de Noël.

Les superficies consacrées au sapin de Noël ne sont pas toujours faciles à évaluer, car il arrive que la destination des jeunes arbres plantés varie avec le temps, en fonction de l'évolution du marché notamment. Les superficies ont également pu être sous-évaluées pour des raisons fiscales.

La superficie en sapins de Noël officiellement recensée n'était que d'une bonne centaine d'hectares au début des années 80. Elle atteignait le double à la fin de cette décennie-là et a fortement progressé dans les années 90 pour atteindre près de 1 000 ha en 1995. Entre 1996 et 1999, la superficie en sapins de Noël a oscillé entre 700 et 1 000 ha avant de diminuer nettement en 2000. Depuis, la superficie est en progression et affiche 516 ha en 2002 (figure 3.33).

Figure 3.33 : Evolution de la superficie en sapins de Noël en Région wallonne, de 1980 à 2002 (ha)



Source des données de base : INS – Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

Si, en 1999, l'Ardenne recensait près de 80 % de la superficie en sapins de Noël (ou 618 ha) de la Région wallonne, cette proportion s'élève à 62 % au 15 mai 2002, soit 318 ha. La région limoneuse suit avec 107 ha.

Au plan provincial, la plus grande superficie en sapins de Noël est observée dans le Namurois (250,8 ha – 48,5 % du total wallon), devant le Luxembourg (224,5 ha ou 43,5 %). La province de Liège, le Hainaut et le Brabant wallon sont peu tournés vers la production de sapins de Noël puisque respectivement 26,6 ha (5,1 %), 8,7 ha (1,7 %) et 5,8 ha (1,1 %) y sont enregistrés (tableau 3.1).

Tableau 3.1 : Superficie en sapins de Noël en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles(wallonnes) et les provinces wallonnes, en 2002 (ha)

Région flamande	169,91
Région wallonne	516,45
<i>Régions agricoles :</i>	
Sablo-limoneuse	5,23
Limoneuse	106,64
Herbagère liégeoise	3,50
Campine hennuyère	0,10
Condroz	48,42
Haute Ardenne	3,30
Fagne	0,08
Famenne	8,60
Ardenne	318,01
Région jurassique	22,62
<i>Provinces :</i>	
Brabant wallon	5,79
Hainaut	8,74
Liège	26,59
Luxembourg	224,52
Namur	250,81

Source des données de base : INS – Recensement agricole et horticole au 15 mai 2002

Une grande partie de la production wallonne de sapins de Noël, qui représente 75 % du total national, est exportée. La concurrence des producteurs étrangers et du sapin artificiel est rude mais des efforts sont réalisés pour obtenir un sapin de Noël au port esthétique dont les aiguilles sont plus tenaces. Dans ce but, des essais sont réalisés et d'autres espèces sont cultivées, comme le sapin Nordmann. La valeur ajoutée obtenue par la culture du sapin de Noël est importante, celle-ci s'apparentant plus à l'horticulture qu'à la sylviculture.

Chiffres repères	
Au 15 mai 2001 (ha)	
Pépinières	693
Cultures ornementales	
- de plein air	83
- sous serres	28
Sapins de Noël	516

1.11 Terres arables retirées de la production

Au cours des siècles, la superficie cultivée n'avait cessé de croître sous la pression de l'expansion démographique. L'augmentation des superficies cultivées était le seul moyen de satisfaire une demande en hausse, car les rendements étaient stationnaires. L'intensification de la production agricole au cours du XX^e siècle, tout d'abord très lente et ensuite plus rapide après la seconde guerre mondiale, a permis d'enregistrer une hausse extraordinaire de la production sans recourir à l'exploitation de superficies supplémentaires.

La hausse des rendements à l'hectare a été telle que les superficies cultivées ont régressé, certaines terres étant boisées et d'autres abandonnées. Par ailleurs, des espaces de plus en plus importants ont été soustraits à l'agriculture par le développement des activités industrielles, la construction d'habitations, les installations de services collectifs, l'aménagement de routes, de voies de chemin de fer, ...

Malgré la hausse de la demande, due à la forte augmentation du pouvoir d'achat et à la croissance de la population, et malgré la diminution de l'importance du facteur « terres », l'amélioration des techniques et du potentiel de production des plantes et des animaux sélectionnés a entraîné l'apparition de surplus structurels, ce qui est un événement inédit dans l'histoire humaine. Il a donc fallu prendre des mesures pour réduire ou éliminer ces excédents coûteux à stocker et/ou à exporter à coup de subsides. Pour y arriver, on peut envisager de retirer des terres arables de la production, réduire le caractère intensif de la production (réduction des quantités d'intrants utilisées) et diversifier la production (nouveaux produits et nouveaux modes de production). Après avoir déjà pris quelques mesures dans ce sens, l'Union européenne a décidé une réforme significative de la PAC en 1992. En ce qui concerne les cultures arables (céréales, oléagineux, protéagineux), l'octroi d'aides compensatoires aux producteurs, en vue de contrebalancer la réduction des prix garantis, a été conditionné à l'application d'un taux de jachère fixé annuellement par le Conseil des Ministres de l'Agriculture, du moins pour les agriculteurs qui introduisent une demande d'aides compensatoires relative à une superficie permettant la production de plus de 92 tonnes de céréales. Parallèlement, des mesures d'accompagnement de la réforme de la PAC ont été prises et concernent notamment les pratiques agricoles compatibles avec le respect de l'environnement (les « mesures agri-environnementales ») et le boisement des terres agricoles. Afin de soutenir la production de matières premières à des fins non-alimentaires, la culture de certaines plantes, le colza par exemple, dont l'huile est utilisée comme carburant, est autorisée sur les terres mises en « jachère », tout en conservant le droit aux aides compensatoires.

Suite à la réforme de la PAC en 1999, le gel obligatoire est maintenu jusqu'à la campagne 2006-2007 avec un taux de base de 10 % à partir de la campagne 2000-2001 mais le taux effectif pourra être adapté en fonction de la situation du marché⁽¹⁾.

Le compromis de Luxembourg de juin 2003 portant sur la révision à mi-parcours de la PAC, confirme le taux de base pour le gel des terres à 10% (exemption pour les exploitants installés en agriculture biologique) avec la possibilité de gel rotationnel et de productions non alimentaires (gel non food) sur les terres concernées.

La Wallonie dispose, par rapport à la population, de plus d'espace que la Flandre, mais la production agricole peut néanmoins y être qualifiée d'intensive par comparaison avec de nombreuses régions d'Europe et du monde. L'utilisation d'intrants varie sensiblement selon les

⁽¹⁾ COMMISSION EUROPEENNE *Réforme de la PAC : une politique pour l'avenir*. Fact-sheet, Direction Générale de l'Agriculture, (2002), 24 p.

régions, mais elle est généralement assez élevée. Les mesures concernant l'extensification des productions n'y ont guère eu de succès. En effet, il s'avère que la rentabilité des productions est plus élevée lorsque l'on utilise des méthodes intensives. Par ailleurs, l'exploitation extensive des terres n'est pas dans la mentalité des exploitants belges, habitués à une relative rareté de la terre.

Au 15 mai 2002, la superficie totale de terres arables retirées de la production en Région wallonne s'élève à 18 712 ha, dont 15 001 ha de jachères aidées⁽¹⁾, 994 ha de jachères non aidées⁽²⁾, et 2 717 ha de tournières enherbées. Cette superficie concerne 4 069 exploitations, soit une moyenne de 4,60 ha. Les exploitants opérant en agriculture biologique ont déclaré 220 ha de jachère, soit 1,2 % du total.

Les superficies retirées de la production sont beaucoup plus importantes en Wallonie qu'en Flandre (8 827 ha, dont 5 756 ha de jachères aidées, 2 422 ha de jachères non aidées et 649 ha de tournières enherbées).

Les exploitations ayant gelé des terres en 2002 se situent principalement en région limoneuse, dans le Condroz et en région sablo-limoneuse. A l'échelon provincial (tableau 3.2), on les rencontre surtout dans les provinces du Hainaut (41 %) et de Namur (24 %), loin devant le Brabant wallon et la province de Liège (16 % chacune). Le Luxembourg ne compte que 3 % des exploitations ayant retiré des terres arables de la production.

Les superficies mises en jachère et pour lesquelles l'agriculteur reçoit une aide de l'Union européenne se trouvent avant tout dans les régions de grandes cultures : environ 10 770 ha en région limoneuse, 5 670 ha en Condroz et de 4 700 ha en région sablo-limoneuse. Sur le plan provincial, les terres en jachère aidée se trouvent surtout en Hainaut (5 508 ha) et dans le Namurois (4 171 ha). Le Brabant wallon, malgré une SAU relativement réduite, compte 2 513 ha de terres en jachère aidée, valeur proche de celle obtenue pour la région liégeoise (2 388 ha). Dans le Luxembourg, terre de prairies et d'élevage bovin, 556 ha sont mis en jachère aidée.

Il faut bien remarquer ici que les terres mises en jachère faisant partie de la SAU ne sont pas « exclues » et ne sont pas affectées à des fins autres qu'agricoles, mais qu'elles continuent de faire partie intégrante du parcellaire des exploitations. Ce sont des terres dont la capacité productive est momentanément mise en réserve mais qui peuvent immédiatement retourner à un mode d'exploitation classique. De plus, ces terres ne sont, en aucun cas, des surfaces abandonnées. Elles doivent faire l'objet d'un entretien minimal, les espèces que l'on peut y semer, afin de couvrir le sol, et les produits que l'on peut employer, sont strictement réglementés.

Les superficies retirées de la production et pour lesquelles aucune aide n'est octroyée varient également en fonction des régions agricoles et des provinces. Elles sont les plus élevées en régions sablo-limoneuse (959 ha) et limoneuse (537 ha). A l'opposé, la Fagne ne compte que 5 ha de jachères non aidées. Au niveau provincial, les provinces du Hainaut et de Namur regroupent plus de 60% de la superficie mise en jachère non aidée en Région wallonne.

¹ Selon l'INS, les jachères aidées sont des jachères pour lesquelles des primes sont payées. Elles ne comprennent pas les cultures non alimentaires sur terres gelées.

² Les jachères non aidées sont des terres laissées au repos, c'est-à-dire qui ne produisent rien, pour lesquelles il n'y a pas de prime versée, que ces terres soient nues ou couvertes.

Tableau 3.2 : Superficie de terres arables retirées de la production en Région wallonne et dans les provinces wallonnes en 2002 (ha). Nombre d'exploitations concernées.

	Région wallonne	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Jachères aidées (ha)	15 000,68	2 512,99	5 507,98	2 387,94	420,51	4 171,26
Jachères non aidées (ha)	994,36	74,75	343,70	187,85	87,30	300,76
Tournières enherbées (ha)	2 717,44	223,73	920,49	398,57	48,28	1 126,37
Total des terres arables Retirées de la production (ha)	18 712,48	2 811,47	6 772,17	2 974,36	556,09	5 598,39
Total des exploitations (toutes formes de jachère)	4 069	632	1 666	667	136	968

2. LES PRODUCTIONS ANIMALES

2.1 La production bovine

Au 15 mai 2002, le nombre total de bovins recensés en Région wallonne atteint 1 433 666 unités, soit une baisse de 76 464 unités ou 5,1 % par rapport à 2001. Au cours des deux dernières décennies, le nombre total de bovins présents sur le sol wallon a relativement peu varié (figure 3.34). Le nombre de bovins tournait autour de 1 450 000 têtes durant les années 80.

Les années 1989 et 1990 marquent cependant une hausse et l'on se situe toujours, jusqu'en 1995, au-dessus de 1,52 million de têtes. L'augmentation du cheptel peut s'expliquer par une certaine capitalisation de la part des éleveurs, en vue de constituer une base de référence élevée avant la réforme annoncée de la PAC, ainsi que par les prix intéressants qui ont été obtenus à cette époque. Les difficultés croissantes qui ont été enregistrées par la suite (surproduction, baisse des prix) n'ont pas eu de conséquences sur le cheptel détenu.

Chiffres repères		
Cheptel bovin en RW		
(x 1 000 têtes)		
1995	1 555	(max)
2002	1 434	(min)

La crise de la « vache folle » (ESB), déclenchée en mars 1996, a provoqué une diminution du cheptel suite à l'augmentation des abattages effectués. En 1997 et 1998, les effectifs du cheptel bovin wallon continuent de diminuer. Une légère reprise enregistrée en 1999 est suivie d'une nouvelle baisse l'année suivante (crise de la dioxine de juin 1999) pour augmenter de nouveau en 2001 et ensuite baisser en 2002.

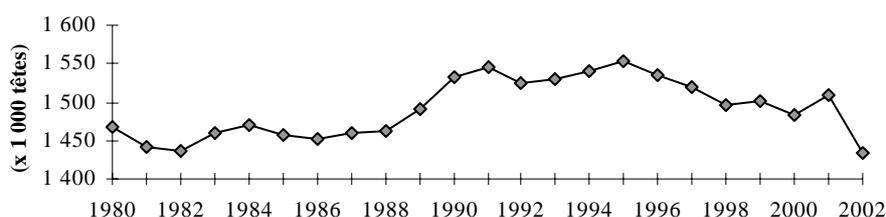
Au cours de la décennie écoulée, l'année 2002 se singularise par les plus fortes variations (baisse) relatives annuelles du nombre de bovins mais aussi, dans une mesure légèrement moindre, du nombre de détenteurs de bovins. Ceci a pour effet de réduire la taille moyenne du troupeau par détenteur ce qui ne s'était jamais produit au cours de cette période.

Suite à la réforme de la PAC en 1999, la nouvelle organisation commune des marchés dans le secteur de la viande bovine remplace graduellement le système d'intervention par un système de stockage privé, inspiré de celui appliqué dans le secteur de la viande porcine et axé sur le prix de base. Par ailleurs, le prix de base peut être modifié en tenant compte notamment de la nécessité de fixer ce prix à un niveau contribuant à stabiliser les prix de marché, sans toutefois conduire à la constitution d'excédents structurels dans l'Union⁽¹⁾.

La baisse des prix dans le secteur bovin induit une forte adaptation des paiements directs. La prime spéciale aux bovins mâles (taureaux et de bœufs), la prime au maintien des troupeaux de vaches allaitantes et la prime d'abattage pour tous les types de bovins, y compris les vaches laitières et les veaux sont augmentées.

¹ LEDENT A. et BURNY Ph. *La Politique agricole commune, des origines au 3^e millénaire*. Les Presses agronomiques de Gembloux, (2002), 600 p

Figure 3.34 : Evolution du nombre total de bovins en Région wallonne, de 1980 à 2002
(x 1 000 têtes)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

Les bovins sont répartis sur l'ensemble du territoire wallon. Au 15 mai 2002, on en dénombre près de 407 000 dans le Luxembourg (28,4 % du cheptel wallon), 375 000 (26,1 %) dans le Hainaut, 300 000 (20,9 %) en province de Liège, 286 000 (19,9 %) en province de Namur et un peu moins de 66 000 (4,6 %) dans le Brabant wallon.

Si le cheptel wallon a relativement peu évolué, sur le plan quantitatif, au cours des deux dernières décennies, il n'en va pas de même au plan qualitatif. Plusieurs points sont à examiner à ce sujet.

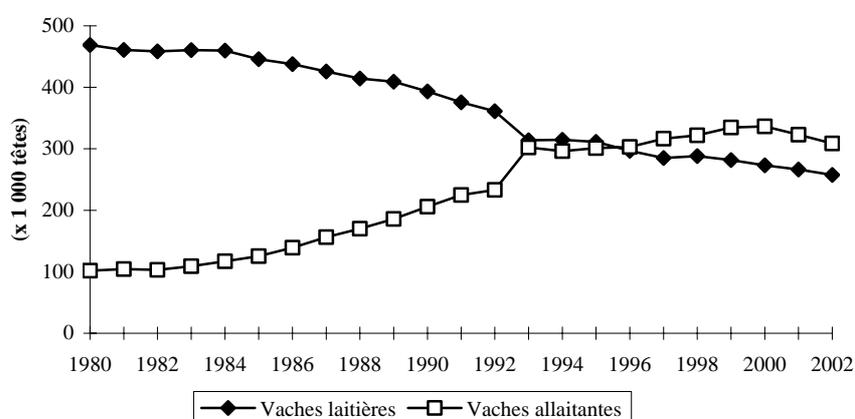
Les bovins étaient autrefois surtout détenus pour la traction et la production laitière. La viande ne constituait, en fait, qu'un sous-produit de la production laitière. Les animaux n'étaient généralement tués qu'à un âge avancé. Il n'y a pas si longtemps, le Blanc-Bleu Belge était encore une race à deux fins. Avec la création de l'Union européenne et la mise sur pied de la PAC, les exploitations agricoles se sont de plus en plus spécialisées. Ce phénomène a également touché la production bovine, d'autant plus que la demande de viande bovine s'est accrue avec la hausse du pouvoir d'achat. L'élevage de bovins à seule fin de produire de la viande s'est donc avéré rentable et la sélection a permis d'obtenir des animaux très viandeux, dont le Blanc-Bleu actuel est devenu le type.

Le même processus a caractérisé le secteur laitier. Les rendements se sont accrus progressivement, notamment grâce à l'introduction de la race Holstein. Cependant, le marché laitier a connu, avant celui de la viande, des problèmes de surproduction. Afin de maintenir les prix au producteur, les quotas laitiers ont été instaurés en 1984. La principale conséquence des quotas a été l'accélération de la spécialisation et de la hausse des rendements. Cette amélioration des rendements a entraîné la réduction du nombre de vaches laitières, la production étant limitée. Les éleveurs se sont donc naturellement orientés de plus en plus vers la production de viande ou plus souvent, en Wallonie, vers l'élevage de veaux à destination viandeuse et la détention de vaches allaitantes.

En 1980, le nombre de vaches qualifiées de laitières était légèrement inférieur à 469 000 en Région wallonne. Ce nombre a régressé d'abord lentement, puis plus rapidement après l'instauration des quotas, pour se situer à 409 000 têtes en 1989. Dans les années 90, la diminution s'accélère nettement et on passe pour la première fois sous la barre des 300 000 unités en 1996. En 2002, on ne dénombre plus que 257 559 vaches laitières en Région wallonne (figure 3.35). Il est à noter que le nombre de vaches laitières a chuté de près de 50 000 unités entre 1992 et 1993. La réforme de la PAC, décidée en 1992 et appliquée à partir du 1^{er} juillet 1993, explique en grande partie ce fait.

Chiffres repères		
Cheptel bovin en RW		
(x 1 000 unités)		
	V. laitières	V. allaitantes
1980	469 (max)	102 (min)
1993	314	302
2000	273	336 (max)
2002	258 (min)	309

Figure 3.35 : Evolution du nombre de vaches laitières et du nombre de vaches allaitantes, en Région wallonne, de 1980 à 2002 (x 1 000 têtes)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

Le nombre de vaches laitières est réparti de manière inégale sur le territoire wallon. Au 15 mai 2002, près de 89 000 vaches laitières sont recensées dans la province de Liège, soit 34,5 % du cheptel total, tandis qu'on en dénombre près de 84 000 (32,5 %) dans le Hainaut. Le dernier tiers est réparti entre les provinces de Namur (39 000 têtes ou 15,2 %), de Luxembourg (près de 36 000 têtes ou 13,8 %) et du Brabant wallon (environ 11 000 têtes ou 4,1 %).

Globalement, le nombre de vaches allaitantes a enregistré une évolution inverse de celle observée pour les vaches laitières (figure 3.35). En 1980, moins de 102 000 vaches allaitantes étaient recensées. Ce nombre a franchi la barre des 200 000 unités en 1990. En 1993, avec l'application de la réforme de la PAC, on atteint 302 000 unités, soit 69 000 unités de plus qu'en 1992. Par la suite, le nombre de vaches allaitantes poursuit une très lente augmentation jusqu'en 2000 où 336 444 vaches sont recensées. Au 15 mai 2002, on en compte 308 603, soit 8,3% de moins qu'en 2000, l'année 2001 ayant déjà vu s'amorcer cette tendance à la baisse.

Suite à la réforme de la PAC en 1999, l'éligibilité de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes à orientation « viande » est élargie aux génisses destinées à assurer le renouvellement du troupeau de vaches¹. En parallèle, le secteur est affecté par la crise de la dioxine en juin 1999 et par une nouvelle crise de l'ESB en novembre 2000.

C'est la province de Luxembourg qui détient, de loin, le plus grand nombre de vaches allaitantes, avec près de 122 000 unités en 2002, soit 39,5 % du cheptel wallon. La province de Namur vient en deuxième position avec 69 000 têtes (22,4 %). On recense près de 59 000 têtes en province du Hainaut (19,0 %) et un peu plus de 45 000 têtes en province de Liège (14,6 %). Enfin, le Brabant wallon compte près de 14 000 têtes ou 4,5 % du cheptel wallon.

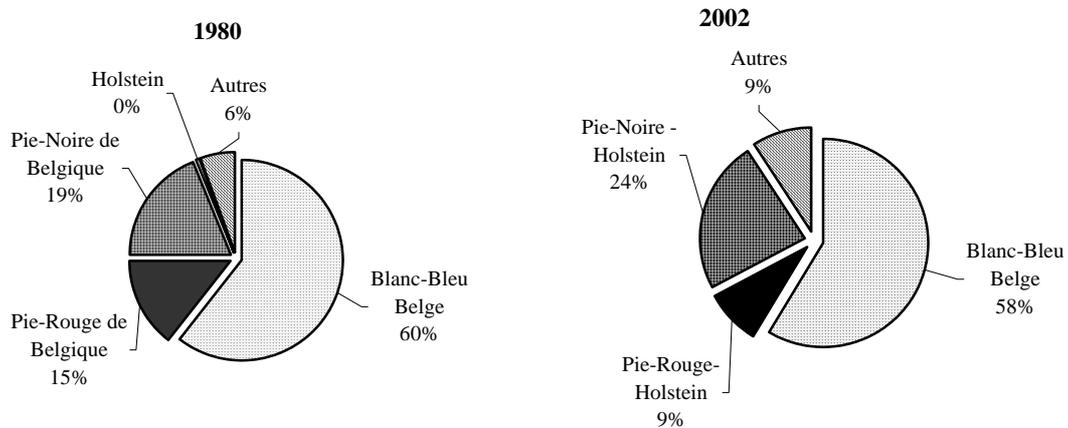
Si le nombre total de bovins est bien réparti sur le territoire wallon, on constate des orientations très différentes selon la province. Ainsi, celle de Luxembourg est beaucoup plus orientée vers la production viandeuse (ou, plutôt, vers l'élevage de veaux de race viandeuse qui sont engraisés ailleurs) que vers la production laitière, on y dénombre presque 3,5 fois plus de vaches allaitantes que de vaches laitières. La province de Namur est, elle aussi, plus orientée vers la viande que vers le lait mais dans une proportion nettement moindre (1,7 vache allaitante pour 1 vache laitière). La situation est la plus équilibrée dans le Brabant wallon (1,3 vache allaitante pour 1 vache laitière). A l'inverse, la province du Hainaut (1,4 vache laitière pour 1 vache allaitante) et surtout la province de Liège (2 vaches laitières pour 1 vache allaitante) sont nettement tournées vers la production laitière.

La composition du cheptel bovin laitier et allaitant wallon a évolué au cours du temps. La race Blanc-Bleu de Belgique représentait 60,5 % du nombre total de vaches en 1980. En 2002, cette proportion approche 59 %. En valeur absolue, le nombre de vaches BBB a progressé d'un peu plus de 5 000 unités ou 1,6 %. Durant les deux dernières décennies, les races Pie-Rouge de Belgique et Pie-Noire de Belgique ont progressivement été remplacées par les races Pie-Rouge Holstein et Pie-Noire Holstein, au point que le sang Holstein se retrouve aujourd'hui généralisé. En 2002, ces deux races représentent respectivement 8,5 % (\pm 51 000 têtes) et 23,7 % (\pm 142 000 têtes) du nombre de vaches, soit au total, 32,2 % du troupeau. L'évolution la plus spectaculaire s'est produite au sujet de la Holstein. En effet, cette race était très peu présente en 1980, avec seulement 2 600 têtes ou 0,5 % du cheptel de vaches. Cette « holsteinisation » du troupeau explique la hausse importante du rendement laitier.

On recense encore d'autres races, tant en 1980 qu'en 2002 (Charolaise, Limousine, Blonde d'Aquitaine, ...), mais leur nombre est relativement faible (5,6 % en 1980; 9,2 % en 2002).

¹ LEDENT A. et BURNY Ph. *La Politique agricole commune, des origines au 3^e millénaire*. Les Presses agronomiques de Gembloux, (2002), 600 p

Figure 3.36 : Répartition des vaches selon les principales races, en Région wallonne en 1980 et en 2002



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai 1980 et 2002

Au 15 mai 2002, le cheptel bovin wallon se compose avant tout de vaches laitières, de vaches allaitantes (tableau 3.3) et des jeunes animaux détenus en vue de les remplacer. Le nombre de jeunes animaux destinés à être abattus comme veaux est très faible. Par rapport à l'année précédente, on observe une diminution importante du nombre de bovins de moins d'un an et de ceux âgés d'un à deux ans, autres que les veaux de boucherie. Ce sont en partie des animaux maigres qui sont vendus hors de Wallonie pour être engraisés (mâles) ou entrer plus tard en production (femelles).

Le nombre de vaches de réforme recensées en Région wallonne est de 32 602 pour l'année 2002, soit 1 990 têtes de moins qu'en 2001.

En 2001, le nombre de vaches laitières inscrites dans le mode de production biologique était de 4 912, soit 1,8 % du nombre de vaches laitières. De même, 6 650 vaches allaitantes étaient concernées, soit 2,1 % du nombre de vaches allaitantes.

Tableau 3.3 : Composition du cheptel bovin wallon au 15 mai 2002

	Têtes	%
Bovins de moins de 6 mois		
- destinés à être abattus comme veaux	2 217	0,2
- autres	222 458	15,5
Bovins de 6 mois à moins d'un an		
- destinés à être abattus comme veaux	1 084	0,1
- autres	148 433	10,4
Bovins de 1 an à moins de 2 ans		
. Mâles	72 812	5,1
. Femelles		
- animaux de boucherie	3 340	0,2
- autres (remplacement)	205 293	14,3
Bovins de 2 ans et plus		
. Mâles	18 667	1,3
. Génisses		
- animaux de boucherie	6 127	0,4
- autres (remplacement)	154 471	10,8
. Vaches *		
- laitières	267 017	18,6
- allaitantes	331 747	23,1
Total des bovins	1 433 666	100,0

* y compris vaches de réforme

Source des données : INS - Recensement agricole et horticole au 15 mai 2002

2.2 La production porcine

Alors que la production de viande porcine a fortement augmenté dans le pays depuis plusieurs décennies, le nombre de porcs recensés en Wallonie a suivi le chemin inverse. C'est là une des conséquences de la spécialisation et de l'intensification. Disposant, en moyenne, de superficies nettement plus importantes que leurs collègues flamands, les agriculteurs wallons situés dans les régions fertiles se sont orientés vers les grandes cultures. Ceux qui exerçaient leur métier dans les régions herbagères se sont spécialisés dans les productions bovines. Présentant un rapport main-d'oeuvre/superficie nettement plus élevé qu'en Wallonie, la Flandre a développé l'horticulture et l'élevage des porcs et des volailles, d'autant plus qu'Anvers et Gand sont devenus d'importants ports d'importation de produits de substitution des céréales, produits bon marché utilisés en alimentation animale.

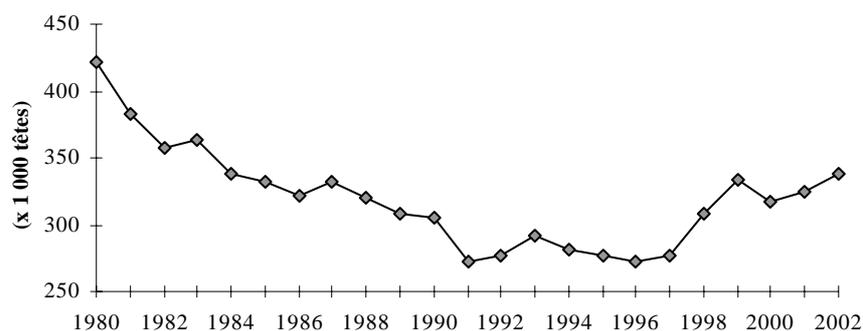
Les agriculteurs wallons et flamands se sont bien adaptés à la PAC, mais en empruntant des voies différentes, vu la disparité relative aux ressources humaines et foncières. Poussée loin, cette logique micro-économique a conduit à un grand développement de la production porcine en Flandre en même temps qu'à son déclin en Wallonie. Toutefois, le cheptel porcin wallon enregistre une légère reprise à la fin de la décennie 90, la spéculation étant développée dans les exploitations en tant que source de diversification des revenus.

En 1980, la Wallonie comptait près de 421 000 porcs recensés chez 10 025 détenteurs (figure 3.37). Cette spéculation concernait alors 26,5% des exploitations agricoles régionales. En 2002, cette proportion n'est plus que de 6,5%, soit 1 226 exploitations détenant 338 509 porcs. Entre 1980 et 1990, le cheptel porcin wallon s'est maintenu au dessus des 300 000 têtes avant de descendre jusqu'à 272 000 porcs en 1996. Or, cette année-là est marquée par la crise de l'ESB dans le secteur bovin, favorable à la production porcine qui amorce dès lors une remontée, si bien qu'en 1999, on enregistre une augmentation du cheptel de 22,7% par rapport à 1996. Toutefois, la crise de la dioxine de 1999 n'est pas étrangère à la régression du cheptel de 5% enregistrée en 2000. L'année suivante est marquée par une légère croissance du cheptel porcin de 8 100 têtes tandis que le secteur bovin sort à peine d'une seconde crise d'ESB survenue à la fin de l'année 2000. En 2002, cette croissance se poursuit et s'accroît même puisque l'on recense 13 230 porcs de plus qu'en 2001.

Chiffres repères	
Cheptel porcin en RW	
(x 1 000 têtes)	
1980	421 (max)
1996	272 (min)
2002	339

La production porcine est concentrée dans les provinces du Hainaut (143 472 porcs en 2002 ou 42,4% du cheptel wallon) et de Liège (107 489 porcs - 31,8%). Les porcs sont peu nombreux dans les autres provinces : 37 020 pour la province de Namur (10,9%), 28 668 en Brabant wallon (8,5%) et 21 860 seulement pour la province de Luxembourg (6,5%).

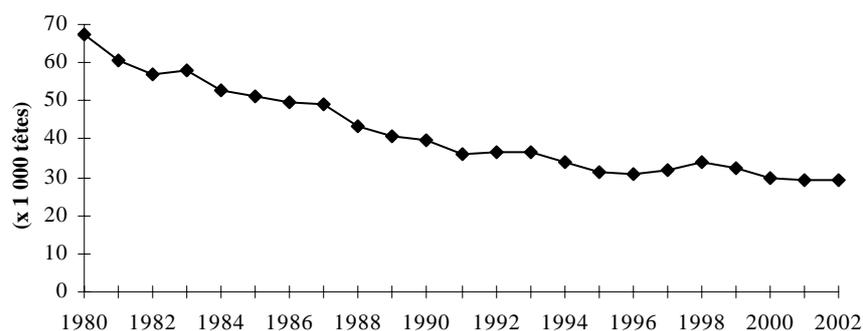
Figure 3.37 : Evolution du nombre total de porcs, en Région wallonne, de 1980 à 2002
(x 1 000 têtes)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

A l'image de l'évolution du cheptel porcin wallon, le nombre de truies a globalement diminué de 65,5 % entre 1980 et 2002, passant de 84 300 à 29 000 têtes (figure 3.38). La diminution a été rapide au cours des premières années et plus modérée par la suite, avec notamment une très légère augmentation en 1997 et 1998.

Figure 3.38 : Evolution du nombre de truies, en Région wallonne, de 1980 à 2002
(x 1 000 têtes)

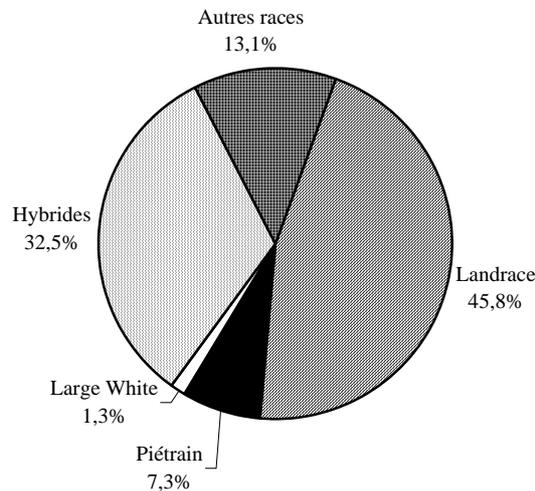


Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

La répartition des truies par province wallonne est la suivante : 41,9 % dans le Hainaut (12 213), 30,6 % en province de Liège (8 912), 12,4 % en Brabant wallon (3 599), 10,2 % dans la province de Namur (2 968) et 4,9 % dans celle de Luxembourg (1 422).

En Wallonie, la race porcine dominante est le Landrace, avec près de 47 % des truies. La race Piétrain compte pour 7 % et la race Large White pour à peine 1 %. Les hybrides représentent près de 33 % du nombre de truies (figure 3.39). Il est à noter que comparée à la situation au 15 mai 1999, l'importance relative des races Landrace et Piétrain va en diminuant plus particulièrement au profit des hybrides. Notons toutefois que l'effectif des autres races a plus que doublé depuis 1999.

Figure 3.39 : Répartition des truies selon la race, en Région wallonne, en 2002



Source des données de base : INS - Recensement agricole et horticole au 15 mai 2002

Pour information, la Flandre comptait 4,75 millions de porcins répartis chez 31 744 détenteurs (41,8 % des exploitations agricoles régionales) en 1980. L'année 2002 affiche un cheptel de 6,4 millions de têtes recensées dans 7 935 unités de production (20,9 % des exploitations agricoles flamandes). Le cheptel porcine flamand a donc connu une croissance globale de 35 % et est près de vingt fois plus important que celui de la Région wallonne.

Au cours de ces quelques dernières années, on a toutefois constaté un léger regain d'intérêt des agriculteurs wallons pour la production porcine. De son côté, la production flamande n'a cessé de croître et, même si la consommation nationale se maintient à un haut niveau, des problèmes de surproduction existent. De plus, la concentration de la production porcine flamande a pour conséquences l'apparition de graves problèmes de pollution des eaux et de l'air et la fréquence d'épizooties catastrophiques, provoquant l'abattage de centaines de milliers d'animaux pour un coût de plusieurs dizaines de millions d'euros. Les pouvoirs publics ont d'ailleurs dû prendre des mesures qui conduisent à la limitation du cheptel (Mest Aktie Plan en Flandre). La situation en Wallonie est nettement meilleure, car celle-ci dispose des terres nécessaires à l'épandage du lisier. La Wallonie présente donc un potentiel de développement de la production porcine, celle-ci devant être désormais nettement plus liée au sol.

Les crises qui ont secoué le secteur de la viande ces dernières années ont favorisé l'émergence de nouveaux modes de production aboutissant à des produits de qualité différenciée.

Ainsi, au 31 décembre 2000, on comptabilisait 10 399 porcs « bio » certifiés en Belgique. Cette production répond à une demande encore supérieure à l'offre si bien que les engraisseurs et transformateurs sont poussés à importer des porcs « bio ». Il existe également une filière de production porcine sous le label wallon « porc fermier » dont l'évolution de la production est reprise dans le tableau 3.4 qui suit. Ces deux modes de production doivent respecter un cahier des charges bien précis, notamment en termes d'alimentation et de bien-être animal, et incluent un contrôle régulier par des organismes certificateurs agréés.

Tableau 3.4 : Evolution de la production de porcs sous label « porc fermier » en Région wallonne

année	Nombre de porcs
1999	15 486
2000	17 970
2001	18 519
2002	18 323

Source des données : PROMAG

2.3 La production avicole

2.3.1 Les poulets de chair

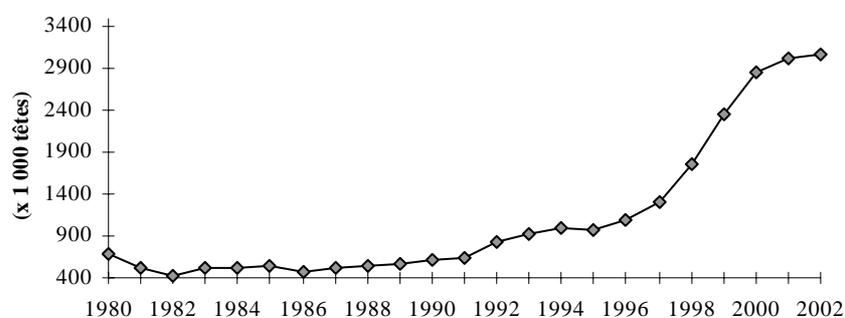
La production de viande de volaille, composée essentiellement de poulets, a connu un grand développement au cours de ces dernières années, dans de nombreux pays du monde, dont la Belgique. La consommation de ce type de viande blanche s'est considérablement accrue. La production est devenue, généralement, très intensive, avec un indice de transformation très favorable, permettant de produire à bon marché et de concurrencer les autres viandes, notamment la viande bovine. Le succès de la viande de poulet est aussi probablement dû, en partie, à l'évolution du mode de vie et à l'essor de la grande distribution, la viande de volaille se prêtant mieux que d'autres à certains conditionnements.

Chiffres repères	
Poulets de chair en RW	
(x 1 000 unités)	
1982	425 (min)
1990	610
2002	3 082 (max)

La Wallonie, cependant, est longtemps restée à l'écart de ce mouvement, au contraire de la Flandre. Le nombre de poulets de chair, recensés au 15 mai, en Wallonie était de 683 545 têtes en 1980 contre 9,1 millions de têtes en Flandre (figure 3.40). Il tourne autour du demi million de têtes dans les années 80, excepté en 1982 où une valeur minimum (425 000 têtes) est enregistrée. Il faut attendre les années 90 pour voir le cheptel wallon quintupler. Il passe alors de 610 000 têtes en 1990 à un peu plus de 3 millions de têtes en 2002. Cette même année, la Flandre héberge 20,8 millions poulets de chair.

Il est à remarquer qu'entre 1996 et 2002, la Région wallonne voit son cheptel progresser de 180,3 % (contre 10,5 % en Région flamande). Cet intérêt grandissant de la part des exploitants wallons va de pair avec les crises successives qu'a connues le secteur bovin, la production de poulets de chair représentant un moyen de diversification.

Figure 3.40 : Evolution du nombre de poulets de chair en Région wallonne, de 1980 à 2002 (x 1 000 têtes)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

C'est la province du Hainaut qui détient la part la plus importante de la production wallonne de poulets de chair, avec 33,6 % du cheptel, soit 1,03 millions de têtes au 15 mai 2002. La province de Liège détient 713 200 têtes ou 23,1 % du total tandis que l'on recense 634 600 poulets dans le Namurois (20,6 %). Les deux autres provinces sont en retrait : 360 100 dans le Luxembourg (11,7 %) et 340 200 en Brabant wallon (11 %).

Les poulets de chair sont concentrés dans 3,4 % des exploitations agricoles wallonnes soit 649 unités de production. En 1980, on comptait 2 209 détenteurs de poulets de chair en Wallonie, soit 5,8 % des exploitations agricoles. Le cheptel moyen était alors de 309 têtes contre 4 750 têtes en 2002. Du côté de la Flandre, 929 détenteurs ont été recensés en 2002 (contre 1 882 en 1980) soit 2,4 % (2,5 % en 1980) des exploitations agricoles flamandes. Le cheptel moyen est passé de 4 861 têtes en 1980 à 22 355 têtes en 2002.

Les crises successives qui ont secoué le secteur de la viande ont favorisé le développement de modes de production de qualité différenciée. Aujourd'hui, le marché propose notamment des poulets labellisés « poulet de chair ». Des conditions strictes doivent être respectées concernant le bien-être des animaux et leur alimentation sous le contrôle d'organismes agréés qui interviennent au niveau des différents maillons de la chaîne, depuis le producteur jusqu'au boucher. Les poulets sous label sont plus lourds et plus âgés que ceux obtenus par l'élevage industriel. L'association interprofessionnelle UNIPROVOLA est chargée de promouvoir la production et la commercialisation du poulet sous label. La production de poulets de chair a évolué comme indiqué au tableau 3.5.

Tableau 3.5 : Nombre de poulets produits sous label de 1994 à 2001

année	Nombre de poulets produits sous label
1994	39 108
1995 ¹	43 318
1996	44 931
1997	43 957
1998	66 864
1999	49 815
2000	45 691
2001	43 598
2002	40 991

Source des données : PROMAG

D'autres productions de qualité différenciée sont également commercialisées. Il s'agit de poulets de marque et de poulets issus de la production biologique. Le poulet de marque est vendu sous une marque commerciale bien identifiée qui définit un produit différent du poulet standard tandis que la production de poulets « bio » suit un cahier des charges bien défini et est contrôlée par des organismes certificateurs agréés (ECOCERT et BLIK). A titre d'information, 43 150 poulets « bio » ont été produits en 2001, soit 1,4 % des poulets de chair recensés cette année-là.

La dépendance de la Belgique vis-à-vis de ses importations de poulets de qualité différenciée laisse penser que cette production continuera de se développer à l'avenir. Par ailleurs,

¹ Passage en « label de qualité wallon »

la Filière Avicole et Cunicole Wallonne (FACW) a été mise en place en juillet 2000 dans le but de favoriser le développement du secteur de la volaille dans la Région.

2.3.2 Les poules pondeuses

La consommation moyenne d'œufs est stationnaire depuis plusieurs années mais les utilisations des œufs se sont diversifiées grâce au développement de l'industrie agro-alimentaire.

Comme pour le porc et le poulet de chair, la production d'œufs s'est fortement intensifiée, grâce à la sélection et à l'utilisation d'aliments concentrés. La production s'est également concentrée en Flandre, plus particulièrement aux alentours des grands ports d'importation. Les producteurs se sont fortement spécialisés et les exploitations hors sol sont fréquentes. De toute manière, les producteurs disposant de terres ne les cultivaient guère pour produire des céréales destinées à l'alimentation de leurs volailles. En effet, il était plus rentable de vendre des céréales et d'acheter des aliments composés meilleur marché à base de produits de substitution des céréales. Alors que la production se concentrait en Flandre dans un nombre réduit d'exploitations de grande taille, la production d'œufs déclinait en Wallonie.

Le nombre de poules pondeuses était supérieur à 800 000 en 1980 (figure 3.41). Ce nombre fluctue durant les années 80 pour descendre à 500 000 têtes en 1990. Après une forte baisse en 1991, le nombre de poules pondeuses évolue de nouveau de manière fluctuante mais une certaine reprise s'est amorcée à partir de 1996. Au 15 mai 2002, la Région wallonne compte 1 110 209 poules pondeuses, soit près de 132 000 unités de plus qu'en 2001.

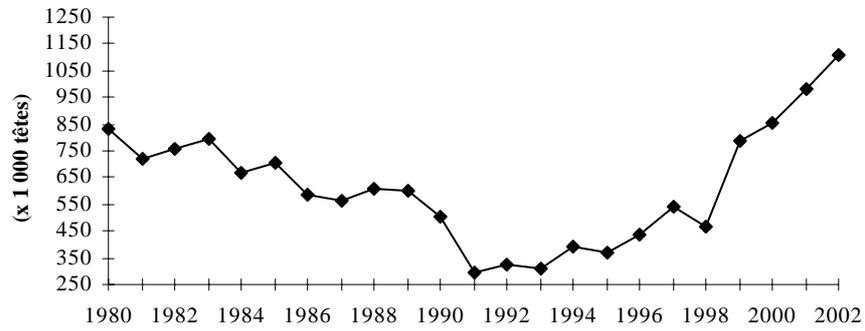
Chiffres repères	
Poules pondeuses en RW	
(x 1 000 unités)	
1980	832
1991	297 (min)
2002	1 110 (max)

La production d'œufs en Wallonie se concentre, en 2002, dans les provinces du Hainaut (433 600 têtes ou 39,1 % du cheptel wallon) et, dans une moindre mesure, de Luxembourg (242 300 têtes ou 21,8 %) et de Liège (227 500 têtes ou 20,5 %). Les autres provinces comptent relativement moins de poules pondeuses : 106 000 têtes dans le Brabant wallon (9,5 %) et 100 900 têtes dans le Namurois (9,1%).

Le nombre de détenteurs de poules pondeuses était fort élevé en 1980, puisqu'il atteignait 14 739. Il n'a cessé de diminuer pendant les quinze années suivantes, si bien que l'on ne recense plus que 2 731 exploitations détentrices en 1995. En 2002, 2 827 exploitations détiennent des poules pondeuses soit une légère diminution par rapport à l'année précédente. Le cheptel moyen était de 56 têtes seulement en 1980, mais s'élève à 393 têtes en 2002.

Enfin, on notera qu'en 2001, 6 498 poules pondeuses ont été répertoriées par les organismes agréés pour l'agriculture biologique. Cela représente 0,7 % du cheptel wallon recensé au 15 mai de cette année-là.

Figure 3.41 : Evolution du nombre de poules pondeuses, en Région wallonne, de 1980 à 2002
(x 1 000 têtes)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

2.3.3 Autres volailles

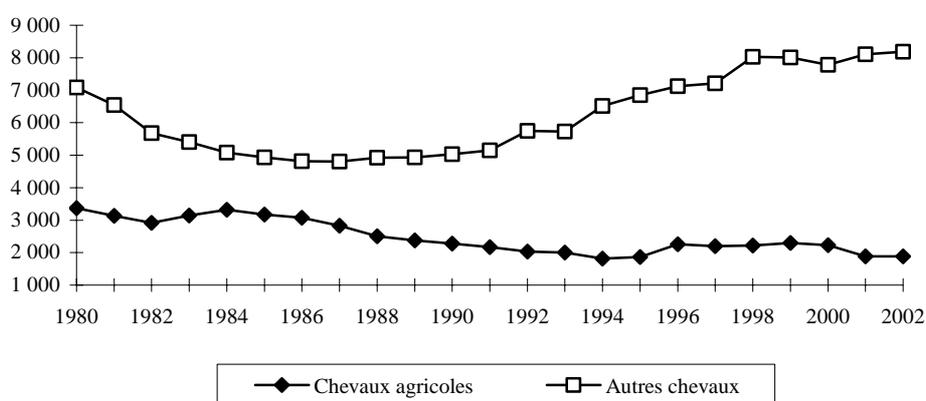
Le poulet de chair est, de loin, la principale volaille élevée pour la viande, mais on trouve de nombreuses autres espèces en Wallonie. On recense notamment, au 15 mai 2002, 2 663 dindes et dindons et 35 065 autres volailles (canards, pintades, faisans, cailles, oies, ...).

2.4 La production chevaline

En 1980, 3 368 chevaux agricoles étaient encore recensés en Wallonie. Après s'être maintenu aux environs de 3 000 unités quelques années, le nombre de chevaux agricoles entame une régression rapide et continue de 1987 à 1994, pour ne plus atteindre que 1 816 unités. De 1995 à 1999, cependant, on enregistre une reprise, avec 2 296 chevaux pour cette dernière année (figure 3.42). Entre 1999 et 2001, le nombre de chevaux agricoles diminue de nouveau (-18% et 1 886 têtes). En 2002 le nombre reste stable.

Le nombre des « autres chevaux », quant à lui, était de 7 085 en 1980. Il a décliné assez rapidement pour ensuite se situer aux environs de 5 000 unités entre 1984 et 1991. On assiste alors à une hausse sensible pour atteindre 8 183 unités en 2002 (figure 3.42). Actuellement, les chevaux de loisir rencontrent un succès croissant.

Figure 3.42 : Evolution du nombre de chevaux agricoles et du nombre d'autres chevaux, en Région wallonne, de 1980 à 2002



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

C'est dans la province de Luxembourg que l'on trouve le plus de chevaux agricoles (657, soit 34,8 % du cheptel wallon). La province du Hainaut vient en deuxième position, avec 429 unités (22,7 %). Viennent ensuite les provinces de Liège (388 têtes ou 20,6 %), de Namur (304 têtes ou 16,1 %), et du Brabant wallon (108 têtes ou 5,7 %).

La répartition des « autres chevaux » est quelque peu différente. On les retrouve surtout dans les provinces du Hainaut (2 212 unités – 27 % du cheptel wallon), de Liège (1 988 unités - 24,3 %) et de Namur (1 848 têtes – 24,3 %). On en dénombre moins dans le Brabant wallon (1 141 têtes – 13,9 %) et le Luxembourg (994 – 12,1 %).

Le rapport chevaux agricoles/autres chevaux est le plus élevé dans le Luxembourg et le plus faible dans le Brabant wallon. Le Luxembourg compte notamment des chevaux utilisés pour le débardage en forêt.

L'avenir du cheval semble se dessiner dans le secteur des loisirs. Le cheval de trait, animal lourd et doté d'une puissance considérable, ne trouvera plus guère à être utilisé à des fins agricoles et la sélection s'oriente plutôt vers des animaux plus légers, employés pour la traction de calèches, de roulottes, ..., dans le cadre d'activités touristiques notamment.

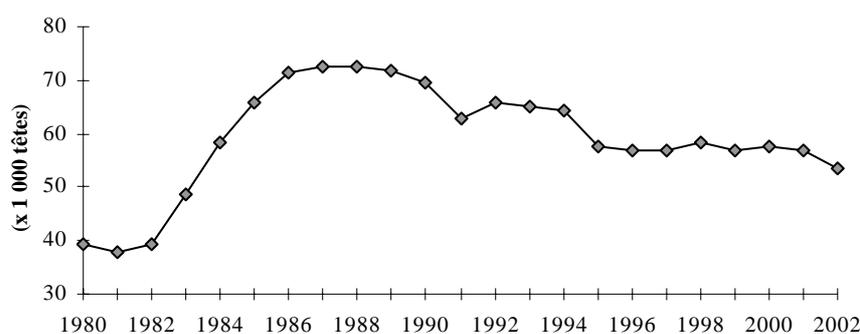
Aujourd'hui, les chevaux sont avant tout détenus par des amateurs, leur utilisation économique étant restreinte. Dans le cadre des mesures agri-environnementales, des primes sont octroyées pour la préservation des races locales, dont le cheval de trait ardennais.

2.5 La production ovine et caprine

La production ovine était plus répandue autrefois, car elle mettait en valeur des terres de moindre qualité. Cette production était compatible avec une agriculture extensive. Avec les progrès des sciences et des techniques, cependant, les terres marginales ont été progressivement abandonnées. Certaines ont été reboisées. Par ailleurs, le commerce international s'est développé et l'élevage du mouton a pris de l'extension dans certaines régions de France et de Grande-Bretagne, notamment, de même qu'en Australie et en Nouvelle-Zélande, qui sont devenues des acteurs de poids sur le marché mondial. Vu la forte densité de population observée en Belgique (densité qui s'est significativement renforcée au cours du XIX^e siècle), ce sont d'autres productions, plus exigeantes en main-d'œuvre, qui se sont développées.

En 1980, un peu plus de 39 000 moutons étaient recensés dans les exploitations agricoles wallonnes (figure 3.43). Entre 1986 et 1989, le cheptel double en nombre et tourne autour de 72 000 têtes. Dans les années 90, cependant, on observe une réduction modérée avec toutefois deux baisses plus marquées en 1991 et 1995. A partir de cette année-là, et jusqu'en 2001, le cheptel se maintient aux alentours de 57 000 têtes. En 2002, une diminution plus importante est observée et 53 384 têtes sont recensées. Cela représente néanmoins une croissance globale de 35,8 % par rapport à 1980.

Figure 3.43 : Evolution du nombre de moutons, en Région wallonne, de 1980 à 2002
(x 1 000 têtes)



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

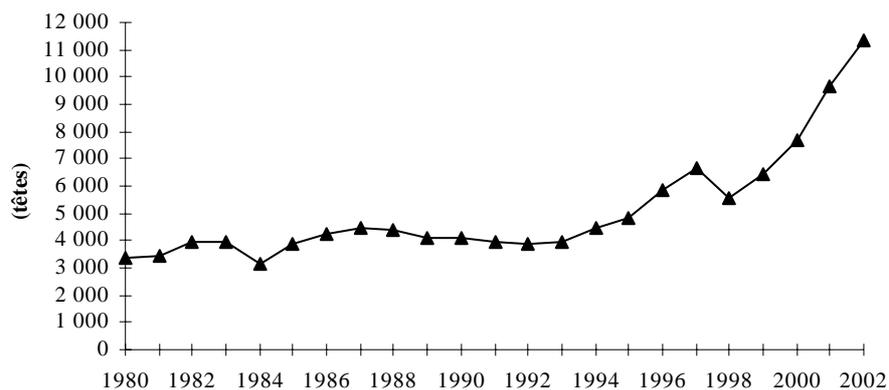
En Wallonie, les moutons sont détenus par 1 573 exploitations, soit 8,3 % des exploitations agricoles. En 1980, la Région comptait 3 259 exploitations détentrices possédant un cheptel moyen de 12 têtes (contre 34 en 2002).

Le mouton est actuellement élevé de manière plus intensive et jouit d'un bon encadrement en Wallonie. Il est surtout élevé pour la viande, mais sa consommation présente l'inconvénient d'être saisonnière (agneau de Pâques, fêtes musulmanes). Le mouton produit encore du lait pour la fabrication de fromage ainsi que de la laine. Les cours de cette dernière sont cependant fluctuants, en raison de la production saisonnière et d'importations importantes.

Le secteur ovin a connu en 2001 la création de la Fédération Interprofessionnelle Ovine Wallonne (FIOW). Ses objectifs sont entre autres d'augmenter la production et de la répartir sur l'année et de promouvoir la viande ovine. Pour favoriser le développement de cet élevage, les producteurs bénéficient également d'une prime forfaitaire à la brebis dont le montant varie en fonction de la destination de la production (lait ou viande).

Le nombre de caprins recensé en Wallonie en 2002 s'élève à 11 348 réparti dans 476 exploitations. Le cheptel wallon a doublé par rapport à 1998. Le nombre de caprins reste néanmoins faible (figure 3.44) car ce sont des animaux qui valorisent les terres les plus pauvres, même si l'on applique aujourd'hui, dans nos régions, des méthodes d'élevage plus intensives. La production caprine offre quelques possibilités de diversification, principalement la fabrication de fromage et accessoirement la viande.

Figure 3.44 : Evolution du nombre de caprins, en Région wallonne, de 1980 à 2002



Source des données de base : INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

En 2001, les organismes certificateurs agréés pour l'agriculture biologique ont recensé 3 522 ovins-caprins, ce qui représente 5,3 % du total des ovins et des caprins recensés (66 460 têtes) en Région wallonne.

CHAPITRE IV – DEGRE D'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION

1. LES RENDEMENTS¹

1.1 Le rendement laitier

Alors qu'auparavant la plupart des troupeaux bovins étaient des troupeaux mixtes, on a assisté au cours du temps à une spécialisation de plus en plus poussée. D'un côté, la viande est devenue pour certains éleveurs la production principale, alors qu'elle n'était généralement qu'un co- ou même un sous-produit du lait. En effet, le marché de la viande bovine a évolué, dans les premières décennies d'après-guerre, tant sur le plan quantitatif (hausse de la demande entraînée par une augmentation sensible du niveau de vie) que sur le plan qualitatif (exigence d'une viande plus tendre, de steaks épais faiblement cuits, par opposition à la viande bouillie). Des races typiquement viandeuses se sont alors développées, comme le Blanc-Bleu Belge, qui était cependant une race mixte à l'origine (il existe encore aujourd'hui un rameau mixte très minoritaire). D'autre part, la sélection des vaches laitières a permis une amélioration importante de leurs performances, grâce notamment à l'introduction des qualités de la race Holstein. C'est cependant l'instauration des quotas laitiers qui a été le facteur déterminant de la forte hausse des rendements laitiers, la quantité maximale à prix garanti étant obtenue avec un nombre toujours plus réduit d'animaux. Par ailleurs, la spécialisation n'a cessé de s'accroître, les éleveurs s'orientant soit vers la production viandeuse, soit vers la production laitière. Les éleveurs possédant à la fois un troupeau viandeux et un troupeau laitier sont une minorité.

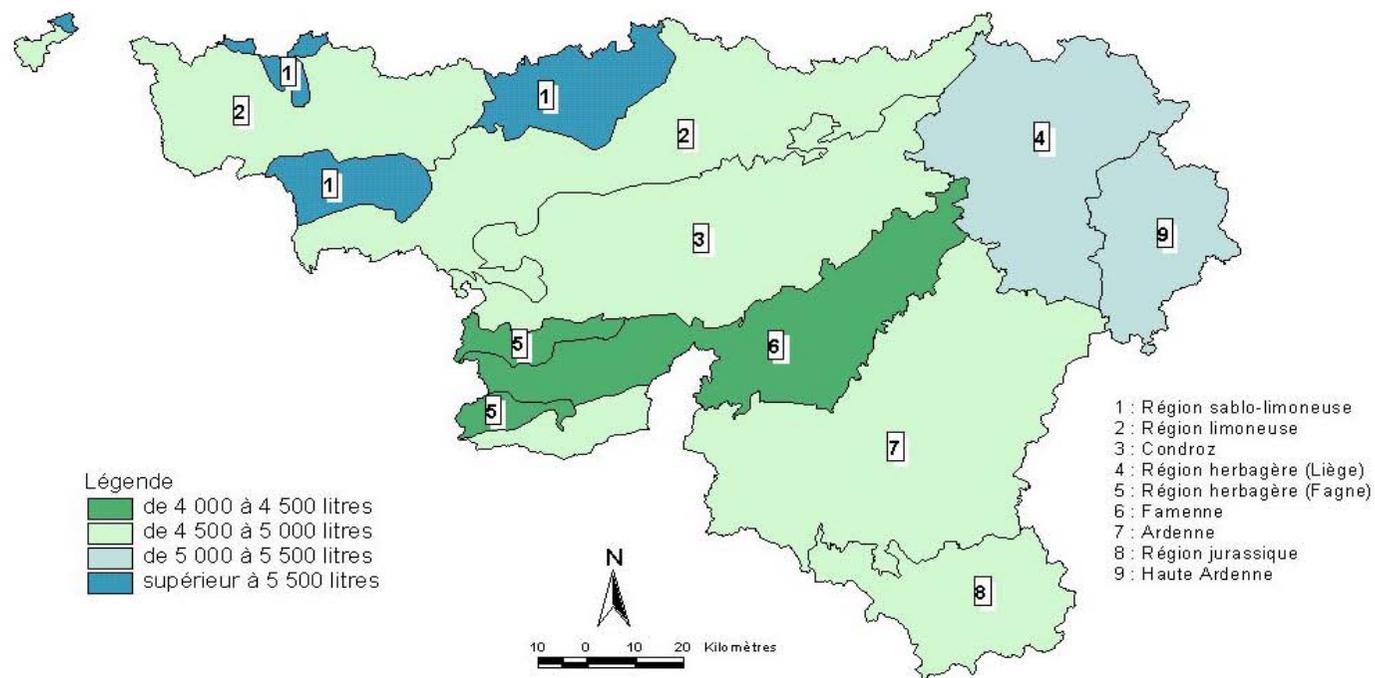
Le rendement laitier moyen observé en Wallonie était un peu supérieur à 3 400 litres par vache et par an de 1980 à 1984, année d'application des quotas (figure 4.1). Par la suite, on assiste à une hausse continue. On dépasse les 4 000 litres par an en 1991. Dans les années suivantes, l'augmentation des rendements continue et l'on atteint 5 127 litres en 2002, soit une hausse considérable par rapport à la période qui précédait l'instauration des quotas laitiers. Cette forte hausse du rendement moyen est due tant à l'élimination des vaches traites ayant un faible rendement, qu'à la sélection d'un génotype laitier plus affirmé.

Chiffres repères	
Rendement laitier en RW	
(litres/vache)	
1980	3 439 (min)
1991	4 079
2002	5 127 (max)

Les rendements laitiers varient en fonction des régions agricoles (carte 4.1). C'est dans la région sablo-limoneuse, située partiellement en Flandre que le rendement laitier est le plus élevé.

¹ Tout au long de ce chapitre, les chiffres repères et l'évolution des rendements proviennent de l'analyse des données fournies par le CEA et la Direction de l'Analyse Economique Agricole (exercice comptable 2002). A celles-ci, il a été ajouté les données des estimations INS des rendements des cultures agricoles pour l'année de récolte 2002 – Statistiques agricoles 2003, n° 1.

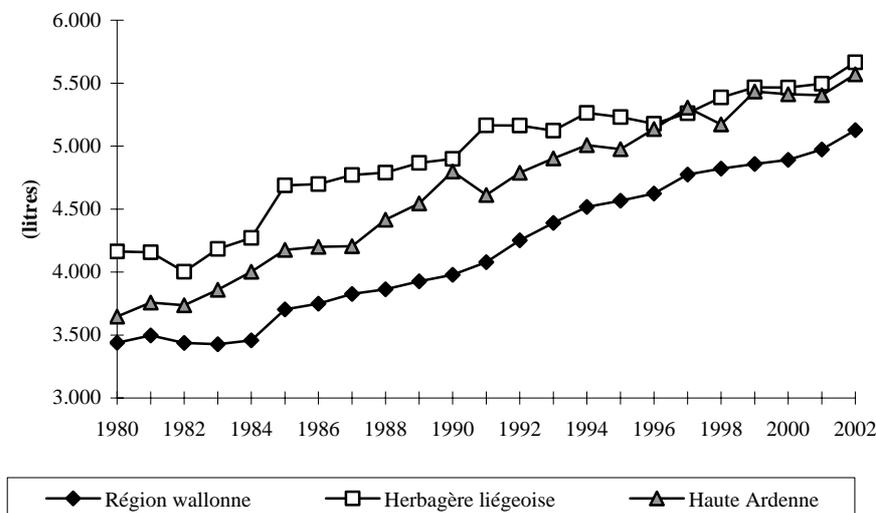
Carte 4.1 : Rendement laitier dans les régions agricoles wallonnes en 2002



Source des données de base : Direction de l'Analyse Economique Agricole.

Viennent ensuite la région herbagère liégeoise et la Haute Ardenne, orientées vers la production laitière. Le Condroz et la zone Ardenne + région jurassique ainsi que la région limoneuse occupent une position intermédiaire, voisine de la moyenne wallonne.

Figure 4.1 : Evolution du rendement laitier par vache et par an en Région wallonne, en région herbagère liégeoise et en Haute Ardenne, de 1980 à 2002 (litres)



Source des données de base : CEA – La rentabilité de l'exploitation agricole

La figure 4.1 illustre notamment l'évolution des rendements laitiers dans la région herbagère liégeoise et en Haute Ardenne. Dans ces deux régions, spécialisées en production laitière, le rendement moyen a toujours été supérieur à la moyenne wallonne. Il atteignait déjà 4 000 litres en Haute Ardenne et près de 4 300 litres en région herbagère liégeoise en 1984, avant l'instauration des quotas. Par la suite, le rendement a enregistré une nette augmentation. Il dépasse les 5 000 litres dès 1991 en région herbagère liégeoise, où il est néanmoins stationnaire depuis lors. En Haute Ardenne, par contre, le rendement a continué de progresser et atteint 5 000 litres en 1994. Tout récemment, le rendement laitier observé en Haute Ardenne a rattrapé celui enregistré en région herbagère liégeoise, alors qu'il se situait toujours quelque peu en retrait au cours des années précédentes.

Le lait étant produit avant tout pour la matière grasse qu'il contient, les sélectionneurs se sont non seulement préoccupés de la quantité de lait par vache, mais aussi de sa teneur en matières grasses. De fait, celle-ci a sensiblement augmenté durant ces deux dernières décennies (figure 4.2). Au niveau wallon, la teneur en matières grasses était d'environ 35 grammes par litres à la fin des années 70. Cette teneur a augmenté dès le début des années 80, mais la tendance s'est accélérée après la mise en œuvre des quotas, pour atteindre 39,0 grammes par litre en 1990 et 41,1 grammes par litre en 2002, soit une hausse de plus de 18% par rapport à 1980.

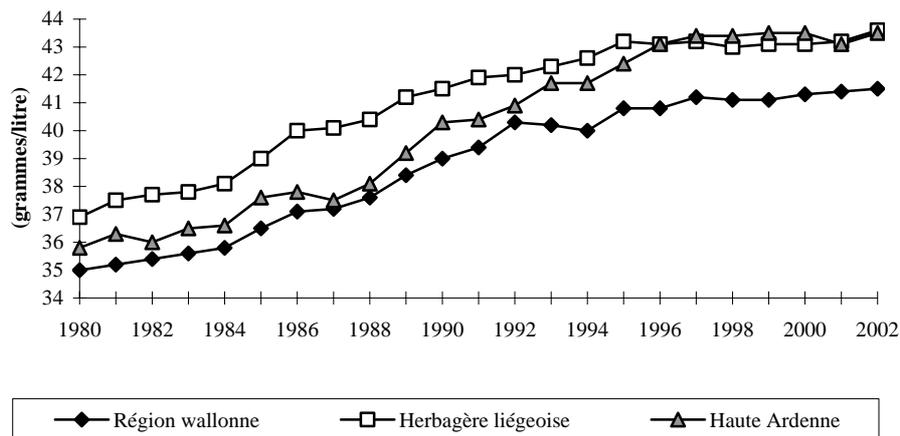
La teneur en matières grasses du lait est supérieure à la moyenne wallonne dans les régions spécialisées en production laitière (figure 4.2). En Haute Ardenne, elle était de 35,8 grammes par

litre en 1980 et est restée stationnaire jusqu'en 1984. Elle a augmenté par la suite, surtout à partir de la fin des années 80, pour atteindre un maximum de 43,5 grammes par litre en 2002.

En région herbagère liégeoise, la teneur en matières grasses s'est longtemps révélée la plus élevée. En 1980, elle était de 36,9 grammes par litre. Elle a augmenté ensuite pour atteindre 40,0 grammes par litre dès 1986. Au cours de la décennie qui suit, la hausse continue.

En 1996 cependant, les teneurs observées en Haute Ardenne sont identiques à celles de la région herbagère liégeoise. A partir de cette année, la Haute Ardenne affiche les teneurs les plus élevées, quelques points devant la région herbagère liégeoise qui enregistre une teneur moyenne de 43,1 grammes par litre en 2000. Enfin, notons un plafonnement de la teneur en matières grasses du lait produit par ces deux régions agricoles depuis 6 ans.

Figure 4.2 : Evolution de la teneur en matières grasses du lait produit en Région wallonne, en région herbagère liégeoise et en Haute Ardenne, de 1980 à 2002 (grammes/litres)



Source des données de base : CEA – La rentabilité de l'exploitation agricole

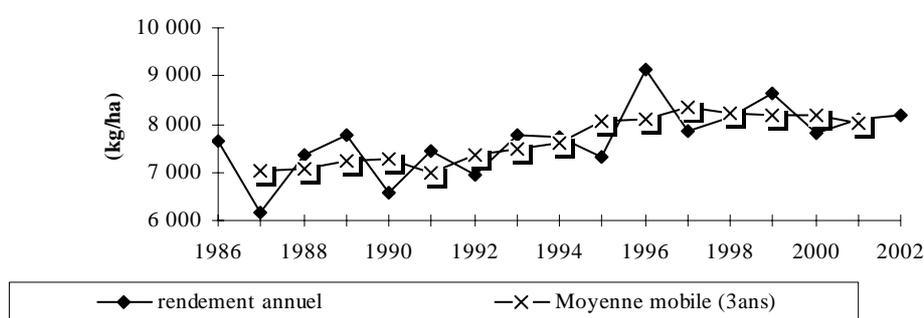
Au cours de ces deux dernières décennies, la quantité de matières grasses produite par vache a donc considérablement augmenté. Elle était, pour l'ensemble de la Région wallonne, de 120 kg / an en 1980. Elle atteint les 211 kg / an en 2002. Pour la Haute Ardenne, on est passé de 130 à 242 kg / an entre ces deux dates, les chiffres correspondants étant de 154 et 247 kg/an pour la région herbagère liégeoise. Entre 1980 et 2002, les matières grasses augmentent de 60 % pour la région herbagère liégeoise, de 76 % pour la Wallonie et de 86 % en Haute Ardenne.

1.2 Le froment d'hiver

Le rendement en froment d'hiver est relativement stable (figure 4.3). Toutefois, l'ajout d'une courbe de moyennes mobiles sur 3 ans permet de déceler une légère tendance à la hausse, à raison d'environ 100 kg / ha / an. On observe également certaines années où la production par ha est particulièrement faible ou exceptionnellement élevée. Ce sont essentiellement les conditions climatiques qui expliquent ces différences (influence sur le profil en azote, présence de maladies, population de ravageurs, échaudage en cas de fortes chaleurs et sécheresses, germination sur pied en cas de pluies trop abondantes à l'époque de la récolte, ...).

Chiffres repères		
Rendement froment d'hiver en RW		
(Qx/ha)		
1987	61,5	(min)
1996	91,2	(max)
2002	82,0	

Figure 4.3 : Evolution du rendement en froment d'hiver en Région wallonne, de 1986 à 2002 (kg/ha)



Source des données de base : CEA – La rentabilité de l'exploitation agricole

Pour une même année culturale, le rendement varie sensiblement selon les régions, en fonction du climat particulier qui peut y régner, mais surtout en fonction de la qualité des sols, fort diverse sur le territoire wallon (tableau 4.1).

En 2002, selon l'INS, le rendement observé en Région wallonne (84,2 quintaux/ha) est supérieur à celui constaté en Région flamande (83,7 quintaux/ha). Le rendement s'est avéré être le plus élevé en région herbagère liégeoise (87,1 quintaux/ha), devant la région limoneuse (86,1 quintaux/ha), le Condroz (84,4 quintaux/ha) et la Campine hennuyère (83,8 quintaux/ha). La région sablo-limoneuse et la Fagne sont un peu en retrait avec, respectivement, 82,6 et 77,0 quintaux environ. Dans les autres régions, le rendement est inférieur et avoisine les 73 quintaux/ha. Il est le plus faible en région jurassique, avec 62,4 quintaux seulement.

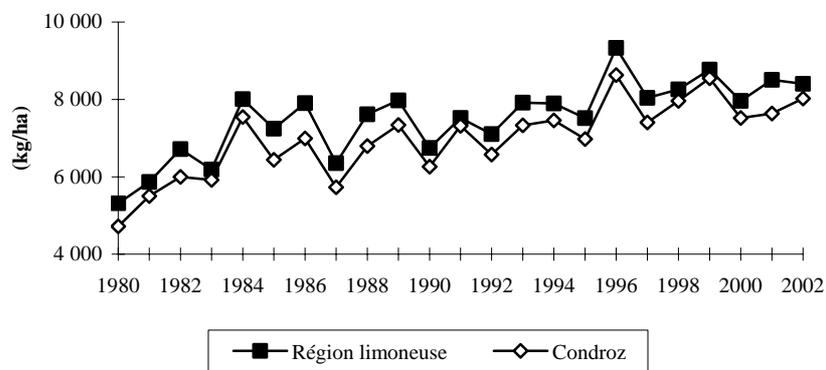
C'est en région limoneuse et dans le Condroz que se trouve la grande majorité (84 %) des emblavements en froment d'hiver de la Région wallonne. L'évolution des rendements dans ces deux régions est illustrée à la figure 4.4.

Tableau 4.1 : Rendement en froment d'hiver dans le Royaume, en Région flamande, en Région wallonne et dans les provinces et les régions agricoles wallonnes, en 2002 (100 kg/ha)

Royaume	84,0
Région flamande	83,7
Région wallonne	84,2
Brabant wallon	86,3
Hainaut	82,0
Liège	89,8
Luxembourg	63,5
Namur	83,5
Sablo-limoneuse	82,6
Limoneuse	86,1
Herbagère liégeoise	87,1
Campine hennuyère	83,8
Condroz	84,4
Haute Ardenne	73,3
Fagne	77,0
Famenne	73,4
Ardenne	72,2
Région jurassique	62,4

Source des données de base : INS – Statistiques agricoles 2003

Figure 4.4 : Evolution des rendements en froment d'hiver en région limoneuse et en Condroz, de 1980 à 2002 (kg/ha)



Source des données de base : CEA – La rentabilité de l'exploitation agricole

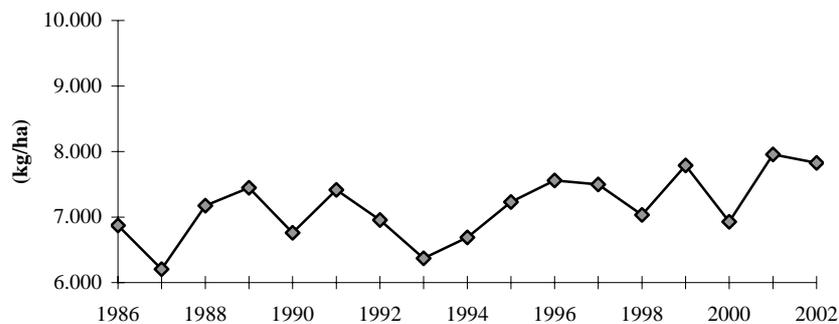
On constate que le rendement obtenu en région limoneuse est supérieur à celui observé en Condroz. On note également que le rendement, malgré sa variabilité, est plus élevé après 1985 que durant la période précédente. Les années 80 auront donc enregistré une sensible amélioration de la capacité productive des variétés de froment d'hiver. L'évolution des rendements est très similaire dans ces deux régions voisines.

1.3 L'orge d'hiver (escourgeon)

Au cours de la période 1986-2002, le rendement moyen en orge d'hiver observé en Wallonie s'élève à 71,6 quintaux par ha. Le rendement en orge d'hiver est relativement stable tout au long de ces 17 années (figure 4.5), le minimum étant observé en 1987, avec 62,1 quintaux, et le maximum en 2001, avec près de 80 quintaux. Le rendement en orge d'hiver est souvent inférieur au rendement en froment d'hiver, et parfois même sensiblement. Occasionnellement, il atteint ou dépasse le rendement en froment d'hiver.

Chiffres repères	
Rendement orge d'hiver en RW	
(Qx/ha)	
1987	62,1 (min)
2001	79,6 (max)
2002	78,3

Figure 4.5 : Evolution du rendement en orge d'hiver en Région wallonne, de 1986 à 2002 (kg/ha)



Source des données de base : CEA – La rentabilité de l'exploitation agricole

Comme pour le froment d'hiver, le rendement en orge d'hiver s'est révélé, en 2002, plus élevé en Wallonie (81,5 quintaux/ha) qu'en Flandre (76,0 quintaux), d'après l'INS. Notons qu'en 2001, le rendement en orge d'hiver a battu tous les records enregistrés jusqu'à ce jour.

Parmi les régions agricoles présentes sur le territoire wallon, c'est en région limoneuse (83,8 quintaux/ha) et en Condroz (83,0 quintaux/ha) que le rendement est le plus important (tableau 4.2). A l'opposé, le rendement est le plus faible dans la région jurassique (66,1 quintaux/ha) et en Ardenne (65,3 quintaux/ha).

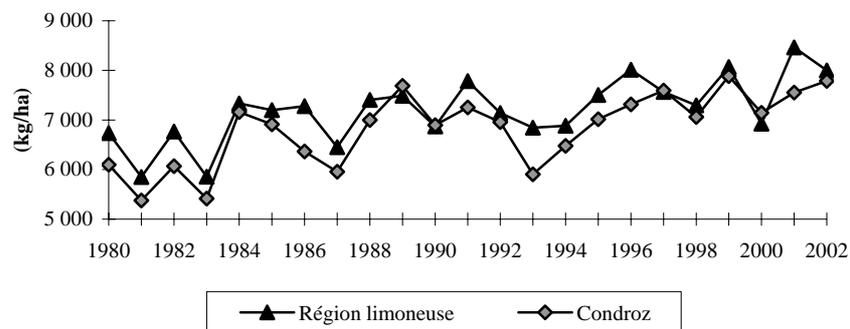
Tableau 4.2 : Rendement en orge d'hiver dans le Royaume, en Région flamande, en Région wallonne et dans les provinces et les régions agricoles wallonnes, en 2002 (100 kg/ha)

Royaume	80,1
Région flamande	76,0
Région wallonne	81,5
Brabant wallon	81,2
Hainaut	80,6
Liège	85,2
Luxembourg	65,2
Namur	81,4
Sablo-limoneuse	75,2
Limoneuse	83,8
Herbagère liégeoise	77,0
Campine hennuyère	80,8
Condroz	83,0
Haute Ardenne	80,0
Fagne	74,2
Famenne	71,3
Ardenne	65,3
Région jurassique	66,1

Source des données de base : INS – Statistiques agricoles 2003

L'évolution des rendements, d'après les comptabilités du CEA, pour la région limoneuse et le Condroz (82% de la superficie en escourgeon en Région wallonne), est présentée à la figure 4.6. Comme pour le froment, on constate que le rendement est généralement plus élevé en région limoneuse qu'en Condroz. Ces rendements ont cependant tendance à se rejoindre fréquemment.

Figure 4.6 : Evolution des rendements en orge d'hiver en région limoneuse et en Condroz, de 1980 à 2002 (kg/ha)



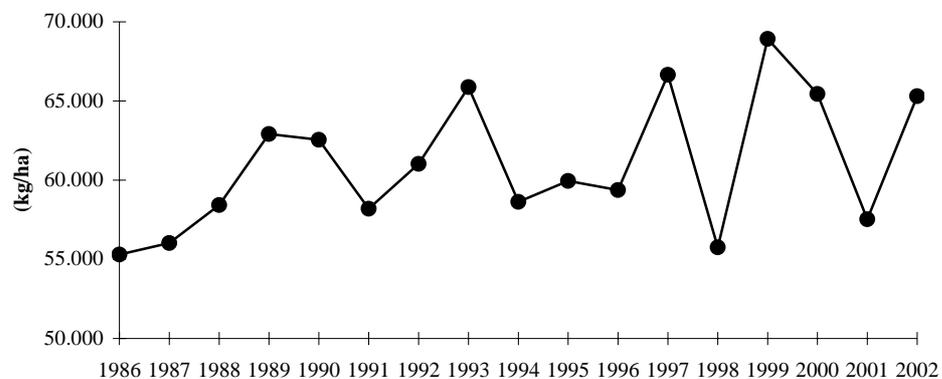
Source des données de base : CEA – La rentabilité de l'exploitation agricole

1.4 Les betteraves sucrières

En Région wallonne, le rendement moyen en racines de betteraves sucrières au cours de la période 1986-2002 s'élève à 61 tonnes par ha. Le rendement en betteraves sucrières est relativement stable, le minimum étant de 55,3 tonnes en 1986 et le maximum de 68,9 tonnes en 1999 (figure 4.7). Les emblavements en betteraves sucrières de la Région wallonne représentent environ les 2/3 des emblavements du Royaume.

Chiffres repères	
Rendement betteraves sucrières en RW (tonnes/ha)	
1986	55,3 (min)
1999	68,9 (max)
2002	66,4

Figure 4.7 : Evolution des rendements en betteraves sucrières en Région wallonne, de 1986 à 2002 (kg/ha)



Source des données de base : CEA – La rentabilité de l'exploitation agricole

Les différences régionales apparaissent au tableau 4.3. Selon l'INS, en 2002, le rendement observé en Région wallonne (68,7 tonnes/ha) est quelque peu supérieur à celui qui est constaté en Région flamande (66,2 tonnes/ha). Le rendement est proche de 70 tonnes en région limoneuse, de 69 tonnes en région jurassique et de 67,4 tonnes en région sablo-limoneuse. Par contre, les rendements atteignent 64,9 tonnes en Condroz. C'est en Famenne-Ardenne que l'on obtient le rendement le plus faible, avec 60 tonnes/ha. Au niveau provincial, le rendement est de loin le plus faible dans le Luxembourg (64 tonnes) et est maximal en provinces de Liège et du Brabant wallon, avec plus de 70 tonnes.

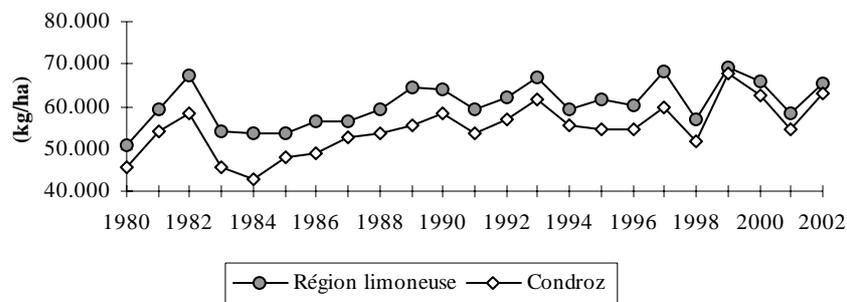
Tableau 4.3 : Rendement en betteraves sucrières dans le Royaume, en Région flamande, en Région wallonne et dans les provinces et les régions agricoles wallonnes, en 2002 (100 kg/ha)

Royaume	677,7
Région flamande	661,7
Région wallonne	687,4
Brabant wallon	701,4
Hainaut	679,5
Liège	709,1
Luxembourg	643,8
Namur	675,4
Sablo-limoneuse	674,3
Limoneuse	697,4
Herbagère liégeoise	669,1
Campine hennuyère	681,6
Condroz	648,6
Haute Ardenne	733,3
Fagne	650,4
Famenne	600,3
Ardenne	601,3
Région jurassique	690,3

Source des données de base : INS – Statistiques agricoles 2003

L'évolution des rendements observés dans les deux plus importantes régions de production que sont la région limoneuse et le Condroz est illustrée à la figure 4.8. On constate que le rendement est plus élevé en région limoneuse qu'en Condroz. Ces deux régions regroupent 87 % des emblavements wallons en betteraves sucrières.

Figure 4.8 : Evolution des rendements en betteraves sucrières en région limoneuse et en Condroz, de 1980 à 2002 (kg/ha)



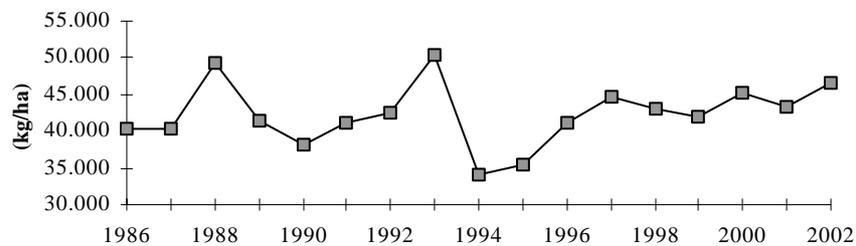
Source des données de base : CEA – La rentabilité de l'exploitation agricole

1.5 Les pommes de terre

Le rendement moyen en pommes de terre de conservation au cours de la période 1986-2002 s'élève, en Région wallonne, à un peu plus de 42 tonnes par ha. Le rendement est fort variable (figure 4.9). Le minimum est de 34 tonnes en 1994 et le maximum de 50 tonnes en 1993. Les pommes de terre, en effet, sont très sensibles aux conditions climatiques (le manque d'eau ralentit la croissance des tubercules tandis que l'excès d'humidité favorise le développement des maladies, comme le mildiou).

Chiffres repères	
Rendement de la pomme de terre de conservation en RW (tonnes/ha)	
1993	50,3 (max)
1994	34,1 (min)
2002	46,7

Figure 4.9 : Evolution du rendement en pommes de terre en Région wallonne, de 1986 à 2002 (kg/ha)



Source des données de base : CEA – La rentabilité de l'exploitation agricole

Selon l'INS, le rendement en pommes de terre de variété Bintje a atteint 49,2 tonnes par ha en Région wallonne en 2002, contre 49,9 pour la Région flamande (tableau 4.4). En région limoneuse, en Campine hennuyère, dans le Condroz et en région sablo-limoneuse, le rendement varie entre 49 et 51 tonnes. Il dépasse 53 tonnes en Fagne. C'est en région jurassique que le rendement est le plus faible (22 tonnes).

L'évolution du rendement dans les deux principales régions de production, à savoir la région sablo-limoneuse et la région limoneuse, est illustrée à la figure 4.10. On constate que le rendement est légèrement plus élevé en région limoneuse qu'en région sablo-limoneuse (meilleure rétention en eau).

Ces deux régions totalisent 18.600 ha de pommes de terre, soit 86 % des emblavements en Région wallonne.

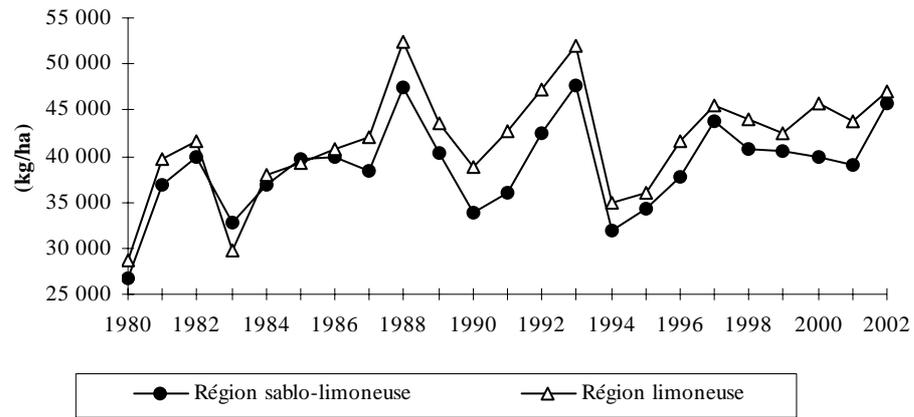
Sur le plan provincial, on constate que la province de Luxembourg présente les rendements les plus faibles tandis que celle de Namur enregistre les meilleurs.

Tableau 4.4 : Rendement en pommes de terre de conservation de variété Bintje dans le Royaume, en Région flamande, en Région wallonne et dans les provinces et les régions agricoles wallonnes, en 2002 (100 kg/ha)

Royaume	496,2
Région flamande	499,3
Région wallonne	491,6
Brabant wallon	476,6
Hainaut	490,8
Liège	498,1
Luxembourg	426,7
Namur	526,3
Sablo-limoneuse	492,0
Limoneuse	497,3
Herbagère liégeoise	484,6
Campine hennuyère	492,4
Condroz	512,8
Haute Ardenne	500,0
Fagne	535,7
Famenne	456,9
Ardenne	516,7
Région jurassique	218,1

Source des données de base : INS – Statistiques agricoles 2003

Figure 4.10 : Evolution du rendement en pommes de terre en Région sablo-limoneuse et région limoneuse, de 1980 à 2002 (kg/ha)



Source des données de base : CEA – La rentabilité de l'exploitation agricole

1.6 Les prairies

Le rendement dont il est question ici concerne les prairies permanentes à faucher (tableau 4.5). En Wallonie, le rendement est inférieur à celui enregistré en Flandre (6,2 tonnes contre 6,4 en Flandre). Parmi les régions agricoles, il est le plus important en région jurassique, avec plus de 7 tonnes. Le rendement en matière sèche est le plus faible en région sablo-limoneuse (5,1 tonnes/ha) et en Fagne (5,4 tonnes/ha). Comme pour les autres productions, les rendements en herbe dépendent des conditions climatiques, ainsi que des qualités du sol.

Sur le plan provincial, on constate que les provinces de Namur et de Liège présentent les rendements les plus faibles tandis que le Brabant wallon enregistre les meilleurs.

Tableau 4.5 : Rendement des prairies permanentes à faucher dans le Royaume, en Région flamande, en Région wallonne et dans les provinces et les régions agricoles wallonnes, en 2002 (100 kg de matière sèche/ha)

Royaume	63,0
Région flamande	64,2
Région wallonne	62,3
Brabant wallon	71,9
Hainaut	67,1
Liège	60,8
Luxembourg	62,4
Namur	60,7
Sablo-limoneuse	51,0
Limoneuse	64,9
Herbagère liégeoise	59,2
Campine hennuyère	63,0
Condroz	61,8
Haute Ardenne	67,9
Fagne	53,6
Famenne	57,8
Ardenne	59,5
Région jurassique	72,1

Source des données de base : INS – Statistiques agricoles 2003

1.7 Le maïs laitex ou pâteux

Au fil des années, l'utilisation du maïs pour ensilage a pris une importance croissante. En 2002, le rendement moyen obtenu en Wallonie est de plus de 48 tonnes de masse verte par hectare et est équivalent au rendement observé en Flandre, où le maïs est largement répandu (tableau 4.6).

Tableau 4.6 : Rendement en maïs laitex ou pâteux, dans le Royaume, en Région flamande, en Région wallonne et dans les provinces et les régions agricoles wallonnes, en 2002 (100 kg de masse verte/ha)

Royaume	483,1
Région flamande	484,1
Région wallonne	481,0
Brabant wallon	468,8
Hainaut	494,9
Liège	499,7
Luxembourg	444,0
Namur	467,4
Sablo-limoneuse	510,3
Limoneuse	497,9
Herbagère liégeoise	502,0
Campine hennuyère	482,0
Condroz	489,0
Haute Ardenne	420,4
Fagne	474,6
Famenne	472,6
Ardenne	466,0
Région jurassique	381,2

Source des données de base : INS – Statistiques agricoles 2003

En 2002, le rendement du maïs ensilage en masse verte est le plus élevé en région sablo-limoneuse, avec 51 tonnes/ha. A l'opposé, le rendement est le plus faible en région jurassique avec 38,1 tonnes/ha.

Au niveau provincial, les provinces de Hainaut et de Liège enregistrent des rendements similaires (49 à 50 tonnes/ha), supérieurs à la moyenne régionale. Les rendements dans le Luxembourg sont les plus faibles de la Région wallonne, affichant 44,4 tonnes/ha.

2. LES DEPENSES

2.1 Les engrais achetés

Les comptabilités du CEA n'indiquent pas les quantités d'engrais qui ont été achetées, mais les dépenses qui y sont consacrées.

Ces dépenses sont d'autant plus importantes que la part des cultures arables est élevée. Les données du CEA se réfèrent au total des dépenses en engrais achetés par l'exploitation. Le « niveau d'intensification » est ici le rapport entre le total des dépenses et la SAU totale de l'exploitation, quelle que soit sa destination (céréales, prairies permanentes, betteraves, ...).

Pour la Région wallonne dans son ensemble, les dépenses consacrées à l'achat d'engrais s'élèvent à 110 euros/ha de SAU en 2002. Cette somme varie selon les régions, car les cultures pratiquées sont diverses et dépendent des conditions écologiques régionales.

Les dépenses en engrais achetés sont les plus importantes en région limoneuse, avec 123 euros/ha et les plus faibles en Ardenne, avec 85 euros/ha.

2.2 Les produits de lutte

Plus que les engrais encore, les dépenses consacrées aux produits de lutte contre les maladies sont liées aux cultures arables. Au cours de l'exercice 2002, ces dépenses dépassent 100 euros par ha dans la région limoneuse et s'élèvent à 98 euros en région sablo-limoneuse. A l'opposé, elles atteignent seulement 15 euros par ha en Haute Ardenne et 21 euros en Ardenne, où dominent les prairies. Le Condroz se trouve dans une situation intermédiaire (80 euros/ha). Au niveau wallon, la moyenne est de 71 euros/ha.

2.3 Les aliments concentrés achetés

Pour la Wallonie dans son ensemble, les charges en aliments concentrés achetés en 2002 s'élèvent, en moyenne, à 126 euros par Unité de Gros Bétail Bovin (UGBB).

Pour l'exercice 2002, les charges en aliments concentrés achetés sont les plus importantes en Fagne (151 euros/UGBB) et en Condroz (145 euros/UGBB). Elles sont également élevées en région limoneuse (144 euros/UGBB). Les charges en aliments concentrés achetés sont les plus faibles dans la zone Ardenne + région jurassique (96 euros/UGBB). La région herbagère liégeoise se trouve dans une situation intermédiaire, avec 135 euros/UGBB.

3. LA CHARGE EN BETAIL BOVIN

Pour l'exercice 2002, la charge en UGBB par 100 ha de superficie fourragère est en moyenne de 243 en Wallonie.

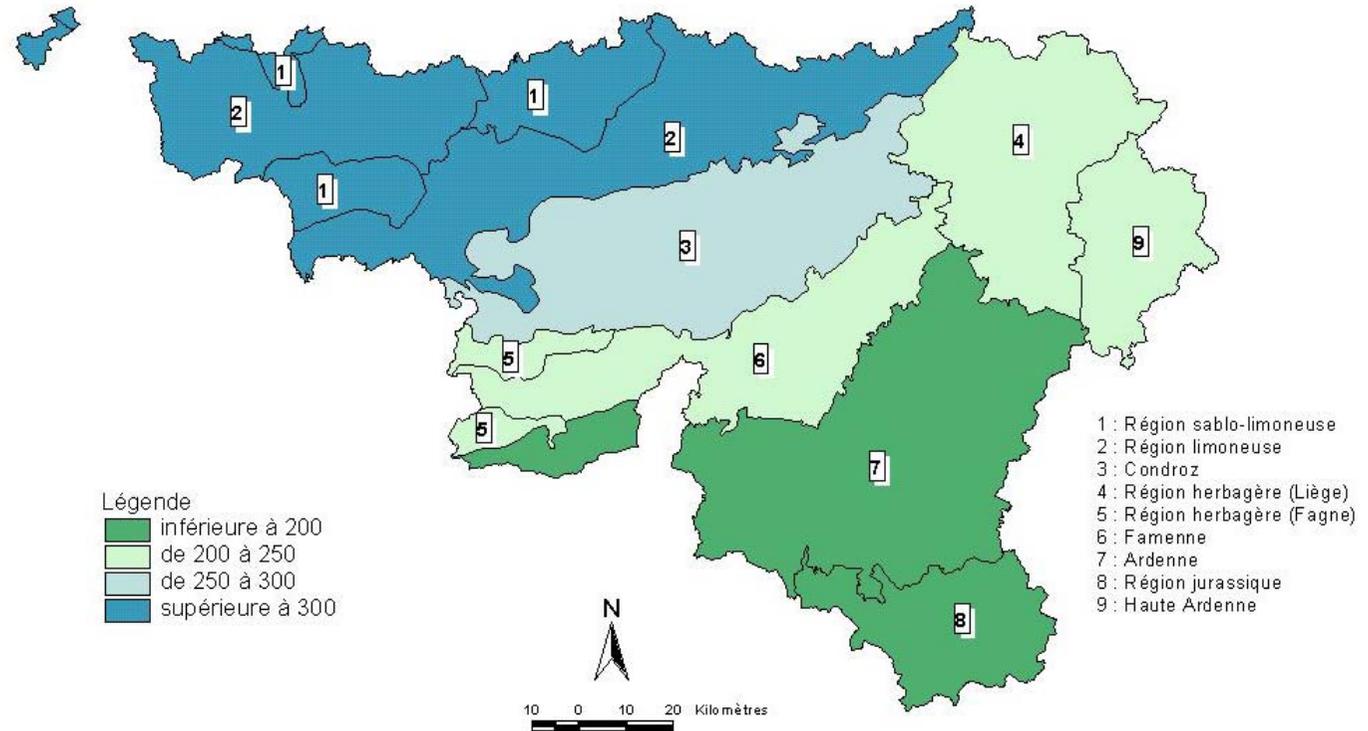
Au sein de la Wallonie, la charge varie fortement selon les régions. Elle est la plus faible dans les zones Ardenne + région jurassique (200) et Haute Ardenne (214). Par contre, le nombre d'UGBB pour 100 ha de superficie fourragère est de 355 en région limoneuse et de 308 en région sablo-limoneuse. Le Condroz occupe une position intermédiaire (258) (carte 4.2).

4. LE NOMBRE D'HECTARES PAR UNITE DE TRAVAIL (UT)

D'après les comptabilités de la Direction de l'analyse économique agricole, on compte en moyenne, en Wallonie, 36,4 ha par UT au cours de l'exercice 2002.

A l'intérieur de la Région wallonne, on observe des situations sensiblement différentes. La superficie par UT est relativement faible dans les régions laitières : environ 31 ha en Haute Ardenne et 33 ha en région herbagère liégeoise. Au contraire, la superficie par UT est la plus élevée en Condroz, avec plus de 43 ha. Elle est proche de 43 ha dans les régions sablo-limoneuse et limoneuse. Elle est de l'ordre de 40 ha/UT dans les régions orientées vers la production de viande bovine.

Carte 4.2 : Charge en bétail bovin dans les régions agricoles wallonnes (UGGB/10 ha de superficie fourragère)



Source des données de base : Direction de l'Analyse Economique Agricole.

CHAPITRE V – EVOLUTION DES PRIX DES PRINCIPAUX PRODUITS ET MOYENS DE PRODUCTION AGRICOLÉS¹

1. LES PRODUITS VEGETAUX

1.1 Les céréales

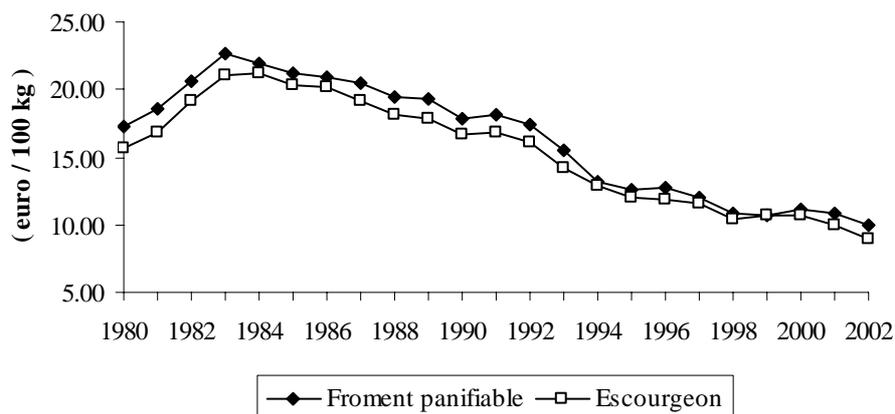
Etant régis par une organisation de marchés depuis le début du marché commun, les prix des céréales ont évolué suivant les décisions prises à ce niveau. Jusqu'au milieu des années 80, on a observé des prix fortement soutenus et en hausse.

A partir de l'année 1985, la politique est devenue plus restrictive et les prix moins soutenus.

La réforme de 1992 a marqué un tournant car en modifiant profondément la politique de soutien des revenus, elle a amené le début d'une baisse sensible et continue des prix.

Cette évolution a été observée pour l'ensemble des céréales.

Figure 5.1 : Evolution des prix du froment panifiable et de l'escourgeon, en Belgique, de 1980 à 2002 (euros/100 kg)



Source des données de base : CEA - Annuaire de statistiques agricoles

¹ Les prix agricoles ainsi que les indices de prix pour l'année 2002 mentionnés tout au long de ce chapitre proviennent du feuillet mensuel Prix agricoles du CEA .

En 2002, les prix des céréales ont subi un net recul par rapport à ceux de l'année 2001 et cela indépendamment de la politique agricole (de -8,3% pour le froment à -15,5% pour l'avoine). Ce sont les conditions climatiques défavorables, surtout au mois de juillet qui, en agissant sur la qualité des produits, ont provoqué en grande partie ce recul. De bonnes productions dans les principaux pays producteurs et des importations à bas prix ont aggravé la situation des prix en comparaison de ceux obtenus en 2001 qui eux étaient plutôt favorables.

Chiffres repères		
Prix euros/100 kg		
	Froment	Escourgeon
1977	17,1	15,6
1983	22,6 max	21,1 max
1992	17,5	16,1
2001	10,9	10,7
2002	10,0 min	9,0

1.2 Les pommes de terre

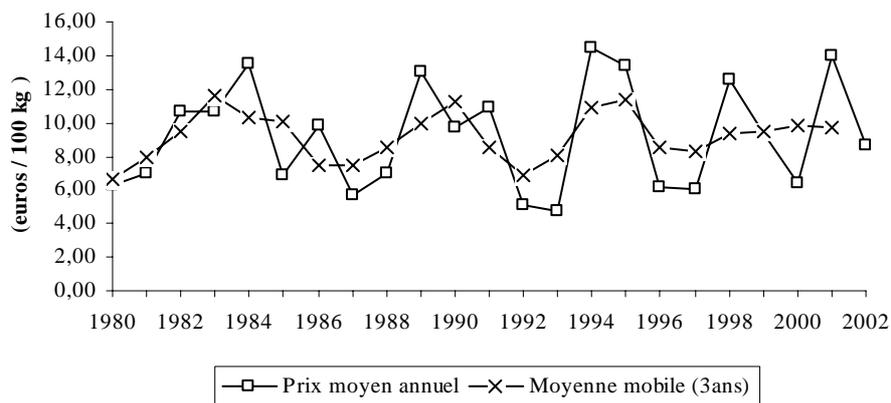
Non soumis à une organisation de marchés, les prix des pommes de terre sont très fluctuants. Dépendant des superficies et des aléas du climat, les productions peuvent être très variables ce qui explique l'instabilité des prix; une production abondante génère généralement des prix peu élevés tandis qu'une production réduite amène des prix élevés. De plus, des prix élevés une année favorisent un accroissement de la superficie l'année suivante tandis que des prix réduits diminuent les emblavements de l'année suivante.

En 2002, suite à une augmentation importante de la production, on a observé par rapport à 2001 une baisse relativement importante des prix (- 38%).

On observe aussi parfois des différences importantes de prix au cours d'une même campagne. Cela est normal pour les prix enregistrés en été car ceux-ci se rapportent aux pommes de terre hâtives qui sont une production spécifique, non entièrement comparable à celle des pommes de terre de conservation

Chiffres repères	
Prix euros/100 kg	
Prix bas	
1978	3,59 (min)
1987	5,70
1993	4,72
1996	6,14
1997	6,07
2000	6,38
Prix élevé	
1984	13,50
1989	13,01
1994	14,48
1995	13,36
2001	13,96 (max)

Figure 5.2 : Evolution du prix de la pomme de terre, en Belgique, de 1980 à 2002 (euros/100 kg)

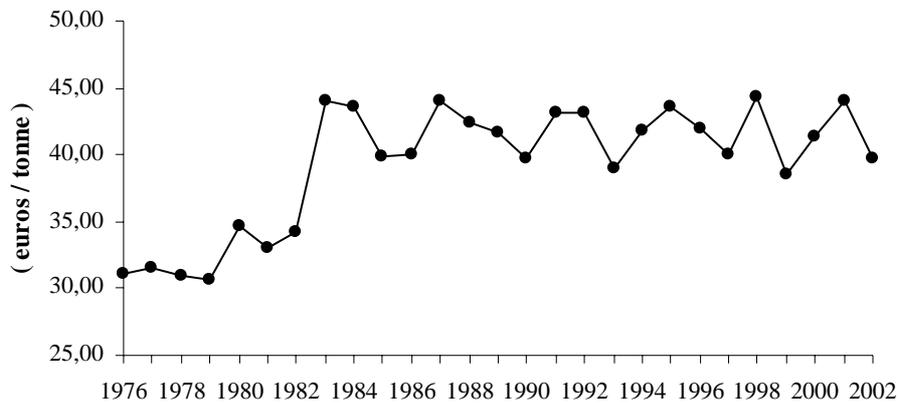


Source des données de base : CEA - Annuaire de statistiques agricoles

1.3 Les betteraves sucrières

Après avoir augmenté sensiblement au cours des années 70, le prix des betteraves sucrières est relativement stable depuis les années 1982-1983. Ceci s'explique par la mise en place à l'époque d'un système de quotas individuels et par l'organisation commune des marchés qui a assuré des prix garantis qui ont peu évolué

Figure 5.3 : Evolution du prix des betteraves sucrières à 16% de sucre, en Belgique, de 1976/77 à 2002/2003 (euros/tonne)



Source des données de base : CEA

Chiffres repères

Prix betteraves
sucrières

euros/tonne

1977	31,6 (min)
1980	34,7
1985	39,8
1990	39,8
1995	43,6
2001	44,0 (max)
2002	39,7 (prov)

En 2002, on assiste à un recul du prix moyen dû à une production importante qui a amené une proportion de sucre C (partie valorisée au prix mondial). Le déclassement d'une petite partie du sucre A et B (partie valorisée avec prix garantis) a aggravé légèrement le recul du prix moyen.

2. LES PRODUITS ANIMAUX

2.1 La viande bovine

Comme celui des céréales, le marché de la viande bovine est réglé par une organisation commune des marchés. Depuis sa création, cette organisation a été adaptée à plusieurs reprises : 1988, 1992 et 2000. Elle le sera encore par la révision dite à mi-parcours.

L'évolution générale se caractérise par une augmentation des prix jusqu'au début des années 1980 et ensuite par une baisse graduelle de ceux-ci avec en contrepartie l'instauration d'aides directes compensatoires de plus en plus importantes.

On ajoutera que le marché de la viande bovine, et donc les prix qui en découlent, a été perturbé à plusieurs reprises par des événements extérieurs : le problème des hormones, l'ESB, la dioxine, la fièvre aphteuse, ...

2.1.1. Les bovins de bonne qualité

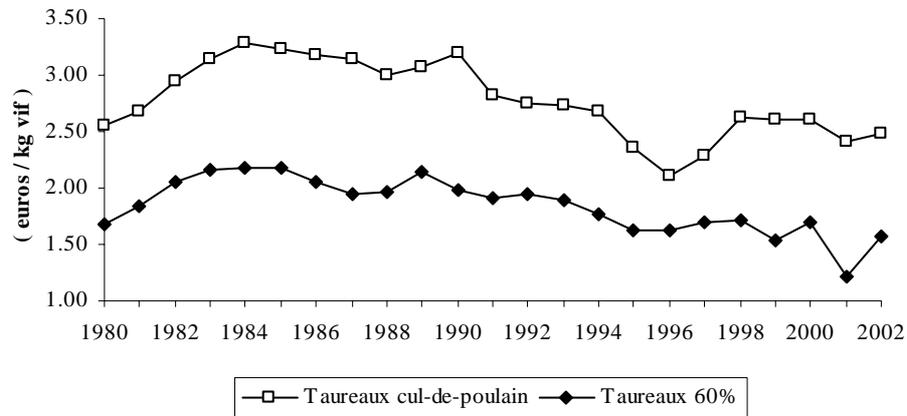
Après une période de hausse jusqu'au milieu des années 80 et une relative stabilité entre 1985 et 1990, les prix se sont réduits fortement jusqu'en 1996 (effets conjoints de diverses causes dont la principale fut la réforme de la PAC de 1992).

De 1998 à 2000, les prix furent relativement favorables. Ils ont ensuite baissé en 2001 suite à la crise de l'ESB et de la fièvre aphteuse. En 2002, les prix se sont relevés pour les taureaux (+3,4%) et sont restés stationnaires pour les vaches.

On rappellera que ce type de bétail est destiné essentiellement à la consommation intérieure

Chiffres repères	
Prix Taureau cul-de-poulain euros/kg	
1980	2,56
1984	3,29 max
1990	3,20
1996	2,11 min
1999	2,62
2001	2,41
2002	2,49

Figure 5.4 : Evolution des prix des taureaux cul-de-poulain et des taureaux 60% en Belgique, de 1980 à 2002 (euros/kg vif)



Source des données de base : CEA - Annuaire de statistiques agricoles

2.1.2. Les autres bovins

Chiffres repères	
Prix taureau 60%	
euros/kg	
1980	1,67
1985	2,18 (max)
1990	1,98
1996	1,62
1999	1,54
2001	1,21 (min)
2002	1,58

Comme les animaux sont destinés en partie à l'exportation, leurs prix sont également très influencés par les marchés extérieurs et les possibilités d'exportation. De ce fait, l'évolution de leur prix peut être différente de celle du bétail de bonne qualité.

C'est ainsi qu'en 2001, les restrictions à l'exportation ont eu des conséquences très négatives sur les prix : près de 30% de recul par rapport à 2000 pour les taureaux 60% et les vaches 55%.

En 2002, l'assainissement des marchés et la possibilité d'exporter à nouveau ont permis aux prix de se relever dans des proportions pratiquement égales mais en n'atteignant cependant pas les niveaux absolus de 2001.

2.2 La viande porcine

Le marché de la viande porcine est moins réglementé que celui de la viande bovine. Fluctuant en fonction de l'offre, les prix présentent depuis toujours un caractère cyclique prononcé.

Au cours des dernières années, on a observé des prix favorables en 1996 et 1997 suite notamment à l'impact positif de l'ESB bovine sur la consommation de viande de porc. Mais ensuite, les prix ont diminué fortement en raison de la surproduction et des difficultés d'exportation.

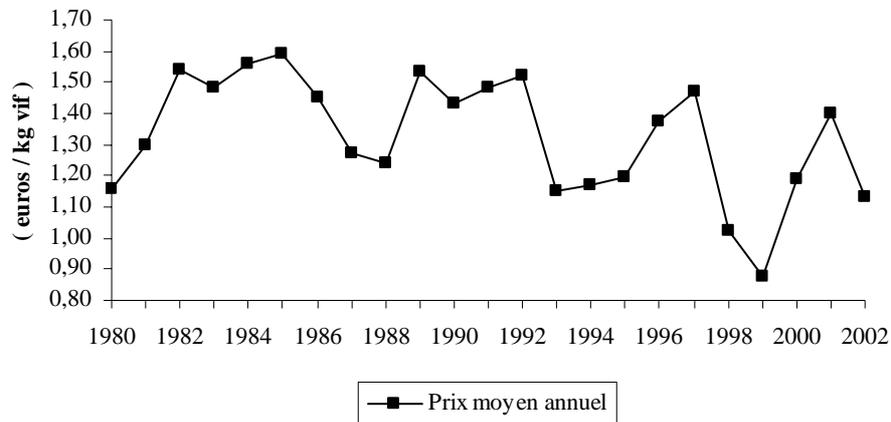
En 1999, la crise de la dioxine a aggravé la situation (40% de différence entre le prix moyen 1997 et le prix moyen de 1999).

Chiffres repères

Prix porc à viande
euros/kg vif

1980	1,16
1985	1,59 (max)
1989	1,53
1993	1,15
1999	0,88 (min)
2001	1,40
2002	1,13

Figure 5.5 : Evolution du prix du porc de viande en Belgique, de 1980 à 2001 (euros/kg vif)



Source des données de base : CEA - Annuaire de statistiques agricoles

En 2000, les prix se sont progressivement relevés et ce redressement s'est poursuivi en 2001. En 2002, une augmentation relativement importante de la production européenne a provoqué une nouvelle baisse des cours (-19% par rapport à 2001).

2.3 La viande de volaille

Depuis 1984, le prix moyen des poulets montre une tendance générale à la baisse. Le secteur est soumis à des problèmes de surproduction et à une concurrence internationale importante.

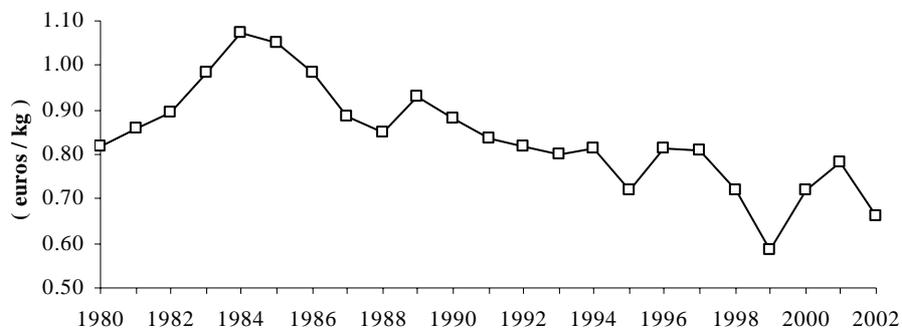
Chiffres repères

Prix poulet à rôtir

euros/kg vif

1980	0,82
1984	1,07 (max)
1989	0,93
1999	0,58 (min)
2001	0,78
2002	0,66

Figure 5.6 : Evolution du prix du poulet à rôtir en Belgique, de 1980 à 2002 (euros/kg vif)



Source des données de base : CEA - Annuaire de statistiques agricoles

Comme pour la production porcine, les prix se sont relevés après la crise de la dioxine. Cependant, à partir du milieu de 2001, les prix ont de nouveau été en recul. En 2002, on enregistre une baisse de 15% par rapport à 2001. Une augmentation de la production européenne et des importations hors Union européenne à bas prix expliquent cette évolution.

2.4 Le lait

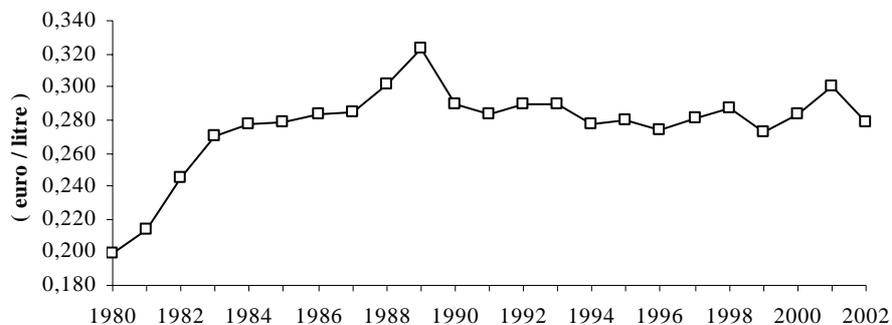
Le secteur du lait fait l'objet d'une organisation commune des marchés qui fonctionne depuis 1968.

En 1984, pour assurer la maîtrise de la production et revenir à l'équilibre du marché, un système de quotas individuels de production a été mis en place.

Contrairement à la viande bovine et aux céréales, en 1992, la politique menée dans le secteur n'a pas été modifiée et depuis cette date, les prix n'ont pratiquement pas été modifiés. Un changement est toutefois prévu puisqu'il a été décidé par la réforme « agenda 2000 » et a été confirmé par la révision à mi-parcours.

Chiffres repères	
Prix Lait euro/litre	
1980	0,20 min
1989	0,32 max
1995	0,28
2001	0,30
2002	0,28

Figure 5.7 : Evolution du prix du lait en Belgique, de 1980 à 2002 (euro/litre¹)



Source des données de base : CEA - Annuaire de statistiques agricoles

L'évolution des prix a été à la hausse jusqu'à l'année 1990 et ensuite on constate une relative stabilité.

En 2002, le prix moyen a reculé (-9% par rapport à 2001) suite aux baisses des prix des fromages, du beurre et de la poudre de lait. A noter cependant que l'année 2001 était une relativement bonne année.

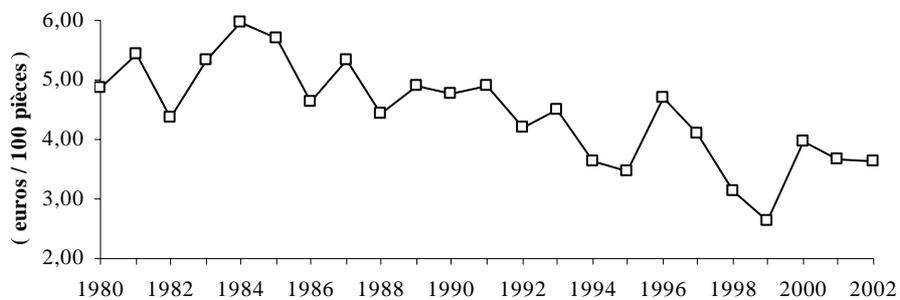
¹ Lait standard contenant 38 grammes de matières grasses et 33,5 grammes de protéines par litre.

2.5 Les œufs

Généralement, les prix des œufs suivent ceux de la volaille. Comme ceux-ci, ils présentent depuis 1985 une tendance à la baisse.

Chiffres repères	
Prix œufs bruns 62-63 g	
euros/100 pièces	
1985	5,70
1990	4,78
1999	2,65 (min)
2001	3,66
2002	3,64

Figure 5.8 : Evolution du prix des œufs en Belgique, de 1980 à 2002 (euros/100 pièces)



Source des données de base : CEA - Annuaire de statistiques agricoles

Les prix n'ont pas été bons en 1998 et surtout en 1999 (dioxine). Après un redressement spectaculaire en 2000 (+ 50%), ils ont reperdu une partie de cette hausse en 2001 (-7%) et ils se sont maintenus à ce niveau en 2002.

3. EVOLUTION DES PRIX REÇUS, DES PRIX PAYES ET DU RAPPORT PRIX REÇUS/PRIX PAYES

3.1 Indices des prix reçus

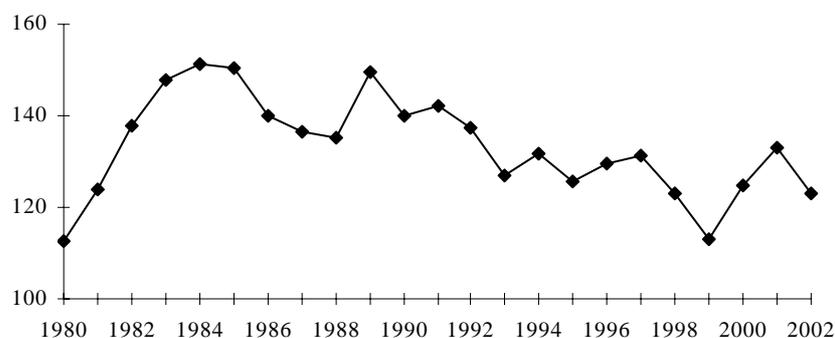
3.1.1 Période 1980-2002

Les indices des prix agricoles qui sont actuellement calculés ont comme base de référence des périodes récentes et ils sont établis au niveau de l'ensemble du pays.

Afin d'apprécier les évolutions sur une période plus longue, on a recalculé les indices actuels sur une base ancienne (1974-1976 =100).

Chiffres repères	
Indice	
base 1974 - 1976=100	
1980	112,6 (min)
1984	151,3 (max)
1992	137,2
1999	113,0
2002	123,1

Figure 5.9 : Evolution de l'indice des prix des produits agricoles et horticoles, de 1980 à 2002 (base 1974 - 1976 = 100)



Source des données de base : CEA - Annuaire de statistiques agricoles

On constate que, en 1980, le niveau général des prix n'était pas beaucoup plus élevé que pendant la période de base. Par contre, de 1980 à 1984, les prix ont augmenté en moyenne de près de 35%. Des augmentations successives des prix institutionnels et l'effet bénéfique de la dévaluation du franc belge sur ces prix institutionnels expliquent cette évolution.

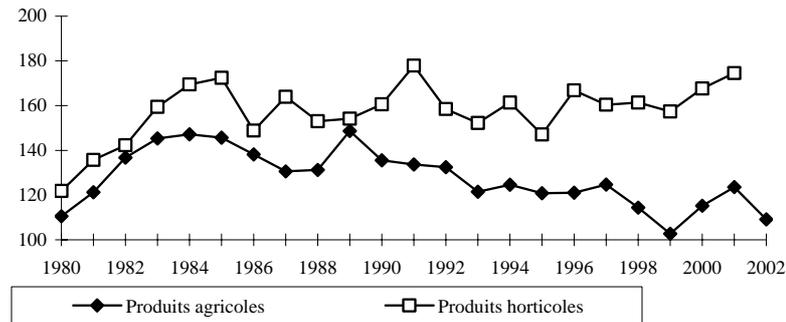
Ensuite, après une légère baisse, l'indice est resté relativement stable jusqu'en 1992. Pendant cette période, l'année 1989 a connu une conjoncture favorable.

Après 1992, avec la réforme de la PAC, l'indice des prix a commencé à suivre une tendance à la baisse avec l'année 1999 particulièrement mauvaise.

En 2000 et 2001, l'indice général des prix s'est relevé pour ensuite rechuter en 2002 (-7,5% par rapport à 2001).

L'indice global des prix reçus est composé de deux groupes de produits : les produits agricoles dont l'importance relative atteint 77% du total et les produits horticoles dont l'importance relative est voisine de 23%. Les évolutions séparées de ces deux groupes sont illustrées à la figure 5.10

Figure 5.10 : Evolution de l'indice des prix des produits agricoles et de l'indice des prix des produits horticoles, de 1980 à 2002 (base 1974 – 1976 = 100)



Source des données de base : CEA - Annuaire de statistiques agricoles

Dans les grandes lignes, on constate que, pendant les années 80, les évolutions n'ont pas été très différentes bien que pas situées au même niveau. Ensuite, à partir de 1990, l'écart entre les deux évolutions s'est creusé au bénéfice des produits horticoles dont l'évolution depuis 1991 est en moyenne restée relativement stable mais en connaissant quand même quelques années difficiles (1992 à 1995).

Chiffres repères		
Indice des prix à la production		
base 1974 – 1976=100		
	Agricole	Horticole
1980	110,6	121,8 (min)
1989	148,6 (max)	154,2
1995	120,8	147,1
2002	109,1 (min)	182,7 (max)

3.1.2 Période 1995-2002

Le tableau 5.1 ci-dessous reprend les évolutions , au cours des dernières années, des principaux postes qui forment les indices globaux.

Tableau 5.1 Indices des prix à la production des produits agricoles et horticoles. (1999-2002) Base 1995=100

	1999	2000	2001	2002	2002/2001
<u>Produits Agricoles</u>	85,0	95,7	102,3	80,3	-21,5
Végétaux	83,2	79,5	98,5	75,8	-23,0
<i>Céréales</i>	85,4	86,1	84,9	77,6	-8,6
<i>Pommes de terre</i>	68,6	47,3	104,0	47,2	-54,6
<i>Betteraves</i>	87,6	94,7	100,6	88,7	-11,2
Animaux	85,4	99,5	103,1	93,6	-9,2
<i>Bovins</i>	95,1	96,3	79,4	87,5	+10,2
<i>Porcs</i>	72,0	98,5	116,8	94,3	-19,3
<i>Volaille</i>	79,8	100,4	108,7	91,1	-16,2
<i>Lait</i>	97,3	101,3	107,5	97,3	-9,5
<i>Oeufs</i>	76,8	117,2	109,2	111,1	+1,7
<u>Produits Horticoles</u>	107,1	112,0	118,7	124,2	+4,6
Légumes	115,8	120,8	126,7	131,4	+3,7
Fruits	92,4	94,9	111,8	119,8	+7,2
Non comestible	106,8	113,6	112,3	116,7	+3,9
Total	90,0	98,4	106,0	98,0	-7,5

En 2002, le niveau général des prix des produits agricoles et horticoles atteint 98 % du niveau général observé en 1995. L'indice global est en recul de 7,5 % par rapport à celui enregistré en 2001.

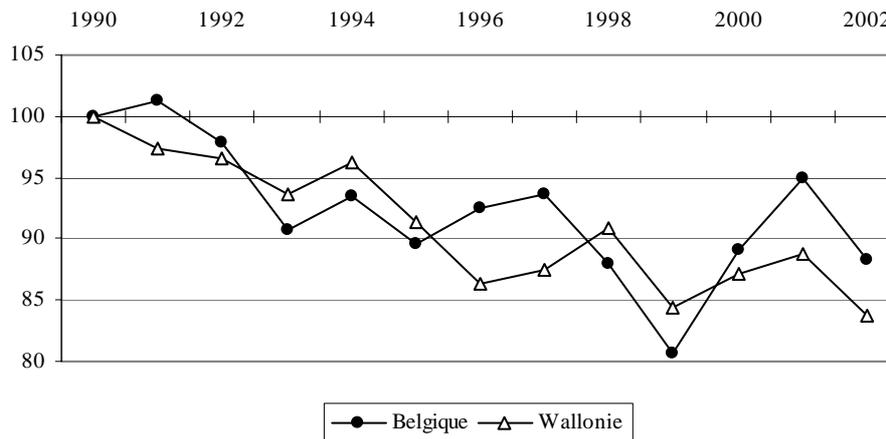
Ce sont les prix des produits agricoles et spécialement les prix des végétaux (pommes de terre surtout) qui sont les principaux responsables de cette évolution. L'indice global des produits animaux est aussi en recul (- 9,2 %) en raison des fortes baisses enregistrées pour le hors-sol (porcs et volaille) et pour le lait. Par contre, pour la viande bovine, l'évolution est à la hausse (10%).

3.1.3 Indice des prix des produits agricoles et horticoles wallons

Comme il a déjà été indiqué, tous les indices de prix agricoles calculés jusqu'à présent reprennent les évolutions des prix pour l'ensemble de la Belgique.

A titre expérimental, un indice spécifique à la Wallonie a été calculé au départ des données nationales mais en adaptant le schéma de pondération suivant l'importance relative des principales productions wallonnes (fig. 5.10).

Fig. 5.11 Indices des prix des produits agricoles et horticoles en Belgique et en Wallonie (1990=100)



Source : CEA-CLE et Direction de l'Analyse Economique Agricole.

Globalement, l'indice des produits wallons a atteint en 2002 un niveau inférieur à celui de l'ensemble des produits belges.

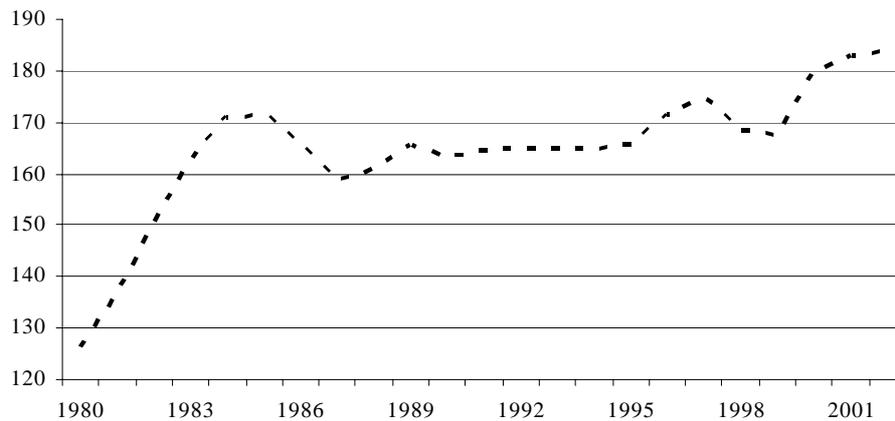
En ce qui concerne la tendance fondamentale, elle est la même pour les deux indices. L'indice global du pays présente de temps en temps des variations plus fortes que celui des produits wallons. Ce sont les variations des prix des produits hors sol qui sont responsables de cette situation.

3.2 Indice des prix payés.

3.2.1 Période 1980-2002

Au début des années 80, l'indice global des prix des moyens de production a évolué fortement à la hausse. Ensuite, après deux années de diminution (due à la baisse des prix de l'énergie), l'indice est resté relativement stable pendant une assez longue période.

Fig 5.12 Evolution de l'indice des prix moyens de production (1974-76=100), 1980 à 2002.



Source : CEA-CLE

C'est à partir de 1996 qu'il a repris une tendance à la hausse avec cependant un arrêt sensible en 1998 et 1999. Pour 2002, il atteint 183,7 points, ce qui représente une augmentation de 45,4 % par rapport à 1980.

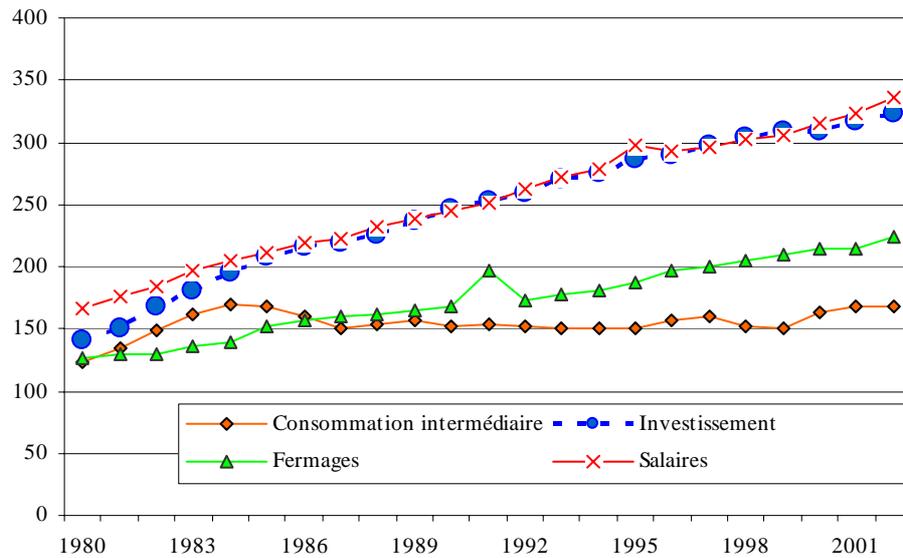
Cet indice global est représentatif de l'évolution des prix d'un ensemble d'éléments qui sont : la consommation intermédiaire, les investissements, les salaires, les fermages et les intérêts. Les évolutions des prix ou des coûts de chacun de ces éléments n'ont pas été les mêmes au cours de la période considérée.

Chiffres repères

Indice Prix payés
(1974-76=100)

1980	126,3 (min)
1984	171,2
1987	158,5
1996	171,3
2002	183,7 (max)

Figure 5.13 : Evolution des indices des prix des moyens de consommation intermédiaire, salaires, investissements et fermages, 1980 – 2002 (1974/76=100)



Source des données de base : CEA

Entre 1980 et 2002, la hausse globale des prix de la consommation intermédiaire (ensemble des biens et services utilisés au cours d'une année pour obtenir la production de l'année) a été de 35,4 % ; la hausse des fermages a été de 76,1 %, les salaires ont doublé (+ 101,8 %) et le coût des investissements a augmenté de 128,7 %.

Chiffres repères

Prix payés (1974 - 76=100)

	Consommation intermédiaire	Investissement	Fermage	Salairé
1980	123,6	141,1	126,9	166,5
1984	170,2	194,8	138,8	204,4
1987	151,0	219,2	159,8	223,1
1996	157,2	289,2	197,1	292,2
2002	167,3	322,7	223,5	336,0

3.2.2 Evolution récente

En 2002, l'indice global des prix des moyens de production a augmenté de 0,5 % par rapport à 2001. Par rapport à 1995, il a augmenté de 10,9 %.

En 2002, les prix de la consommation intermédiaire sont globalement restés stables ; ils ont même été en régression pour des produits importants tels que les engrais, les aliments et l'énergie. Par rapport à 1995, on constate une hausse de 11,1 %.

Le coût des investissements, des salaires et des fermages ont augmenté en 2002 respectivement de 2,1, 2,0 et 3,8 %. Par rapport à 1995, les hausses atteignent respectivement 12,7, 16,7 et 19,2 %.

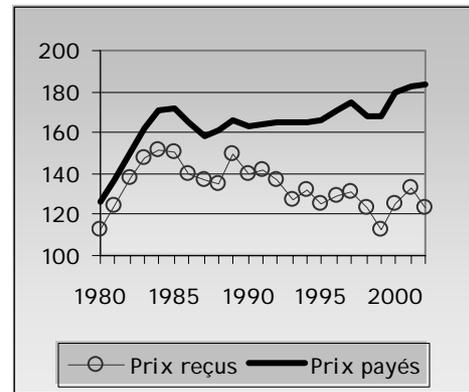
Tableau 5.2 Evolution des indices des prix de productions. (1995=100), 1999 -2002

	1999	2000	2001	2002	2002/2001
Consommation Intermédiaire	100,1	108,3	111,1	111,1	-
Energie	108,4	151,9	139,8	138,7	-0,8
Engrais	97,0	104,8	114,7	107,8	-6,0
Aliments	96,4	102,7	108,0	107,5	-0,5
<u>Investissements</u>	108,1	107,6	110,4	112,7	+2,1
<u>Salaires</u>	106,2	109,3	112,5	116,7	+2,0
<u>Fermages</u>	112,2	114,3	114,7	119,2	+3,8
Total	101,2	107,8	110,4	110,9	+0,5

3.3 Les termes de l'échange (ciseau des prix)

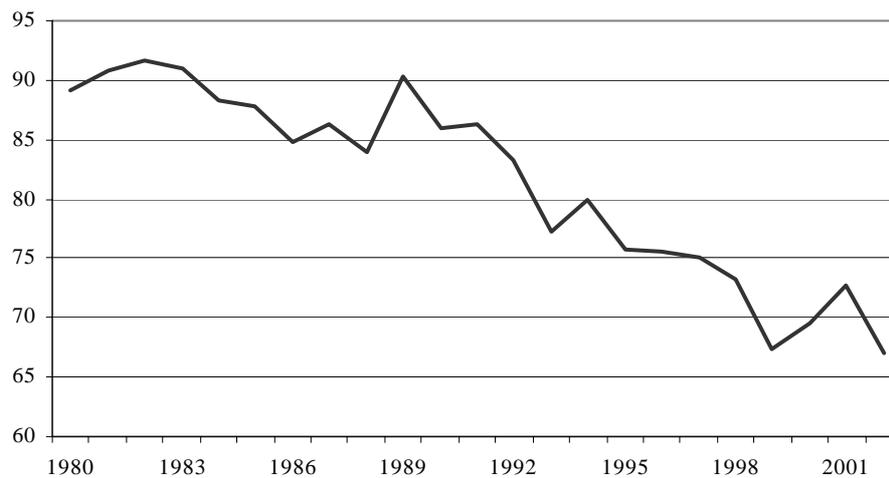
Il s'agit de l'évolution du rapport entre l'indice global des prix reçus et celui des prix payés. En plus de son aspect statistique, ce rapport est parfois utilisé comme indicateur de l'évolution de la rentabilité en agriculture

Fig 5.14 Ciseau des prix 1980-2002



Malgré des variations positives ponctuelles, ce rapport présente une évolution à la baisse. A partir de la réforme de la PAC (1992), cette tendance s'est accentuée. A partir de cette date, cet indicateur a perdu une partie de son intérêt car sa liaison avec l'évolution de la rentabilité est de moins en moins forte.

Fig 5.15 Evolution du rapport prix reçus / prix payés, 1980-2002 (base 1974 1976 =100)



CHAPITRE VI – EVOLUTION DU REVENU AGRICOLE

L'évolution du revenu agricole est analysée à partir de deux sources de données dont les approches sont différentes.

Les dernières données disponibles du réseau comptable de la Direction de l'Analyse Economique (DAEA) concernent l'exercice comptable 2002. Les exploitations ont été classées sur base des marges brutes standard wallonnes « 1998 »¹ et les résultats ont été pondérés sur la base du recensement agricole et horticole au 15 mai de l'année correspondante. Le critère de référence est le revenu du travail.

Les dernières données disponibles du réseau wallon de comptabilité agricole (RWCA) concernent l'exercice comptable 2000 – 2001. Les exploitations ont été classées sur la base des marges brutes standard fédérales « 1980 » et les résultats n'ont pas été pondérés. Le critère de référence est le revenu d'exploitation.

SECTION 1 - LES DONNÉES DE LA DIRECTION DE L'ANALYSE ECONOMIQUE AGRICOLE (DAEA)

Les données de la DAEA proviennent de son réseau de comptabilités agricoles et horticoles qui comprenaient au 1er janvier 2002, 541 exploitations agricoles et 31 exploitations horticoles. Ces exploitations sont choisies en fonction d'un plan d'échantillonnage établi chaque année dans le but de calculer, avec la même précision pour chaque type d'exploitation, le revenu du travail par unité de travail de la population agricole observée. Cette population comprend les entreprises individuelles, les groupements de personnes physiques et les sociétés pour autant qu'ils aient une dimension économique comprise entre 5 et 70 UDW.

T¹ La marge brute standard (MBS) d'une spéculation (1 ha de froment, ...) est établie au niveau de la Région wallonne en effectuant, pour cette spéculation, la différence entre la valeur de la production (y compris les primes bovines et les aides compensatoires aux cultures) et les charges spécifiques (engrais, semences, aliments, ...) non compris les travaux par tiers

La marge brute standard d'une exploitation est la somme des produits obtenus en multipliant les MBS unitaires des productions végétales et animales par les superficies et les effectifs correspondants dans l'exploitation. La MBS totale mesure la dimension économique de l'entreprise agricole, elle est exprimée en Unité de Dimension Wallonne (UDW).

L'unité de dimension wallonne (UDW) est égale à 5 000 € de marge brute standard (MBS) centrée sur 1998 (moyenne de 5 ans). Une dimension de 20 UDW correspond par exemple à 87 ha de froment d'hiver ou à 46 ha de betteraves sucrières ou à 68 vaches laitières ou à 106 vaches nourrices et leur suite

Le tableau 6.1 donne la répartition de la population agricole observée par orientation technico-économique et par région agricole sur base du recensement de l'INS au 15 mai 2002.

Tableau 6.1 : Répartition de la population agricole observée par le réseau comptable de la DAEA au 15 mai 2002 par orientation technico-économique et par région agricole (INS)

OTE	Sablo- limoneuse	Limo- neuse	Campi- ne hen- nuyère	Con- droz	Herba- gère lié- geoise	Haute Arden- ne	Fagne	Famenne	Ardenne	Jura	Wallonie
Cultures agricoles	243	1503	3	381	15	0	5	32	9	9	2200
Lait très spécialisé	23	125	4	133	840	514	61	134	175	41	2050
Lait moyennement spécialisé	59	252	3	151	97	44	41	100	95	44	886
Bovins mixtes	100	527	5	292	70	19	73	222	414	96	1818
Bovins à viande	27	155	0	242	121	19	38	280	934	192	2008
Cultures et lait	75	576	1	126	4	0	5	11	2	1	801
Cultures et bovins non laitiers	133	967	4	282	9	1	8	57	12	26	1499
Autres orientations agricoles	37	217	0	61	64	14	6	29	28	11	467
Total orientations agricoles	697	4322	20	1668	1220	611	237	865	1669	420	11729
Total orientations horticoles	18	116	2	35	45	1	1	5	18	6	247
Total Wallonie	715	4438	22	1703	1265	612	238	870	1687	426	11976

La méthode comptable utilisée est basée sur les principes de la comptabilité économique de l'entreprise agricole dont certains aspects particuliers sont soulignés ci-après :

- les produits et les charges sont comptabilisés, taxe à la valeur ajoutée non comprise et concernent la période allant du 1er janvier au 31 décembre¹, sauf pour les cultures pour lesquelles les produits et charges spécifiques pris en compte se rapportent à l'année de récolte ;

¹ Depuis l'exercice comptable 2000 ; précédemment l'exercice comptable allait du 1er mai au 30 avril.

- les prélèvements de la famille agricole sont valorisés comme les apports ; en ce qui concerne ces derniers par exemple : les heures prestées sont valorisées au salaire horaire conventionnel (salaire imputé), un fermage normal est pris en compte pour le capital foncier en propriété et un intérêt de 5 % est imputé sur les autres apports en capital;
- les biens de production durables sont amortis sur la base de leur valeur de remplacement et non sur la base de leur valeur d'acquisition ;
- pour rendre le coût du capital comparable entre exploitations, on comptabilise également un taux d'intérêt de 5 % pour les capitaux empruntés.

Dans ces conditions, la différence entre l'ensemble des produits et des charges procure un solde que l'on peut comparer au bénéfice ou à la perte de n'importe quelle entreprise en dehors du secteur agricole.

Ce n'est toutefois pas ce solde qui est retenu pour suivre l'évolution de la rentabilité des exploitations agricoles mais le revenu du travail obtenu en retranchant de l'ensemble des produits de l'exploitation toutes les charges réelles et imputées à l'exception des salaires imputés et réels.

Etant donné en effet qu'en plus d'estimer le revenu des agriculteurs, il est indispensable de mettre en évidence la disparité des revenus entre les régions agricoles, entre les types d'exploitation et entre les classes de dimension, en résumé de comparer des groupes d'exploitations entre eux, il est nécessaire, dans la mesure du possible, de faire abstraction des différences de situation qui ne sont pas directement en rapport avec la gestion proprement dite. La notion de revenu du travail (RT) est celle qui répond le mieux à ce besoin. Elle suppose, en effet, que le mode de rémunération des facteurs de production (terre, capital et travail) soit le même dans toutes les exploitations, aucune distinction n'étant faite entre les fonds propres et le capital emprunté, ni entre le travail familial et le travail non familial. Pour rappel, c'est d'ailleurs le revenu du travail qui est la référence utilisée dans la comparaison au revenu comparable, en application de la loi du 29 mars 1963 visant à promouvoir la rentabilité de l'agriculture et son équivalence avec les autres secteurs de l'économie.

Pour effectuer les comparaisons, ce revenu du travail (RT) est généralement exprimé par unité de travail (UT), le chef d'exploitation disponible à temps plein pour son exploitation étant comptabilisé pour une unité de travail quel que soit le nombre d'heures prestées et les autres travailleurs à raison du rapport entre le nombre d'heures prestées et 3 000 heures.

Si, plutôt que de vouloir comparer la rentabilité au niveau des orientations technico-économiques et des régions, on s'intéresse à la situation financière des agriculteurs, on peut avoir recours à un critère comme le revenu familial¹ par unité de travail (UT) familial, qui ne comptabilise aucun intérêt calculé, ni fermage imputé mais bien tous les intérêts réellement payés. Comme ce n'est pas ce critère qui est la référence pour établir le plan d'échantillonnage à la base du réseau comptable de la DAEA, les valeurs obtenues peuvent de ce fait être estimées avec un certain biais.

¹ Le revenu familial est égal au total des produits TVAC (avec les produits non pris en compte dans les résultats de l'année) moins le total des charges réellement payées : TVAC et y inclus les intérêts payés, (déduction faite des subventions intérêts) et les amortissements

Les résultats présentés sont des moyennes obtenues par un système de pondération qui extrapole les données observées aux divers ensembles concernés du champ d'observation.¹

Dans ces conditions, certains éléments structurels des différentes orientations technico-économiques wallonnes (après pondération) sont intéressants à connaître avant d'analyser les résultats comptables (tableau 6.2).

Tableau 6.2 : Données structurelles par orientation technico-économique en Région wallonne (résultats pondérés)

	Cultures agricoles	Lait très spécialisé	Lait moyennement spécialisé	Bovins mixtes	Bovins à viande	Cultures et lait	Cultures et bovins non laitiers	Wallonie
	1+ 602 à 605	411	412	43	42	811+812	813+814	
Dimension économique (UDW)	19,31	15,36	19,73	22,62	13,85	24,26	21,17	18,85
Unités de travail (nombre)	1,20	1,54	1,72	1,84	1,44	1,79	1,64	1,55
Superficie (hectares)	67,97	48,02	56,25	69,33	60,30	64,43	67,44	60,58
Vaches laitières (nombre)	1,25	51,75	49,56	35,32	0,23	41,12	10,55	23,13
Vaches nourrices (nombre)	9,26	1,49	8,23	43,98	65,63	5,03	35,10	25,73
Autres bovins (nombre)	18,23	50,02	72,38	120,33	111,49	52,53	78,09	69,88
Porcs et truies (nombre)	2,46	0,88	3,78	2,59	2,61	2,83	2,30	13,78
Poules et poulets (nombre)	31,85	156,70	353,95	0,00	0,00	0,00	400,77	213,05

L'exploitation du type « Cultures agricoles » a une dimension économique moyenne légèrement supérieure à 19 UDW. Avec 1,2 UT, elle cultive 68 ha et élève environ une trentaine de têtes de bétail en moyenne sur l'année.

L'exploitation laitière très spécialisée a une dimension économique moyenne supérieure à 15 UDW. Avec 1,5 UT, elle détient, sur 48 ha, près de 52 vaches laitières et quasi autant de têtes de bétail d'accompagnement.

L'exploitation « Lait moyennement spécialisée » a une dimension moyenne proche de 20 UDW. Avec plus d'UT (1,7 UT) et sur plus de superficie (56 ha) que l'exploitation laitière très spécialisée, elle détient un peu moins de vaches laitières (50 vaches) mais beaucoup plus de vaches nourrices (8 vaches nourrices contre 1 en moyenne) ; le bétail d'accompagnement y est aussi plus élevé : plus de 72 têtes de bétail en moyenne sur l'année contre une cinquantaine dans l'orientation laitière très spécialisée.

La ferme du type « Bovins mixtes » a une dimension économique moyenne de près de 23 UDW. En moyenne plus d'1,8 UT détiennent sur quelques 70 ha, environ 35 vaches laitières et 44

¹ Extrapolation des résultats comptables agricoles individuels à l'ensemble des agriculteurs par un système de pondération, document interne 8/7/03.

vaches nourrices avec un bétail d'accompagnement de plus de 120 têtes. Bien que spécialisée dans le secteur bovin, cette orientation peut présenter une certaine hétérogénéité du fait de la présence éventuelle de deux troupeaux d'importance et d'orientation (lait ou viande) différentes.

L'exploitation de bovins à viande avec une dimension économique moyenne de près de 14 UDW occupe en moyenne un peu plus d'1,4 UT sur 60 ha. Elle élève plus de 65 vaches nourrices et leur suite (plus de 110 têtes de bétail).

Les orientations « Cultures et lait » et « Cultures et bovins non laitiers » sont des orientations combinant deux orientations spécialisées et sont donc hétérogènes par définition.

Les exploitations « Cultures et lait » faisant partie du réseau comptable de la DAEA ont après pondération les caractéristiques suivantes : une dimension économique moyenne de 24 UDW, 1,8 UT, 64 ha, 41 vaches laitières et 5 vaches nourrices avec un bétail d'accompagnement s'élevant à 53 têtes.

Les fermes du type « Cultures et bovins non laitiers » ont une dimension économique moyenne de 21 UDW. Avec un peu plus de 1,6 UT et sur plus de 67 ha, elles élèvent 35 vaches nourrices et 11 vaches laitières avec un bétail d'accompagnement fort de 78 têtes en moyenne sur l'année.

Cette section 1 comprend trois sous sections. On présente d'abord les résultats pour l'agriculture, puis ceux de l'horticulture et ensuite l'évolution macro-économique du revenu du travail agricole et du revenu comparable.

Vu l'hétérogénéité de l'horticulture qui n'est représentée dans le réseau comptable de la DAEA que par une trentaine d'exploitations, on ne peut présenter que des informations fort fragmentaires et on axera le commentaire sur les données provenant du réseau comptable flamand de l'ex-CEA qui, au moment de la rédaction de ce rapport, sont en décalage d'une année (dernier exercice comptable disponible 2001).

En ce concerne l'agriculture, les résultats présentés sont beaucoup plus développés et font l'objet de la première partie du document. Ils comportent d'abord un premier volet consacré à la structure des produits et des charges par hectare (ha) et ensuite deux volets portant sur l'évolution du revenu du travail par hectare et par unité de travail (UT). La situation est d'abord analysée en profondeur pour les principales orientations technico-économiques wallonnes que l'on compare aussi aux données disponibles pour la Flandre ; à partir de ces résultats et en fonction de l'importance respective des différents types d'exploitations par région, on obtient les niveaux moyens de revenu pour chacune des régions agricoles en Wallonie et pour la Région wallonne dans son ensemble. La situation de la Région wallonne est aussi comparée avec celle de la Flandre.

Quant à l'évolution du revenu du travail agricole et du revenu comparable, elle est reprise dans la troisième partie comme dans le précédent rapport ; elle est décrite pour le pays et pour la dernière année disponible (2001).

1. LE REVENU EN AGRICULTURE

1.1. Structure des produits et des charges

Dans ce chapitre, on commente le niveau et la structure des produits et des charges par hectare en 2002 pour chacune des principales orientations technico-économiques d'abord, par région agricole ensuite (les données régionales dépendant des résultats des orientations technico-économiques pratiquées dans les régions) et enfin pour la Région wallonne.

Comme c'était le cas dans les rapports précédents, la Région wallonne est aussi comparée à la Région flamande pour la dernière année disponible en Flandre (2001) ; il convient toutefois d'avoir bien à l'esprit qu'une comparaison interrégionale par hectare a ses limites vu les différences structurelles de production entre la Wallonie et la Flandre.

1.1.1. Selon les orientations technico-économiques

La structure des produits et des charges est reprise dans le tableau 6.3 et illustrée par les figures 6.1 et 6.2.

En 2002, ce sont généralement les exploitations spécialisées en production laitière ou en combinaison avec les cultures qui enregistrent, par ha, les niveaux de produits les plus élevés : le total des produits par ha varie en moyenne entre 2 420 et 2 480 € et le total des charges évolue entre 2 910 et 3 160 €

Tableau 6.3 : Structure des produits et des charges de l'exploitation wallonne en euros par ha de SAU, selon les orientations technico-économiques, en 2002

	Cultures agricoles 1+602 à 605	Lait très spécialisé 411	Lait-moyennement spécialisé 412	Bovins mixtes 43	Bovins à viande 42	Cultures et lait 811+812	Cultures et bovins non laitiers 813+814
Produits							
Cultures commerciales	1 348	39	280	231	67	957	860
Bovins et cultures four.	192	2 220	1 769	1 603	1 041	1 152	868
Porcs	15	7	13	9	22	8	13
Volailles	24	39	73	0	0	0	76
Autres produits ⁽¹⁾	330	179	295	405	589	303	444
Total	1 909	2 483	2 430	2 247	1 720	2 421	2 260
Charges							
Travail familial ⁽²⁾	500	1 222	1 159	1 027	883	952	834
Travail payé	13	7	16	9	4	21	17
Aliments achetés	76	330	367	355	302	233	293
Aliments de l'exploit.	39	55	112	113	32	106	124
Engrais achetés	125	90	113	110	73	147	135
Semences et plants	122	20	49	42	17	104	83
Produits de lutte	147	13	46	38	12	124	106
Travaux par tiers	134	79	112	109	67	186	153
Charges de matériel	277	338	362	295	213	344	293
Charges foncières	315	589	501	366	305	453	355
Autres charges	116	302	326	382	357	245	277
Total	1 863	3 044	3 163	2 846	2 264	2 914	2 670

⁽¹⁾ Y compris les aides

⁽²⁾ Charges imputées

Par contre, les quatre autres orientations technico-économiques bien représentées en Wallonie ont des niveaux moyens respectifs de produits et de charges par ha parfois sensiblement moins élevés :

- 2 260 € de produits et de 2 670 € de charges pour les fermes de cultures et bovins non laitiers ;
- dans l'ordre 2 250 € et 2 850 € pour l'orientation « Bovins mixtes » ;
- 1 910 € et 1 860 € pour l'orientation « Cultures agricoles » ;
- toujours dans l'ordre, 1 720 € et 2 260 € pour les exploitations spécialisées en viande bovine.

Quelle est l'origine de ces produits ? L'origine des produits varie évidemment suivant l'orientation de la ferme et plus précisément en fonction de son degré de spécialisation si on tient compte des aides et des primes liées aux productions.

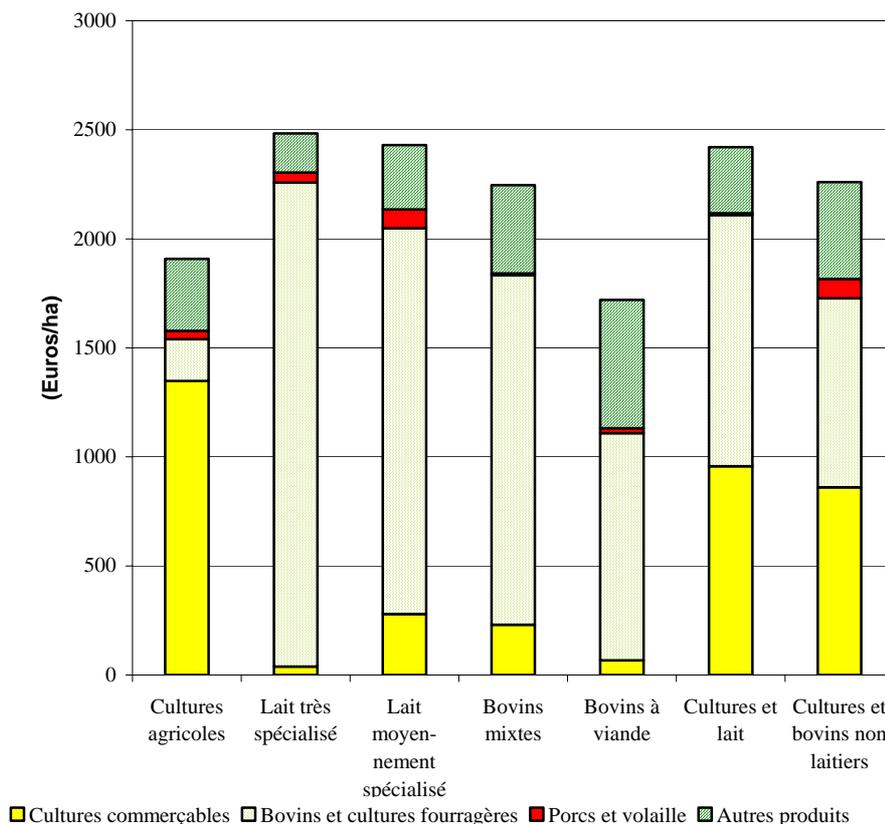
Ainsi en 2002, les produits bovins et des cultures fourragères interviennent dans le total des produits pour près de 90 % dans les exploitations laitières très spécialisées, pour plus de 70 % dans les fermes laitières moyennement spécialisées et dans celles avec des bovins mixtes, pour un peu plus de 60 % dans les entreprises spécialisées en bovins à viande, pour plus de 45 % dans celles qui combinent cultures et lait et pour presque 40 % dans les fermes du type « Cultures et bovins non laitiers ».

Si l'on y ajoute le montant des autres produits composés essentiellement des aides et des primes liées aux productions, ces pourcentages passent dans l'ordre grosso modo à 95 % (lait très spécialisé et bovins viande), à près de 90 % (bovins mixtes), 85 % (lait moyennement spécialisé) et 60 % (cultures – lait ou – bovins non laitiers).

Les produits des cultures commerciables composent plus de 70 % du total des produits des fermes spécialisées en cultures agricoles et presque 40 % de celui des exploitations combinant les cultures avec le lait ou les bovins non laitiers. Aides compensatoires aux cultures et primes aux bovins comprises, ces pourcentages passent à près de 90 % (cultures agricoles) de 60 % (cultures et bovins non laitiers) et un peu plus de 50 % (cultures et lait).

La part prise par les aides et les primes liées aux productions est donc très grande et elle apparaît évidemment d'autant plus grande que la valeur financière de la production est faible ; ainsi en 2002, par rapport au total des produits par ha, les autres produits (comprenant essentiellement aides et primes) représentent près de 35 % dans les exploitations bovins à viande, de 20 % dans les fermes du type « Cultures et bovins non laitiers » et un peu moins de 20 % dans les exploitations « Bovins mixtes » et « Cultures agricoles ».

Figure 6.1. : Structure des produits par orientation technico-économique en 2002
(€/ha)



Quid de la structure des charges ? On peut en fait distinguer trois grandes catégories de charges :

- celles étroitement liées à l'importance du travail ;
- celles spécifiquement liées au type et à l'intensification des productions ;
- celles inhérentes à toute exploitation agricole sans relation étroite avec une production particulière.

C'est cette dichotomie qui sera suivie dans le commentaire même si les différents postes de charges ne se rattachent pas exactement à chacun de ces groupes.

L'importance du travail dans une exploitation agricole en général transparait essentiellement dans les charges du travail familial car les charges du travail payé représentent en moyenne moins d'1 % de l'ensemble des charges, quel que soit le type d'exploitation. Même si la

mesure du travail (nombre d'heures) dans les exploitations est malaisée, les pourcentages indiqués ci-après mettent bien en évidence l'importance de la charge de travail exigée par les productions bovines.

Les orientations les plus exigeantes sur le plan du travail sont les exploitations bovines spécialisées, la part des charges du travail y représentant entre 36 et 40 % de l'ensemble des charges. Cette part est de l'ordre de 31 à 35 % dans les exploitations combinant les cultures avec le lait et les bovins non laitiers et de 27 % dans l'orientation spécialisée en cultures agricoles.

Les charges liées aux productions sont typiquement celles des aliments, des engrais, des semences et des produits de lutte, les travaux par tiers étant liés à l'importance du matériel en propriété.

Ensemble, toutes ces charges constituent entre 17 % (lait très spécialisé) et 28 % (cultures et bovins non laitiers) de l'ensemble des charges de l'entreprise agricole. Les aliments (achetés et de l'exploitation) représentent entre 12 et 16 % de l'ensemble des charges dans les exploitations bovines spécialisées ou combinées avec les cultures. Les frais de semences, d'engrais et de produits de lutte interviennent pour 21 % dans les fermes spécialisées en cultures agricoles et pour quelque 12 % dans les fermes combinant cultures et bovins. Tout à fait logiquement, les parts prises par les différentes sortes de charges sont en relation avec l'orientation de la production.

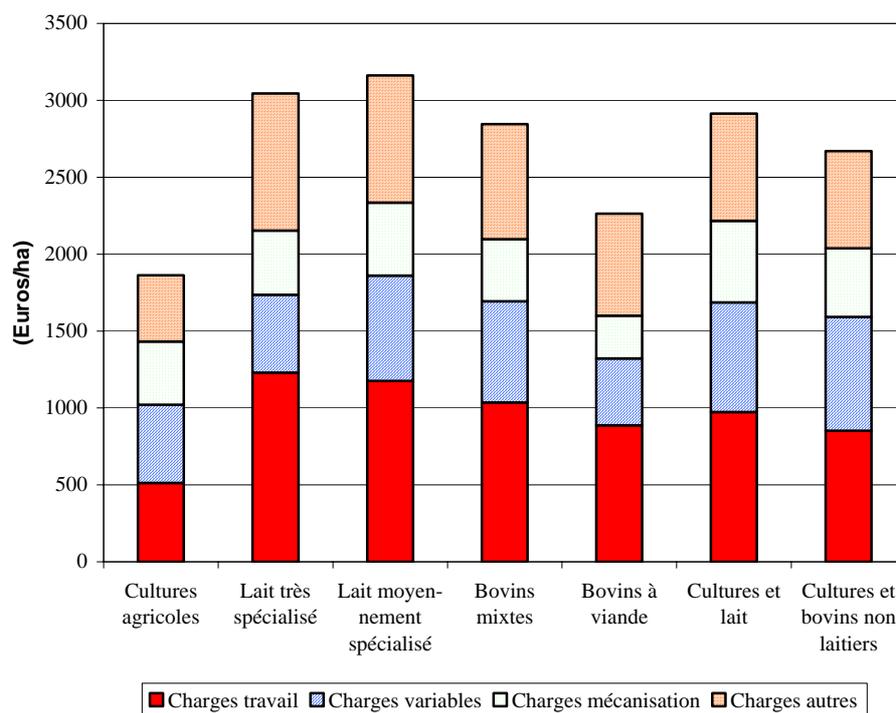
Les charges foncières, de mécanisation (charges de matériel et de travaux par tiers) et les autres charges (essentiellement intérêts du cheptel vif et frais généraux) sont des charges dites structurelles (à l'exception de celles des travaux par tiers).

Ces charges représentent entre 40 % (bovins mixtes) et 45 % (cultures agricoles) de l'ensemble des charges.

Les charges de mécanisation (avec les travaux par tiers) sont plus élevées dans les fermes spécialisées en cultures agricoles (22 %) ou combinées avec des bovins (17 à 18 %) que dans les exploitations bovines spécialisées (12 à 15 %).

Les charges foncières (y compris les achats des quotas mais non compris le coût d'acquisition du droit au bail) sont plus élevées dans les exploitations laitières spécialisées (16 à 19 %) ou en combinaison avec des cultures (13 à 16 %) et dans les exploitation de cultures agricoles (17 %) que dans les autres orientations. La part des autres charges évolue entre 6 % (cultures agricoles) et 16 % (bovins à viande), ce dernier pourcentage s'expliquant notamment par l'importance de l'intérêt du cheptel vif. La prise en compte de cet intérêt du cheptel vif (que le capital soit propre ou emprunté) diminue évidemment le revenu du travail des orientations bovines qui nécessitent un capital cheptel élevé.

Figure 6.2. : Structure des charges par orientation technico-économique en 2002 (€/ha)



1.1.2. Selon les régions agricoles

La structure des produits et des charges est reprise dans le tableau 6.4. Elle varie selon les régions agricoles en fonction de la fréquence des différents types d'exploitations.

Ce sont les régions agricoles dans lesquelles la spécialisation laitière est la plus répandue qui enregistrent par hectare les niveaux de produits et de charges les plus élevés, à savoir la Haute Ardenne (plus de 90 % d'exploitations laitières spécialisées) et la région herbagère liégeoise (près de 75 % d'exploitations laitières). Dans ces régions, le total des produits par ha est proche de 2 500 € et le montant des charges totales est de l'ordre de 3 100 € par ha.

Par contre dans les régions où le type « Bovins à viande » est fréquent, à savoir l'Ardenne (55 % de fermes de ce type) et le Jura (45 %), le produit moyen est faible : grosso modo 2 000 € par ha, les charges totales atteignant 2 550 à 2 600 € par ha.

Dans les régions spécialisées en cultures comme les régions limoneuse et sablo-limoneuse (34 % d'exploitations du type « Cultures agricoles »), le produit moyen par ha s'élève à 2 200 € et

les charges totales par ha sont de 2 500 €. Ces montants caractérisent aussi la région condruzienne (22 % de fermes « Cultures agricoles » et 17 % d'exploitations « Bovins mixtes »).

C'est aussi le même niveau de produit par ha que l'on observe en Famenne (32 % de « Bovins à viande » et 26 % de « Bovins mixtes ») ainsi qu'en Fagne (31 % de « Bovins mixtes » et 26 % de « Lait très spécialisé ») mais avec un niveau de charges plus élevé : 2 700 € par ha en Famenne et 2 800 € en Fagne.

Tableau 6.4 : Structure des produits et des charges de l'exploitation wallonne en euros par ha de SAU, selon les régions agricoles, en 2002

	Sablo- limon- euse	Limo- neuse	Cam- pine hen- nuyère	Con- droz	Herba- gère. liég- eoise	Haute Arden- ne	Fagne	Fam- enne	Ard- enne	Jura
<u>Produits</u>										
Cultures commerçables	829	868	495	660	121	65	228	242	125	189
Bovins et cultures four.	868	831	1 353	1 051	1 924	2 145	1 551	1 390	1 314	1 312
Porcs	73	72	13	53	92	47	42	55	34	41
Volailles	67	63	30	47	78	51	42	43	21	35
Autres produits ⁽¹⁾	372	375	344	395	259	214	356	426	486	457
Total	2 210	2 209	2 235	2 206	2 473	2 522	2 219	2 156	1 980	2 035
<u>Charges</u>										
Travail familial ⁽²⁾	809	790	939	826	1 188	1 291	1 046	987	967	969
Travail payé	14	16	17	15	10	7	10	12	10	11
Aliments achetés	266	263	285	292	381	345	336	349	335	317
Aliments de l'exploit.	82	83	94	84	61	58	82	78	62	72
Engrais achetés	120	123	115	114	91	91	98	96	85	90
Semences et plants	85	87	56	70	27	21	39	38	26	33
Produits de lutte	98	102	64	80	21	15	35	35	21	29
Travaux par tiers	131	133	113	118	86	81	96	94	81	88
Charges de matériel	299	297	309	292	329	336	299	282	251	270
Charges foncières	382	375	411	382	549	585	428	397	357	380
Autres charges	245	239	292	276	325	315	332	340	355	344
Total	2 530	2 508	2 696	2 550	3 069	3 145	2 801	2 707	2 548	2 604

⁽¹⁾ Y compris les aides

⁽²⁾ Charges imputées

Quelle est l'origine de ces produits ? Les secteurs de production interviennent différemment dans la composition du produit total par ha dans chaque région agricole wallonne.

Le produit des bovins et des cultures fourragères intervient pour 85 % en Haute Ardenne et pour 78 % en Herbagère liégeoise. Dans les régions de la Famenne, de la Fagne, de l'Ardenne et du Jura, il représente entre 64 % (Famenne et Jura) et 70 % (Fagne) du produit total. Même dans des régions plus mixtes et de cultures, il représente encore 48 % (Condroz) et environ 38 % (sablo-limoneuse, limoneuse) du produit total.

Le produit des cultures commerciables est particulièrement important en région limoneuse (39 %) dans la région sablo-limoneuse (38 %) et en Condroz (30 %). Il n'intervient que pour une dizaine de pourcents dans les régions de la Famenne, de la Fagne et du Jura.

Les « autres produits », comprenant notamment les primes accordées au secteur bovin et les aides compensatoires aux cultures, sont élevés dans les régions tournées vers la production de viande bovine (de 22 à 25 % du total du produit par ha) à savoir, l'Ardenne et le Jura. Ce poste intervient dans toutes les autres régions pour un pourcentage compris entre 16 (Fagne) et 20 % (Famenne) sauf dans les régions à vocation typiquement laitières (Haute Ardenne et Herbagère liégeoise).

Quelles sont les principales charges ? C'est à nouveau la fréquence des principales orientations technico-économiques dans les régions agricoles qui détermine le niveau moyen des charges par région.

Les charges de travail constituent entre 38 % (Fagne) et 41 % (Haute Ardenne) des charges totales dans les régions fort orientées vers les productions bovines. Elles n'en constituent qu'une trentaine de pourcents dans les régions limoneuse, sablo-limoneuse et condruzienne.

Les charges opérationnelles représentent entre 17 % (Haute Ardenne) et 22 % (Famenne) des charges totales dans les régions orientées vers les productions bovines. Elles atteignent plus de 25 % dans les régions limoneuse, sablo-limoneuse et condruzienne.

L'ensemble des charges foncières, de mécanisation et des autres charges totalisent un peu plus de 40 % des charges totales quelles que soient les régions agricoles. Les charges foncières sont proches de 15 % dans toutes les régions sauf dans les régions laitières où elles représentent environ 18 % du fait des investissements en bâtiments et en quotas laitiers. Les charges de mécanisation voisinent 14 % dans les régions orientées vers la production bovine et 17 % dans celles où prédominent les cultures. Les autres charges varient entre 10 et un peu plus de 13 %, ce dernier pourcentage caractérisant les régions spécialisées en « Bovins à viande », notamment parce que l'intérêt sur le cheptel vif y est plus important.

1.1.3. En Région wallonne

Le tableau 6.5 reprend les données relatives aux montants des produits et des charges (y compris les coûts imputés de la main-d'œuvre familiale) pour la Région wallonne (2001 et 2002) et la Région flamande (2001). On commentera d'abord les données wallonnes avant de les comparer aux données flamandes pour l'exercice 2001 (dernière année disponible).

En 2002, le produit moyen de l'exploitation agricole wallonne s'élève à 2 235 € par ha. Il est composé pour 52 % par les produits bovins, pour 26 % par les produits des cultures et pour 17 % par d'autres produits que les porcs et la volaille lesquels comprennent essentiellement les primes bovines et les aides compensatoires aux cultures commerciales.

Les charges totales s'élèvent à quelque 2 660 €. Plus d'un tiers de ces charges sont des charges imputées comme rémunération de la main-d'œuvre familiale (au tarif horaire de 12,62 € pour un ouvrier qualifié selon les conventions fixées par la Commission Paritaire Nationale de l'agriculture).

Les charges variables (liées à une activité particulière) interviennent pour 24 % du total et comprennent notamment les aliments (14 %) et les engrais achetés (4 %).

Les autres charges que celles du travail familial et des charges variables sont des charges fixes relativement indépendantes du choix des productions et constituent 42 % de l'ensemble des charges ; parmi celles-ci, les charges foncières et de la mécanisation (frais de matériel augmentés des travaux par tiers) interviennent pour une quinzaine de pourcents chacune.

Par rapport à l'exercice 2001, le produit moyen par ha de l'exploitation wallonne est en statu quo mais le montant moyen des charges augmente lui de près de 3 %.

La composition du produit par ha en 2002 est fort semblable à celle observée en 2001 : le produit bovin et des cultures fourragères augmente de 1 % et les autres produits (y compris les aides aux productions) diminuent d'un peu plus de 7 %.

Quant à la composition des charges entre 2002 et 2001, les postes qui connaissent les plus fortes variations parmi les charges variables sont les aliments (14,4 % contre 14 % en 2001) et les semences et plants (2,4 % contre 2,2 %).

Quant aux charges de type structurel, leur importance diminue quelque peu en 2002 puisque les charges de mécanisation interviennent pour 15,5 % du total contre 16 % en 2001 et les « autres charges » pour 10,8 % contre 11,1 % en 2001.

Qu'en est-il de la comparaison avec les données de la Flandre ? Pour l'exercice comptable 2001, on constate que l'exploitation agricole moyenne wallonne réalise un chiffre d'affaires par unité de surface plus de deux fois moins élevé (2 239 €) que l'exploitation agricole moyenne flamande (5 471 €).

La structure des produits de l'exploitation wallonne est aussi fondamentalement différente de celle des exploitations flamandes :

- en Région wallonne, les deux postes les plus importants sont les bovins et cultures fourragères d'une part et les cultures commerciales d'autre part, avec respectivement plus de 50 % et plus de 25 % du total des produits.
- en Région flamande, les bovins et cultures fourragères occupent la seconde place et ne représentent qu'un peu moins d'un tiers des produits ; c'est la production porcine qui fournit plus de 40 % du produit total et les cultures commerciales n'apparaissent qu'en troisième position avec moins de 15 % du total des produits.

Tableau 6.5 : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, en Région wallonne (2002 et 2001) et en Région flamande (2001).

	Région wallonne				Région flamande	
	2002		2001		2001	
	€	%	€	%	€	%
Produits						
Cultures commerciales	574	25,7	578	25,8	807	14,8
Bovins et cultures fourragères	1 159	51,9	1 139	50,9	1 743	31,9
Porcs	65	2,9	67	3,0	2 297	42,0
Volailles	57	2,5	44	1,9	241	4,4
Autres produits ⁽¹⁾	381	17,1	411	18,4	381	7,0
Total	2 236	100,0	2 239	100,0	5 471	100,0
Charges						
Travail familial ⁽²⁾	913	34,3	889	34,3	1 626	28,1
Travail payé	13	0,5	14	0,5	24	0,4
Aliments achetés	308	11,6	291	11,2	1 645	28,4
Aliments de l'exploitation	76	2,9	73	2,8	90	1,6
Engrais achetés	110	4,1	108	4,2	118	2,0
Semences et plants	64	2,4	56	2,2	113	2,0
Produits de lutte	71	2,7	68	2,6	97	1,7
Travaux par tiers	116	4,4	115	4,5	242	4,2
Charges de matériel	298	11,2	300	11,6	412	7,1
Charges foncières	405	15,2	391	15,1	813	14,0
Autres charges	289	10,8	287	11,1	611	10,6
Total	2 662	100,0	2 593	100,0	5 790	100,0

⁽¹⁾Y compris les aides

⁽²⁾ Charges imputées

Cette divergence dans les orientations de production est à l'origine de la différence dans le montant et la structure des coûts entre les deux Régions.

En Région wallonne, les charges de l'exploitation agricole moyenne (2 590 €/ha) s'élèvent à moins de la moitié de celles relatives à la Région flamande (5 790 €/ha).

Les charges imputées du travail par ha représentent près de 35 % des charges en Wallonie contre 28,5 % en Flandre ; comme les charges totales sont plus élevées en Flandre, ce pourcentage est inférieur au pourcentage correspondant pour la Région wallonne mais en réalité le nombre d'heures de travail par ha est nettement plus élevé au nord du pays suite notamment au développement des productions porcines et avicoles.

Les charges variables en Wallonie représentent 23 % de l'ensemble charges contre un peu moins de 36 % en Flandre, ce qui est évidemment la conséquence directe des différences interrégionales dans l'orientation des productions. Aussi, les charges d'aliments représentent 30 % (quelque 1740 €/ha) du total des charges en Flandre contre 14 % (360 €) en Wallonie, par contre l'ensemble des frais de semences, d'engrais et de produits de lutte constituent 9 % du total des charges en Wallonie contre moins de 6 % en Flandre.

Quant aux autres charges, elles constituent globalement plus de 42 % du total des charges en Région wallonne contre 36 % en Région flamande. La plus grande partie de la différence s'explique par les charges de mécanisation qui s'élèvent à 16 % du total en Wallonie et à un peu plus de 11 % en Flandre, en valeur absolue, les montants par ha restent toutefois plus élevés en Flandre (650 €) qu'en Wallonie (environ 420 €). Les charges foncières par ha représentent une importance relative fort voisine en Wallonie (15 %) et en Flandre (14 %) mais, dans cette dernière région, elle est plus du double en valeur absolue (810 €/par ha) que dans l'autre (390 €).

Chiffres repères				
Principaux produits (points/10) en 2001				
Rang	Région wallonne		Région flamande	
1	Bovins et cultures fourragères	5.1	Porcs	4.2
2	Cultures commerciales	2.6	Bovins et cultures fourragères	3.2
3	Autres (aides PAC)	1.8	Cultures commerciales	1.5

Chiffres repères				
Principales charges (points/10) en 2001				
Rang	Région wallonne		Région flamande	
1	Main d'œuvre familiale	3.4	Aliments achetés	2.8
2	Charges foncières	1.5	Main d'œuvre familiale	2.8
3	Matériel	1.2	Charges foncières	1.4
4	Aliments achetés	1.1	Matériel	0.7

En résumé, les exploitations agricoles wallonnes obtiennent des produits par ha d'autant plus élevés qu'elles ont une orientation laitière dominante et d'autant moins élevés qu'elles ont une orientation viandeuse ou cultures (dans une moindre mesure) prononcée.

Le produit bovin et des cultures fourragères est généralement celui qui apporte la plus forte contribution au produit total. Les aides et les primes aux productions interviennent dans le produit total pour une part d'autant plus élevée que l'exploitation est productrice de viande, voire de produits végétaux (dans une moindre mesure) et pour une part d'autant plus faible que l'exploitation est spécialisée dans la production laitière.

Les charges de travail sont d'autant plus élevées que l'orientation bovine de la ferme est prononcée. Les charges variables diffèrent d'une production à l'autre et suivent le niveau de productivité visé. Les charges de type fixe sont importantes ; or, elles sont engagées pour plusieurs années en relation avec la structure de l'exploitation et ne peuvent donc pas être diminuées d'une année à l'autre sauf en cas de désinvestissements.

En Région wallonne, le produit moyen de l'exploitation agricole professionnelle était de 2 236 € par ha en 2002, dont plus de la moitié provient du secteur bovin et des cultures fourragères. Les autres produits que les cultures et autres spéculations non liées au sol et qui comprennent essentiellement les aides compensatoires pour les grandes cultures et les régions défavorisées, les primes aux bovins mâles et aux vaches allaitantes, représentaient près de 20 % des produits de l'exploitation wallonne. Les charges totales s'élevaient à 2 660 € dont le tiers comme rémunération de la main-d'œuvre et une quarantaine de pourcents comme charges de structure.

Les productions bovines et les grandes cultures jouent donc un rôle très important en Région wallonne tandis que le poids de la production porcine est particulièrement élevé en Région flamande. L'agriculture wallonne est donc fortement orientée vers des spéculations très réglementées et est, en conséquence, particulièrement dépendante de la politique agricole.

1.2. Evolution du revenu du travail par hectare

Dans ce chapitre, on commente l'évolution du revenu du travail par ha (RT/ha) au cours des trois dernières années (2000, 2001 et 2002) pour chacune des principales orientations technico-économiques (OTE) wallonnes, pour chacune des régions agricoles et pour la Wallonie dans son ensemble.

On extrapole des résultats comptables agricoles individuels à l'ensemble des agriculteurs par un système de pondération. Le revenu ainsi obtenu en 2002 est comparé à ceux obtenus durant les années précédentes et l'évolution constatée entre 2002 et 2001 est expliquée à partir des principales variations dans les postes de produits et de charges.

Le revenu moyen des exploitations agricoles wallonnes est aussi comparé avec le revenu moyen des exploitations agricoles flamandes pour la dernière année disponible en Flandre (2001).

1.2.1. Selon les orientations technico-économiques

Les RT/ha des trois dernières années pour les principales orientations technico-économiques en Région wallonne sont repris dans le tableau 6.6 en suivant l'ordre habituel de présentation des orientations technico-économiques (cultures agricoles, lait très spécialisé, ...). Dans le commentaire, on présente les évolutions par ordre croissant des montants obtenus pour l'exercice comptable 2002.

En 2002, les exploitations laitières très spécialisées obtiennent un RT/ha de 669 €, soit 5 % de moins qu'en 2001 et 2 % de plus qu'en 2000.

La diminution du RT/ha entre 2002 et 2001 trouve son origine dans une augmentation des charges (travail non compris) de 50 € par ha et une augmentation des produits de 15 € par ha, les postes subissant les plus grandes variations étant : les charges foncières (+ 24 €), les charges de matériel (- 15 €), les autres charges (+ 14 €), les autres produits (+ 14 €) et les aliments achetés (+ 11 €).

Les exploitations spécialisées en cultures agricoles obtiennent en moyenne un RT/ha de 559 €, soit 12 % de moins qu'en 2001 et 10 % de moins qu'en 2000.

Comment s'explique la diminution constatée entre 2002 et 2001 ? Par une diminution des produits de 53 €/ha et une augmentation des charges (sans le travail) de 25 €/ha, les postes subissant les plus fortes variations étant : le produit des cultures commerciables (- 65 €), le produit bovin et des cultures fourragères (+ 35 €), les frais de travaux par tiers (-23 €), le coût des semences et plants (+ 18 €) et les autres produits (-16 €).

Le revenu moyen par ha des exploitations combinant les cultures et le lait s'élève à 480 € en baisse de 12 % par rapport à 2001 et de 22 % par rapport à 2000.

La diminution constatée entre 2002 et 2001 s'explique par une baisse des produits de 97 €/ha et des charges (sans le travail) de 34 €/ha, les postes subissant les plus fortes variations étant : le produit des cultures commerciales (- 71 €), le produit bovin et des cultures fourragères (- 21 €), les aliments de l'exploitation (- 18 €) et les charges foncières (- 10 €).

Quant à l'orientation « Lait moyennement spécialisé », son RT/ha moyen en 2002 est estimé à 442 € en baisse de 7 % par rapport à 2001 mais en hausse de 1 % par rapport à 2000.

L'origine de la baisse constatée par rapport à 2001 provient d'une hausse des charges (sans le travail) de 55 €/ha, supérieure à la hausse des produits de 21 €/ha, les postes subissant les plus fortes variations étant : le produit de la volaille (+ 73 €), le produit des bovins et des cultures fourragères (- 35 €), les aliments achetés (+ 33 €), le produit des porcs (- 18 €) et les charges de matériel (+ 10 €).

Les exploitations du type « Cultures et bovins non laitiers » obtiennent en 2002 un RT/ha de 441 € en baisse de 1 % et de 6 % par rapport respectivement à 2001 et 2000.

La faible diminution constatée entre 2002 et 2001 résulte d'une hausse des produits de 36 €/ha plus faible que celle des charges (sans le travail) de 38 €/ha, les postes subissant les plus fortes variations étant : le produit des bovins et des cultures fourragères (+ 79 €), le produit des cultures commerciales (- 30 €), les autres produits (- 16 €) et les charges foncières ainsi que les aliments de l'exploitation (+ 15 €).

L'orientation « Bovins mixtes » a un revenu moyen de 436 € par ha en 2002 et accuse une diminution de 16 % par rapport à 2001 et de 24 % par rapport à 2000.

La forte baisse constatée entre 2002 et 2001 provient d'une diminution des produits de 59 €/ha et d'une augmentation des charges (sans le travail) de 27 €/ha, les postes subissant les plus fortes variations étant : les autres produits (- 68 €), le produit des bovins et des cultures fourragères (+ 37 €), le produit des cultures commerciales (- 25 €), les aliments achetés (+ 11 €) et les autres charges (+ 9 €).

Enfin, les exploitations du type « Bovins à viande » obtiennent en moyenne en 2002 un RT/ha de 343 € soit une baisse de 3 % par rapport à 2001 et de 22 % par rapport à 2000.

La diminution constatée entre 2002 et 2001 s'explique par une hausse des charges (sans le travail) de 34 €/ha qui est supérieure à l'augmentation des produits de 24 €/ha, les postes subissant les plus fortes variations étant : le produit des bovins et des cultures fourragères (+ 74 €), les autres produits (- 68 €), les charges foncières (+ 28 €), le produit des porcs (+ 11 €) et les travaux par tiers (+ 11 €).

Tableau 6.6 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les orientations technico-économiques, en 2000, 2001 et 2002(€)

	2000	2001	2002
Cultures agricoles	623	637	559
Lait très spécialisé	657	704	669
Lait moyennement spécialisé	639	477	442
Bovins mixtes	575	522	436
Bovins à viande	439	354	343
Cultures et lait	614	543	480
Cultures et bovins non laitiers	472	444	441

Les RT/ha moyens des trois dernières années disponibles sont reprises dans les chiffres repères (par ordre croissant des montants).

Ce sont les exploitations « Lait très spécialisé » qui obtiennent en moyenne le RT/ha le plus élevé pour les trois dernières années : 677 €.

Le RT/ha moyen de l'exploitation de grandes cultures (606 €) lui est inférieur de 10 % tandis que les orientations « Cultures et lait » et « Bovins mixtes » ont des revenus encore moins élevés : respectivement de 19 et de 24 %.

Les orientations « Lait moyennement spécialisé » et « Cultures et bovins non laitiers » obtiennent en moyenne des revenus équivalents (un peu plus de 450 €), inférieurs de 33 % à l'orientation « Lait très spécialisé ».

Ce sont les exploitations « Bovins à viande » qui obtiennent encore les moins bons revenus : en moyenne 379 € de RT/ha, soit 44 % de moins que celui des fermes laitières très spécialisées.

Chiffres repères	
RT/ha € Moyenne triennale	
Lait très spécialisé	677
Cultures agricoles	606
Cultures et lait	545
Bovins mixtes	511
Lait moyennement spécialisé	453
Cultures et bovins non laitiers	452
Bovins à viande	379

1.2.2. Selon les régions agricoles

Les différences entre les RT/ha des régions agricoles wallonnes trouvent leur origine dans deux facteurs : les variations de RT/ha entre les orientations technico-économiques qui y sont pratiquées et l'importance relative des orientations technico-économiques suivant les régions.

Le tableau qui suit reprend les RT/ha estimés pour les régions agricoles wallonnes classées dans l'ordre conventionnel géographique du Nord au Sud.

En 2002, c'est la Haute Ardenne (84 % d'exploitations laitières très spécialisées) qui obtient le RT/ha le plus élevé : 675 € en baisse de 4 % par rapport à 2001 mais en hausse de 4 % par rapport à 2000.

Les exploitations situées dans la région herbagère liégeoise (66 % d'exploitations laitières très spécialisées) obtiennent en moyenne un RT/ha de 603 €, en baisse de 7 % par rapport à 2001 et de 2 % par rapport à 2000.

Les régions limoneuse, sablo-limoneuse, du Condroz et de la Campine hennuyère ont en moyenne des RT/ha allant de 495 € (Campine hennuyère) à 507 € (région limoneuse). Leur revenu est en baisse d'une dizaine de pourcents par rapport à 2001 et à 2000.

La Fagne (31 % d'exploitations avec des bovins mixtes et 16 % avec des bovins à viande) et la Famenne (32 % d'exploitations avec des bovins à viande et 26 % de fermes « Bovins mixtes) ont des RT/ha moyen en 2002, respectivement de 475 € et de 447 €, en baisse de 10 % par rapport à 2001 et de 14 % par rapport à 2000.

Ce sont l'Ardenne (55 % d'exploitations de bovins à viande et 25 % d'exploitations avec des bovins mixtes) et le Jura (respectivement 45 % et 23 % des mêmes orientations) qui obtiennent les moins bons RT/ha : environ 410 € en baisse d'une dizaine de pourcents par rapport aux deux années antérieures.

Tableau 6.7 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les régions agricoles wallonnes, en 2000, 2001 et 2002(€)

	2000	2001	2002
Sablo – limoneuse	565	567	504
Limoneuse	564	558	507
Campine hennuyère	530	550	495
Condroz	552	542	498
Herbagère liégeoise	617	651	603
Haute Ardenne	650	700	675
Fagne	555	535	475
Famenne	519	498	447
Ardenne	472	440	409
Jura	469	456	411

Ce classement des régions agricoles par ordre décroissant du RT/ha n'est pas remis en cause si l'on considère le RT/ha moyen des années 2000 à 2002, qui est repris dans les chiffres repères ci-joint.

Par rapport au RT/ha moyen estimé pour la Haute Ardenne, celui de l'herbagère liégeoise est inférieur de 8 %, ceux de la sablo-limoneuse, de la limoneuse, de la Campine hennuyère et du Condroz sont inférieurs d'une dizaine de pourcents ; les RT/ha de la Fagne et de la Famenne se situent environ 25 % plus bas et ceux de l'Ardenne et du Jura, 35 %.

Chiffres repères	
RT/ha	Moyenne triennale
Haute Ardenne	675
Herbagère liégeoise	624
Sablo-limoneuse	546
Limoneuse	543
Condroz	530
Campine hennuyère	525
Fagne	521
Famenne	488
Jura	445
Ardenne	440

1.2.3. En Région wallonne

Le RT/ha obtenu en 2002 s'élève à 500 €, soit une baisse de 9 % par rapport à l'exercice précédent et de 11 % par rapport à 2000.

Comment s'explique la baisse du RT/ha entre 2002 et 2001 ? Par une augmentation des charges (sans le travail) de 46 € et une diminution des produits de 3 € par ha. Les postes qui subissent les plus fortes variations d'une année à l'autre sont dans l'ordre : les autres produits comprenant les aides et primes aux productions (- 30 €), le produit bovin et des cultures fourragères (+ 20 €), le coût des aliments achetés (+ 17 €), les charges foncières (+ 14 €) et le produit de la volaille (+ 13 €).

En moyenne sur la période 2000 à 2002, le RT/ha en Wallonie atteint 536 € ce qui est donc plus élevé que le RT/ha obtenu durant la dernière année disponible (2002).

Comme dans le rapport précédent, on compare le RT moyen par ha obtenu en Région wallonne à celui obtenu en Région flamande. Pour ce faire, on a repris dans le tableau 6.8. les données correspondantes aux trois dernières années disponibles pour la Flandre.

On constate alors que pour chacune des années 1999 à 2001, le RT/ha en Région wallonne est systématiquement très nettement inférieur à celui caractérisant la Région flamande ; le revenu wallon ne représente en effet que 51 % du revenu flamand en 1999, 40 % en 2000, 41 % en 2001, soit 44 % en moyenne pour la période 1999 à 2001.

Tableau 6.8 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, en Région wallonne et en Région flamande, de 1999 à 2002

	Région wallonne	Région flamande
1999	571	1 111
2000	560	1 408
2001	549	1 330
2002	500	
Moyenne 1999 - 2001	560	1 283
Moyenne 2000 - 2002	536	

Toutefois, comme on l'a déjà laissé entendre précédemment, la comparaison des revenus interrégionaux sur la base de la superficie (RT/ha) donne une image biaisée de l'écart de rentabilité existant entre les exploitations wallonnes et flamandes ; les exploitations porcines sont en effet beaucoup plus fréquentes en Flandre qu'en Wallonie et obtiennent évidemment des RT/ha sans aucune mesure avec le RT/ha des autres exploitations lorsque les prix de marché sont favorables. La comparaison entre les deux Régions des revenus du travail par unité de travail (RT/UT) constitue donc l'approche à privilégier.

En résumé, que ce soit sur la base de la dernière année disponible ou de la moyenne des trois dernières années, c'est l'orientation « Lait très spécialisé » qui procure en moyenne le RT/ha le plus élevé et c'est l'orientation « Bovins à viande » qui obtient les moins bons résultats.

Toutes les orientations procurent des RT/ha moyens en 2002 inférieurs aux revenus correspondants pour la période 2000 à 2002 ; c'est particulièrement le cas des exploitations des types « Bovins mixtes », « Culture et lait » et « Cultures agricoles ».

Ce sont évidemment les régions où il y a une forte fréquence des orientations de production procurant les RT/ha les plus élevés, qui tiennent le haut du pavé, et vice et versa.

Le RT/ha moyen des exploitations wallonnes s'élevaient à 500 € en 2002 et à 536 € pour la période 2000 à 2002. C'est nettement beaucoup moins qu'en Flandre qui a une structure de production tout à fait différente.

1.3. Evolution du revenu du travail par unité de travail

Dans ce chapitre, on analyse l'évolution du revenu du travail par unité de travail (RT/UT) comme on l'a fait dans le chapitre précédent. On n'explique toutefois plus l'origine des variations du revenu entre 2002 et 2001 puisque ce sont les mêmes postes qui interviennent.

On montre ensuite l'évolution sur une plus longue période (1995-2002) du RT/UT non seulement des principales orientations technico-économiques wallonnes mais aussi d'autres orientations technico-économiques développées en Flandre.

La même évolution est aussi donnée par région agricole wallonne et pour la Région wallonne dans son ensemble, cette dernière étant comparée à la Flandre.

1.3.1. Selon les orientations technico-économiques

Les RT/UT des principales orientations technico-économiques en Région wallonne sont repris dans le tableau 6.9 et sont commentés dans l'ordre croissant des montants obtenus en 2002 par rapport aux deux années précédentes. L'origine de la variation du RT/UT entre 2002 et 2001 est la même que celle indiquée pour expliquer l'écart entre les RT/ha 2002 et 2001.

En 2002, les exploitations spécialisées en cultures agricoles obtiennent un RT/UT supérieur à 31 600 €, soit 11 % de moins qu'en 2001 et 4 % de moins qu'en 2000.

Les exploitations laitières très spécialisées ont, en moyenne, un RT/UT d'un peu plus de 20 800 € en 2002, ce qui est inférieur de 3 % au revenu obtenu en 2001 mais supérieur de 4 % à celui de l'année 2000.

Les orientations combinant les cultures avec les bovins non laitiers ou avec le lait obtiennent un RT/UT respectivement de 18 100 € et de près de 17 300 €. Ces revenus sont en baisse par rapport aux années 2001 et 2000, respectivement, de l'ordre de 5 et de 10 %.

Le RT/UT des exploitations « Bovins mixtes » en 2002 s'élève en moyenne à un peu plus de 16 400 €, ce qui est inférieur de 13 % par rapport à 2001 et de 16 % par rapport à 2000.

Quant aux orientations « Lait moyennement spécialisé » et « Bovins à viande », elles procurent en moyenne, un RT/UT de l'ordre de 14 400 €.

Les fermes laitières moyennement spécialisées ont, en moyenne, un revenu en diminution par rapport à 2001 mais en augmentation par rapport à 2000, le pourcentage de variation est de 6 % dans les deux cas.

Le revenu des « Bovins à viande » est en statu quo par rapport à 2001, mais en baisse de 17 % par rapport à l'année 2000.

Tableau 6.9 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les orientations technico-économiques, de 2000 à 2002

	2000	2001	2002
Cultures agricoles	32 991	35 678	31 644
Lait très spécialisé	20 022	21 571	20 818
Lait moyennement spécialisé	13 604	15 442	14 441
Bovins mixtes	19 558	18 781	16 429
Bovins à viande	17 421	14 430	14 381
Cultures et lait	19 396	18 975	17 280
Cultures et bovins non laitiers	19 075	19 270	18 101

Comme chiffres repères, on a repris les revenus moyens des trois dernières années disponibles par ordre décroissant des montants.

Ce sont les exploitations du type « Cultures agricoles » qui obtiennent en moyenne la meilleur RT/UT : plus de 33 400 €. Le RT/UT moyen des exploitations laitières très spécialisées lui est inférieur de 38 %.

Trois orientations ont des revenus moyens inférieurs d'environ 45 % à celui de la ferme de grandes cultures : « Cultures et bovins non laitiers », « Cultures et lait » et « Bovins mixtes ».

Chiffres repères	
RT/UT € Moyenne. triennale	
Cultures agricoles	33 437
Lait très spécialisé	20 804
Cultures et bovins non laitiers	18 815
Cultures et lait	18 551
Bovins mixtes	18 256
Bovins à viande	15 411
Lait moyennement spécialisé	14 496

Enfin, les exploitations « Bovins à viande » et « Lait moyennement spécialisé » ont en moyenne un RT/UT inférieur, respectivement de 54 et de 57 %.

L'évolution du RT/UT est aussi reprise sur une plus longue période dans la figure 6.3 qui reprend les données disponibles à partir de l'exercice comptable 1995/1996¹. Dans l'analyse de l'évolution du RT/UT, il ne faut pas perdre de vue qu'à partir de l'année 1999, la classification des exploitations² et le système d'extrapolation³ ont été adaptés à la situation de la Région wallonne, ce qui peut entraîner un certain biais entre les données des périodes 1995 à 1998 et 1999 à 2002.

Que peut on tirer comme enseignements de la comparaison des principales orientations wallonnes de production entre elles ?

Le revenu du travail par unité de travail (RT/UT) des exploitations du type cultures agricoles est toujours supérieur à celui des autres types d'exploitation puisqu'il se situe généralement aux alentours des 35 000 € (sauf la première et la dernière année observée) alors que les RT/UT des autres orientations se situent dans un intervalle de 15 à 20 000 €. Toutefois il ne faut pas perdre de vue le fait que le coût d'acquisition des droits d'exploitation (communément dénommé « chapeau ») n'est pas pris en compte alors que le coût d'acquisition des quotas (plus important dans les exploitations bovines) l'est. Les revenus les plus élevés ont été relevés durant la période 1997 à 1999 et ont atteint 36 500 € en 1998 et 37 000 € en 1999. Les revenus les plus faibles ont été observés en 1995 (28 600 €) et en 2002 (31 600 €).

Sur la période passée en revue (1995 à 2002), quatre orientations de production procurent en moyenne des RT/UT très proches :

¹ Avant l'exercice comptable 1995/1996, les données disponibles du CEA ont été extrapolées sur une base fédérale et ne représentent pas la situation en Région wallonne. Les données des exercices comptables 1995/1996 à 1998/1999 proviennent des résultats fédéraux mais extrapolés sur base des recensements agricoles concernant la Région wallonne. Les données des exercices comptables 1999 à 2002 proviennent des résultats comptables constatés en Région wallonne et extrapolés sur la base régionale wallonne.

² Pour rappel, la classification des exploitations agricoles est réalisée à partir des marges brutes standard (MBS). Des MBS centrées sur 1998 (moyennes 1996-2000) ont été déterminées pour la Région wallonne et diffèrent plus ou moins fortement des MBS fédérales. Par exemple, les MBS des vaches laitières et de leur suite sont moins élevées que celles retenues pour l'ensemble du pays et c'est l'inverse pour les MBS des vaches nourrices et de leur bétail d'accompagnement. De ce fait, des exploitations classées laitières très spécialisées au niveau fédéral deviennent du type « Lait moyennement spécialisé » au niveau de la Région wallonne.

³ Lorsqu'une orientation donnée était insuffisamment représentée dans une région donnée, le système d'extrapolation fédéral prenait en compte les données d'exploitations de la même orientation situées dans une autre région : les données d'exploitations flamandes pouvaient donc être utilisées dans l'estimation du revenu pondéré d'une orientation ou d'une région wallonne.

- l'orientation « Lait très spécialisé » relativement moins performante (surtout en 1996 : 16 200 €) que les autres durant la première partie de la période observée prend nettement le dessus durant les années 2001 et 2002 avec des RT/UT respectivement de 21 600 et de 20 800 €;
- les deux orientations combinant les cultures avec le lait ou la viande ont des revenus fort semblables d'année en année. Leurs plus hauts revenus ont été constatés dans les années 1997 et 1998 avec des RT/UT dans l'ordre d'environ 21 300 et 23 000 € en « Cultures et bovins non laitiers » et d'environ 20 500 et 23 300 € en « Cultures et lait ». Leurs moins bonnes performances ont été observées à des périodes différentes : en 1995 avec un RT/UT de 16 600 € pour l'orientation « Cultures et bovins non laitiers » et en 2002 avec un RT/UT de 17 300 € pour l'orientation « Cultures et lait »
- l'orientation « Bovins mixtes », a connu une remontée impressionnante entre 1995 et 1998 (passant d'un RT/UT de 11 800 € à 20 200 €) mais elle voit sa rentabilité décroître durant les dernières années, particulièrement en 2002 avec un RT/UT de 16 000 €

Quant aux RT/UT des autres orientations, ils ont évolué de manière fort divergente et avec généralement un moins bon niveau de rentabilité.

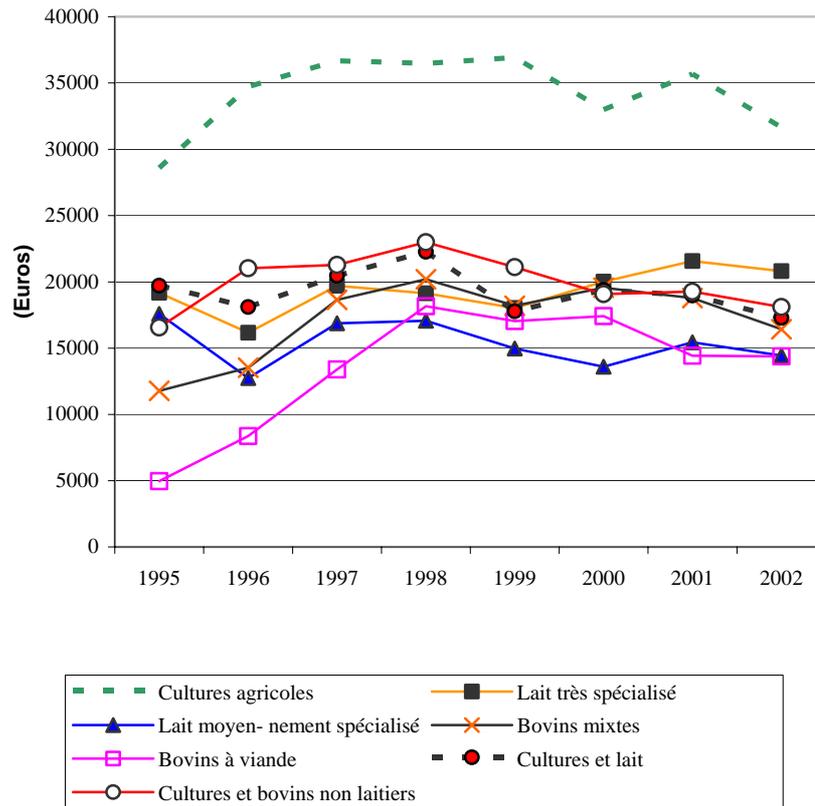
L'exploitation laitière moyennement spécialisée a réalisé de bonnes performances en 1995, 1997 et 1998 avec des RT/UT de l'ordre de 17 000 € mais, par la suite, elle n'a plus pu procurer les mêmes niveaux de revenu qui, actuellement, flirtent avec les 15 000 € par UT.

L'exploitation « Bovins à viande » a connu une importante remontée de ses revenus entre 1995 et 1998 (passant de 5 000 à 18 200 €) ; par la suite, sa rentabilité s'est stabilisée autour des 17 000 € en 1999 et en 2000 avant de baisser à un niveau voisin de 14 300 € en 2000 et en 2001.

De l'examen des résultats obtenus pour les principaux types d'exploitations en Wallonie, il ne faut toutefois pas conclure que d'autres orientations de production moins fréquentes en Wallonie ne sont pas intéressantes pour les agriculteurs wallons.

Vu le faible nombre de ces types d'exploitations dans le réseau comptable de la DAEA, on s'est basé sur les résultats obtenus en Flandre entre 1995 et 2001 (dernière année disponible).

Figure 6.3 : Evolution du RT/UT par orientation technico-économique wallonne, de 1995 à 2002 (€)



Comme on peut le constater à l'examen de la figure 6.4, l'orientation technico-économique « porcs » en Flandre se distingue nettement des autres orientations non seulement par la grande variation inter-annuelle des revenus mais aussi par son niveau moyen de rentabilité à travers les années :

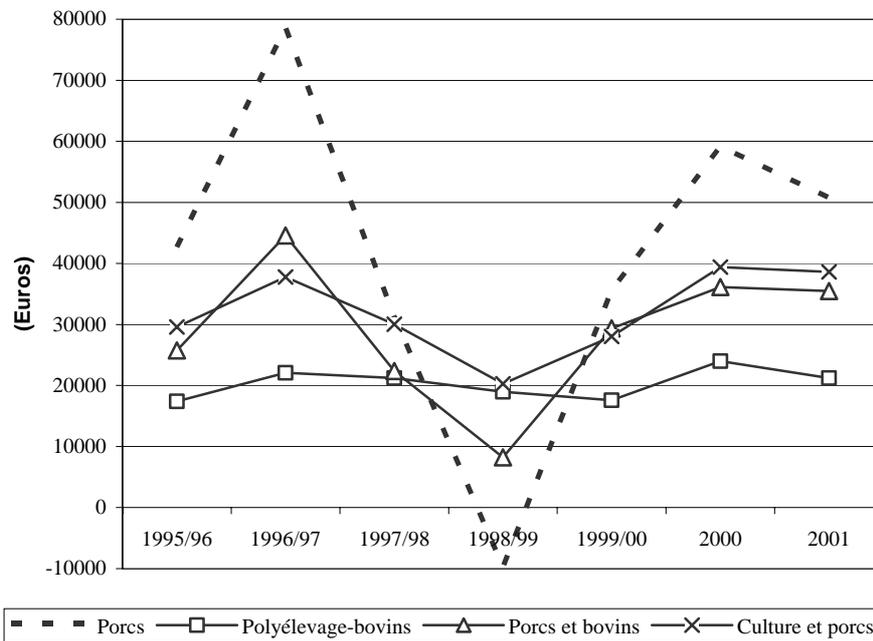
- le RT/UT de l'ordre de 40 000 à 50 000 € en 1995 et en 2001 a dans l'intervalle atteint des niveaux de 80 000 € en 1996 mais aussi de - 10 000 € en 1998;
- le RT/UT moyen de la période sous revue dépasse 41 000 € soit le niveau le plus élevé par rapport à toutes les orientations flamandes et wallonnes.

Etant donné le bon niveau de revenu des cultures, les fermes flamandes combinant les cultures et les porcs obtiennent également de bons résultats : généralement de l'ordre de 30 à 40 000 €/UT sauf en 1998, exercice durant lequel la rentabilité de la production porcine a été négative ; en moyenne, le RT/UT de la période observé est proche de 32 000 €

L'orientation porcs et bovins procure en moyenne un RT/UT de près de 29 000 € elle a accusé une baisse de revenu importante en 1997 et en 1998 passant de quelque 20 000 à moins de 10 000 €

Enfin, l'orientation polyélevage – bovins obtient un RT/UT d'un peu plus de 20 000 € en faisant preuve d'une grande stabilité sur toute la période sous revue ; elle obtient des revenus de l'ordre de ceux constatés pour les principales orientations de production wallonnes à l'exception du type « Cultures agricoles » qui est à un niveau bien plus élevé.

Figure 6.4. : Evolution du RT/UT pour certaines orientations technico-économiques flamandes peu fréquentes en Wallonie, de 1995 à 2001(€)



1.3.2. Selon les régions agricoles

L'évolution du revenu du travail par unité de travail dans les régions agricoles situées entièrement ou partiellement sur le territoire wallon est reprise dans le tableau 6.10 pour les trois dernières années disponibles et illustrée sur une plus longue période à la figure 6.5.

Les écarts de RT/UT proviennent des différences dans l'orientation des productions régionales et dans le niveau de rentabilité des orientations pratiquées dans les régions.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de constater que les régions de culture comme les régions sablo-limoneuse, limoneuse et condruzienne (dans une moindre mesure) tiennent le haut du pavé par rapport aux autres régions agricoles wallonnes.

En 2002, ce sont les exploitations agricoles situées en région limoneuse qui obtiennent, en moyenne, le RT/UT le plus élevé : quelque 21 700 €, soit une baisse de 8 % par rapport à 2001 et de 4 % par rapport à 2000.

Les régions condruzienne et sablo-limoneuse affichent des RT/UT moyens très proches de ceux observés pour la région limoneuse : entre 21 300 et 21 200 € environ, en diminution (dans l'ordre) de 7 % et de 10 % par rapport à 2001 et de 3 % et de 5 % par rapport à 2000.

La Haute Ardenne (avec 84 % d'exploitations laitières très spécialisées) obtient un RT/UT moyen de 19 800 €, en baisse de 2 % par rapport à 2001 mais en hausse de 7 % par rapport à 2000.

La région herbagère liégeoise et la campine hennuyère sont à des niveaux de revenus voisins : de l'ordre de 19 000 € par UT, en diminution de quelques 6 % par rapport à 2001 et quasi en statu quo par rapport à 2000.

Suivent ensuite la Fagne et la Famenne dont les exploitations agricoles obtiennent en 2002 un RT/UT moyen de l'ordre de 17 000 €, en baisse d'une dizaine de pourcents par rapport à 2001 et à 2000.

Ce sont les exploitations ardennaises et jurassiques qui obtiennent, en moyenne les moins bons niveaux de revenu : 15 800 et 15 700 € par UT, en diminution de 5 % (Ardenne) et de 9 % (Jura) par rapport à 2001 et de 8 % (Ardenne et Jura) par rapport à 2000.

Tableau 6.10 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les régions agricoles wallonnes, en 2000, 2001 et 2002

	2000	2001	2002
Sablo - limoneuse	22 456	23 697	21 249
Limoneuse	22 626	23 626	21 739
Campine hennuyère	18 492	19 742	18 770
Condroz	21 986	22 791	21 265
Herbagère liégeoise	19 101	20 346	19 053
Haute Ardenne	18 577	20 228	19 794
Fagne	19 039	19 025	17 118
Famenne	18 627	18 554	16 835
Ardenne	17 114	16 684	15 815
Jura	17 036	17 173	15 676

Chiffres repères	
RT/UT Moyenne triennale	
Limoneuse	22 663
Sablo-limoneuse	22 467
Condroz	22 014
Haute Ardenne	19 533
Herbagère liégeoise	19 500
Campine hennuyère	19 001
Fagne	18 394
Famenne	18 005
Jura	16 628
Ardenne	16 538

Ci-après, on procède à l'analyse des RT/UT moyens des années 2000 à 2002 repris dans les chiffres repères.

Le classement précédent n'est pas modifié.

Les régions limoneuse, sablo-limoneuse et condruzienne se situent à des niveaux de revenus supérieurs à 22 000 € par UT, allant même jusqu'à 22 500 € pour les deux premières régions.

Les régions de la Haute Ardenne, de l'Herbagère liégeoise et de la Campine Hennuyère ont des revenus supérieurs à 19 000 € par UT, allant jusqu'à 19 500 € pour les deux premières régions. Ce niveau de revenu est inférieur de 14 à 16 % (suivant les régions) par rapport au revenu obtenu en moyenne par les exploitations limoneuses.

Les entreprises agricoles situées en Fagne et en Famenne ont, en moyenne, un RT/UT supérieur à 18 000 € (18 400 € en Fagne) soit une vingtaine de pourcents inférieur au revenu moyen estimé pour la région limoneuse.

Enfin, le Jura et l'Ardenne ferment la marche avec un RT/UT voisin de 16 500 € soit 17 % de moins que la région limoneuse.

Pour examiner l'évolution sur une plus longue période allant de 1995 à 2002, on utilise les données comptables pondérées calculées par l'ex CEA entre 1995 et 1998 ; ces calculs regroupent les régions sablo-limoneuse et de la Campine hennuyère, la Fagne et la Famenne ainsi que l'Ardenne et le Jura, on a donc adapté en conséquence la série 1999 à 2002 propre à la Région wallonne pour réaliser la figure 6.5.

Qu'en tire-t-on comme enseignements ?

Globalement, les revenus du travail par unité de travail moyens obtenus dans chacune des régions agricoles wallonnes ont augmenté durant la période 1995 à 1998. Ils ont baissé en 1999. La baisse s'est poursuivie en 2000 uniquement dans les régions limoneuse, sablo-limoneuse et condruzienne. En 2001, le mouvement de hausse était général sauf dans les régions ardennaise et jurassique. Par contre en 2002, toutes les régions agricoles affichaient des niveaux de revenus en diminution par rapport à 2001 et comparables souvent à ceux obtenus en 1997.

Le revenu du travail par unité de travail (RT/UT) des exploitations des régions limoneuse, sablo-limoneuse et condruzienne est en moyenne (quasi) toujours supérieur aux RT/UT moyens obtenus dans les autres régions agricoles. L'écart entre ces deux groupes de régions est relativement stable mais a tendance à diminuer à partir de l'année 2000.

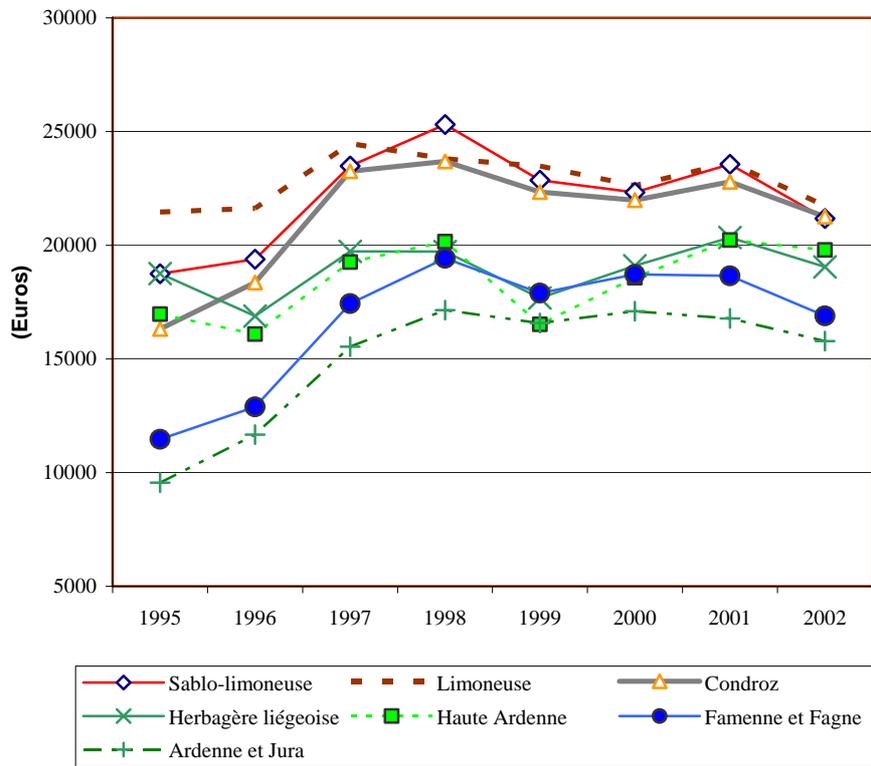
Au début de la période observée, c'étaient les exploitations de la région limoneuse qui obtenaient en moyenne les plus hauts revenus : jusqu'à 24 500 € par UT en 1997. En 1998 ce sont les exploitations situées en région sablo-limoneuse qui ont obtenu les revenus les plus élevés : jusqu'à 25 300 € par UT en 1998. Par la suite, les exploitations des trois régions précitées ont obtenu, en moyenne des RT/UT très proches.

Les régions herbagère liégeoise et de Haute Ardenne dans lesquelles l'orientation laitière est dominante ont pratiquement toujours des revenus proches. Ils ont atteint le niveau des 20 000 € en 1998 et en 2001.

Les exploitations des régions de Fagne et de Famenne et surtout d'Ardenne et du Jura obtiennent en moyenne pratiquement chaque année les moins bons revenus. Le RT/UT en Fagne et Famenne est quasiment toujours supérieur à celui de l'autre groupement de régions de plus de 1 500 € par UT en moyenne.

Sur une plus longue période encore, le classement des régions agricoles en fonction de leur rentabilité ne change pas.

Figure 6.5 : Evolution du RT/UT par région agricole wallonne, de 1995 à 2002 (€)



1.3.3. En Région wallonne

En 2002, le RT/UT moyen de l'ensemble des exploitations atteint 19 500 € soit une baisse de 8 % par rapport à 2001 et de 5 % par rapport à 2000.

On constate encore qu'en moyenne pour la période 2000 à 2002, le RT/UT moyen des exploitations agricoles wallonnes est estimé à 20 400 €; il est inférieur de 10 % au RT/UT moyen des exploitations agricoles situées en région limoneuse.

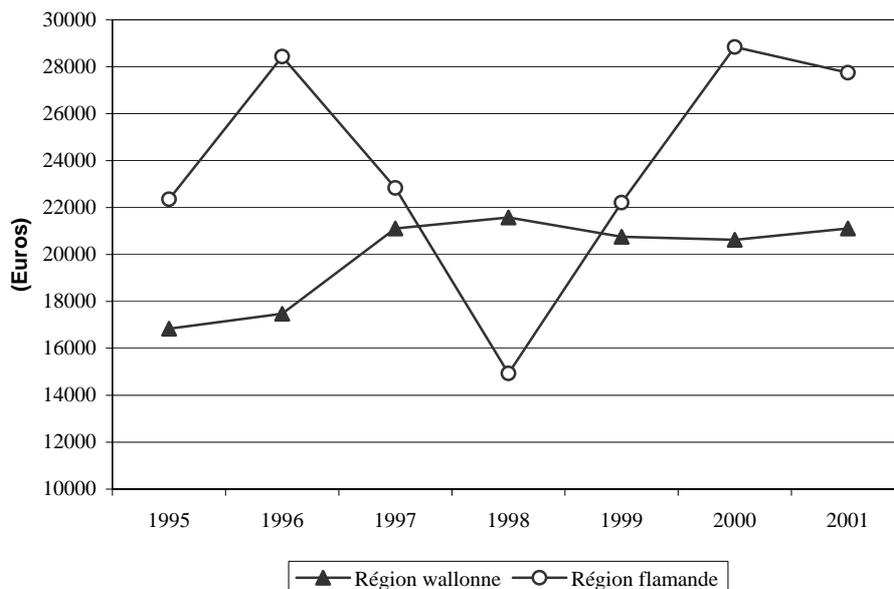
Sur une plus longue période, comme il ressort de la figure qui suit et en tenant compte des remarques formulées précédemment en ce qui concerne la classification des exploitations et la pondération des données (principes différents entre les périodes 1995-1998 et 1999-2001 suivant les Régions), on peut comparer l'évolution des RT/UT moyen des deux Régions institutionnelles.

*Tableau 6.11 : Evolution du revenu du travail par unité de travail
en Région wallonne et en Région flamande, de 1999 à 2002*

	Région wallonne	Région flamande
1999	20 757	22 212
2000	20 626	28 836
2001	21 108	27 746
2002	19 494	
Moyenne 1999-2001	20 830	26 265
Moyenne 2000-2002	20 409	

Dans l'ensemble, le RT/UT obtenu en moyenne dans l'agriculture wallonne apparaît beaucoup plus stable que le revenu correspondant pour l'agriculture flamande. Il se situe toujours grosso modo entre 17 000 et 21 500 € alors que le revenu flamand était de l'ordre de 28 000 € en 1996, en 2000 et en 2001 mais seulement de 15 000 € en 1998. Ce sont évidemment essentiellement les fortes fluctuations de la rentabilité de la production porcine qui en sont la cause.

Figure 6.6. : Evolution du RT/UT des agricultures wallonne et flamande, de 1995 à 2001



En moyenne, sur la période observée (1995 à 2001), le RT/UT en Wallonie (environ 19 900 €) se situe à 83 % du RT/UT flamand (quelque 23 900 €). Cette différence moyenne de 4 000 € par UT à l'avantage de l'agriculture flamande devrait inciter les agriculteurs wallons à s'intéresser davantage à des productions plus intensives que celles qu'ils pratiquent traditionnellement.

Les chiffres repères qui reprennent les RT/UT moyens pour la période 1995 à 1998 d'une part et pour la période 1999 à 2001 (les trois dernières années) d'autre part illustrent encore le même phénomène : un revenu de près de 3 000 €/UT en moyenne pour la première période et d'environ 5 500 €/UT pour la seconde période à l'avantage de l'agriculture flamande.

En résumé, lorsque le revenu du travail est exprimé par unité de travail et non par hectare, ce sont les exploitations spécialisées en cultures agricoles qui obtiennent les meilleurs résultats, suivies des exploitations « Lait très spécialisé ». Les moins bons revenus sont toujours obtenus dans les exploitations « Bovins à viande » mais aussi dans celles du type « Lait moyennement spécialisé ».

Le RT/UT constaté en 2002 est pratiquement toujours inférieur au RT/UT moyen pour la période 2000 à 2002, particulièrement en ce qui concerne les exploitations des types « Bovins mixtes », « Bovins à viande », « Cultures et lait » et « Cultures agricoles ».

D'autres orientations de production moins fréquentes en Wallonie doivent certainement retenir l'attention des agriculteurs wallons comme les orientations « Porcs », « Cultures et porcs » et « Porcs et bovins » car elles procurent, sur une longue période, des niveaux intéressants de revenus.

Ce sont évidemment les régions où sont les mieux représentées les orientations de production procurant les RT/UT les plus élevés, qui tiennent le haut du pavé, et vice et versa.

En conséquence, ce sont les exploitations situées dans les régions limoneuse, sablo-limoneuse et condruzienne qui obtiennent les RT/UT les plus élevés et ce sont les entreprises agricoles d'Ardenne et du Jura qui obtiennent les moins bons résultats.

En Région Wallonne, le RT/UT moyen obtenu par les exploitations agricoles professionnelles s'élevait à 19 500 € en 2002 et à 20 400 € pour la période 2000-2002.

Le RT/UT wallon est plus stable que son équivalent flamand mais il lui est inférieur de 3 500 € sur la période 1995 à 2001 essentiellement à cause des différences dans la structure de la production.

1.4. Evolution du revenu familial par unité de travail

En complément à l'analyse de l'évolution du revenu du travail par unité de travail (RT/UT), on donne ici un résultat qui a pour but de cerner de plus près la réalité financière des exploitations (uniquement pour 2002). Comme indiqué au début du chapitre, elle est déterminée par le revenu familial par unité de travail familial. Toutefois, on mentionnera à nouveau le biais éventuel qui peut intervenir dans les estimations.

Par orientation technico-économique, le revenu familial par unité de travail familial atteint par ordre décroissant les valeurs suivantes : « Cultures agricoles » 36 585 € « Lait très spécialisé » 27 636 € exploitations mixtes de 23 557 à 24 556 € « Viande bovine » 23 178 € et « Lait moyennement spécialisé » 20 456 €

Par région, les valeurs sont les suivantes : entre 27 332 et 28 145 € pour les régions sablo-limoneuse, limoneuse et le Condroz, 26 343 € en Haute Ardenne, 25 743 € en région herbagère liégeoise et de 23 200 à 24 200 € pour les autres régions. Pour l'ensemble de la Région wallonne, la moyenne atteint 26 240 €

De l'examen de ces résultats, les principaux enseignements sont les suivants :

- le revenu familial par unité de travail familial est plus élevé que le revenu du travail par unité de travail puisqu'il comprend les intérêts imputés. Les écarts sont assez différents selon les orientations et les régions. Ils sont évidemment plus grands lorsque les capitaux sont importants (par exemple, dans l'orientation viande bovine) ;
- l'ordre hiérarchique des orientations et des régions n'est pas fondamentalement modifié. Cependant, la dispersion des revenus autour de la moyenne est moins élevée qu'avec le revenu du travail par unité de travail.

	RW	RF
95/98	19 247	22 139
99/01	20 830	26 265

2. LE REVENU EN HORTICULTURE

Le faible nombre de comptabilités horticoles dans le réseau comptable de la DAEA (une trentaine) ne permet pas de donner des informations valables sur un secteur aussi diversifié ; c'est la raison pour laquelle on a plutôt utilisé les données comptables émanant du Centrum voor landbouweconomie (C.L.E.) de la Région flamande. Les revenus du travail par hectare (RT/ha) et par unité de travail (RT/UT) pour les cinq dernières années disponibles sont reprises dans les tableaux 6.12 et 6.13 pour douze types d'exploitations horticoles distingués dans « De rendabiliteit van het tuinbouwbedrijf, boekjaar 2001, publicatie n° 2.02, Centrum voor landbouweconomie.

2.1. Evolution du revenu du travail par hectare

Suivant les données comptables relatives à l'exercice comptable 2001, les exploitations de plantes ornementales flamandes procurent en moyenne un niveau de RT/ha (27 400 €) supérieur d'environ 50 % au niveau obtenu par les exploitations de légumes (18 300 €) et de quelque 600 % à celui obtenu par les exploitations fruitières (4 521 €).

Les exploitations de plantes ornementales et de légumes sont de différentes sortes, qui procurent chacune les RT/ha suivants, classés par ordre croissant (2001) :

Pour les exploitations de plantes ornementales

- 11 300 € pour l'exploitation de pépinières ;
- 12 600 € pour l'exploitation de bégonias ;
- 41 400 € pour l'exploitation d'azalées ;
- 50 900 € pour l'exploitation de fleurs coupées ;
- 58 800 € pour l'exploitation de floriculture diversifiée ;
- 109 000 € pour l'exploitation de plantes d'appartement.

Pour les exploitations de légumes

- 6 000 € pour l'exploitation de légumes de plein air ;
- 18 500 € pour l'exploitation peu spécialisée en légumes sous verre ;
- 22 700 € pour l'exploitation de fraises ;
- 82 000 € pour l'exploitation spécialisée en légumes sous verre ;
- 130 000 € pour l'exploitation de champignons.

En moyenne sur plusieurs années (tableau 6.13), on retiendra que ces classements restent relativement stables, sauf en ce qui concerne l'exploitation de fleurs coupées dont la rentabilité est d'habitude supérieure aux exploitations de floriculture diversifiée.

Par contre, une forte variation relative du revenu en horticulture est constatée. Sur une période de 5 ans, les types d'exploitations les plus fluctuants en valeur absolue sont les suivants :

- les champignons : près de 40 000 € d'écart entre 2000 et 2001 ;
- les plantes d'appartement : près de 27 000 € d'écart entre 1999 et 2000 ;
- les légumes sous verre : près de 23 000 € d'écart entre 2000 et 2001

Tableau 6.12 : Revenu du travail par hectare dans les exploitations horticoles de divers types, de 1997 à 2001 (euros)

	1997	1998	1999	2000	2001
Ensemble des exploitations de légumes	16 730	19 147	18 996	22 600	18 300
<i>dont</i>					
- champignons	137 169	143 064	144 180	169 400	130 200
- fraises	24 121	18 719	22 993	21 747	22 724
- légumes sous verre, spécialisés	95 456	100 412	95 332	104 500	81 700
- autres légumes sous verre	10 332	15 488	20 531	24 300	18 500
- légumes de plein air	4 614	6 027	4 167	5 546	6 039
Ensemble des exploitations de plantes ornementales	28 309	25 179	26 359	26 100	27 400
<i>dont</i>					
- plantes d'appartement	96 066	98 275	83 954	31 120	109 000
- azalées	34 180	47 358	46 158	28 966	41 400
- bégonias	14 341	21 812	14 926	16 179	12 600
- fleurs coupées	68 248	68 034	74 720	20 243	50 900
- autres exploitation de floriculture	54 309	59 846	48 493	23 997	58 800
- pépinières	16 438	9 430	12 923	31 099	11 257
Exploitations fruitières	3 620	2 889	4 319	4 595	4 521
Total Horticulture	12 293	12 318	12 940	14 100	12 700

2.2. Evolution du revenu du travail par unité de travail.

Les orientations horticoles flamandes ont des RT/UT assez voisins (tableau 6.13).

En 2001, le RT/UT des exploitations de plantes ornementales et de légumes est quasi-équivalent (dans l'ordre environ 26 000 € et 25 500 €) et ne diffère des exploitations fruitières (23 500 €) que de quelque 2 500 €

Les différentes sortes d'exploitations de légumes procurent les RT/UT suivants (par ordre croissant) :

- 19 500 € pour les fraises ;
- 21 500 € pour les autres légumes sous verre ;
- 27 000 € pour les légumes de plein air ;
- 27 800 € pour les légumes sous verre ;
- 28 500 € pour les champignons.

Les différentes sortes d'exploitations de plantes ornementales procurent les RT/UT suivant (par ordre croissant) :

- 13 000 € pour les bégonias ;
- 16 000 € pour les fleurs coupées ;
- 23 600 € pour les pépinières ;
- 26 400 € pour les autres exploitations de floriculture ;
- 30 800 € pour les azalées ;
- 31 800 € pour les plantes d'appartement.

Par rapport à l'exercice comptable 2000, les exploitations de légumes et de plantes ornementales affichent en 2001 un RT/UT en recul respectivement de 11 et de 6 % alors que les exploitations fruitières progressent de 10 %.

Parmi les exploitations de légumes et de plantes ornementales, la situation en 2001 par rapport à 2000 est contrastée :

- 24 % en moins pour les pépinières ;
- quelque 20 % en moins pour les légumes sous verre intensif, les autres légumes sous verre et les fleurs coupées ;
- 8 % en moins en ce qui concerne les champignons ;
- statu quo pour les fraises ;
- 2 % en plus pour les plantes d'appartement ;
- 6 % en plus pour les azalées ;
- 10 % en plus pour les autres exploitations de floriculture ;
- 18 % en plus pour les légumes de plein air.

Comme on le constate à l'examen du tableau 6.13 sur une période de 5 ans, les fluctuations du RT/UT obtenu pour les différentes orientations horticoles peuvent être importantes et ne doivent pas être perdues de vue par les candidats horticulteurs ; les principaux écarts observés étant les suivants :

- 14 000 € pour les pépinières entre 1997 et 1998 ;
- 10 000 € pour les légumes de plein air entre 1999 et 2001 ;
- 9 000 € pour les exploitations fruitières entre 1998 et 2001.

Tableau 6.13 : Revenu du travail par unité de travail dans les exploitations horticoles de divers types, de 1997 à 2001 (euros)

	1997	1998	1999	2000	2001
Ensemble des exploitations de légumes	23 821	26 042	24 853	28 929	25 675
<i>dont</i>					
- champignons	23 606	22 389	24 943	30 975	28 489
- fraises	22 405	18 689	23 586	19 485	19 482
- légumes sous verre, spécialisés	29 237	31 281	29 550	35 551	27 809
- autres légumes sous verre	17 726	20 279	22 160	26 516	21 625
- légumes de plein air	21 880	24 754	17 398	22 921	27 041
Ensemble des exploitations de plantes ornementales	26 788	25 366	27 362	27 695	25 916
<i>dont</i>					
- plantes d'appartement	26 985	28 103	28 223	31 120	31 837
- azalées	24 018	33 129	30 485	28 966	30 787
- bégonias	12 176	19 277	15 237	16 179	13 005
- fleurs coupées	18 909	20 600	23 116	20 243	16 002
- autres exploit. de floriculture	22 447	24 669	22 666	23 997	26 432
- pépinières	36 474	22 458	31 770	31 099	23 592
Exploitations fruitières	17 744	14 144	20 845	21 181	23 304
Total Horticulture	23 693	23 551	24 877	26 902	25 285

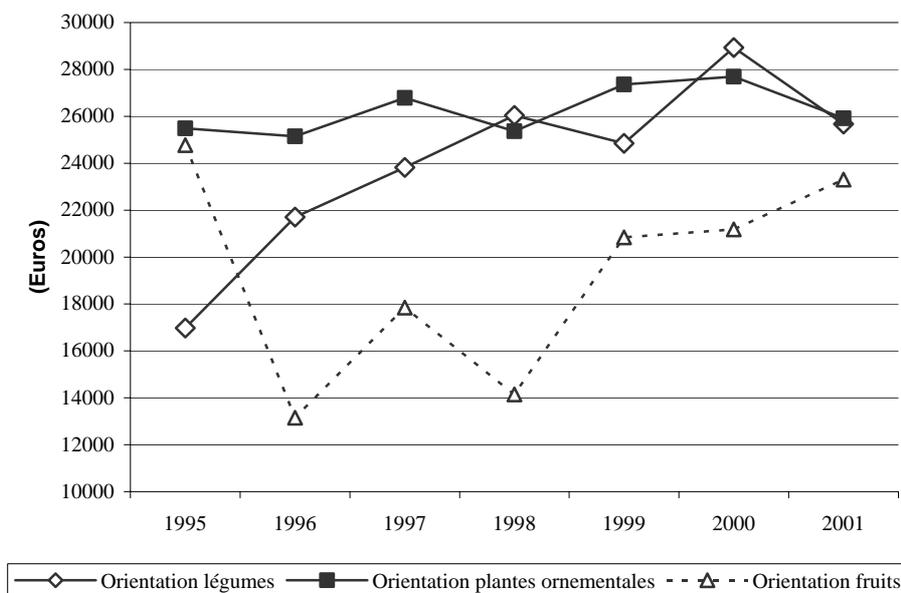
Par ailleurs, on a repris dans la figure 6.7 l'évolution des RT/UT moyens des trois grandes spécialisations horticoles (légumes, plantes ornementales et fruits) entre 1995 et 2001 (dernière année disponible pour la Flandre).

Entre 1995 et 1998, le RT/UT des exploitations flamandes spécialisées dans la production de légumes a augmenté de 17 000 à 26 000 €, celui obtenu par le secteur des plantes ornementales est resté stable (25 500 €) et celui procuré par la culture fruitière a baissé d'environ 25 000 € à 14 000 €.

Durant les trois dernières années disponibles, le RT/UT des orientations « Légumes » et « Plantes ornementales » a fluctué tantôt à la baisse, tantôt à la hausse, pour se situer à quelque 25 500 € en 2001. Par contre, le RT/UT des exploitations fruitières a toujours augmenté chaque année pour se situer à environ 23 500 € en 2001.

En moyenne sur la période de référence (1995 à 2001), ce sont les exploitations spécialisées en plantes ornementales qui obtiennent le RT/UT le plus élevé : plus de 26 000 € en moyenne ; celles qui produisent des légumes ont un RT/UT moyen de 24 000 € et celles qui cultivent des fruits : environ 19 500 €.

Figure 6.7. : Evolution du RT/UT pour les grands secteurs horticoles en Flandre, de 1995 à 2001



Lorsqu'on examine ces différents niveaux de revenu par rapport à ceux que procurent en moyenne certaines orientations de production pratiquées en Wallonie, l'horticulture mérite

certainement plus d'intérêt de la part des agriculteurs wallons que ce n'est le cas actuellement. Il va de soi, surtout dans un pareil secteur, qu'une étude de rentabilité détaillée s'impose avant toute décision en la matière.

3. EVOLUTION DU REVENU AGRICOLE ET DU REVENU COMPARABLE

En Belgique, la loi du 29 mars 1963 a pour but de promouvoir la rentabilité de l'agriculture et son équivalence avec les autres secteurs de l'économie. A cette fin, on compare le revenu du travail agricole au revenu moyen obtenu dans les autres secteurs dits "comparables".

Pour rappel, le revenu du travail agricole est ici calculé selon l'approche macro-économique : il est égal à l'ensemble des produits augmenté des subventions moins les charges directes, les amortissements, les impôts indirects, les intérêts payés, les fermages payés et les intérêts calculés sur le capital d'exploitation en propriété.

Au moment de la rédaction de ce rapport, on ne dispose que de données provisoires pour l'année 2001. Suivant ces données, le revenu du travail agricole est de 24 346 €, soit en augmentation de 5,6 % par rapport à l'année précédente tandis que le revenu comparable, qui est égal à 35 108 €, s'accroît lui de 48 %.

L'évolution, au cours de la dernière décennie, du revenu du travail agricole et du revenu comparable est illustrée à la figure 6.8.

Sur cette période, on constate que le revenu du travail agricole par unité de travail n'a été supérieur au revenu comparable qu'une seule fois au cours de la dernière décennie, en 1989. Au cours des six années suivantes, la situation a été différente : le revenu comparable n'a cessé de grimper, alors que le revenu agricole a baissé en 1990, avant de stagner, puis de baisser à nouveau, en 1995.

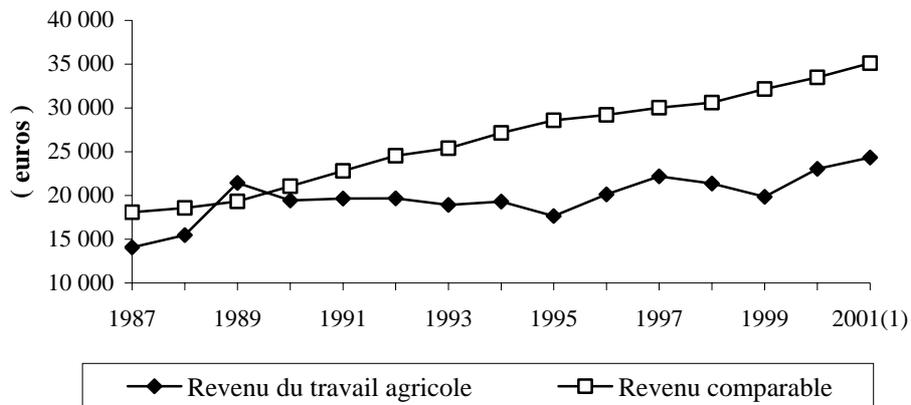
En 1996 et 1997, l'écart se réduit sensiblement, le revenu agricole augmentant plus que le revenu comparable. Il se creuse à nouveau en 1999, année où la différence atteint un maximum de 12 500 €.

C'est en 2001 que le revenu agricole atteint son maximum, soit un peu plus de 24 300 €

Le rapport observé entre le revenu du travail agricole et le revenu comparable dérive de l'évolution des deux variables.

Après avoir atteint 111 % en 1989, le rapport entre le revenu du travail agricole et le revenu comparable s'est dégradé durant six années consécutives, pour ne plus atteindre que 62 % en 1995. En 1996, il entre dans une phase d'amélioration, atteignant 74 % en 1997. Suite à la baisse du revenu du travail agricole en 1998, le ratio ne s'élève plus alors qu'à 70 %. Il est à 62 % en 1999, remonte ensuite en 2000 et se stabilise à 69% en 2001 (figure 6.9).

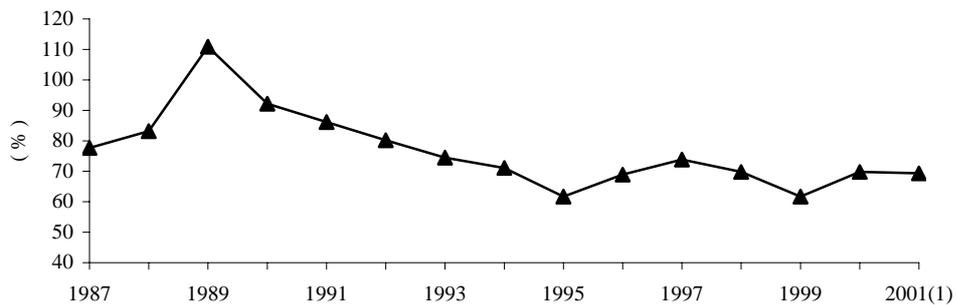
Figure 6.8 : Evolution du revenu du travail agricole et du revenu comparable en Belgique, de 1987 à 2001(1) (Euros)



Source des données de bases : Ministère des Classes Moyennes et de l'Agriculture
Evolution de l'économie agricole et horticole en 2001

(1) chiffres provisoires

Figure 6.9 : Evolution du rapport entre le revenu du travail agricole et le revenu comparable, de 1987 à 2001(1) (%)



Source des données de bases : Ministère des Classes Moyennes et de l'Agriculture
Evolution de l'économie agricole et horticole en 2001

(1) chiffres provisoires

SECTION 2 - LES DONNÉES DU RÉSEAU WALLON DE COMPTABILITÉ AGRICOLE (RWCA)

Le Réseau Wallon de Comptabilité Agricole (RWCA) est un observatoire permanent de l'agriculture wallonne mis en place depuis 1996 dans le cadre d'une convention de recherche financée par la Direction Générale de l'Agriculture du Ministère de la Région wallonne.

Basée sur des données recueillies alors par trois centres de gestion (Alliance Agricole Belge, Association provinciale des Éleveurs et Détenteurs de bétail, Unions professionnelles agricoles), cette convention a permis de mettre progressivement à la disposition des deux partenaires universitaires (la Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux et l'Université Catholique de Louvain) les informations indispensables à une analyse concrète de la rentabilité des exploitations agricoles, de son évolution et des facteurs dont elle dépend.

La présente section a pour objet la restitution des résultats des exploitations agricoles faisant partie du Réseau Wallon de Comptabilité Agricole. Cette étude porte sur l'exercice 2000/2001 et concerne un échantillon de 2087 exploitations. Il est nécessaire de souligner que cet échantillon n'est pas nécessairement représentatif de la population des agriculteurs wallons.

Le chapitre 1 rappelle la répartition des exploitations du RWCA selon les régions agricoles et les orientations technico-économiques. Une analyse statique des comptes d'exploitation de l'échantillon, en privilégiant les charges, les produits, le montant des aides directes, les unités de travail ainsi que le revenu d'exploitation est présentée au chapitre 2. Enfin, une analyse dynamique du résultat de ces exploitations sera exposée au travers de trois exercices comptables, à savoir: les années 1998/1999, 1999/2000, 2000/2001 (chapitre 3).

1 RAPPEL DES CARACTERISTIQUES GENERALES DES EXPLOITATIONS DE L'ECHANTILLON

1.1 Selon les régions agricoles

Le tableau 6.14 reprend la répartition des exploitations RWCA selon les régions agricoles.

Tableau 6.14 : Répartition des exploitations RWCA 2000/2001 par région agricole

Région agricole	Effectif	Fréquence
Sablo-limoneuse	80	3,8
Limoneuse	479	23,0
Herbagère (Lg)	492	23,6
Condroz	315	15,1
Haute Ardenne	143	6,9
Fagne	14	0,7
Famenne	184	8,8
Ardenne	312	14,9
Jura	68	3,3
Total	2 087	100,0

Près de la moitié des exploitations du RWCA se retrouve dans les régions limoneuse et Herbagère liégeoise. D'autres régions agricoles, telles que la Fagne (0,7 %) et les régions jurassique et sablo-limoneuse (environ 3,5 %) ne sont que faiblement représentées.

Tableau 6.15 : Superficie moyenne des exploitations RWCA 2000/2001 selon les régions agricoles

Région agricole	SAU moyenne (ha)
Sablo-limoneuse	73,9
Limoneuse	69,6
Herbagère (Lg)	46,5
Condroz	83,6
Haute Ardenne	44,4
Fagne	64,7
Famenne	79,7
Ardenne	62,3
Jura	76,9
Total	64,7

La superficie moyenne des exploitations est de 64,7 hectares. (voir tableau 6.15)

C'est dans la région du Condroz que l'on retrouve les exploitations les plus importantes, avec une superficie moyenne de 83,6 ha. La taille des exploitations situées en Haute Ardenne est quant à elle plus modeste, avec une superficie d'environ 44,4 ha.

1.2 Selon les orientations technico-économiques

1.2.1 Sur base des MBS « 1996 »

Le calcul des OTE est basé sur la moyenne des MBS entre 1994/95 et 1998/99, intervalle de temps centré sur l'exercice comptable 1996/97. En fait, cette méthode de calcul propose d'utiliser comme MBS de référence, la moyenne des cinq dernières années disponible et de la revoir tous les deux ans afin de tenir compte de l'évolution agro-économique. Le tableau 6.16 reprend la répartition des exploitations de l'échantillon suivant leur OTE en tenant compte de la méthode de calcul précitée.

Tableau 6.16 : Répartition des exploitations selon les OTE sur base des MBS « 1996 »

OTE	Dénomination européenne des exploitations	Effectif	%
1	Grandes cultures	203	9,7
41	Bovines spécialisées - orientation lait	808	38,7
42	Bovines spécialisées - orientation élevage et viande	236	11,3
43	Bovines spécialisées - lait, élevage et viande combinés	491	23,5
44	Exploitations avec ovins, caprins et autres herbivores	3	0,1
8	Exploitations mixtes cultures - élevage	346	16,6
Total		2 087	100,0

L'OTE bovines spécialisées orientation lait compte près du tiers des exploitations (38,7 %), puis ce sont les exploitations mixtes cultures – élevage qui représentent l'autre part la plus importante (23,5 %) dans l'échantillon.

1.2.2 Sur base des MBS « 1980 »

Les rapports antérieurs tenaient compte, lors de la classification des exploitations par OTE, des MBS de référence de 1980. Comme pour les précédents exercices, cette classification peut être proposée.

Tableau 6.17 : Répartition des exploitations du RWCA en 2000/2001 sur base des MBS « 1980 »

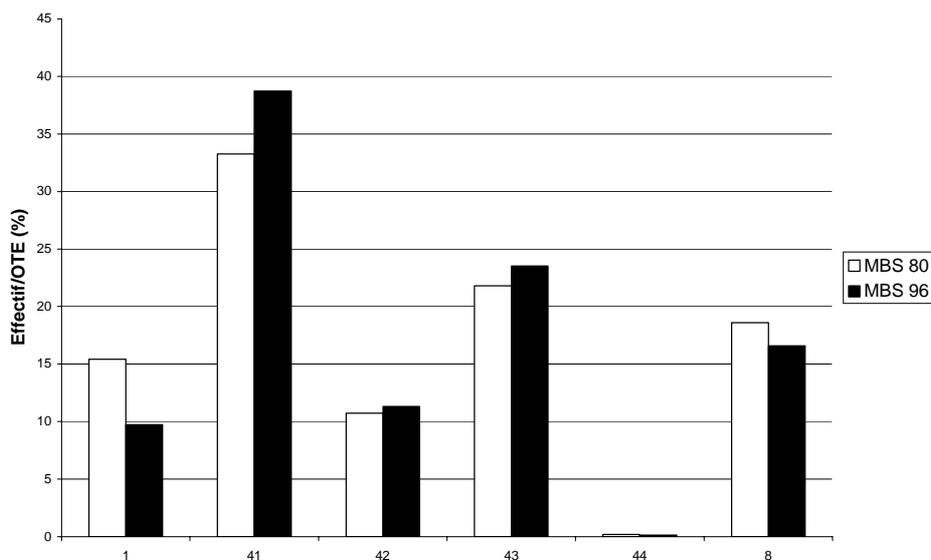
OTE	Dénomination européenne des exploitations	Effectif	%
1	Grandes cultures	322	15,4
41	Bovines spécialisées - orientation lait	694	33,3
42	Bovines spécialisées - orientation élevage et viande	224	10,7
43	Bovines spécialisées - lait, élevage et viande combinés	455	21,8
44	Exploitations avec ovins, caprins et autres herbivores	4	0,2
8	Exploitations mixtes cultures - élevage	388	18,6
Total		2 087	100,0

Ce regroupement permet de dégager des classes importantes, notamment l'OTE 41, qui rassemble à elle seule près de 33,3 % des exploitations. L'OTE 43 représente quant à elle près de 21,8 % de l'effectif. (voir tableau 6.17)

Vu la faible représentativité en ce qui concerne l'OTE 44, celle-ci ne fera pas l'objet de commentaires spécifiques lors des analyses par OTE.

La figure 6.10 permet de comparer la répartition des exploitations RWCA selon les OTE suivant la Marge Brute Standard utilisée, « 1980 » ou « 1996 ».

Figure 6.10 : Répartition des exploitations RWCA selon les OTE sur base des MBS « 1980 » et « 1996 »



Selon les deux systèmes de référence, les exploitations se répartissent de façon assez semblable pour les OTE 42, 43 et 44. Les exploitations laitières (OTE 41) et grandes cultures (OTE 1) ont par contre des effectifs différents selon les deux méthodes de calcul, de plus ou moins 5 % pour ces deux types d'exploitations.

Tableau 6.18 : Superficie moyenne des exploitations RWCA 2000/2001 par OTE sur base des MBS « 1980 »

OTE	SAU moyenne (ha)
1	88,3
8	76,0
41	48,1
42	61,9
43	65,2
Total	64,7

Les exploitations grandes cultures (OTE 1) ont une superficie moyenne proche de 89 ha par exploitation. Les exploitations bovines - orientation lait (OTE 41) ont par contre une superficie moyenne plus faible, de l'ordre de 48,1 ha. (voir tableau 6.18)

Dans un souci de cohérence par rapport aux exercices antérieurs, l'analyse des charges et des produits d'exploitation se basera sur la classification des OTE selon la MBS « 1980 ».

2 ANALYSE STATIQUE DES COMPTES D'EXPLOITATION DE L'ECHANTILLON 2000/2001

Cette section présente les analyses spécifiques seront effectuées pour les charges, les produits, les aides directes ainsi que pour le revenu d'exploitation.

Deux critères de classification des exploitations seront envisagés ici: les orientations technico-économiques ainsi que les régions agricoles. Dans un souci de cohérence par rapport aux exercices antérieurs, les OTE utilisées pour ces analyses se baseront sur la MBS « 1980 ».

2.1 Analyse des charges des exploitations

2.1.1 Analyses des charges moyennes de l'échantillon en 2000/2001

Tableau 6.19 : Charges totales moyennes des exploitations RWCA en 2000/2001

Nombre d'exploitations	Moyenne (EUR)	Charges/hectare (EUR)	Charges/100 EUR de produits
2 087	92 169	1 517	60

Sur l'ensemble des exploitations, les charges moyennes totales sont de 92 169 EUR, ce qui entraîne, par hectare, une charge moyenne de 1 517 EUR. Une charge de 60 EUR est par ailleurs nécessaire pour réaliser 100 EUR de produits.

2.1.2 Analyses des charges moyennes de l'échantillon en 2000/2001 selon les régions agricoles

Tableau 6.20 : Charges moyennes des exploitations RWCA 2000/2001 selon les régions agricoles

Région agricole	Effectif	Charges (EUR)	Charges/ha (EUR)	Charges/100 EUR de prod.
Sablo-limoneuse	80	122 254,5	1 705,0	62,5
Limoneuse	479	119 391,8	1 810,4	66,0
Herbagère (Lg)	492	75 152,7	1 848,3	50,9
Condroz	315	118 084,2	1 412,7	65,2
Haute Ardenne	143	54 152,2	1 221,3	46,6
Fagne	14	72 519,4	1 146,1	56,2
Famenne	184	87 923,9	1 124,1	64,6
Ardenne	312	68 468,2	1 112,2	61,0
Jura	68	72 308,0	919,2	59,8
Total	2 087	92 169,0	1 516,5	59,7

Les exploitations des régions sablo-limoneuse, limoneuse et du Condroz présentent les charges moyennes les plus élevées, supérieures à 118 000 EUR. Les exploitations situées en Haute Ardenne ont quant à elles des charges beaucoup moins élevées, de l'ordre de 54 000 EUR. (voir tableau 6.20)

Les charges par hectare des exploitations sont illustrées à la figure 6.11. Les régions limoneuse et Herbagère liégeoise ont les charges par hectare les plus élevées, avec respectivement 1810 et 1848 EUR par hectare. Les exploitations situées en région jurassique ont quant à elles les charges par hectare les plus faibles, avec 979 EUR par hectare.

Figure 6.11 : Distribution des charges moyennes par hectare selon les régions agricoles

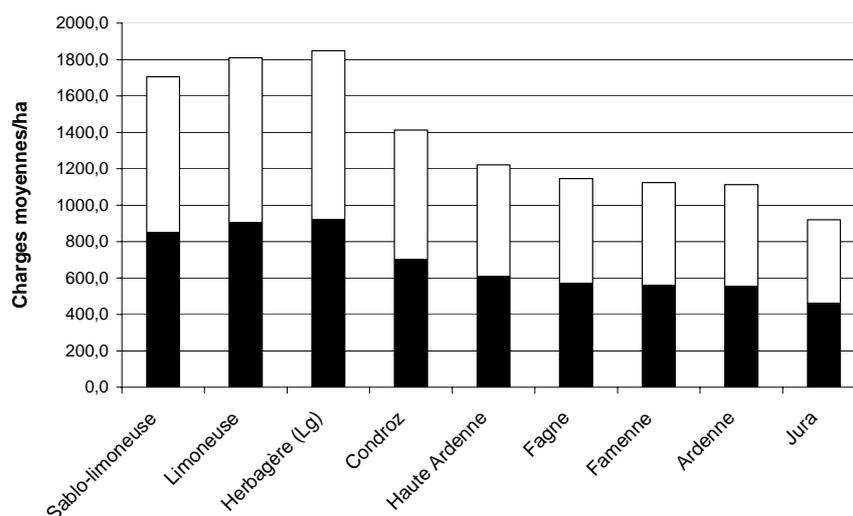


Tableau 6.21 : Dispersion des charges totales des exploitations RWCA en 2000/2001 selon les régions agricoles

Région agricole	Effectif	Moyenne (EUR)	Coefficient de variation (%)	Minimum (EUR)	Médiane (EUR)	Maximum (EUR)
Sablo-limoneuse	80	122 254,5	84,1	25 382,0	97 103,4	813 855,3
Limoneuse	479	119 391,8	95,1	14 960,5	97 248,7	1 887 597,4
Herbagère (Lg)	492	75 152,7	76,7	17 624,5	66 019,8	1 012 189,6
Condroz	315	118 084,2	85,3	20 454,2	97 198,2	1 109 384,8
Haute Ardenne	143	54 152,2	60,0	16 341,8	47 073,1	302 040,1
Fagne	14	72 519,4	38,1	28 200,6	77 906,1	106 314,1
Famenne	184	87 923,9	59,4	19 063,5	74 844,9	390 013,8
Ardenne	312	68 468,2	54,7	15 437,7	60 906,2	259 138,1
Jura	68	72 308,0	60,4	20 529,9	59 882,2	229 145,1
Total	2 087	92 169,0	89,7	14 960,5	75 353,6	1 887 597,4

Les régions sablo-limoneuse et limoneuse possèdent les charges moyennes les plus élevées, mais elles obtiennent également les coefficients de variation les plus importants (84 et 95 %). Les régions de la Fagne et de l'Ardenne présentent par contre des coefficients de variation plus faibles, respectivement 38,1 % et 54,7 %.(voir tableau 6.21)

2.1.3 Analyse des charges moyennes de l'échantillon selon les OTE sur base des MBS « 1980 »

Le tableau 6.22 indique les charges moyennes des exploitations en 2000/2001 selon les OTE sur base des MBS « 1980 ».

Tableau 6.22 : Charges moyennes des exploitations RWCA en 2000/2001, selon les OTE sur base des MBS « 1980 »

OTE	Effectif	Charges (EUR)	Charges/ha (EUR)	Charges/100 EUR de produit.
1	322	125 936,3	1 471,8	63,4
8	388	118 282,8	1 626,4	66,9
41	694	70 401,4	1 496,4	51,1
42	224	82 110,3	1 764,9	63,7
43	455	84 584,5	1 364,2	62,1
Total	2 083	102 400,0	1 702,0	66,0

Les exploitations grandes cultures (OTE 1) ainsi que les exploitations mixtes cultures - élevage (OTE 8) atteignent respectivement 125 936 EUR et 118 282 EUR de charge moyennes. Les exploitations bovines - orientation lait (OTE 41) obtiennent par contre les charges moyennes les moins élevées, avec 70 401 EUR.

Figure 6.12 : Distribution des charges moyennes selon les OTE

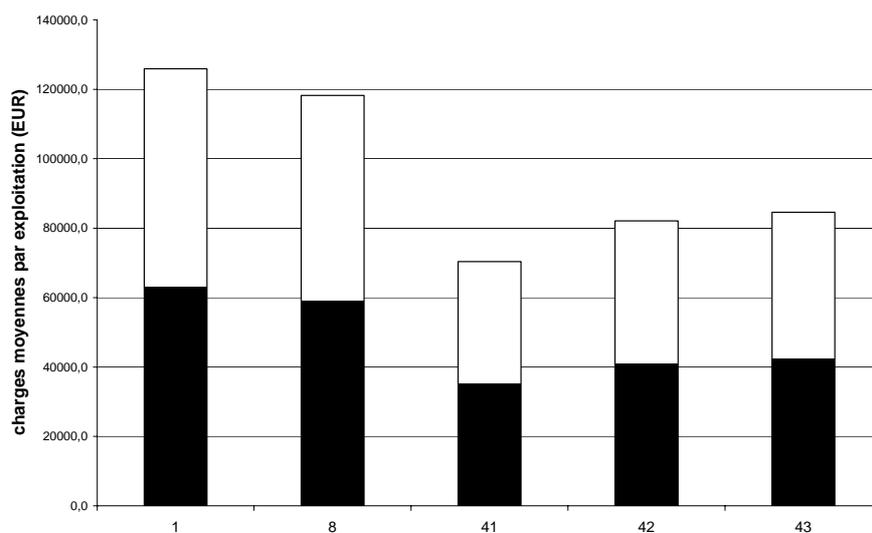


Tableau 6.23 : Dispersion des charges totales des exploitations RWCA en 2000/2001, selon les OTE sur base des MBS « 1980 »

OTE	Effectif	Moyenne (EUR)	Coefficient. de variatio (%)	Minimum (EUR)	Maximum (EUR)
1	322	125 936,3	77,6	14 960,5	1 071 126,4
8	388	118 282,8	72,8	21 975,2	1 109 384,8
41	694	70 401,4	51,5	15 437,7	300 359,7
42	224	82 110,3	176,5	16 528,5	1 887 597,4
43	455	84 584,5	72,3	19 063,5	909 010,0
Total	2 083	102 400,0	84,6	18 984,0	1 913 913,0

Les exploitations bovines spécialisées - orientation élevage et viande présentent une forte variabilité au niveau de leurs charges, avec un coefficient de variation de 176 %. Les exploitations laitières (OTE 41) montrent quant à elles une variabilité des charges nettement moins importante au niveau du coefficient de variation.

2.2 Analyse des produits moyens de l'échantillon en 2000/2001

Tableau 6.24 : Produits moyens des exploitations RWCA en 2000/2001

Nombre. d'exploitation	Produit moyen .(EUR)	Produit/ha	Produit /100EUR de Charges
2 087	153 596	2 560	178

Le produit moyen par exploitation est d'environ 153 000 EUR. Le produit par hectare s'élève quant à lui à 2 560 EUR. Par ailleurs, 100 EUR de charges conduisent à 178 EUR de produits.

2.2.1 Analyse des produits moyens de l'échantillon en 2000/2001 selon les régions agricoles

Les produits par hectare les plus élevés sont obtenus en région Herbagère liégeoise, avec 3 484 EUR/ha. Par contre, les exploitations de la région jurassique n'obtiennent que 1 576 EUR de produits par hectare. (voir tableau 6.25 et figure 6.13)

Tableau 6.25 : Produits moyens des exploitations RWCA en 2000/2001 selon les régions agricoles

Région agricole	Effectif	Produits (EUR)	Produits/ha(EUR)	Produits/100 EUR de Charges
Sablo-limoneuse	80	194 159,9	2 670,7	165,8
Limoneuse	479	181 921,1	2 728,8	157,2
Herbagère (Lg)	492	148 241,8	3 484,5	205,3
Condroz	315	180 699,6	2 197,7	160,2
Haute Ardenne	143	116 677,7	2 612,5	226,0
Fagne	14	128 418,0	2 097,6	183,2
Famenne	184	137 629,9	1 752,9	161,1
Ardenne	312	114 993,5	1 869,7	174,6
Jura	68	122 679,9	1 576,2	180,0
Total	2 087	153 596,2	2 560,3	177,9

Figure 6.13: Distribution des produits moyens par exploitation selon les régions agricoles

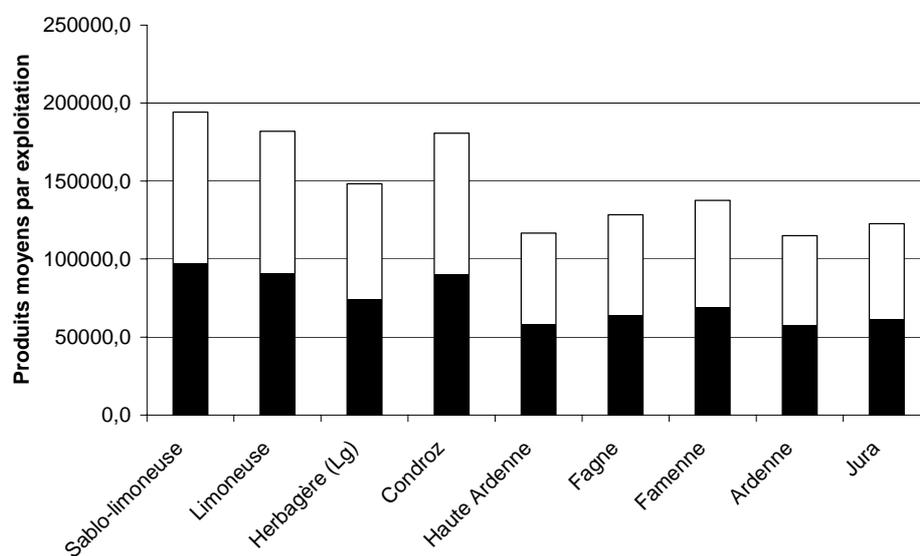


Tableau 6.26 : Dispersion des produits moyens des exploitations RWCA en 2000/2001, selon les régions agricoles

Région agricole	Effectif	Moyenne (EUR)	Coefficient. de variation (%)	Minimum (EUR)	Maximum (EUR)
Sablo-limoneuse	80	194 159,9	68,4	42 651,0	953 108,1
Limoneuse	479	181 921,1	77,8	15 607,5	2 152 561,5
Herbagère (Lg)	492	148 241,8	55,8	28 592,9	1 173 894,0
Condroz	315	180 699,6	70,3	23 530,3	1 362 813,8
Haute Ardenne	143	116 677,7	47,4	32 696,0	369 510,9
Fagne	14	128 418,0	34,5	57 347,1	196 972,6
Famenne	184	137 629,9	54,6	21 602,2	461 247,8
Ardenne	312	114 993,5	49,8	20 822,7	425 678,9
Jura	68	122 679,9	54,5	30 165,3	324 131,4
Total	2 087	153 596,2	69,5	15 607,5	2 152 561,5

Comme mentionné lors de l'analyse des charges, les régions sablo-limoneuse et limoneuse possèdent les produits moyens les plus élevés mais aussi les coefficients de variation les plus importants (77,8 % pour la région limoneuse). En région limoneuse, l'amplitude entre le maximum et le minimum est la plus conséquente (plus de 2 millions d'EUR). (voir tableau 6.26)

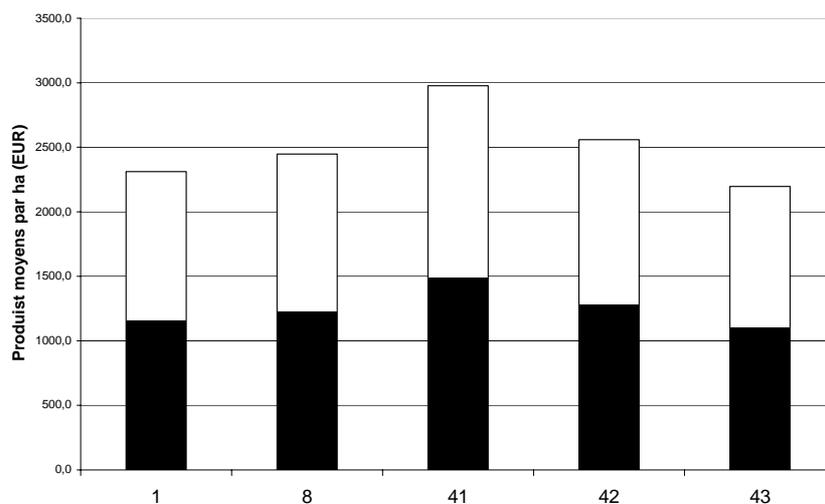
2.2.2 Analyse des produits moyens de l'échantillon en 2000/2001 selon les OTE sur base des MBS « 1980 »

Tableau 6.27 : Produits moyens des exploitations RWCA en 2000/2001, selon les OTE sur base des MBS 1980 »

OTE	Effectif	Produits (EUR)	Produits/ha (EUR)	Produits./100 EUR de Charges.
1	322	198 947,7	2 312,0	164,5
8	388	178 508,2	2 447,2	154,8
41	694	139 911,4	2 977,4	206,0
42	224	125 189,4	2 558,3	168,9
43	455	135 797,1	2 196,2	168,6
Total	2 083	156 051,0	2 616,0	160,0

Les exploitations grandes cultures (OTE 1) et les exploitations mixtes cultures-élevage (OTE 8) obtiennent les produits les plus importants, avec respectivement 198 947 et 178 508 EUR. En revanche, les exploitations bovines-orientation élevage et viande (OTE 42) ont en moyenne les plus faibles produits, avec 125 189 EUR. (voir tableau 6.27)

Figure 6.14 : Distribution des produits moyens par hectare selon les OTE sur base des MBS « 1980 »



Les exploitations laitières spécialisées et mixtes cultures - élevage obtiennent les meilleurs résultats, avec respectivement 2 312 EUR et 2 447 EUR par hectare. (Voir figure 6.14) Par contre, les exploitations appartenant à l'OTE 43 réalisent de moindres performances, avec 2 196 EUR par hectare.

Tableau 6.28: Dispersion des produits moyens des exploitations RWCA 2000/2001, selon les OTE sur base des MBS "1980"

OTE	Effectif	Moyenne (EUR)	Coefficient de variation.(%)	Minimum (EUR)	Maximum (EUR)
1	322	198 947,7	66,4	15 608	1 362 814
8	388	178 508,2	61,9	19 059	1 256 559
41	694	139 911,4	47,1	23 524	576 438
42	224	125 189,4	133,5	21 602	2 152 562
43	455	135 797,1	57,9	20 823	1 033 067
Total	2 083	156 051,0	69,2	17 178	2 166 672

Avec un coefficient de variation proche de 134 % (voir tableau 6.28), les exploitations bovines spécialisées - orientation élevage et viande, montrent une forte variabilité de leurs produits moyens ainsi que des amplitudes importantes entre les maxima et minima, avec une exploitation obtenant une production d'un montant de plus de 2 millions d'EUR.

2.3 Analyse des aides directes en 2000/2001

Les aides directes sont uniquement composées des paiements directs liés à la PAC. Elles sont décomposées en deux parties: les aides aux productions animales et les aides aux productions végétales.

Tableau 6.29: Aides directes perçues par les exploitations RWCA en 2000/2001

Nombre d'exploitation.	Moyenne (EUR)	Aides/ha (EUR)	Aides/100 EUR de Produits.
2 087	12 632	172	9

Le montant moyen des aides perçues par les exploitations est de 12 632 EUR. Par hectare, celles-ci obtiennent en moyenne 172 EUR d'aides directes.(voir tableau 6.29)

2.3.1 Analyse des aides directes de l'échantillon selon les régions agricoles

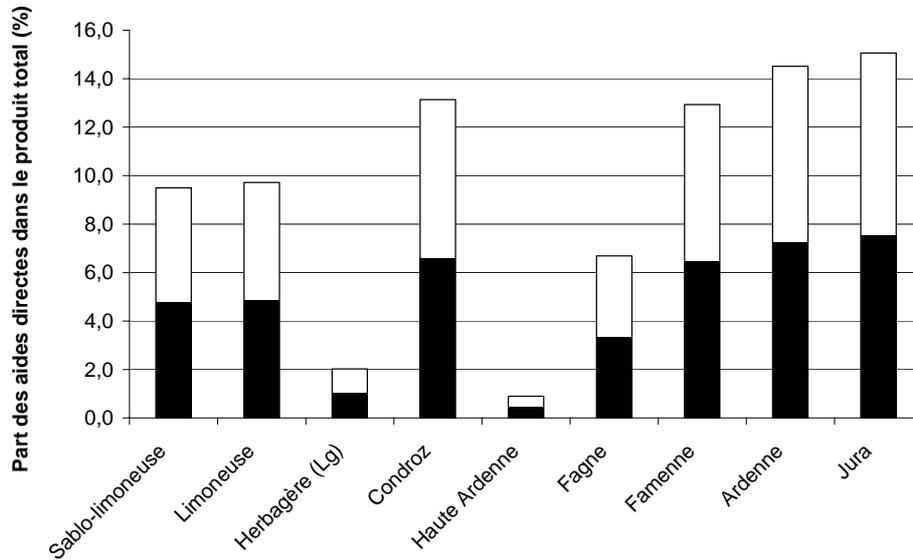
Tableau 6.30: Aides directes moyennes relatives aux exploitations RWCA en 2000/2001, selon les régions agricoles

Région agricole	Effectif	Aides directes (EUR)	Aides/ha (EUR)	Aides/100 EUR de Produits
Sablo-limoneuse	80	16 166,6	217,0	9,5
Limoneuse	479	15 880,1	226,4	9,7
Herbagère (Lg)	492	2 413,1	47,2	2,0
Condroz	315	21 812,3	249,1	13,1
Haute Ardenne	143	1 086,4	20,9	0,9
Fagne	14	7 388,7	102,9	6,7
Famenne	184	17 010,9	200,7	12,9
Ardenne	312	15 594,9	240,7	14,5
Jura	68	16 908,3	209,6	15,1
Total	2 087	12 631,6	171,6	9,0

Le montant est très variable d'une région agricole à une autre. On constate en effet que celles-ci s'élèvent en moyenne à 21 812 EUR par exploitation dans la région du Condroz alors qu'elle n'atteint que 1 086 EUR dans la région de la Haute Ardenne.(voir tableau 6.30)

Les aides par hectare montrent également de fortes disparités entre les régions agricoles. Le montant le plus élevé est également obtenu en Condroz avec 249 EUR par hectare tandis que la Haute Ardenne n'obtient que 21 EUR par hectare.

Figure 6.15 : Part des aides directes dans le produit total selon les régions agricoles



Ce sont les exploitations situées en région jurassique et en Ardenne qui obtiennent la plus grande part d'aides dans la formation de leur produit (plus de 14 %). (voir figure 6.15) Au contraire, la participation des aides directes dans le produit des exploitations situées en Haute Ardenne et en région Herbagère liégeoise est très faible (moins de 2 %).

Le tableau 6.31 indique la dispersion des aides directes octroyées aux exploitations RWCA en 2000/2001 selon les régions agricoles.

Tableau 6.31 : Dispersion des aides directes octroyées aux exploitations RWCA en 2000/2001 selon les régions agricoles

Région agricole	Effectif	Aides directes (EUR)	Coefficient. de variation. (%)	Minimum (EUR)	Maximum (EUR)
Sablo-limoneuse	80	16 166,6	56,4	2 058	55 465,5
Limoneuse	479	15 880,1	61,5	740	68 925,8
Herbagère (Lg)	492	2 413,1	171,8	0	29 083,9
Condroz	315	21 812,3	64,1	0	74 227,2
Haute Ardenne	143	1 086,4	332,7	0	28 439,0
Fagne	14	7 388,7	87,6	0	17 222,6
Famenne	184	17 010,9	76,2	0	76 947,8
Ardenne	312	15 594,9	68,6	0	63 920,3
Jura	68	16 908,3	82,9	1 132	89 145,1
Total	2 087	12 631,6	97,3	0	89 145,1

Les aides directes ne se répartissent pas de façon uniforme au sein des exploitations de chaque région. La région de la Haute Ardenne présente en effet un coefficient de variation supérieur à 300 %.

A l'opposé, les aides directes perçues par les exploitations situées en région sablo-limoneuse ont une variabilité moindre (56 %) et sont toutes supérieures à zéro.

2.3.2 Analyse des aides directes de l'échantillon selon les OTE sur base des MBS "1980"

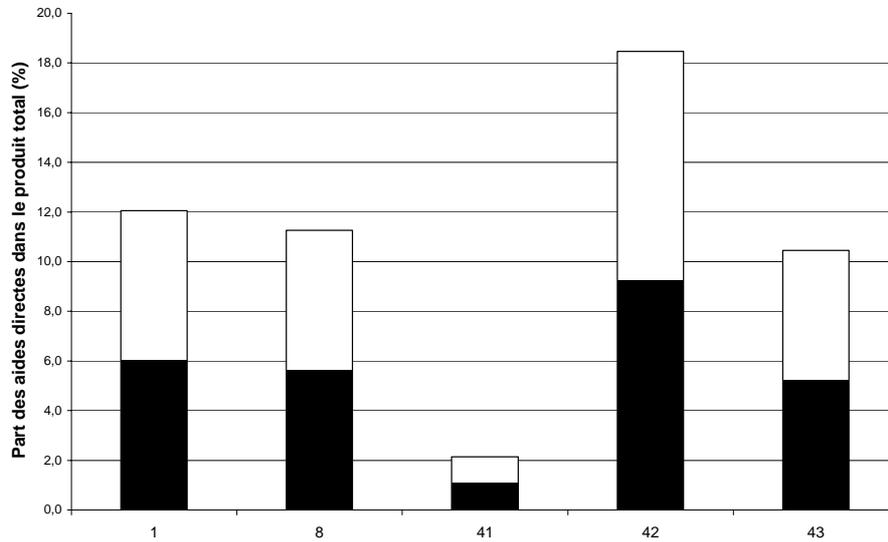
Le tableau 6.32 présente les montants des aides directes moyennes selon le type d'orientation technico-économique de l'exploitation.

Tableau 6.32 : Aides directes relatives aux exploitations RWCA, selon les OTE sur base des MBS "1980"

OTE	Effectif	Aides directes (EUR)	Aides/ha (EUR)	Aides/100 EUR de Produits.
1	322	21 281,7	239,9	12,1
8	388	18 570,5	236,5	11,3
41	694	2 826,4	50,2	2,1
42	224	19 297,6	299,4	18,5
43	455	13 124,9	190,0	10,5
Total	2 083	12 633,0	172,0	9,0

Les OTE recueillant les aides les plus importantes sont les exploitations grandes cultures (OTE 1) avec plus de 21 000 EUR. Viennent ensuite les exploitations bovines spécialisées - orientation élevage et viande (OTE 42) ainsi que les exploitations mixtes cultures - élevage (OTE 8) qui perçoivent toutes deux un montant supérieur à 18 000 EUR.

Figure 6.16 : Part des aides directes dans le produit total suivant les OTE sur base des MBS "1980"



Les exploitations bovines spécialisées - orientation élevage et viande (OTE 42) obtiennent une part importante de leurs produits grâce aux aides directes puisque sur 100 EUR de produits, près de 19 EUR proviennent des aides perçues. Par contre, les exploitations laitières spécialisées ne recueillent que très peu d'aides. En effet, sur 100 EUR de produits, seulement 2 EUR proviennent des aides directes perçues. (voir figure 6.16)

Tableau 6.33 : Dispersion des aides octroyées aux exploitations RWCA en 2000/2001 selon les OTE sur base des MBS "1980"

OTE	Effectif	Moyenne (EUR)	Coefficient de variation. (%)	Minimum (EUR)	Maximum. (EUR)
1	322	21 281,7	57,0	740,2	76 947,8
8	388	18 570,5	64,7	1 386,8	68 925,8
41	694	2 826,4	169,1	0	32 912,6
42	224	19 297,6	65,8	0	89 145,1
43	455	13 124,9	75,6	0	63 920,3
Total	2 083	12 633,0	97,2	0	89 145,0

Les aides perçues par les exploitations laitières spécialisées (OTE 41) présentent une forte variabilité (170 %) tandis que celles obtenues par les exploitations grandes cultures (OTE 1) ont un coefficient de variation plus faible (57 %). L'OTE 42 présente une exploitation dont les aides directes atteignent plus de 89 000 EUR.

2.4 Analyse du nombre d'unités de travail par région agricole

Tableau 6.34 : Nombre d'unités de travail par exploitation selon les régions agricoles

Région agricole	Unités de travail
Sablo-limoneuse	1,75
Limoneuse	1,58
Herbagère (Lg)	1,53
Condroz	1,65
Haute Ardenne	1,47
Fagne	1,77
Famenne	1,65
Ardenne	1,56
Jura	1,74
Total	1,59

Les exploitations RWCA emploient en moyenne 1,6 unités de travail. (Voir tableau 6.34). En région sablo-limoneuse et dans la région jurassique, le nombre d'UT employées par exploitation est de 1,7 alors qu'il est seulement de 1,47 dans la région Haute Ardenne.

2.5 Analyse du nombre d'unités de travail par OTE

Le tableau 6.35 reprend le nombre d'UT employées par exploitation en fonction des OTE.

Tableau 6.35 : Nombre d'unités de travail par exploitation selon les OTE

OTE	Unités de travail
1	1,49
8	1,70
41	1,56
42	1,46
43	1,66
Total	1,59

Les exploitations mixtes cultures - élevage emploient le plus d'unités de travail (1,7 UT) alors que les exploitations bovines spécialisées - orientation élevage et viande en utilisent seulement 1,46.

2.6 Analyse du revenu d'exploitation

Pour rappel, le revenu d'exploitation est calculé de la manière suivante :

Revenu d'exploitation = (produit brut - consommations intermédiaires) + subventions - fermages payés - intérêts du capital emprunté - salaires payés.
--

Il est à noter que lors de la rédaction de ce rapport, les charges d'amortissement n'étaient pas disponibles. Le revenu d'exploitation s'entend dès lors "hors charges d'amortissement".

Les revenus d'exploitations moyens pour l'ensemble des exploitations de l'échantillon RWCA sont présentés au tableau 6.36.

Tableau 6.36 : Revenu d'exploitation moyen pour l'année 2000/2001 (hors charges d'amortissement)

Nombre. d'exploitations.	Revenu (EUR)	Revenu./ha (EUR)	Revenu/ UT (EUR)
2 087	62 154	1 061	40 399,0

Le revenu d'exploitation moyen est de 62 154 EUR pour l'ensemble de l'échantillon. Les exploitations obtiennent, en moyenne, 1 061 EUR de revenu par hectare et environ 40 399 EUR de revenu par UT.

2.6.1 Analyse des revenus d'exploitation par région agricole

Tableau 6.37 : Répartition du revenu d'exploitation selon les régions agricoles en 2000/2001
(hors charges d'amortissement)

Région agricole	Effectif	Revenu (EUR)	Revenu./ha (EUR)	Revenu/UT (EUR)
Sablo-limoneuse	80	73 290,4	982,9	43 359,4
Limoneuse	479	62 504,2	916,7	41 400,7
Herbagère (Lg)	492	73 248,7	1 676,2	48 776,2
Condroz	315	64 871,5	818,0	41 036,6
Haute Ardenne	143	61 046,7	1 357,8	42 169,1
Fagne	14	55 945,9	932,8	34 853,3
Famenne	184	51 648,3	648,0	31 796,5
Ardenne	312	48 148,5	782,7	31 542,8
Jura	68	50 029,7	635,2	27 625,2
Total	2 087	62 154,4	1 060,8	40 399,0

D'importantes variations de revenus apparaissent selon les régions. La région sablo-limoneuse obtient près de 73 300 EUR de revenu, alors que l'Ardenne ne recueille que 48 148 EUR. (voir tableau 6.37).

La figure 6.17 représente le revenu par hectare selon les régions agricoles. Les exploitations situées en région Herbagère liégeoise et en Haute Ardenne obtiennent les valeurs les plus élevées, respectivement 1 676 et 1 357 EUR par hectare.

Comme pour le critère précédent, la région Herbagère liégeoise obtient le meilleur revenu par UT avec 48 776 EUR par UT. En seconde position arrive la région sablo-limoneuse suivie par la Haute Ardenne. (Voir figure 6.18)

Figure 6.17 : Répartition du revenu d'exploitation par hectare en 2000/2001 selon les régions agricoles (hors charges d'amortissement)

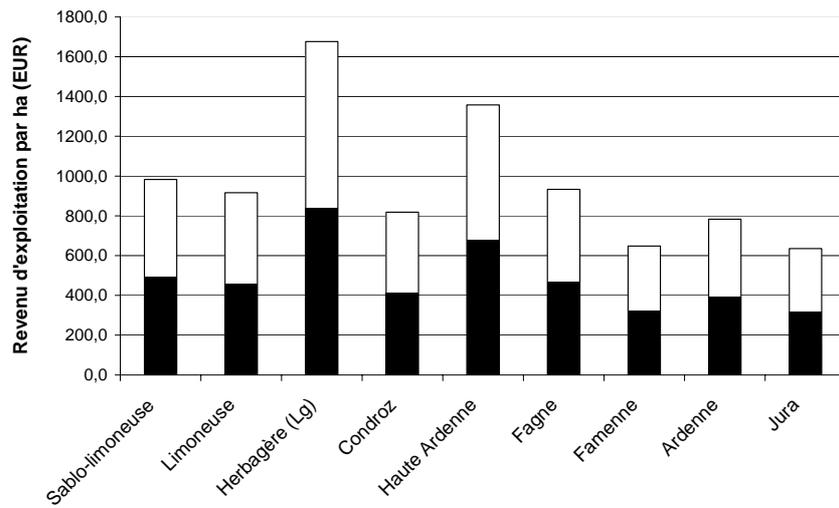


Figure 6.18 : Répartition du revenu d'exploitation par UT en 2000/2001 selon les régions agricoles (hors charges d'amortissement)

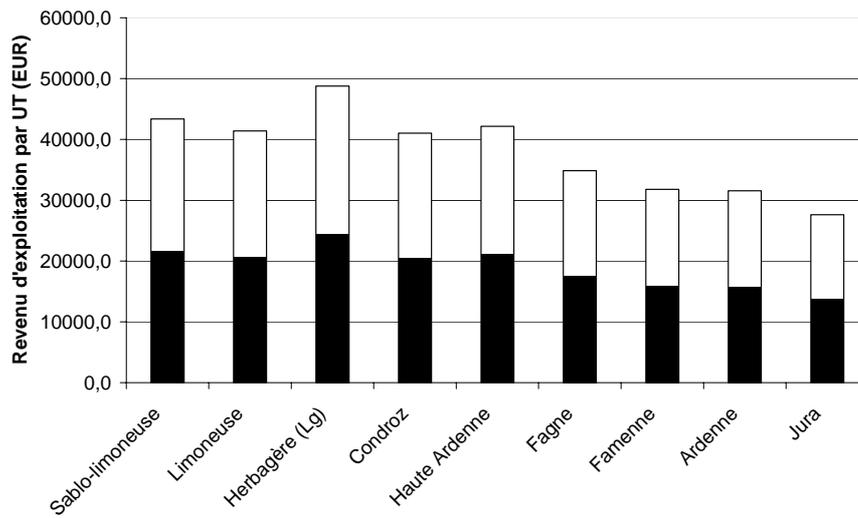


Tableau 6.38 : Dispersion du revenu d'exploitation de l'échantillon RWCA en 2000/2001 selon les régions agricoles (hors charges d'amortissement)

Région agricole	Effectif	Moyenne (EUR)	Coefficient de variation (%)	Minimum (EUR)	Maximum (EUR)
Sablo-limoneuse	80	73 290,4	68,8	- 7 281,9	237 076,8
Limoneuse	479	62 504,2	73,3	- 55 535,9	352 733,8
Herbagère (Lg)	492	73 248,7	57,8	- 41 114,9	380 420,8
Condroz	315	64 871,5	74,0	- 87 072,6	398 281,6
Haute Ardenne	143	61 046,7	51,9	10 261,0	166 695,9
Fagne	14	55 945,9	41,0	20 544,8	104 286,4
Famenne	184	51 648,3	73,1	- 13 584,5	240 806,2
Ardenne	312	48 148,5	65,6	- 44 837,1	142 878,6
Jura	68	50 029,7	81,3	- 9 745,0	197 678,8
Total	2 087	62 154,4	68,7	- 87 072,6	398 281,6

Le coefficient de variation du revenu est important en région jurassique et dans le Condroz (81,3 et 74 %). C'est d'ailleurs dans la région du Condroz que se trouvent les minima et maxima des revenus (- 87 072 EUR et + 398 281 EUR). (voir tableau 6.38)

2.6.2 Analyse des revenus d'exploitation par OTE sur base des MBS "1980"

Les revenus d'exploitation selon les OTE sont présentés dans le tableau 6.39.

Tableau 6.39 : Répartition du revenu d'exploitation de l'échantillon RWCA en 2000/2001 selon les OTE sur base des MBS "1980" (hors charges d'amortissement)

OTE	Effectif	Revenu (EUR)	Revenu/ha (EUR)	Revenu/UT (EUR)
1	322	73 412,9	846,2	51 174,0
8	388	61 770,3	835,4	37 186,6
41	694	69 447,5	1 480,0	45 440,4
42	224	47 521,5	950,4	32 964,2
43	455	50 800,0	818,1	31 631,5
Total	2 083	62 199,0	1 060,0	40 431,0

Les exploitations grandes cultures obtiennent le meilleur revenu d'exploitation soit plus de 73 000 EUR. (voir tableau 6.39) Le plus faible revenu est réalisé par les exploitations bovines spécialisées - orientation élevage et viande avec un peu plus de 47 000 EUR de revenu.

La figure 6.19 illustre les variations de revenus par hectare des exploitations RWCA selon les différentes classes d'OTE. Pour ce critère, les exploitations les plus efficaces appartiennent à l'OTE 41 avec près de 1 500 EUR de revenu moyen par hectare. A l'opposé, les exploitations appartenant à l'OTE 43 ne réalisent que 818 EUR de revenu par ha.

Figure 6.19 : Répartition du revenu d'exploitation par hectare selon les OTE sur base des MBS "1980" (hors charges d'amortissement)

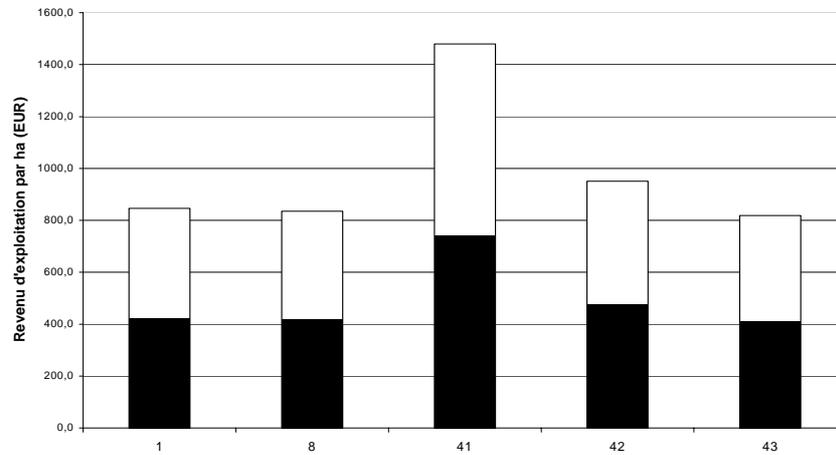
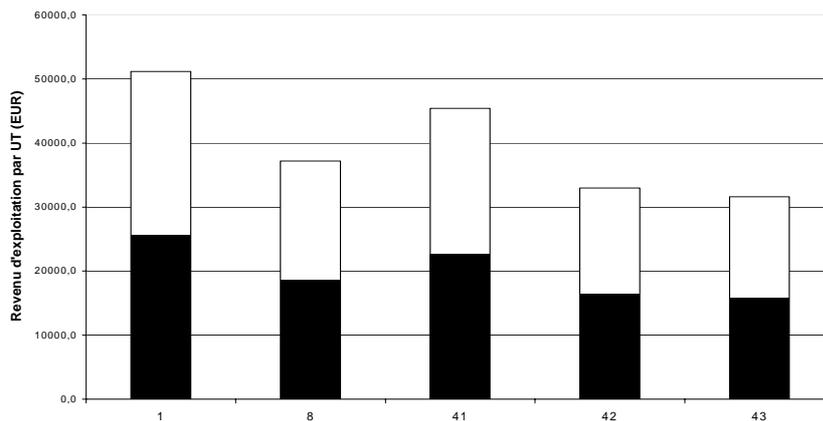


Figure 6.20 : Répartition du revenu d'exploitation par UT pour l'année 2000/2001 par OTE (hors charges d'amortissement)



Ce sont les exploitations grandes cultures qui dégagent le meilleur revenu par UT avec un revenu supérieur à 50 000 EUR. Les exploitations de l'orientation ovins, caprins, autres herbivores n'obtiennent quant à elle que 23 568 EUR/UT.

Le coefficient de variation le plus élevé se situe dans les exploitations bovines spécialisées - orientation élevage et viande (93%).

Le tableau 6.40 présente la dispersion du revenu d'exploitation en 2000/2001 selon les OTE sur base des MBS "1980".

Tableau 6.40 : Dispersion des revenus d'exploitation de l'échantillon RWCA 2000/2001 selon les OTE sur base des MBS "1980" (hors charges d'amortissement)

OTE	Effectif	Revenu (EUR)	Coefficient de var. (%)	Minimum. (EUR)	Maximum (EUR)
1	322	73 412,9	73,1	- 67 487,1	398 281,6
8	388	61 770,3	70,1	- 87 072,6	210 918,5
41	694	69 447,5	55,0	- 12 766,0	265 200,7
42	224	47 521,5	93,0	- 35 052,4	380 420,8
43	455	50 800,0	66,4	- 44 837,1	178 984,2
Total	2 083	62 199,0	68,7	- 87 072,6	398 281,6

3 ANALYSE DYNAMIQUE DES DONNEES

Cette section a pour objet d'analyser l'évolution de charges et produits au cours des exercices comptables des années 1998/1999, 1999/2000 et 2000/2001.

L'analyse des charges et des produits est présentée selon les orientations technico-économiques sur base des MBS "80". L'évolution des différentes composantes des charges et des produits y est examinée pour les trois derniers exercices.

3.1 Evolution des charges et des produits des exploitations RWCA entre les exercices 1998/99, 1999/00 et 2000/01

Entre les exercices 1999/00 et 2000/01, les charges moyennes des exploitations ont varié de + 5,6 %. Les produits moyens des exploitations ont également augmenté (+ 2,4 %) durant la même période. (voir tableau 6.41)

Tableau 6.41 : Evolution des produits et des charges des exploitations entre les exercices 1998/99 et 2000/01

	Exercice 1998/99 (EUR)	Exercice 1999/00 (EUR)	Exercice 2000/01 (EUR)	Variation 99/00 - 00/01
Produits moyens	151 227	149 953	153 596	+ 2,4 %
Charges moyennes	80 514	87 219	92 169	+ 5,6 %

Dans le but de mieux comprendre l'évolution des résultats, le tableau 6.42 présente les différentes composantes des charges et des produits obtenus par hectare, et ce, au cours des trois derniers exercices.

Tableau 6.42 : Structure des produits et des charges par hectare durant les exercices 1998/99, 1999/00 et 2000/01

	Exercice 1998/99	Exercice 1999/00	Exercice 2000/01
Produits totaux (EUR)	2 465	2 368	2 560
<i>dont en % :</i>			
Productions animales	68,1	68,5	76,5
Productions végétales	18,1	19,7	13,5
Aides directes	7,2	7,3	6,7
Autres produits	1,8	1,5	0,9
Variation d'inventaire du bétail	4,8	3,0	2,3
Charges totales (EUR)	1 313	1 378	1 517
<i>dont en % :</i>			
Aliments pour le bétail	21,2	20,8	23,5
Pailles achetées	1,1	1,2	1,3
Vétérinaires, pharmaceutiques, saillies	7,6	7,5	7,7
Achat de bétail	7,6	7,6	9
Autres frais liés au bétail	1,8	2,6	2,2
Plants et semences	3,6	4,0	2,8
Engrais et amendements	8,1	8,1	7,4
Produits phytos, de pulvérisation	4,6	4,3	3,4
Autres frais liés aux cultures	0,5	0,3	0,5
Travaux par tiers	8,0	7,6	7,6
Fermages et charges locatives	9,6	8,6	8
Carburants et énergie	4,2	5,3	4,7
Charges salariales	0,7	0,9	0,6
Leasing de quota et autres locations de droits de production	0,2	0,2	0,3
Intérêts payés	10,5	9,5	8,9
Assurances	2,4	3,0	3
Petit matériel	5,2	4,8	4,1
Autres frais	3,0	3,8	4,5

Les produits issus des productions animales sont majoritaires dans le produit total des exploitations RWCA. Ils représentent plus de 76 % du produit total moyen en 2000/01. Les produits des productions animales ont augmenté de plus de 7 % depuis le précédent exercice. Les produits provenant des productions végétales ne représentent que 13 % du total des produits.

Les charges de l'ensemble des exploitations RWCA sont dominées par les achats d'aliments (23,5 %) en 2000/01. L'importance des charges issues des capitaux empruntés est indiquée par les charges d'intérêts qui représentent 8,9 % du total des charges. Enfin, les engrais montrent également des charges importantes avec 7,4 %.

Afin de mieux caractériser l'évolution des résultats de l'échantillon RWCA entre les exercices 1998/99, 1999/00 et 2000/01, les charges ainsi que les produits peuvent être présentés sur base des orientations technico-économiques.

Tableau 6.43 : Evolution des charges et des produits par hectare des exploitations RWCA entre 1998/99 et 2000/2001, selon les OTE sur base des MBS "80" (1998/99 = année de référence)

OTE	Charges			Produits		
	1998/99	1999/00	2000/01	1998/99	1999/00	2000/01
1	100,0	107,2	113,0	100,0	101,1	81,0
41	100,0	101,6	107,0	100,0	96,0	101,2
42	100,0	101,7	122,0	100,0	90,0	121,5
43	100,0	110,1	107,3	100,0	95,3	91,7
8	100,0	105,5	110,1	100,0	96,0	93,0

Les charges par hectare ont à nouveau augmenté dans toutes les OTE au cours de l'exercice 2000/2001 sauf pour les exploitations appartenant à la classe 43 où l'on enregistre une légère diminution des charges moyennes. L'augmentation la plus forte est enregistrée par l'OTE 42. Celle-ci voit en effet ses charges par hectare augmenter de plus de 20 %.

Au cours des trois exercices, les produits des exploitations bovines spécialisées (OTE 41, 42) ont connu une baisse en 1999/00 puis une hausse lors de l'exercice suivant. Les produits des exploitations grandes cultures ont par contre nettement diminué entre 1998/99 et 2000/01 (environ 20 %).

CHAPITRE VII – CONTRIBUTION DE L'AGRICULTURE WALLONNE A LA PRODUCTION FINALE AGRICOLE ET HORTICOLE BELGE ET A LA FORMATION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT REGIONAL

1. PRODUCTION FINALE AGRICOLE ET HORTICOLE WALLONNE

En 2001, la valeur de la production finale agricole et horticole en Wallonie s'élève à 1 671,3 millions d'euros (tableau 7.1). La Région wallonne contribue pour 26 % à la production finale agricole et horticole de la Belgique.

Parmi les diverses productions de la Région wallonne, ce sont les produits de l'élevage qui constituent le poste le plus important, avec 1 001,6 millions d'euros en 2001, soit 59,9% du total. Cette proportion est inférieure à la moyenne de celles enregistrées pendant les années 90.

La diminution des prix de la viande bovine, principale production wallonne, enregistrée suite à la crise ESB de 1996 avait engendré une baisse de la part des produits de l'élevage dans la production finale agricole et horticole wallonne. Les années 1997 et 1998 sont marquées par un léger redressement de la situation. Par contre, on remarque une nouvelle régression en 1999, à cause de la crise de la dioxine sur les prix des produits animaux, puis après un redressement en 2000, une nouvelle régression notamment en raison de la nouvelle crise de l'ESB.

La deuxième grande production wallonne est le lait, dont la valeur atteint 408,6 millions d'euros en 2001, soit 24,4% du total. La valeur de la production du lait et de ses dérivés est stable tout au long des années 90.

En 2001, la valeur des grandes cultures a atteint 30,6 % de la valeur de la production finale agricole et horticole, soit 511,1 millions d'euros. La part des grandes cultures dans la production finale agricole et horticole enregistrée en 2001 est en augmentation par rapport à l'année précédente.

- Parmi les grandes cultures, ce sont les pommes de terre et la betterave sucrière qui arrivent en tête avec respectivement 9,9 et 9,5 % du total.
- Pour le froment, on constate également une légère régression de la valeur de la production et de la part dans la production finale agricole et horticole wallonne. La valeur de la production de froment ne représente plus, en 2001, que 107,4 millions d'euros, soit 6,4 % de la production finale.

Les reculs constatés dans l'importance relative de la viande bovine et des céréales s'expliquent en grande partie par les changements d'orientation de la PAC. Les aides compensatoires ne sont pas comprises dans la valeur des productions.

Les produits horticoles wallons représentent, en 2001, 9,5 % de la valeur de la production finale totale, soit 158,6 millions d'euros. La part de la production horticole est en croissance ces dernières années. En 1991, elle n'était que de 4,9%.

Parmi les productions animales, les porcs, la volaille et les œufs n'occupent qu'une petite place en Wallonie, contrairement à ce que l'on observe en Flandre. En 2001, la valeur de la viande porcine produite en Wallonie s'est élevée à 74,4 millions d'euros, soit 4,4% seulement de la valeur de l'ensemble de la production agricole et horticole finale. Pour la volaille, la valeur finale atteint 39,7 millions (2,4%), contre 17,4 millions pour les œufs (1,0%). Il est intéressant de noter, cependant, que la valeur de la production de viande de volaille est en hausse régulière et a plus que triplé par rapport à 1991.

Repères

*Part dans la production finale
agricole et horticole wallonne en 2001*

Place	Produits	Evolution par rapport à 2000
1	Viande bovine	-
2	Lait	+
3	Betteraves	-
4	Prdts horticoles	+
5	Froment	-
6	Pommes de terre	+

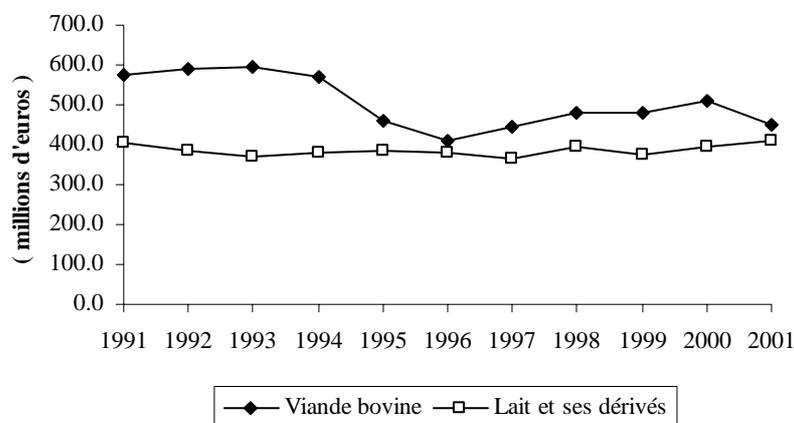
Tableau 7.1 : Répartition de la valeur de la production finale entre les divers secteurs de l'agriculture et de l'horticulture en Belgique, en Région flamande et en Région wallonne, en 2001 (millions d'euros).

	Belgique	Région flamande	Région wallonne
Production finale	6 456,0	4 784,7	1 671,3
Produits des grandes cultures	987,4	476,3	511,1
<i>dont</i>			
- froment	149,8	42,4	107,4
- betteraves sucrières	252,7	94,1	158,6
- pommes de terre	475,6	309,6	166,0
Produits horticoles	1 531,6	1 373,0	158,6
<i>dont</i>			
- légumes	759,7	700,1	59,6
- fruits	295,7	273,3	22,4
Produits de l'élevage	3 937,0	2 935,4	1 001,6
<i>dont</i>			
- bovins	727,4	275,6	451,8
- porcs	1 710,2	1 635,9	74,4
- volaille	302,7	263,0	39,7
- lait et dérivés	1 015,3	606,7	408,6
- œufs	149,4	132,0	17,4

Source des données de base : Ministère des Classes Moyennes et de l'Agriculture
Evolution de l'économie agricole et horticole en 2002

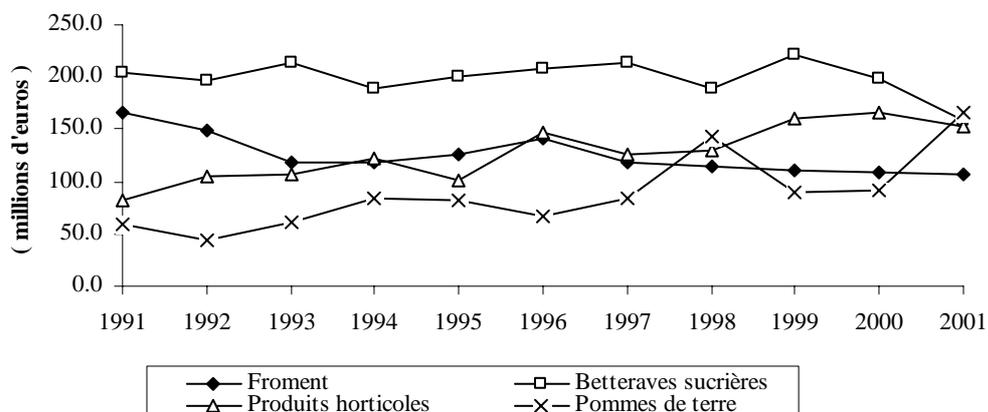
Les figures 7.1, 7.2 et 7.3 présentent l'évolution de la valeur de la production de viande bovine, de lait, de froment, de betteraves sucrières, de produits horticoles, de pommes de terre et de viande de volaille en Wallonie.

Figure 7.1 : Evolution de la valeur de la production finale de viande bovine et de lait et ses dérivés en Région wallonne, de 1991 à 2001 (millions d'euros)



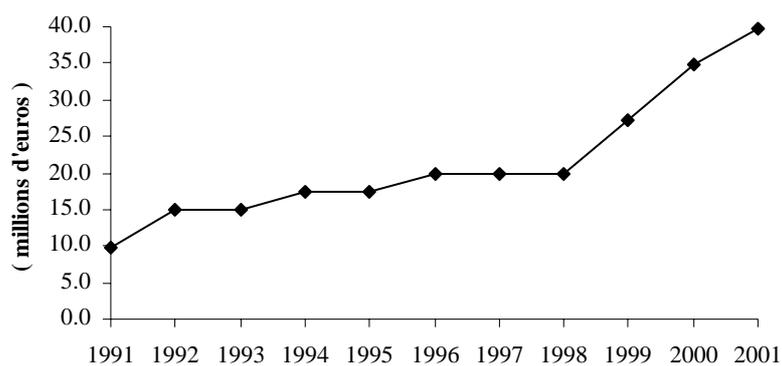
Source des données de base : Ministère des Classes Moyennes et de l'Agriculture
Evolution de l'économie agricole et horticole en 2001

Figure 7.2 : Evolution de la valeur de la production finale de froment, de betteraves sucrières de produits horticoles et de pommes de terre en Région wallonne, de 1991 à 2001 (millions d'euros)



Source des données de base : Ministère des Classes Moyennes et de l'Agriculture – Evolution de l'économie agricole et horticole en 2001

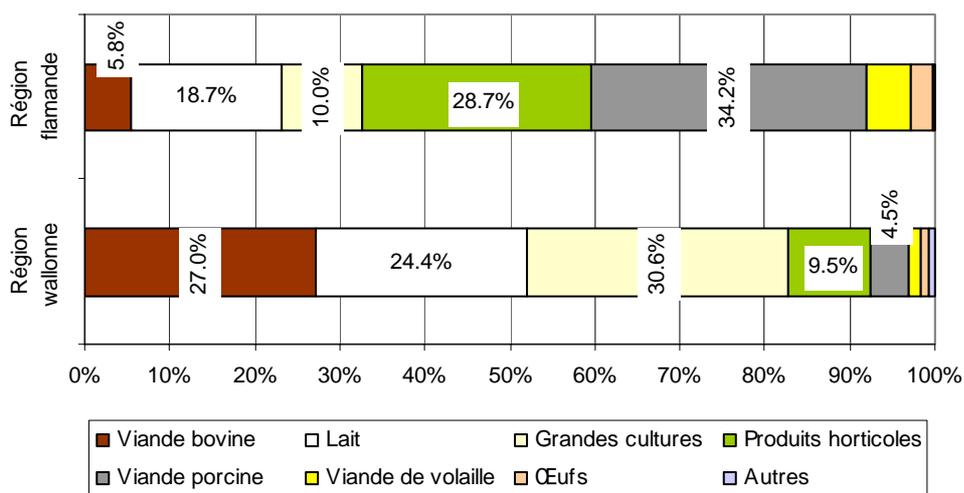
Figure 7.3 : Evolution de la valeur de la production finale de viande de volaille en Région wallonne, de 1991 à 2001 (millions d'euros)



Source des données de base : Ministère des Classes Moyennes et de l'Agriculture – Evolution de l'économie agricole et horticole en 2001

La structure de la valeur de la production agricole et horticole finale en Wallonie est totalement différente de ce que l'on observe en Flandre (figure 7.4).

Figure 7.4 : Structure de la valeur de la production agricole et horticole finale en Région wallonne et en Région flamande, en 2001



Source des données de base : Ministère des Classes Moyennes et de l'Agriculture – Evolution de l'économie agricole et horticole en 2001

En Flandre, la viande porcine représente généralement le tiers de la valeur de la production finale (31 % en 2001). Le secteur porcin occupe la première place en termes de contribution à la production finale de la Région flamande, devant le secteur horticole.

En effet, en 2001, les productions horticoles représentent 28,7% de la production finale flamande, répartis en : 14,6% pour les légumes, 5,7% pour les fruits et 8,4% pour les produits ornementaux.

La part des productions bovines est beaucoup plus faible qu'en Wallonie (généralement voisine de 10% pour la viande bovine et 12,3% pour le lait et ses dérivés) bien que, dans l'absolu, la valeur de la production de lait soit plus élevée qu'en Wallonie.

La part des grandes cultures, quant à elle, est plus de 3 fois moindre qu'en Wallonie. Dans l'absolu, la valeur de la production finale de froment et de betteraves sucrières est plus faible en Flandre qu'en Wallonie, alors que l'on observe l'inverse pour les pommes de terre.

La part de la viande de volaille et des œufs est nettement plus élevée en Flandre.

[Viande bovine+ Lait + Froment + Betterave] en % production finale de la Région	
Région wallonne : 71 %	Région flamande : 22 %
L'agriculture wallonne est dépendante vis-à-vis de la PAC et des organisations communes des marchés.	La Flandre est plus orientée vers des secteurs peu réglementés. Les risques y sont plus élevés (variabilité des prix), mais l'indépendance des producteurs vis-à-vis des autorités politiques et administratives est plus grande.

La part de la Wallonie dans la valeur de la production finale belge varie fortement selon les secteurs (tableau 7.2).

Tableau 7.2 : Part de la Région wallonne dans la valeur de la production finale belge, dans les divers secteurs de l'agriculture et de l'horticulture, en 2000 (%)

Secteurs de l'agriculture et de l'horticulture	(%)
Grandes cultures	51,8
<i>dont</i>	
- froment	71,7
- betteraves sucrières	62,8
- pommes de terre	34,9
Productions horticoles	10,4
<i>dont</i>	
- légumes	7,8
- fruits	7,6
Produits de l'élevage	25,4
<i>dont</i>	
- bovins	62,0
- porcs	4,4
- volaille	13,1
- lait et dérivés	40,2
- œufs	11,6

Source des données de base : Ministère des Classes moyennes et de l'Agriculture
Evolution de l'économie agricole et horticole en 2002

On constate que la Wallonie joue un rôle prépondérant dans le secteur des betteraves sucrières et, plus encore, dans la production du froment. Son rôle est également important pour la viande bovine (la valeur relative de la viande bovine en 2001 est exceptionnelle et est due aux circonstances de l'année)et le lait. Au niveau des pommes de terre, la Wallonie assume désormais environ un tiers de la valeur de la production finale. Dans d'autres domaines, comme les productions horticoles, la volaille et les œufs, le rôle de la Wallonie est modeste mais en croissance constante depuis le début des années '90.

2. CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES

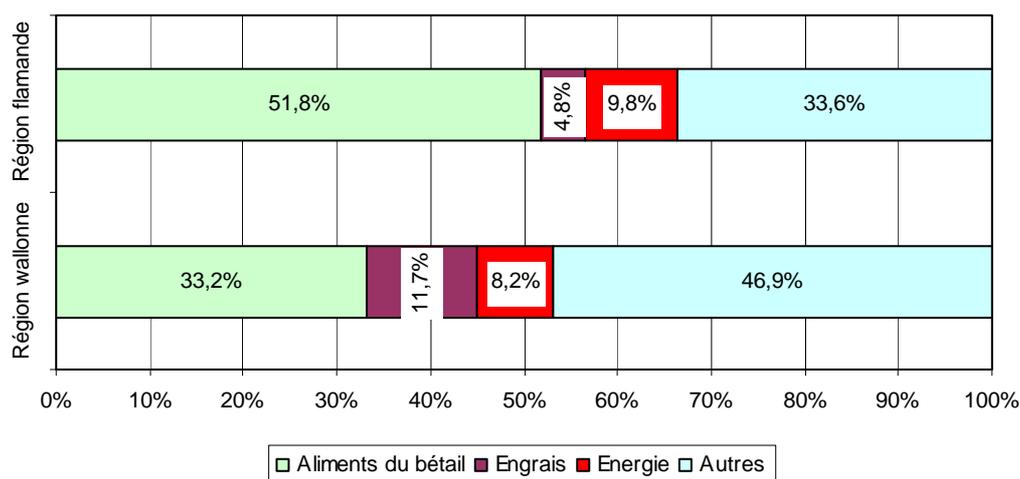
En 2001, la valeur des consommations intermédiaires nécessaires à la production agricole et horticole wallonne s'élève à 875,4 millions d'euros, soit 30,1 millions de plus qu'en 2000. La valeur des consommations intermédiaires représente, en 2001, 52,4 % de la valeur de la production finale. La part des consommations intermédiaires dans la production finale avait atteint un minimum en 1998, avec 46,2%.

En Flandre, cette proportion atteint 63,8 %. Les dépenses consacrées aux aliments du bétail y sont très importantes : 1 583,1,2 millions d'euros en 2001, soit 51,8 % des consommations intermédiaires. En Wallonie, les dépenses en aliments pour le bétail se sont élevées à 290,4 millions d'euros ou 33,0 % de la valeur totale des consommations intermédiaires.

En Région wallonne, les dépenses en engrais se sont élevées à 102,5 millions d'euros, tandis que les dépenses en énergie ont atteint 71,4 millions. En Flandre, les dépenses en engrais atteignent 146,4 millions et celles relatives à l'énergie 298,7 millions d'euros. Cette différence avec la Wallonie s'explique essentiellement par le développement beaucoup plus important de l'horticulture.

La figure 7.5 illustre la répartition des consommations intermédiaires en Flandre et en Wallonie en 2000.

Figure 7.5 : Répartition des consommations intermédiaires en Région wallonne et en Région flamande, en 2001



Source des données de base : Ministère des Classes Moyennes et de l'Agriculture
Evolution de l'économie agricole et horticole en 2001

3. VALEUR AJOUTEE BRUTE (VAB) ET VALEUR AJOUTEE NETTE (VAN)

En Wallonie, la valeur ajoutée brute a été estimée à 795,9 millions d'euros en 2001, soit 47,6 % de la production finale. La valeur ajoutée brute a enregistré une période de baisse continue entre 1991 et 1996. A partir de cette date, la VAB entre dans une phase ascendante. En 2001, elle subit un recul important.

En baisse continue de 1991 à 1995, la VAB flamande avait réussi à se redresser en 1996 et 1997, pour atteindre des niveaux proches de ceux connus au début de la décennie. En 1998 et 1999 cependant, la valeur ajoutée brute chute puis remonte pour atteindre 1 731,0 millions d'euros en 2001.

En ce qui concerne les éléments permettant de passer de la VAB à la VAN, les amortissements sont estimés, en Région wallonne à 178,2 millions d'euros en 2001, contre 405,8 en Région flamande.

Valeur ajoutée brute (VAB) =
Production finale -
consommations intermédiaires

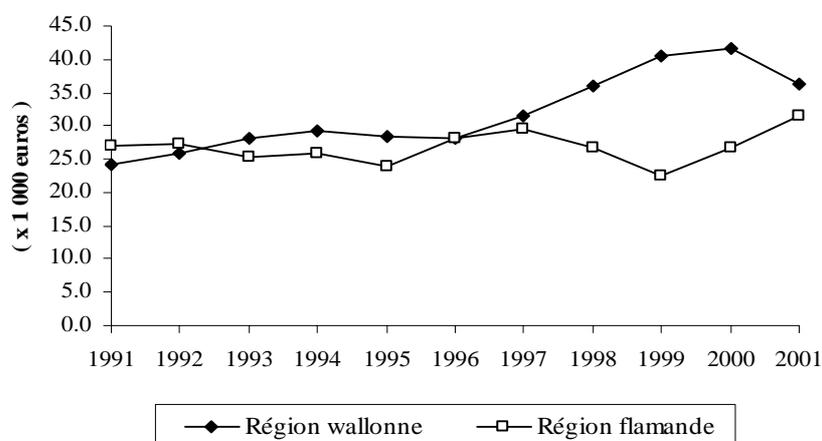
Valeur ajoutée nette (VAN) =
VAB - amortissements +
(subventions - taxes indirectes)

Les subventions nettes de taxes se sont élevées, quant à elles, à 160,7 millions en Région wallonne. Cette valeur ne cesse de croître durant les années 90, partant d'un niveau négatif en 1991. En Région flamande, les subventions nettes de taxes indirectes sont estimées à 242,4 millions d'Euros.

En 2001, la VAN est donc estimée, en Région wallonne, à 778,4 millions d'euros, soit un recul important par rapport à l'année précédente. En Région flamande, la VAN atteint 1 567,6 millions d'euros en 2001.

Si l'on rapporte la VAN à l'unité de travail, on obtient pour la Région wallonne, en 2001, la somme de 36 205 euros.. En Région flamande, la VAN/UT est de 31 605 euros.

Figure 7.6 : Evolution de la VAN/UT en Région wallonne et en Région flamande, de 1991 à 2001



Source des données de base : Ministère des Classes Moyennes et de l'Agriculture – Evolution de l'économie agricole et horticole en 2001

4. PART DE L'AGRICULTURE DANS LA VALEUR AJOUTEE BRUTE REGIONALE

La valeur ajoutée brute de la Région wallonne, exprimée aux prix du marché, est estimée à 53 585,1 millions d'euros en 2001 (Source :Institut des comptes Nationaux). La contribution du secteur « agriculture, sylviculture et pêche » est de 1 062,8millions, soit 1,98 %. Cette part était estimée à 2,71 % en 1990 et 2,87 % en 1985. En y ajoutant l'agro-alimentaire, l'importance relative passe à 4,24 %

En Wallonie comme ailleurs, on constate que la contribution relative de l'agriculture à la création de richesses est en régression depuis des décennies. Cela est dû, avant tout, au développement des autres secteurs économiques, la valeur ajoutée brute totale de la Région wallonne passant de 33 813 à 53 585,1 d'euros entre 1985 et 2001 essentiellement sous l' influence du développement au niveau du secteur des services.

L'agriculture joue donc un rôle économique proportionnellement de plus en plus faible, ce qui va de pair avec le progrès. Cependant, il ne faut pas perdre de vue qu'elle génère des activités de plus en plus importantes tant en amont qu'en aval. De plus, l'agriculture occupe une place essentielle dans l'aménagement du territoire et la gestion de notre environnement. Par ailleurs, la réduction de sa contribution relative à l'activité économique générale ne doit pas occulter son caractère indispensable.